



Maghrebail

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

RELATIF A L'EXERCICE 2024 ET AU 1^{ER} SEMESTRE 2025

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 24/02/2026 sous la référence EN/EM/004/2026.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement enregistrée par l'AMMC en date du 11/02/2022 sous la référence EN/EM/005/2022 et disponible sur le site de l'AMMC et sur le site de l'émetteur via le lien suivant :

https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note_BSF_Maghrebail_005_2022_0.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	2
ABREVIATIONS	5
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	6
I. ATTESTATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
II. ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	8
III. ATTESTATION DE L'ORGANISME CONSEIL.....	9
IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	10
PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR	11
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL.....	12
II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE MAGHREBAIL.....	14
III. ENDETTEMENT	20
PARTIE III. GOUVERNANCE DE L'EMETTEUR.....	26
I. ASSEMBLEES GENERALES	27
II. ORGANE D'ADMINISTRATION.....	29
III. LES ORGANES DE DIRECTION	41
PARTIE IV. ACTIVITE DE L'EMETTEUR.....	47
I. HISTORIQUE DE L'EMETTEUR	48
II. APPARTENANCE DE MAGHREBAIL A BANK OF AFRICA	50
III. FILIALES DE MAGHREBAIL	58
IV. SECTEUR D'ACTIVITE DE L'EMETTEUR.....	62
V. PRODUITS ET MARCHES	85
PARTIE V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	99
I. ENVIRONNEMENT.....	100
II. SOCIAL	102
PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES.....	108
I. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	109
II. MOYENS TECHNIQUES ET INFORMATIQUES.....	110
PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE DE L'EMETTEUR.....	114
I. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES ENTRE 2022 ET LE 1 ^{ER} SEMESTRE 2024	115
II. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	117
III. CONTEXTE DU DEROULEMENT DES EXERCICES 2023 ET 2024	126
V. ANALYSE DES ETATS DES SOLDES DE GESTION	126
VI. ANALYSE DE LA STRUCTURE BILANCIELLE ET DE LA SOLVABILITE	134
VII. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	141

VIII.	ANALYSE DE LA RENTABILITE	142
IX.	ANALYSE DU RISQUE CLIENT	143
PARTIE VIII. ANALYSE DES ETATS DES SOLDES DE GESTION SEMESTRIELS		146
I.	ANALYSE DES ETATS DES SOLDES DE GESTION SEMESTRIELS	149
II.	ANALYSE DU BILAN SEMESTRIEL	155
III.	TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE SEMESTRIELS	159
IV.	ANALYSE DE LA RENTABILITE SEMESTRIELLE	160
V.	ANALYSE DU RISQUE CLIENT SUR LE PREMIER SEMESTRE 2025	161
PARTIE IX. PERSPECTIVES		163
I.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE MAGHREBAIL	164
II.	PRINCIPALES TENDANCES, INCERTITUDES OU ACTIVITES AYANT UNE INFLUENCE SUR L'ACTIVITE DE MAGHREBAIL	165
III.	REALISATIONS DE MAGHREBAIL	166
IV.	PREVISIONS ACTUALISEES EN 2024 POUR L'EXERCICE 2025	166
PARTIE X. FAITS EXCEPTIONNELS.....		167
PARTIE XI. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES		169
PARTIE XII. FACTEURS DE RISQUE.....		171
I.	RISQUE CLIENT	172
II.	RISQUE DE MARCHE.....	172
III.	RISQUE OPERATIONNEL	172
IV.	RISQUE SECTORIEL.....	173
V.	RISQUE D'EVOLUTION DES TAUX D'INTERETS.....	173
VI.	RISQUE D'ADOSSEMENT DES EMPLOIS AUX RESSOURCES.....	173
VII.	RISQUE CONCURRENTIEL.....	173
VIII.	RISQUE REGLEMENTAIRE	174
IX.	RISQUE DE LIQUIDITE	174
PARTIE XIII. ANNEXES.....		175
I.	STATUTS	176
II.	RAPPORT FINANCIER ANNUEL	176
III.	COMMUNICATION FINANCIERE	176

ABREVIATIONS

AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BSF	Bons de Sociétés de Financement
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Économique
BNR	Bénéfice Net Réel
BNS	Bénéfice Net Simplifié
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CBI	Crédit- Bail Immobilier
CBM	Crédit- Bail Mobilier
CGI	Code Général des Impôts
DG	Directeur Général
DPJR	Direction Pole Juridique et Recouvrement
DPDC	Direction Pole Développement Commercial
DPFP	Direction Pole Financiers et Production
CRM	Customer Relationship Management
GE	Grand Équipement
HT	Hors taxes
IMME	Industries Mécaniques Métallurgiques et Électriques
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôts sur les sociétés
KMAD	Millier de Dirhams
M	Million
MAD	Dirham
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MCMA	Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances
M MAD	Million de Dirhams
PE	Petit Équipement
PNB	Produit Net Bancaire
ROA	Return On Assets (Rentabilité des Actifs)
ROE	Return On Equity (Rentabilité des Fonds Propres)
TCN	Titre de Créance Négociable
TSC	Taxes sur les services communaux
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
TMIC	Taux maximum des intérêts conventionnels
Var	Variation

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Attestation du Président du Conseil d'Administration :**Identité**

Dénomination ou raison sociale	Maghrebail
Représentant légal	Azeddine GUESSOUS
Fonction	Président Directeur général
Adresse	45, Bd Moulay Youssef, Casablanca
Numéro de téléphone	+ 212 5 22 48 65 00
E-mail	azeddine.guessous@maghrebail.ma

Attestation du Président du Conseil d'Administration**Objet : Document de Référence de Maghrebail relatif à l'exercice 2024 et au 1^{er} semestre 2025**

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Maghrebail. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Casablanca, le 23/02/2026

M. Azeddine GUESSOUS
Président Directeur Général
Maghrebail

II. Attestation des Commissaires aux comptes

Identité

Dénomination et raison sociale	Fidaroc Grant Thornton	BDO Audit, Tax & Advisory S.A	Hdid & Associés
Prénoms et noms	Faïçal MEKOUAR Ghali GUESSOUS	Moutai CHAOUKI	Mohamed HDID
Adresse	7 Boulevard Driss Slaoui, Casablanca, 20160	11, avenue Bir Kacem, Souissi Rabat, 10170	4, Rue Maati Jazouli(Ex Rue Friol),Anfa Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 54 45 00	05 37 63 37 02	05 22 39 78 51
Numéro de fax	05 22 29 66 70	05 37 63 37 11	25 22 39 78 50
Adresse électronique	f.mekouar@fidarocgt.ma g.guessous@fidarocgt.ma	mchaouki@bdo.ma	contact@hdid.ma
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2017	2017	2023
Date de début du dernier mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Date d'expiration du dernier mandat	Assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice 2025	Assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice 2022	Assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice 2025

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux de Maghrebail pour les exercices clos au 31 décembre 2022, 2023 et 2024 ainsi qu'aux situations intermédiaires des comptes sociaux au titre des semestres arrêtés au 30 juin 2024 et au 30 juin 2025

Objet : Document de référence de Maghrebail relatif à l'exercice 2024 et au 1^{er} semestre 2025

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes BDO Audit, Tax & Advisory S.A. et FIDAROC GRANT THORNTON au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 et par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2023, 2024 ;
- La situation intermédiaire des comptes sociaux de Maghrebail ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre des semestres arrêtés au 30 juin 2024 et 30 juin 2025.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des Informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Casablanca, le 23/02/2026

Les commissaires aux comptes

Ghali GUESSOUS
Fidaroc Grant Thornton
Associé

Mohamed HDID
HDID & ASSOCIES
Associé gérant

III. Attestation de l'organisme conseil

Identité

Dénomination ou raison sociale	BMCE Capital Conseil
Représentant légal	M'hamed BERRADA
Fonction	Directeur Général
Adresse	63, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 42 91 00
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 43 00 21
Adresse électronique	mh.berrada@bmcek.co.ma

Attestation de l'organisme conseil

Objet : Document de référence de Maghrebail relatif à l'exercice 2024 et au 1^{er} semestre 2025

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des éléments juridiques, comptables, fiscaux et financiers ainsi que l'analyse de l'environnement économique et financier de Maghrebail.

Le contenu de ce document de référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par le Management de Maghrebail, notamment lors des due diligences effectuées auprès de la Société selon les standards de la profession ;
- Les comptes sociaux de Maghrebail pour les exercices clos aux 31 décembre 2022, 2023 et 2024 ;
- Les rapports généraux des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux pour les exercices clos aux 31 décembre 2022, 2023 et 2024 ;
- Les comptes sociaux de Maghrebail au 1^{er} semestre 2024 et au 1^{er} semestre 2025 ;
- Les attestations de revue limitée des commissaires aux comptes pour les comptes sociaux du 1^{er} semestre 2024 et du 1^{er} semestre 2025 ;
- Les indicateurs trimestriels au 3^{ème} trimestre 2025 ;
- Les procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, des Assemblées Générales Extraordinaires pour les exercices clos aux 31 décembre 2022, 2023, 2024 et 2025 et l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du document de référence ;
- Les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2022, 2023 et 2024 ;
- Les rapports de gestion relatifs aux exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Les rapports financiers annuels relatifs aux exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Les rapports financiers semestriels au 1^{er} semestre 2024 et au 1^{er} semestre 2025 ;
- Les études et données recueillies auprès de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement relatives aux exercices 2022, 2023 et 2024 et au 1^{er} semestre 2025 ;

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Maghrebail. Il ne comporte pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, nous déclarons que Maghrebail est détenue à hauteur de 52,47% par Bank of Africa et que BMCE Capital Conseil est contrôlée à hauteur de 100,00% par BMCE Capital, filiale de Bank of Africa. Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatée.

Casablanca, le 23/02/2026

BMCE Capital Conseil
M'hamed BERRADA
Directeur Général

IV. Le responsable de l'information et de la communication financière

Responsable de l'information et de la communication financière Mme Ilham OUGHLA

Fonction Directeur Général Adjoint

Adresse 45, Bd Moulay Youssef, Casablanca

Numéro de téléphone 05 22 48 65 00

Adresse électronique ilham.oughla@maghrebail.ma

PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR

I. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	▪ Société Maghrébine de Crédit-bail (Leasing) par abréviation « Maghrebail »
Siège social	▪ 45, Bd Moulay Youssef - Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	▪ +212 5 22 48 65 00
Adresse électronique	▪ maghrebail@maghrebail.ma
Site internet	▪ www.maghrebail.ma
Forme juridique	▪ Société Anonyme à Conseil d'Administration
Date de constitution	▪ 03 août 1972
Durée de vie	▪ La durée de vie a été fixée à 99 ans, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts et/ou par la loi ;
Numéro et lieu d'inscription au Registre de Commerce	▪ RC 31611 au registre de commerce de Casablanca
Exercice social	▪ Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	▪ Conformément à l'article 3 des statuts, Maghrebail a pour objet : ✓ Le financement, par voie de crédit-bail ou de location, de tous biens mobiliers ou immobiliers, notamment biens d'équipement, matériel et outillage, concernant toutes activités industrielles, commerciales, professionnelles ou autres, ces biens étant acquis par la société qui en demeure propriétaire et le locataire ayant la possibilité, en fin de contrat de crédit-bail, d'acheter tout ou partie des biens loués ; ✓ La pratique de la location simple de tous biens mobiliers ou immobiliers ; ✓ L'exercice de toutes les activités des sociétés de financement pour lesquelles elle a été agréée ou sera agréée conformément au Dahir portant loi n° 1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 juillet 1993) ; ✓ La construction, l'acquisition, l'importation, la vente, l'exportation, la gestion et l'exploitation sous quelque forme que ce soit, notamment par la mise en location d'usines, ateliers, biens d'équipement ou matériels de toute nature, mobiliers ou immobiliers, que ce soit pour son compte ou pour le compte de tiers ; ✓ La réception de fonds du public, sous forme de dépôts ou autrement, d'un terme de plus de deux ans, notamment par l'émission de bons de sociétés de financement ; ✓ La prise d'intérêts par voie d'apport, de fusion, de participation, de souscription de parts ou d'obligations, ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et en général dans toutes entreprises financières, commerciales, industrielles ou de travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale, ou qui auraient pour effet de favoriser les affaires dans lesquelles elle aurait des intérêts ; ✓ La construction, l'aménagement, l'installation, la prise à bail à court ou à long terme, avec ou sans promesse de vente, de tous immeubles bâtis ou non bâtis pouvant servir d'une manière quelconque aux besoins et affaires de la société, ainsi que de tous fonds de commerce et d'industrie, matériels, objets mobiliers, et tous établissements industriels, commerciaux et comptoirs ; ✓ La création de succursales ou agences tant à l'étranger qu'au Maroc ; ✓ Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant faciliter sa réalisation.
Capital social (31/10/2025)	▪ Capital de 138 418 200 MAD divisé en 1 384 182 actions de 100 MAD chacune
Lieux de consultation des documents juridiques	▪ Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège de Maghrebail : 45, Bd Moulay Youssef, Casablanca

Textes législatifs et réglementaires applicables à la Société	▪ De par sa forme juridique, Maghrebail est régie par les lois en vigueur au Maroc, notamment la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. ▪ De par son activité, elle est soumise au : ✓ La loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés telle que modifiée et complétée ; ✓ Les circulaires de Bank Al-Maghrib en vigueur. ▪ De par sa cotation à la Bourse de Casablanca, ainsi que ses émissions de titres de créances, Maghrebail est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : ✓ La loi n° 35-94 relative à certains titres de Créances Négociables telle que modifiée et complétée ; ✓ L'arrêté du Ministre des finances et des investissements extérieurs n° 2560-95 du 09 octobre 1995 tel que modifié ; ✓ La circulaire de Bank Al Maghrib numéro : 3/G/96 relative aux bons de sociétés de financement et son modificatif ; ✓ Les circulaires de l'AMMC en vigueur ; ✓ La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne telle que modifiée et complétée ✓ Le règlement général de l'AMMC tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 14 juillet 2016 ; ✓ La loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété par la loi 43-02 ; ✓ Le Règlement général du dépositaire central Maroclear approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 tel que modifié et complété ; ✓ La loi n°19-14 relative à la Bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ; ✓ Le règlement général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ; ✓ La loi n°43-12 relative à l'Autorité marocaine du marché des capitaux ; ✓ La loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée.
Tribunal compétent en cas de litige	▪ Tribunal de commerce de Casablanca
Régime fiscal	▪ Maghrebail est régie par la législation commerciale et fiscale en vigueur applicable aux sociétés de financement. Le taux de l'IS applicable aux sociétés de crédit-bail est de 39,25% en 2025 et celui de la TVA est de 20%. Le taux de l'IS devrait s'établir à 40% à horizon 2026.

II. Renseignements sur le capital de Maghrebail

II.1. Composition du capital

Le capital social de Maghrebail s'établit au 31 octobre 2025 à 138 418 200 MAD, entièrement libéré et réparti en 1 384 182 actions de même catégorie de valeur nominale de 100 MAD chacune.

II.2. Historique du capital

Suite à l'opération d'augmentation de capital par apport en numéraire réservée aux anciens actionnaires et aux détenteurs des DPS durant l'année 2015 et à laquelle ces derniers ont participé, le nombre d'actions constituant le capital social de l'émetteur est passé de 1 025 320 à 1 384 182 avec l'émission de 358 862 actions nouvelles au prix de 680 MAD.

Aucune opération sur titres n'a été réalisée depuis l'augmentation de capital réalisée en 2015.

II.3. Evolution de l'actionnariat

Tableau 1 Actionnariat Maghrebail 2020-2024

Actionnaires	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre de titres	% du capital et droits de vote	Nombre de titres	% du capital et droits de vote	Nombre de titres	% du capital et droits de vote	Nombre de titres	% du capital et droits de vote	Nombre de titres	% du capital et droits de vote
Bank of Africa	726 220	52,47%	726 220	52,47%	726 220	52,47%	726 220	52,47%	726 220	52,47%
RMA	384 419	27,77%	384 419	27,77%	387 158	27,97%	387 158	27,97%	387 158*	27,97%
Mamda	55 279	3,99%	55 279	3,99%	55 279	3,99%	55 279	3,99%	55 279	3,99%
MCMA	55 279	3,99%	55 279	3,99%	55 279	3,99%	55 279	3,99%	55 279	3,99%
Autres porteurs (Flottant)	162 985	11,77%	162 985	11,77%	160 246	11,58%	160 246	11,58%	160 246	11,58%
Total	1 384 182	100%	1 384 182	100,00%	1 384 182	100,00%	1 384 182	100%	1 384 182	100%

* ci-après le total des titres détenus par RMA au 31.12.2024

RMA	91 025
RMA OBLIGATIONS	31 264
RMA MULTISTRATEGIE	109 414
RMA EXPANSION	17 041
RMA CAP DYNAMIQUE	138 414
TOTAL RMA	387 158

Source : Maghrebail

Il est à noter que la structure de l'actionnariat de Maghrebail est restée stable au cours des 5 dernières années ainsi que l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du document de référence.

II.4. Franchissement de seuils

Le capital de Maghrebail n'a connu aucun franchissement de seuil de participation pendant les cinq dernières années.

II.5. Actionnariat actuel

Tableau 2 Répartition du capital de Maghrebail à fin octobre 2025

Actionnaires	31/10/2025	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Bank of Africa	726 220	52,47%
RMA	387 158	27,97%
MAMDA	55 279	3,99%
MCMA	55 279	3,99%
Autres porteurs (Flottant)	160 246	11,58%
Total	1 384 182	100,00%

Source : Maghrebail

A la connaissance de l'émetteur, aucun actionnaire parmi les « autres actionnaires (flottant) » ne détient plus de 3% du capital.

Il est à noter que Bank of Africa et RMA sont sous le contrôle du groupe O Capital Group et agissent selon les mêmes intérêts pour le contrôle de Maghrebail, et ce même en l'absence d'un pacte d'actionnaires.

II.6. Pacte d'actionnaires

A la connaissance de l'émetteur, Maghrebail ne fait l'objet d'aucun pacte d'actionnaires.

II.7. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

Bank of Africa :

Bank Of Africa est créée par les Pouvoirs Publics le 1er Septembre 1959. La mission essentielle qui lui est confiée outre une activité bancaire dite classique, est de contribuer au développement du commerce extérieur du Maroc. Le groupe BANK OF AFRICA est structuré en trois principaux segments d'activité :

- Les services financiers spécialisés à travers notamment Salafin dans le crédit à la consommation, Maghrebail dans le leasing, Maroc factoring dans l'affacturage et EULER-HERMES ACMAR dans l'assurance-crédit ;
- La gestion d'actif et autres activités de banque d'affaires à travers notamment BMCE Capital, BMCE Capital Gestion et BMCE Capital Bourse ;
- Les activités de banque à l'international à travers notamment la Banque de Développement du Mali, BOA UK et BOA GROUP.

Tableau 3 Répartition de l'actionnariat de la Bank of Africa au 31 octobre 2025

Actionnaires	31/10/2025
Bloc de contrôle	35,5%
RMA	27,4%
O Capital	7,2%
 Société Financière Crédit du Maghreb	 0,9%
-SFCM-	
Participations stables	44,3%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	24,6%
Caisse de Dépôt et de Gestion	8,3%
British International Investment	2,5%
MAMDA/MCMA	5,0%
CIMR	3,9%
Autres	20,2%
Personnel BANK OF AFRICA	1,0%
Flottant	19,1%
Total	100%

Source : Bank of Africa

Tableau 4 Principaux indicateurs financiers consolidés de Bank of Africa au 31 décembre 2024

KMAD	Au 31 Décembre 2024
Produit Net Bancaire	18 716 574
Résultat brut d'exploitation	10 026 536
RNPG	3 427 420
Capitaux propres consolidés	36 814 698

Source : Bank of Africa

RMA

Née de la fusion entre la Royale Marocaine d'Assurances et Al Wataniya effective depuis janvier 2005, RMA est un acteur majeur du secteur marocain des assurances. RMA est l'une des principales compagnies du secteur marocain des assurances. Elle est présente sur l'ensemble des segments du marché de l'assurance (Vie et Non Vie) et couvre l'ensemble du territoire marocain.

Tableau 5 Répartition de l'actionnariat de RMA au 31 décembre 2024

Actionnaires au 31/12/2024	% de détention
O CAPITAL GROUP	87,79%
Divers	12,21%
Total	100,00%

Source : RMA

Tableau 6 Principaux indicateurs financiers sociaux de RMA au 31 décembre 2024

En M MAD	Au 31 Décembre 2024
Chiffre d'affaires	8 904
Résultat net	913
Capitaux propres	6 021

Source : Site Officiel RMA

II.8. Capital potentiel de Maghrebail

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact futur sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue.

II.9. Négociabilité des titres de capital

Maghrebail est cotée à la Bourse de Casablanca depuis le 10 juillet 1997 sous le code ticker MAB. Le titre est coté sur le marché principal – Compartiment B – de la Bourse de Casablanca.

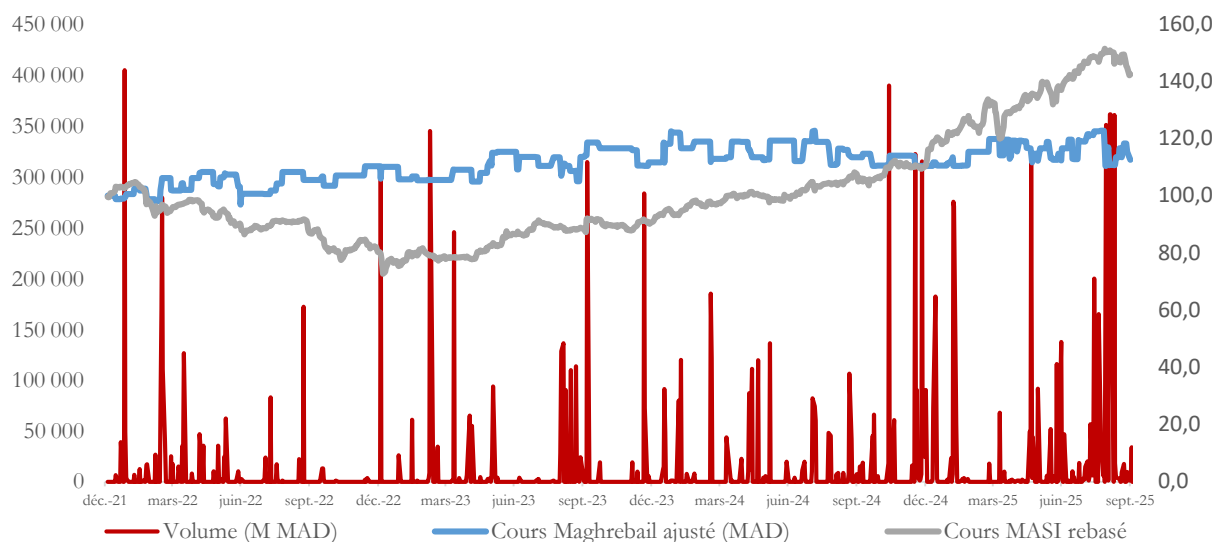
Date de cotation de Maghrebail	10/07/1997
Ticker	MAB
Code de cotation	MA0000011215
Mode cotation	Multifixing
Compartiment de cotation	Marché principal
Variation durant l'année 2024	-1,10%
Variation durant l'année 2023	1,22%
Variation durant l'année 2022	10,31%
Variation depuis le début de l'année 2025 (01/01/2024 au 30/09/2025)	+1,89%
Nombre de titre au 30/09/2025	1 384 182

Source : Bourse de Casablanca

Il n'existe aucune restriction à la négociabilité des titres de Maghrebail. Les actions sont librement négociables cf à la réglementation boursière en vigueur.

Il est à noter qu'aucune suspension de la cotation de l'action Maghrebail n'a été observée sur les 3 dernières années.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du cours de l'action Maghrebail sur la période s'étalant du 01 janvier 2022 au 30 septembre 2025.



Evolution du titre Maghrebail à la Bourse de Casablanca sur les 45 derniers mois (base 100)

Source : Bourse de Casablanca

Perf. 1-mois (du 29/08/2025 au 30/09/2025)	+1,89%	Dernier cours	917
Perf. 3-mois (du 30/06/2025 au 30/09/2025)	+0,15%	Cours min. Période	900
Perf. 5-mois (du 30/04/2025 au 30/09/2025)	-5,66%	Cours max. Période	1 001

II.10. Évolution du cours de l'action Maghrebail

Les principaux indicateurs d'évolution du cours de bourse du titre Maghrebail sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Tableau 1 Principaux indicateurs d'évolution du cours MAB (2022- 9M 2025)

	Nombre d'actions composant le capital	Plus haut – cours de clôture (MAD)	Plus bas – cours de clôture (MAD)	Capitalisation boursière moyenne (MAD)
2022	1 384 182	899,00	790,30	1 176 621 184,33
2023	1 384 182	967,00	855,00	1 252 196 077,08
2024	1 384 182	1 000,00	900,00	1 301 477 125,50
9M 2025	1 384 182	1 001,00	900,00	1 301 264 203,51

Source : Bourse de Casablanca

Tableau 2 Le cours le plus haut et le plus bas sur les 4 derniers trimestres

	Cours plus haut	Cours plus bas
T4 2024	935,00	900,00
T1 2025	977,00	900,00
T2 2025	977,00	910,00
T3 2025	1 001,00	900,00

Source : Bourse de Casablanca

Tableau 3 Le cours le plus haut et le plus bas par mois sur les 6 derniers mois

	Cours plus haut	Cours plus bas
Avr-25	977,00	920,00
Mai-25	972,00	910,00
Juin-25	968,00	915,60
Juil-25	975,00	919,00
Août-25	1 001,00	900,00
Sept-25	964,00	902,00

Source : Bourse de Casablanca

Tableau 4 Volume quotidien moyen et volume global des transactions sur les 4 dernières années

	Volume quotidien moyen ¹	Volume global
2022	8 266	2 099 525
2023	11 381	2 833 988
2024	13 757	3 384 152
9M 2025	24 278	4 442 909

Source : Bourse de Casablanca

¹ Calculé sur la base du nombre de séances de l'année de référence

Tableau 5 Volume des transactions mensuel sur les 6 derniers mois

	Volume des transactions mensuel
Avr-25	86 125
Mai-25	525 319
Juin-25	322 329
Juil-25	97 829
Août-25	1 098 997
Sept-25	1 386 778

Source : Bourse de Casablanca

II.11. Politique de distribution des dividendes

Concernant les dispositions statutaires, l'article 33 stipule que :

« Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société y compris amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé, cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds excède le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable sur lequel est attribué le premier dividende.

Ce premier dividende, calculé sur les sommes dont leurs actions seront libérées en vertu des appels de fonds, et non amorties, sera payé aux actionnaires concurremment entre eux, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas l'intégralité de ce paiement, les actionnaires puissent en réclamer le surplus sur les bénéfices des années subséquentes. »

Cependant, l'assemblée générale a la faculté de déterminer toute somme à prélever au titre de réserves facultatives ou à attribuer à titre de superdividende ou de reporter à nouveau, le tout dans la proportion qu'elle détermine.

Tableau 7 Evolution des dividendes distribués sur la période 2022 – 2024

MMAD	2022	2023	2024
Résultat net	118,95	127,8	135,6
Report à nouveau (en n-1)	355,83	405,57	464,2
Dividendes distribués (en n+1)	69,21	69,21	73,36
Pay out ratio	58,18%	54,15%	54,09%
Nombre d'actions	1 384 182	1 384 182	1 384 183
Dividende par action (en MAD / action)	50	50	53
Résultat net par action (en MAD / action)	85,94	92,33	97,99

Source : Maghrebail

$\text{Pay out} = \text{Dividendes distribués en N+1} / \text{Résultat net année N}$

$\text{Dividende par action} = \text{Dividendes distribués} / \text{Nombre d'actions}$

$\text{Résultat net par action} = \text{Résultat net} / \text{Nombre d'actions}$

La politique de distribution de dividendes de Maghrebail est d'optimiser le dividende distribuable tout en conservant des ratios réglementaires au-dessus des exigences locales.

En 2023, les dividendes distribuables en N+1 s'établissent à 69,21 MMAD. Le dividende par action s'élève à 50 MAD et reste stable par rapport à 2022. Le *Pay-Out Ratio* s'élève à 54,15% contre 58,18% en 2022 consécutivement à la progression du résultat net et une stabilité des dividendes.

Par ailleurs, Maghrebail disposait d'un report à nouveau de 464,2 MMAD à fin 2023.

En 2024, les dividendes distribuables en N+1 s'établissent à 73,36 MMAD. Le dividende par action s'élève à 53 MAD en hausse de 6% par rapport à 2023. Le *Pay-Out Ratio* s'élève à 54,09% contre 54,15% en 2023. Par ailleurs, Maghrebail dispose d'un report à nouveau de 526,4 MMAD à fin 2024.

III. Endettement

Outre sa maison mère, Maghrebail entretient des relations commerciales avec les principales banques de la place.

Ainsi, depuis 1999, Maghrebail est devenu un acteur sur le marché de la dette privée à travers les émissions de BSF et d'obligations².

De plus, l'adossement Emplois/Ressources constitue également une préoccupation majeure de la gestion dynamique et optimale de la trésorerie de Maghrebail. Ainsi les refinancements sont taillés et structurés en intégrant le besoin ALM.

III.1. Dette privée (marché)

Le programme des BSF émis par Maghrebail a été initié en 1999 avec un plafond initial de 200 MMAD, des maturités allant de 2 à 7 ans et un nominal de 100 KMAD par titre.

Suite au Conseil d'Administration du 23 mars 2019, le plafond de l'émission a été augmenté pour atteindre 5 950 MMAD.

Caractéristiques du programme d'émission des Bons de Sociétés de Financement

	Au 30/11/2025
Nature du programme	Bons de Sociétés de Financement
Plafond du programme	5 950 MMAD
Nombre maximum de BSF à émettre	59 500
Encours du programme	5 814 MMAD
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD
Nombre de titres	58 140

² Emission obligataire par placement privé auprès de BMCE Bank en 2012 d'un montant de 3 226 476 350 MAD

Emission des Bons de Sociétés de Financement

L'encours des bons de sociétés de financement de Maghrebail hors intérêts courus non échus s'élève au 30 novembre 2025 à 5 814 MMAD.

Les 23 émissions non encore échues au 30 novembre 2025 sont les suivantes :

Tableau 8 Emissions de BSF de Maghrebail non encore échues

Code ISIN	Date de jouissance	Date d'échéance	Montant Initial (MMAD)	Nature du taux	Taux d'intérêt	Spread	Mode de remboursement	Encours au 30/11/2025
MA0001008665	26/10/2021	26/10/2026	183	Fixe	2,49%	0,60%	Amort	37
MA0001008657	26/10/2021	26/10/2026	177	Fixe	2,68%	0,65%	Infine	177
MA0001008749	18/02/2022	18/02/2027	390	Fixe	2,57%	0,60%	Amort	156
MA0001008756	18/02/2022	18/02/2027	390	Fixe	2,76%	0,65%	Infine	390
MA0001009069	07/09/2023	07/09/2027	215	Fixe	4,06%	0,50%	Amort	108
MA0001009127	19/10/2023	19/10/2027	125	Fixe	4,02%	0,50%	Amort	63
MA0001009176	23/11/2023	23/11/2026	390	Fixe	3,86%	0,45%	Amort	130
MA0001009275	25/01/2024	25/01/2027	95	Fixe	3,68%	0,45%	Amort	63
MA0001009267	25/01/2024	25/01/2028	160	Fixe	3,78%	0,50%	Amort	120
MA0001009333	08/03/2024	08/03/2027	50	Fixe	3,75%	0,45%	Amort	33
MA0001009374	25/04/2024	25/04/2027	250	Fixe	3,87%	0,45%	Amort	167
MA0001009473	18/07/2024	18/07/2027	70	Fixe	3,40%	0,45%	Amort	33
MA0001009481	18/07/2024	18/07/2028	390	Fixe	3,52%	0,50%	Amort	308
MA0001009614	10/10/2024	10/10/2028	500	Fixe	3,39%	0,50%	Amort	375
MA0001009689	05/12/2024	05/12/2029	240	Fixe	3,55%	0,55%	Amort	240
MA0001009812	03/03/2025	03/03/2029	755	Fixe	3,21%	0,50%	Amort	755
MA0001009820	03/03/2025	03/03/2030	244	Fixe	3,31%	0,55%	Amort	244
MA0001009911	28/04/2025	28/04/2029	40	Fixe	2,94%	0,50%	Amort	40
MA0001009903	28/04/2025	28/04/2030	630	Fixe	3,04%	0,55%	Amort	630
MA0001009952	18/06/2025	18/06/2030	200	Fixe	2,82%	0,51%	Amort	200
MA0001010042	11/08/2025	11/08/2030	250	Fixe	2,84%	0,51%	Amort	250
MA0001010034	11/08/2025	11/08/2032	745	Fixe	3,02%	0,61%	Amort	745
MA0001010190	12/11/2025	12/11/2029	550	Fixe	2,93%	0,47%	Amort	550
Total encours (en MMAD) *			7 039					5 814

Source : Maghrebail

(*) Encours hors intérêts courus non échus

L'émetteur n'a pas effectué de rachats de BSF sur la période.

Evolution de l'encours des bons de Sociétés de Financement émis entre 2022 et 30 novembre 2025

Le tableau ci-dessous reprend l'encours des émissions de TCN depuis 2022 :

En K MAD	2022	2023	Var. 23-22	2024	Var. 24-23	30/11/2025	Var 12.24 – 30.11.25
Encours Titres de créances	2 454 067	2 330 633	-5,03%	3 374 700	44,80%	5 813 767	72,28%
Intérêts Courus	37 030	30 501	-17,63%	51 832	69,94%	82 086	58,37%
TOTAL	2 491 097	2 361 134	-5,22%	3 426 532	45,12%	5 895 853	72,06%

Source : Maghrebail

A fin 2023, l'encours des BSF ressort en baisse de 5,22% et s'établit à 2 361,1 MMAD.

Au terme de l'année 2024, l'encours des BSF affiche une hausse de 45,12% à 3 427 MMAD.

Au 30 novembre 2025, l'encours des BSF progresse de 72,06% à 5 895,9 MMAD.

Emissions décidées par les instances et non encore réalisées

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, l'émetteur n'a pas décidé d'émissions à réaliser prochainement.

III.2. Dette bancaire

Sur la période 2022 - 2024, Maghrebail a réussi à négocier différentes lignes de crédit à court terme et des emprunts à moyen et long terme, avec les banques de la place.

Evolution de la dette bancaire de Maghrebail entre 2022 et le 1^{er} semestre 2025

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des dettes envers les établissements de crédit et assimilés entre 2022 et fin juin 2025 :

Tableau 9 *Évolution des dettes bancaires entre 2022 et le 1^{er} semestre 2025*

En K MAD	2022	2023	Var. 22-23	2024	Var. 23-24	S1 2025	Var 12.24 – S1 25
Dettes bancaires moyen & long terme	7 358 231	7 001 691	-4,85%	6 284 098	-10,25%	5 025 043	-20,04%
Emprunts de trésorerie à Terme	0	501 927	NS	500 000	-0,38%	800 000	60,00%
Lignes de crédit (court terme, découvert, etc.)	896 225	1 258 436	40,42%	1 033 796	-17,85%	527 682	-48,96%
Total dettes bancaires	8 254 456	8 762 054	6,15%	7 817 894	-10,78%	6 352 725	-18,75%

Source : Maghrebail

A fin 2023, l'encours des dettes bancaires de Maghrebail a connu une hausse de 6,20% à 8 762,1 MMAD compte tenu d'une baisse de 4,80% des dettes bancaires à moyen et long terme (à 7 002 MMAD) conjuguée à une progression de 40,40% des lignes de crédit à court terme (à 1 258 MMAD contre 865 MMAD en 2022).

Au terme de l'année 2024, l'encours des dettes bancaires de Maghrebail affiche une baisse de -10,78% à 7 817,9 MMAD. Cette diminution s'explique notamment par un recul des lignes de crédit de -17,85% atteignant 1 033,8 MMAD et de -0,38% des emprunts de trésorerie à terme à 500 MMAD. Pour leur part, les dettes bancaires moyen et long terme ressortent en baisse de 10,25% à 6 284,1 MMAD.

A l'issue du premier semestre 2025, l'encours des dettes bancaires de Maghrebail enregistre un repli de 18,75% sous l'effet principalement d'une contraction de 20,04% des dettes bancaires à moyen et long terme à 5 025 MMAD, ainsi que d'une baisse marquée de 48,96% des lignes de crédit à 527,7 MMAD. Pour leur part, les emprunts de trésorerie à terme ressortent en nette progression, affichant une hausse de 60% à 800 MMAD contre 500 MMAD en 2024.

Dette contractée auprès des banques

A fin juin 2025, les dettes bancaires à moyen et long termes contractées par Maghrebail auprès des banques sont détaillées comme suit :

Tableau 10 Récapitulatif des contrats de dette bancaire de Maghrebail à fin juin 2025 – KMAD

Banque (En KMAD)	Montant accordé*	Montant débloqué *	Date de jouissance*	Date d'échéance du contrat*	Type de contrat (CCT/CMT)	Mode de remboursement	Encours à fin Juin 2025
Banque 1	9 104 122	9 104 122	Septembre 2017 à Septembre 2025	sept-30	CMT	AMRT CONSTANT	3 524 282
Banque 2	1 792 500	1 792 500	Décembre 2018 à Août 2025	déc-27	CMT	AMRT CONSTANT	938 929
Banque 3	1 300 000	1 300 000	Mars 2017 à Mars 2019	déc-27	CMT	AMRT CONSTANT	323 273
Banque 4	493 210	493 210	Septembre 2017 à Mai 2025	mars-36	CMT	AMRT CONSTANT	238 559
Total dettes bancaires à fin juin 2025 (KMAD)	12 689 832	12 689 832					5 025 043

Source : Maghrebail

(*) Plusieurs lignes de dettes CMT tirées à différentes dates de jouissance et à rembourser selon les échéances. Le total du montant débloqué

A la date d'enregistrement du document de référence, Maghrebail n'est pas assujetti à des covenants en vertu de ses dettes bancaires.

Répartition de la dette bancaire de Maghrebail entre la dette en dirhams et en devises à fin juin 2025 :

Dette	Montant 30/06/2025
Dette en dirhams	4 786 484
Dette en devise *	238 559
TOTAL (KMAD)	5 025 043

Source : Maghrebail

(*) Crédits en devises en euro relatifs à l'activité leasing en zone franche de Maghrebail

Facilités de caisse et découverts de Maghrebail

A fin juin 2025, les facilités de caisse et découverts dont bénéficie Maghrebail sont détaillés comme suit :

Tableau 11 Récapitulatif des facilités de caisse accordées à Maghrebail à fin juin 2025

Banque	Total lignes accordées (KMAD)	Montant consommé (KMAD) au 30/06/2025
BANQUE 1	400 000	389 106
BANQUE 2	300 000	28 523
BANQUE 3	200 000	28
BANQUE 4	219 000	110 016
BANQUE 5	40 000	0
BANQUE 6	15 000	2
BANQUE 7	22 000	0
Total *	1 173 200	527 675

Source : Maghrebail

(*) Hors intérêts courus

Dettes bancaires contractées depuis le dernier arrêté des comptes du 31 décembre 2024

Le tableau ci-dessous détaille les dettes bancaires contractées depuis le dernier arrêté des comptes du 31 décembre 2024 :

Tableau 12 Récapitulatif des contrats de dette bancaire de Maghrebail contractés depuis le dernier arrêté des comptes et jusqu'à fin septembre 2025 – KMAD

Banque	Montant accordé	Montant débloqué	Date du 1 ^{er} déblocage	Date d'échéance du contrat	Type de contrat (CCT/CMT)	Mode de remboursement
BANQUE 1	500 000	50 000	sept-25	sept-30	CMT	AMRT CONSTANT
BANQUE 2	465 500	465 500	août-25	août-27	CMT	AMRT CONSTANT
BANQUE 4	2 052	2 052	févr-25	févr-29	CMT	AMRT CONSTANT
BANQUE 4	2 713	2 713	avr-25	avr-29	CMT	AMRT CONSTANT

Source : Maghrebail

Covenants des dettes bancaires de Maghrebail :

A la date d'enregistrement du document de référence, Maghrebail n'est pas assujéti à des covenants en vertu de ses dettes bancaires.

Crédits bancaires en cours de conclusion ou de négociation :

A la veille de l'enregistrement du Document de Référence, aucun crédit bancaire n'est en cours de conclusion ou de négociation Maghrebail.

III.3. Engagements hors bilan

Entre 2022 et le 1^{er} semestre de 2025, les garanties et suretés octroyées et reçues par l'émetteur se présentent comme suit :

En K MAD	2022	2023	Var. 22-23	2024	Var. 23-24	S1 2025	Var 24 - S1 25
Engagements donnés	723 821	789 780	9,11%	725 797	-8,10%	1 163 349	60,29%
1. Engagements de financements donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	6 707	7 717	15,06%	12 379	60,41%	9 019	-27,14%
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	717 114	782 063	9,06%	713 419	-8,78%	1 154 330	61,80%
Engagements reçus	1 347 155	1 295 255	-3,85%	1 415 041	9,25%	1 470 031	3,89%
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0	n.a	0	n.a	0	n.a
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 347 155	1 295 255	-3,85%	1 415 041	9,25%	1 470 031	3,89%

Source : Maghrebail

A fin juin 2025, les engagements donnés par Maghrebail ont progressé de +60,29% à 1 163 349 KMAD, tirés par un bond de +61,80% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle à 1 154 330 KMAD. Pour leur part, les engagements reçus sont ressortis en hausse de +3,89% à 1 470 031 KMAD.

A fin 2024, les engagements donnés par Maghrebail ont affiché une baisse de -8,10% à 725 797 KMAD, qui s'explique par la diminution -8,78% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle à 713 419 KMAD. Pour leur part, les engagements reçus sont ressortis en hausse de +9,25% en lien avec l'augmentation des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés à 1 415 041 KMAD.

A fin 2023, les engagements donnés par Maghrebail ont progressé de 9,11% à 789 780 KMAD, portés par la hausse de +15,06% des engagements de financements données en faveur de la d'établissements de crédit et assimilés à 7 717 KMAD et de +9,06% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle à 782 063 KMAD. Sur la même année, les engagements reçus ont diminué de -3,85% à 1 295 255 KMAD.

III.4. Nantissement d'actions

Au 30 juin 2025, les actions de Maghrebail détenues par l'actionnaire majoritaire ne font l'objet d'aucun nantissement.

III.5. Nantissement d'actifs

Les actifs de Maghrebail ne font l'objet d'aucun nantissement.

III.6. Notation

Maghrebail n'a fait l'objet d'aucune notation au titre des exercices 2022, 2023 et 2024.

De même, les bons de société de financement émis par Maghrebail n'ont fait l'objet d'aucune notation au titre des exercices 2022, 2023 et 2024.

PARTIE III. GOUVERNANCE DE L'ÉMETTEUR

I. Assemblées générales

Les modes de convocation, les conditions d'admissions, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société Maghrebail sont conformes à la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée.

Par dérogation aux dispositions de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et par application des dispositions statutaires, le quorum pour tenir l'AGE est de 1/3 sur 2^{ème} convocation.

Les dispositions statutaires de Maghrebail, régissant les assemblées d'actionnaires, stipulent que :

I.1. Mode de convocation

Selon l'article 25 des statuts de Maghrebail, les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration.

A défaut elles peuvent également être convoquées dans les conditions prescrites par la loi, par :

- Le ou Les Commissaires aux Comptes ;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société ;
- Un mandataire désigné par le président du tribunal ;
- Le ou les liquidateurs.

La convocation des assemblées Générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales ainsi trente (30) jours au moins avant la date fixée par la réunion.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer faute de réunion le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée est convoquée huit (8) jours à l'avance, dans les mêmes formes que la première ; l'avis de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

L'ordre du jour et le texte des projets de résolutions sont arrêtés par l'auteur de la convocation. Ils figurent sur les avis ou lettres de convocation.

Toutefois un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du Capital ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour d'un ou de plusieurs projets de résolutions dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque le capital de la Société est supérieur à cinq (5) millions de dirhams, le montant du capital à représenter en application de l'alinéa précédent, est réduit à deux pour cent (2%) pour le surplus.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour d'une assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation ou en cas de prorogation.

I.2. Condition d'admission

L'article 26 des statuts stipule que l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent à condition que lesdites actions soient libérées des versements exigibles et déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Les propriétaires d'action doivent, pour avoir le droit de participer aux Assemblée Générales, déposer au lieu indiqué dans l'avis de convocation, cinq (5) jours au plus tard avant la date de la réunion, un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions.

Les propriétaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée Générale sur simple justification de leur identité, à condition d'être inscrit sur les registres sociaux.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, ou par son conjoint ou par un ascendant ou un descendant ou toute personne morale ayant pour objectif social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

Les sociétés actionnaires et les actionnaires juridiquement incapables pourront se faire représenter par un mandataire, qui peut ne pas être lui-même actionnaire.

Le mandataire désigné n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Le mandat ne vaut que pour une assemblée ou pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Il peut également être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai maximum de quinze jours.

Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi.

I.3. Condition d'exercice du droit de vote

Tout actionnaire peut voter par correspondance, dans les conditions de l'article 131 bis de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Condition d'acquisition du droit de vote double

Les statuts ne prévoient pas de conditions spécifiques relatives au droit de vote double.

Dispositions statutaires en termes d'exercice du droit de vote

Les statuts de Maghrebail stipulent que :

L'article 12 – Droits et obligations attachés aux actions

« .. De même, toute action confère à son propriétaire le même droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, et chaque action donne droit à une voix. »

L'article 26 – Composition – Quorum – Vote – Nombre de voix

« 1. L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, à condition que lesdites actions soient libérées des versements exigibles et déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. »

« 2. Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi. »

« ...3. Tout actionnaire peut voter par correspondance, dans les conditions de l'article 131 bis de la loi. »

I.4. Dispositions propres aux Assemblées Générales Ordinaires

Selon l'article 29 des statuts, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, annuelle ou convoquée extraordinairement, statue d'une manière générale sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire modificative des statuts.

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prorogation de ce délai une seule fois et pour la même durée, par ordonnance de Justice à la demande du Conseil d'Administration. Elle a notamment les pouvoirs suivants :

- Entendre le rapport de gestion du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les états de synthèse de l'exercice concerné,
- Discuter, approuver ou rejeter les comptes et bilan qui lui sont soumis ;
- Fixer les dividendes à répartir sur proposition du Conseil d'Administration ;
- Donner ou refuser quitus ou décharge de leur gestion aux Administrateurs ;
- Nommer, révoquer, remplacer ou réélire les Administrateurs ;
- Nommer les Commissaires aux comptes ;
- Déterminer le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration ;
- Approuver et conférer les autorisations prévues par la loi et évoquées à l'article 23 ci-dessus.

Lorsqu'une assemblée a pour objet de statuer sur les états de synthèse, sa délibération doit être précédée de la présentation desdits états et de la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sous peine de nullité.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent le quart (1/4) au moins du capital social.

Si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée dans les formes et délais indiqués à l'article 26 des statuts. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents et représentés.

I.5. Dispositions propres aux Assemblées Générales Extraordinaires

Selon l'article 30 des statuts, l'assemblée générale extraordinaires est seule habilitée, sur la proposition du Conseil d'Administration à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions aux conditions qu'elle détermine en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. Toutefois elle ne peut ni augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la société.

Elle est habilitée à autoriser l'émission d'obligations convertibles en actions ou l'échange d'obligations en actions.

L'assemblée générale extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant, sur première convocation, la moitié (1/2) au moins du capital social – et sur deuxième convocation, le tiers (1/3) au moins du capital social.

A défaut de ce quorum, cette deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à partir du jour auquel elle avait été convoquée. Elle est convoquée à nouveau dans les formes et délais ci-dessus prévus.

L'assemblée ainsi prorogée devra réunir le quorum du quart (1/4) au moins du capital social. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Dans toutes les assemblées extraordinaires, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées dont disposent les actionnaires présents et représentés.

II. Organe d'administration

II.1. Fonctionnement et composition du conseil d'administration

L'article 15 des statuts de la société Maghrebail stipule les éléments suivants en matière d'administration de la société :

Sous réserves des dérogations légales prévues en cas de fusion la société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois à douze membres au plus, choisis parmi les personnes physiques ou morales actionnaires.

Toutefois en cas de fusion, le nombre de quinze pourra être dépassé jusqu'à concurrence du nombre total des administrateurs en fonction depuis plus de six (6) mois dans les sociétés fusionnées, sans pouvoir être supérieur à vingt-quatre, vingt-sept dans le cas d'une fusion avec une autre société dont les actions sont inscrites à la cote de la bourse des valeurs.

La société doit désigner au sein de son conseil d'administration un ou plusieurs administrateurs indépendants selon les conditions fixées par la loi n° 103-12.

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire ou par l'Assemblée Générale Extraordinaire en cas de fusion ou de scission.

Conditions

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

Un administrateur personne morale est tenu de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission de ce dernier.

Un salarié de la société ne peut être nommé Administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Le nombre des Administrateurs liés à la société par contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration.

Les administrateurs, autres que les administrateurs indépendants, doivent détenir au moins une (1) action de la société.

Durée de mandat et vacances

La durée de fonctions des Administrateurs nommés par les Assemblées Générales est de trois ans.

Les fonctions des Administrateurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Les Administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire, sans même que cette révocation soit mise à l'ordre du jour

En cas de vacances par décès, par démission, ou par tout autre empêchement d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire dans un délai de 30 jours à compter du jour où se produit la vacance en vue de compléter l'effectif du Conseil. Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal, le conseil doit procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Les nominations effectuées à titre provisoire par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil d'Administration n'en demeurent pas moins valables.

II.2. Membres des organes d'administration

L'article 18 des statuts de la société Maghrebail stipule que : Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de Maghrebail et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concerne.

A la veille de l'enregistrement du présent document de référence, Maghrebail est administrée par un conseil d'administration composé de 9 (neuf) membres et présidé par Monsieur Azeddine GUESSOUS :

Tableau 13 *Composition du Conseil d'Administration de Maghrebail à fin septembre 2025 :*

Nom	Qualité	Titre		Date d'entrée au Conseil d'administration*	Date d'expiration du mandat	Fonction au sein du comité d'audit et des risques	Fonction au sein du Comité de Nomination et de Rémunération
M. Azeddine GUESSOUS	Exécutif Président, Directeur Général	Président	Directeur Général de Maghrebail	29/05/2002	AGO statuant sur l'exercice 2027		Membre
M. Othman BENJELLOUN	Administrateur Non exécutif Intuitu Personae	Président	Directeur Général de Bank of Africa	01/05/2004	AGO statuant sur l'exercice 2027		Président
RMA	Représentée par M. Mounir KABBAJ Non exécutif	Directeur	Général Adjoint en charge de la banque des particuliers et professionnels de RMA	31/05/2005	AGO statuant sur l'exercice 2028		

Bank of Africa	Représentée par M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI	Administrateur Directeur Général	28/05/1998	AGO statuant sur l'exercice 2027	Membre
M. Khalid NASR	Administrateur Non exécutif Intuitu Personae	Directeur Général de la Corporate & Investment Banking, Bank of Africa	28/03/2019	AGO statuant sur l'exercice 2027	
MAMDA	Représentée par M. Hicham BELMRAH Non exécutif	Président Directeur Général MAMDA & MCMA	04/06/2010	AGO statuant sur l'exercice 2027	
MCMA	Représentée par M. Hicham BELMRAH Non exécutif	Président Directeur Général MAMDA & MCMA	04/06/2010	AGO statuant sur l'exercice 2027	
M. Samir OUDGHIRI	DRISSI Administrateur indépendant		11/05/2022	AGO statuant sur l'exercice 2027	Président
Mme Ilham OUGHLA	Administratrice Exécutif Intuitu Personae	Administratrice Directeur Général Délégué de Maghrebail	14/05/2025	AGO statuant sur l'exercice 2027	
Mme Amal EL OUAZZANI	Administratrice Non exécutif Intuitu Personae	Directrice Pôle Banque Des Grandes Entreprises de Bank of Africa	14/05/2025	AGO statuant sur l'exercice 2027	

Source : Maghrebail

* A noter que la date d'entrée au Conseil d'Administration correspond à la date d'AGO ratifiant la nomination.

En 2024, le conseil d'administration comptait 8 membres qui se sont réunis à une fréquence biannuelle, lors du conseil d'administration du 13 Mars 2024 et le 25 septembre 2024.

Le 25 Septembre 2024, Le Président du conseil propose au Conseil, après avis favorable du Comité de Nomination et Rémunération

- La nomination de deux Directeurs Généraux Délégués :
 - ✓ Madame Ilham OUGHLA : Directeur Général Délégué en charge du Pôle Support. Elle aura sous sa responsabilité la Direction Financière, la Direction de Production, la Direction Recouvrements, la Direction des Ressources Humaines, le Juridique, la Logistique ainsi que le contrôle permanent.
 - ✓ Monsieur Rachid TAHER : Directeur Général Délégué en charge du Pôle Développement Commercial. Il aura sous sa responsabilité la Direction Marché, Direction du Réseau Casablanca ainsi que les différents bureaux de représentation et le département Marketing et pilotage.

Le Conseil ratifie cette nomination et donne pouvoirs à chaque Directeur Général Délégué pour superviser et gérer les entités relevant de son périmètre.

- La cooptation de deux Administratrices, dans le cadre de mise en conformité de la composition du Conseil d'Administration visant une représentativité plus équilibrée des femmes :

✓ Mme AMAL ELOUAZZANI : Directeur Pôle Banque Des Grandes Entreprises, BANK Of Africa ;

✓ Mme Ilham OUGHLA : Directeur Général Délégué de MAGHREBAIL en charge du Pôle Support.

Le Conseil approuve leur cooptation et décide de la soumettre à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le 14 Mai 2025, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

- La ratification de la nomination de Madame Ilham OUGHLA et Madame Amal ELOUAZZANI en qualité d'Administratrices, pour un mandat de trois ans.
- Le renouvellement du mandat de Monsieur Khalid NASR pour une durée de trois ans.

CV des membres du Conseil d'administration**Monsieur Azeddine GUESSOUS**

M. GUESSOUS est diplômé de l'école des Hautes Études Commerciales de Paris (HEC Paris) en 1964 et de l'Institut d'Études Politiques de Paris (IEP Paris). Il intègre le groupe OCP en 1966 en tant que Directeur Commercial. En 1971, il est nommé Directeur Financier du groupe OCP avant d'occuper la fonction d'Administrateur Délégué de la Banque Commerciale du Maroc en 1977. L'année suivante, M. GUESSOUS est nommé Ministre du Commerce, de l'Industrie et du tourisme. Il occupe ce poste jusqu'en 1985, année où il est nommé Ministre chargé des relations avec la Communauté Économique Européenne. En 1986, M. GUESSOUS est nommé Ambassadeur de Sa Majesté le Roi en Espagne. L'année 1995 marque sa prise de fonction en tant que Président Directeur Général de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine des Retraites (CIMR). En 2001 il rejoint la Compagnie d'Assurances Al Wataniya en tant que Président Directeur Général. En 2004, M. GUESSOUS rejoint Maghrebail en tant que Président Directeur Général, fonction qu'il occupe actuellement. Par ailleurs, M. GUESSOUS est aussi Administrateur à Bank of Africa et à RMA, membre du Comité d'Audit Bank of Africa et Membre du Comité AVEROES.

Tout au long de sa carrière M. GUESSOUS s'est vu remettre le Wissam Reda (Officier), l'Ordre du Mérite Civil Espagnol (Grande Croix), l'Ordre d'Isabelle La Catholique (Grande Croix), l'Ordre National du Mérite Français, l'Order of British Empire (Chevalier) ainsi que d'autres décorations africaines et sud-américaines.

Autres mandats de M. Azeddine Guessous à fin octobre 2025 :

SOCIÉTÉ	FONCTION
MAGHREBAIL	Président Directeur Général
BANK OF AFRICA	Administrateur
BOA West Africa	Administrateur
BOA Group	Administrateur
RMA	Administrateur, Vice-Président du Conseil
SONASID	Administrateur
RISMA	Président du Conseil de Surveillance
MAROCAINE DES TABACS	Administrateur
ALMA PACK	Administrateur
ALMA BAT	Administrateur
SAZINAG	Administrateur
MUTANDIS	Administrateur
AL AKHAWAYN	Administrateur
LOCASOM	Administrateur
BANK OF AFRICA EUROP	Président du Conseil d'Administration

Source : Maghrebail

Monsieur Othman Benjelloun

M. Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général du Groupe BANK OF AFRICA, initialement la Banque Marocaine du Commerce Extérieur privatisée en 1995, Président du Holding O CAPITAL GROUP, Président de la compagnie Royale Marocaine d'Assurance et Président de Medi Telecom Orange.

Il préside le Groupement Professionnel des Banques du Maroc depuis 1995. Il a également présidé l'Union des Banques Maghrébines de 2007 à 2009.

M. BENJELLOUN est le fondateur de la Fondation BMCE Bank, à laquelle il a assigné deux priorités essentielles :

- L'Éducation, particulièrement la lutte contre l'analphabétisme, avec le Programme de construction et de gestion d'écoles communautaires rurales au Maroc et en Afrique.
- La Protection de l'Environnement.

M. BENJELLOUN a été nommé Chancelier de l'Université Al Akhawayn d'Ifrane par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II de 1998 à janvier 2004. En 2007, il lui fut décerné la distinction « Honorary Fellow » du King's College of London.

M. BENJELLOUN est également Conseiller, depuis 1981, au Center for Strategic International Studies de Washington -CSIS- présidé par Dr. Henry Kissinger. En 2013, le CSIS lui octroie la prestigieuse distinction Honorary Trustee.

M. BENJELLOUN a été honoré Officier de l'Ordre du Trône du Royaume du Maroc par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, Commandeur de l'Etoile Polaire par Sa Majesté le Roi de Suède. Décoré de la Médaille de Commandeur dans l'Ordre National du Lion de la République du Sénégal, et également de la Médaille « Encomienda de Número de la Orden de Isabel la Católica » par Sa Majesté le Roi Juan Carlos du Royaume d'Espagne, il lui fut également décerné le grade de Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres de la République Française et fut récemment décoré de l'Ordre de Commandeur de la Grande Etoile de la République de Djibouti.

Le 7 avril 2010, M. BENJELLOUN a été élevé au grade de Commandeur de l'Ordre du Trône par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

M. BENJELLOUN est né en 1932 à Casablanca – ancien élève de l'Ecole Polytechnique d'Ingénieurs de Lausanne, Suisse.

Autres mandats de M. Othman Benjelloun à fin octobre 2025 :

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL	PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	ADMINISTRATEUR	GÉRANT
BANK OF AFRICA	BMCE International Holding (B.I.H)	Argan Invest	Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc
O Capital Group	Medi Telecom	Casablanca Finance City Authority	Président de la Fondation Othman Benjelloun
O Capital Africa	M.B.T Fund	Maghrebail	Gérant unique de CAP CHIADMA
Cap Estate	Revl'y's Marrakech		
Internationale de Financement et de Participation (INTERFINA)	RMA	Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires	
O Tower	RMA Alternative Investments		
Ranch Adarouch	RMA Asset Management		
Société Financière du crédit du Maghreb (S.F.C.M)	RMA CAPITAL		
Financière Yacout	RMA MANDATES		
BAB Consortium	Société d'Aménagement Tanger Tech		

Source : Maghrebail

(1) Représentant de O Capital Group

Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI

M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur Directeur Général délégué du Groupe de Bank of Africa.

A cet égard, il assure la Présidence du Comité de Direction Générale, la Vice-Présidence du Comité Exécutif Groupe et la Vice-Présidence du Comité de Crédit Senior.

Dans le cadre de la stratégie internationale du Groupe Bank of Africa, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président de Bank of Africa, Groupe bancaire présent dans 17 pays en Afrique. Il est Administrateur des entités bancaires européennes du Groupe.

Par ailleurs, au titre de ses fonctions, il est Président de Conseil ou Administrateur de différentes sociétés du Groupe au Maroc opérant dans les activités de Banques d'affaires, services financiers spécialisés – affacturage, crédit à la consommation, leasing, recouvrement-, ou le courtage d'assurance.

Dans le cadre des partenariats stratégiques avec les actionnaires de référence, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de la compagnie d'assurances RMA et de sa Holding, O Capital Group. Il est également Président du Conseil de Surveillance d'EurAfric Information spécialisée dans le domaine technologique ainsi qu'Administrateur d'Euro Information, filiale technologique du Groupe Crédit Mutuel - CIC.

Reflétant l'engagement du Groupe dans la responsabilité sociétale, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de la Fondation BMCE Bank pour la promotion de l'éducation et la préservation de l'environnement.

Il siège également au Conseil d'Administration de Proparco, institution financière de développement. Il est aussi Administrateur de la Bourse de Casablanca.

Né en 1960, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Docteur en Monnaie, Finance et Banque de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne. Il a débuté sa carrière sur les marchés financiers en France, assumé la responsabilité de la recherche au sein de la Salle des Marchés d'une grande banque d'affaires française et rejoint BMCE Bank en 1990.

Monsieur Benjelloun est marié et père de trois enfants.

Autres mandats de M. Brahim Benjelloun-Touimi à fin octobre 2025 :

SOCIÉTÉ	FONCTION
BMCE international HOLDINGS	Administrateur
BANK OF AFRICA	Administrateur Directeur Général Délégué
BMCE ASSURANCES	Président du Conseil d'Administration
BMCE CAPITAL	Président du Conseil de Surveillance
BANK AL KARAM (Ex BTI BANK)	Administrateur représentant de BANK OF AFRICA
RMA	Administrateur
O CAPITAL GROUP	Administrateur
LA FONDATION BMCE BANK	Administrateur
BOA UK	Administrateur
BOA EUROPE	Administrateur
MAGHREBAIL	Administrateur
O'TOWER	Administrateur
LA BOURSE DE CASABLANCA	Président
EURO INFORMATION	Administrateur
PROPARCO	Administrateur représentant permanent de BANK OF AFRICA

Source : Maghrebail

M. Khalid Nasr

M. Khalid Nasr est Responsable de l'activité Corporate & Investment Banking de BANK OF AFRICA. Il est également Président du Directoire de BMCE Capital, filiale du Groupe spécialisée dans les métiers de la Banque d'Affaires.

A cet égard, il est Membre du Comité Présidentiel et du Comité de Direction Générale Groupe de BANK OF AFRICA.

Il exerce, par ailleurs, plusieurs mandats sociaux au sein d'entités du Groupe, notamment BOA Group - Administrateur -, BOA Capital - Président Directeur Général – et Maghrebail - Administrateur -.

M. Khalid Nasr cumule une expérience de plus de 25 années dans les métiers de la finance, dont une part importante dans des postes de haute direction. Il a débuté sa carrière en France au sein d'un assureur européen de premier plan.

Après une expérience dans les marchés des capitaux au sein d'une banque marocaine, M. Khalid Nasr a intégré BMCE Capital - à sa création - en 1998. Il a ainsi développé les activités de marchés en tant que Responsable du Trading Obligataire et, à partir de 2005, Directeur de la Salle des Marchés.

M. Khalid Nasr a été nommé, en 2010, Président du Directoire de BMCE Capital et supervise l'ensemble des métiers de la Banque d'Affaires (Marchés des Capitaux, Gestion d'Actifs, Gestion Privée, Conseil Financier, Dépositaire, Intermédiation Boursière, Recherche Financière, Real Estate et Titrisation).

Depuis début 2019, M. Khalid Nasr est en charge du Pôle de Direction Générale Corporate & Investment Banking de BANK OF AFRICA.

M. Khalid Nasr a été nommé à la tête de la Direction Générale Exécutive CIB et Banque au Maroc en novembre 2021 dans le cadre de la nouvelle Gouvernance du Groupe Bank of Africa.

M. Khalid Nasr est titulaire d'un Executive MBA de l'ESSEC Business School – Paris -, d'un Mastère Spécialisé en Finance de l'ESC Marseille et d'une Maîtrise en Mathématiques de l'Université Saint Charles de Marseille. Il dispose de plusieurs certificats spécialisés, notamment en Asset & Liability Management - ALM - et en gestion des risques marchés.

Né en 1967, M. Khalid Nasr est marié et père de trois enfants.

Autres mandats de M. Khalid Nasr à fin octobre 2025 :

SOCIÉTÉ	FONCTION
BMCE CAPITAL	PRESIDENT DU DIRECTOIRE
BMCE CAPITAL GESTION	PRESIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION
SICAV IRAD	PRESIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION
SICAV MAROC VALEUR	ADMINISTRATEUR
SICAV SICAVENIR	ADMINISTRATEUR
BMCE CAPITAL GESTION PRIVEE	PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
BMCE CAPITAL GESTION PRIVEE INTERNATIONAL	PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL REPRESENTANT PERMANENT DE BMCE CAPITAL SA
BMCE CAPITAL CONSEIL	ADMINISTRATEUR REPRESENTANT PERMANENT DE BMCE CAPITAL SA
BMCE CAPITAL GESTION SOUS MANDAT	PRESIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION
BMCE CAPITAL TITRISATION	ADMINISTRATEUR REPRESENTANT PERMANENT DE BMCE CAPITAL SA
BMCE CAPITAL REAL ESTATE	PRESIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION REPRESENTANT PERMANENT DE BMCE CAPITAL SA
BMCE CAPITAL GLOBAL RESEARCH	ADMINISTRATEUR
BOA CAPITAL HOLDING	PRESIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATEUR REPRESENTANT PERMANENT DE BMCE CAPITAL SA
BMCE CAPITAL INVESTMENTS	PRESIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION REPRESENTANT PERMANENT DE BMCE CAPITAL SA
BANK OF AFRICA	DIRECTEUR GENERAL EXECUTIF EN CHARGE DE LA CIB ET DE LA BANQUE AU MAROC
BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	ADMINISTRATEUR REPRESENTANT PERMANENT DE BMCE CAPITAL TUNISIE SA
BOA GROUP	ADMINISTRATEUR
BANK OF AFRICA UK	ADMINISTRATEUR

MAGHREBAIL	ADMINISTRATEUR
SALAFIN	PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	ADMINISTRATEUR
BOA EUROPE	ADMINISTRATEUR
RM EXPERTS	PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
BOA EUROSERVICES	PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AFRICA MOROCCO LINK	ADMINISTRATEUR
ARPCSO	ADMINISTRATEUR
BOA WEST AFRICA	ADMINISTRATEUR
LOCASOM	ADMINISTRATEUR
EURAFRIC	MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
RMA	ADMINISTRATEUR

Source : Maghrebail

M. Hicham Belmrah

M.Hicham Belmrah est actuellement Président directeur Général du Groupe MAMADA-MCMA depuis 2010.

Il exerce plusieurs mandats sociaux au sein des entités du groupe, notamment au sein de la société Mutuelle Attamine Chaabi en qualité de Président du directoire, et administrateur directeur général au MAMDA RE, la société de réassurance.

Il a été nommé en 2010, Président du Conseil d'Administration de COSUMAR et Administrateur de sociétés dans divers secteurs d'activité, principalement au secteur financier : Banque Centrale Populaire (BCP), Crédit Agricole du Maroc (CAM), Maghrebail, Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR) ; au secteur industriel et services, il est administrateur de Afriquia SMDC, RISMA, Lesieur, et aux Divers fonds d'investissement.

Président de nombreux comités (audit et des risques, nomination et rémunération, ...) dans le secteur bancaire et industriel au Maroc.

Associé, expert-comptable et commissaire aux comptes, durant 16 ans au sein du cabinet d'audit financier et de conseil ERNST & YOUNG.

Doté d'une expérience solide en écosystème agricole marocain, et des connaissances approfondies dans les domaines de l'assurance, de la banque et des métiers financiers.

M. Belmrah est Lauréat de l'Université de Bordeaux et titulaire du Diplôme National d'Expertise Comptable en France.

Autres mandats de M. Hicham Belmrah à fin octobre 2025 :

SOCIETE	FONCTION
BCP	Administrateur
COSUMAR	Président du Conseil d'Administration
LESIEUR CRISTAL	Administrateur
RISMA	Administrateur
MAGHREBAIL	Administrateur
MUTUELLE ATTAMINE CHAABI	Président du Directoire
AL MADA	Administrateur
CAM	Membre du Conseil de Surveillance

SOMED	Administrateur
AFRIQUIA SMDC	Administrateur
NSI	Administrateur
CAT	Administrateur
AKWA AFRICA	Administrateur
RYAD RESSORT DEVELOPPEMENT	Président du Conseil d'Administration
MAMDA RE	Administrateur Directeur Général
UIR	Administrateur
OLEA CAPITAL	Président du Conseil d'Administration
ODYSSEY INTERNATIONAL	Membre du Conseil de Surveillance
OPCI EDUCAPITAL	Administrateur
OPCI CDV PATRIMOINE	Administrateur
EURESA	Membre du Conseil de Gérance
MASSIMISSA	Administrateur
AL MADA VENTURE CAP	Administrateur
A6 IMMOBILIER	Administrateur
MAMDA	Président Directeur Général
MCMA	Président Directeur Général
SUNABEL	Président du Conseil d'Administration
SURAC	Président du Conseil d'Administration
SUTA	Président du Conseil d'Administration
SUCRUNION	Président du Conseil d'Administration
WILMACO	Administrateur
MAMDA IT	Administrateur
Fondation ACADOMIA	Administrateur

Source : Maghrebail

M. Samir DRISSI OUDGHIRI

Entre 1994 et 2004, Samir Drissi Oudghiri a occupé le poste de Directeur Général Adjoint en charge du marketing et du commercial au sein Air Liquide Maroc.

Depuis 2004, il a intégré le Groupe Lesieur Cristal en tant que Directeur Commercial Adjoint en charge du commercial, et en 2010, il a été nommé Directeur Général de Lesieur Cristal. Il a exercé cette fonction jusqu'à son départ en 2021.

M. Drissi Oudghiri a construit une carrière réussie dans les secteurs du FMCG et de l'industrie. Il est notamment en charge de la cession de Lesieur Cristal au groupe Sofiproteol en 2012.

M. Drissi Oudghiri est ingénieur diplômé de l'école des arts et métiers de Paris, ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs de l'institut français du Pétrole à Paris. Il est également titulaire du Diplôme d'étude approfondie énergétique.

Autres mandats de M. Samir DRISSI OUDGHIRI à fin octobre 2025 :

SOCIETE	FONCTION
MAGHREBAIL	Administrateur indépendant
MANAGEM	Administrateur indépendant

Source : Maghrebail

M. Mounir KABBAJ

M. Mounir KABBAJ est lauréat de l'école Polytechnique de Montpellier et de l'école supérieur de commerce de Paris.

En 1994, il intègre Bank Of Africa en tant que Responsable Projet au sein de la Direction Organisation puis nommé, en 1997, Responsable de la Direction Organisation et Qualité.

En 2003 il est nommé Responsable de la Direction Production Bancaire, puis Directeur du Pôle Support.

En 2010 il chapeaute le Pôle Développement Marchés des Particuliers et Professionnels pendant 8 ans

Actuellement M. Mounir KABBAJ est Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et Professionnels.

Autres mandats de M. Mounir KABBAJ à fin octobre 2025 :

SOCIETE	FONCTION
FINASHORE	Administrateur au Conseil d'Administration
MAGHREBAIL	Administrateur au Conseil d'Administration
MAROC FACTORING	Membre du Conseil de Surveillance
BANK AL KARAM	Administrateur au Conseil d'Administration
OGS – OPERATION GLOBAL SERVICES	Membre du Conseil de Surveillance
DAMANE CASH	Membre du Conseil de Surveillance
MORROCCO FINTECH CENTER	Administrateur au Conseil d'Administration

Source : Maghrebail

Madame Ilham OUGHLA

Madame Ilham OUGHLA a obtenu le diplôme d'expert financier en 1994 auprès de l'Ecole Supérieure de Gestion. Elle intègre MAGHREBAIL la même année au sein de la Direction Financière. En 1998, elle est promue Fondée de Pouvoirs puis Directeur Financier en 2006.

Elle a participé activement à plusieurs chantiers structurants en matière d'organisation, d'optimisation de process, de gestion financière et de conformité aux changements réglementaires.

En 2015, elle est nommée Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Finances & Production.

Mme OUGHLA assure également le secrétariat du Conseil d'Administration de MAGHREBAIL depuis 2012.

En 2024, elle est nommée Directeur Général Délégué en charge du Pôle Support. Elle n'a actuellement pas d'autres mandats en cours.

Mandats de Mme Ilham OUGHLA à fin octobre 2025 :

SOCIETE	FONCTION
MAGHREBAIL	Administrateur

Source : Maghrebail

Madame Amal EL OUAZZANI

Mme Amal EL OUAZZANI a obtenu la licence en Sciences Economiques et Sociales en 1993 auprès de Université MOHAMED V de Rabat.

En 1995, elle obtient un Certificat d'Etudes Supérieures, Option « Gestion de l'Entreprise » auprès de l'Université HASSAN II des Sciences Economiques.

En septembre 2018, elle intègre le Groupe « La Financière Capitale » en tant que Responsable du Département Ingénierie Financière.

En janvier 2021, elle est nommée Responsable du Département Analyse & Recherche à EUROBOURSE

Elle intègre BMCE BANK en septembre 2002 en tant que Chargée d'Affaires en charge des Groupes Privés, puis elle est promue Responsable Département Institutionnels en juin 2006.

En septembre 2010, elle est nommée Directeur Commercial en charge des Multinationales, Institutionnels et Grandes Entreprises Rabat et Région pendant 8 ans.

Actuellement, Mme EL OUAZZANI est Directeur du Pôle Banque des Grandes Entreprises.

Mandats de Mme Amal EL OUAZZANI à fin octobre 2025 :

SOCIETE	FONCTION
OGS – OPERATION GLOBAL SERVICES	Membre du Conseil de Surveillance
MAROC FACTORING	Membre du Conseil de Surveillance
BMCE Capital Conseil	Administrateur
MAGHREBAIL	Administrateur

Source : Maghrebail

Rémunérations versées au conseil d'administration au cours des trois derniers exercices

A titre de rappel, les statuts de Maghrebail affirment que :

« L'Assemblée Générale peut allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle qu'elle détermine librement et que le Conseil répartit entre ses membres dans des proportions qu'il juge convenables. En dehors du remboursement des frais de voyages et de déplacement engagés sur décision préalable du Conseil dans l'intérêt de la société, les Administrateurs ne peuvent recevoir, en cette qualité, aucune autre rémunération de la société.

Le Conseil peut cependant allouer à certains Administrateurs pour les missions et les mandats qui leur sont confiés à titre spécial et temporaire, et aux membres des comités techniques, une rémunération exceptionnelle sur décision préalable de sa part ; dans ce cas ces rémunérations, portées en charge d'exploitation, sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire ».

L'Assemblée Générale Ordinaire du 09 mai 2023 dans sa 8^{ème} résolution, fixe au titre de l'exercice 2022, à 1,2 MMAD l'enveloppe allouée à la rémunération des Administrateurs et membres des comités spécialisés.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2024 dans sa 5^{ème} résolution, fixe au titre de l'exercice 2023, à 1,28 MMAD l'enveloppe allouée à la rémunération des Administrateurs et membres des comités spécialisés.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2025 dans sa 7^{ème} résolution, fixe au titre de l'exercice 2024, à 1,52 MMAD l'enveloppe allouée à la rémunération des Administrateurs et membres des comités spécialisés.

Les jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre des trois derniers exercices s'élèvent à :

En M MAD	2022	2023	2024
Jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration	1,2	1,28	1,52

Source : Maghrebail

A l'exception des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, aucune rémunération exceptionnelle n'a été accordée aux membres du conseil au cours des trois dernières années.

Prêts accordés aux membres du conseil d'administration au cours des trois derniers exercices

Les membres du Conseil d'Administration de Maghrebail n'ont bénéficié d'aucun prêt sur la période 2022- 2024.

II.3. Critères adoptés par la société en matière d'indépendance des membres du conseil d'administration

Conformément à la loi n° 103-12 et la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le Conseil d'Administration de Maghrebail compte un administrateur indépendant à la date du 31 octobre 2025.

Il convient de préciser que MAGHREBAIL s'engage de se conformer aux exigences réglementaires applicables aux sociétés cotées, notamment en matière de présence d'administrateurs indépendants au sein de son conseil d'administration.

La qualité d'Administrateur Indépendant répond aux critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

II.4. Critères de parité Hommes/Femmes

À la date d'enregistrement du présent document de référence, le Conseil d'Administration compte deux femmes parmi ses membres, portant leur représentativité à 22,22% de l'effectif total de neuf administrateurs. Notons que MAGHREBAIL a engagé un processus d'identification et de sélection de profils adéquats afin de renforcer la diversité au sein du Conseil et active ses recherches pour se conformer pleinement aux exigences réglementaires.

II.5. Comités spécialisés

II.5.1. Comités émanant du Conseil d'Administration au 30/09/2025

■ **Comité de nomination et rémunération**

- ✓ Membres : M. Othman BENJELLOUN (PDG BoA), M. Azeddine GUESSOUS (Président Directeur Général de MAGHREBAIL), M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI (Administrateur Directeur Général)
- ✓ Président du comité : M. Othman Benjelloun
- ✓ Règles de composition : Le comité de nomination et de rémunération se compose de trois membres : le PDG du Groupe Bank of Africa ,le Directeur Général Délégué de BOA et Le PDG du Maghrebail
- ✓ Fréquence de réunion : 1 fois par an
- ✓ Mission et attribution : le Comité de Nomination et Rémunération émet avis et recommandation au Conseil d'Administration sur la mise en place et le maintien d'une politique de bonne gouvernance. Il est chargé du respect des principes de bonne gouvernance et des dispositions légales et réglementaires en vigueur notamment en matière de composition, cooptation d'Administrateurs, leurs rémunérations et la prévention de tout éventuel conflit d'intérêt les concernant.

Il convient de préciser que MAGHREBAIL s'engage de se conformer aux exigences réglementaires applicables aux sociétés cotées, notamment en matière de diversité de genre au sein de son comité de nomination et rémunération.

■ **Comité d'audit et des risques :**

- ✓ Membres (Permanents) : M. Samir DRISSI OUDGHIRI (Administrateur Indépendant), M. Redouane ANOUA (Directeur Central en charge du Pôle Analyse des engagements-BOA), M. Omar LAHBABI (Directeur Central en charge du Pôle Risque Groupe), M. Mhamed BOURAQADI-SAADANI (Directeur Général Adjoint en Charge du Contrôle Management du Groupe) et Mme. Assia EL MALKI BERRADA (Directeur Général Adjoint en Charge de la Compliance du Groupe)
- ✓ Président du comité : M. Samir DRISSI OUDGHIRI en sa qualité d'administrateur indépendant
- ✓ Règles de composition : Le comité d'audit et des risques se compose (i) des membres de droit (Président du comité - administrateur indépendant et quatre membres), (ii) des membres associés (membres de la direction générale de Maghrebail), (iii) des membres invités (CAC, invités selon l'ordre du jour) et (iiii) du secrétariat (responsable de l'audit interne de Maghrebail)
- ✓ Fréquence de réunion : Au moins 2 fois par an
- ✓ Mission est attribution : Le Comité d'Audit et des Risques est chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière d'évaluation de la qualité et de la cohérence du dispositif de Contrôle Interne et la définition de la stratégie globale des risques de Maghrebail. Il assiste par ailleurs le Conseil d'Administration dans l'examen des comptes sociaux et s'assure de la fiabilité des informations financières destinées au Conseil d'Administration et aux tiers ainsi que la surveillance de l'efficacité des systèmes de contrôle interne de Maghrebail.

Il convient de préciser que MAGHREBAIL s'engage de se conformer aux exigences réglementaires applicables aux sociétés cotées, notamment en matière de diversité de genre, d'indépendance des membres et de qualité des membres (non exécutifs) du comité.

III. Les organes de direction

III.1. Direction Générale

Selon l'article 20 des statuts de Maghrebail, la direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat. Il est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts. En outre, lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

III.1.1. Composition de la direction générale :

La composition telle qu'arrêtée à fin septembre 2025 est la suivante :

Tableau 14 L'organe de direction de Maghrebail

Nom	Direction	Titre	Date d'arrivée à l'entreprise
M. Azeddine GUESSOUS	Direction Générale	Président Directeur Général	2004
Mme ILHAM OUGHLA	Direction Générale	Directeur Général Délégué	1994
M. RACHID TAHER	Direction Générale	Directeur Général Délégué	2001

Source : Maghrebail

Le Conseil d'Administration, réuni le 25 septembre 2024 a décidé de nommer deux directeurs généraux délégués : Mme Ilham Oughla et M. Rachid Taher.

Monsieur Azeddine GUESSOUS

Le CV de M. GUESSOUS est présenté en II.2 (Cf CV des membres du conseil d'administration).

Mme Ilham OUGHLA

Le CV de Mme. OUGHLA est présenté en II.2 (Cf CV des membres du conseil d'administration).

M. RACHID TAHER

Monsieur Rachid TAHER est titulaire d'une licence en Sciences de Gestion auprès de la Faculté de Droit de Rabat en 1995, puis d'un DESS de l'Institut Techniques de Banques du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) Paris, d'un DESS en Ingénierie Juridique et Financière de l'Université de Rennes, et du Diplôme du Cycle Supérieur de l'Institut Supérieur du Commerce et d'administration des entreprises Casablanca (ISCAE).

Monsieur Rachid TAHER a occupé différents postes de responsabilité au sein de la Société Générale Marocaine de Banques entre 1996 et 2001. Il a intégré Maghrebail en juillet 2001. Il a été successivement Responsable Commercial grands comptes, Responsable Département Immobilier, Responsable Département PME/PMI /TPE et Professionnels, puis, à partir de 2015, Directeur Central en charge du Réseau Commercial.

En 2024 il est nommé Directeur Général Délégué en charge du Pôle Développement Commercial.

III.1.2. Liste des principaux dirigeants

A fin octobre 2025, les principaux dirigeants de Maghrebail sont :

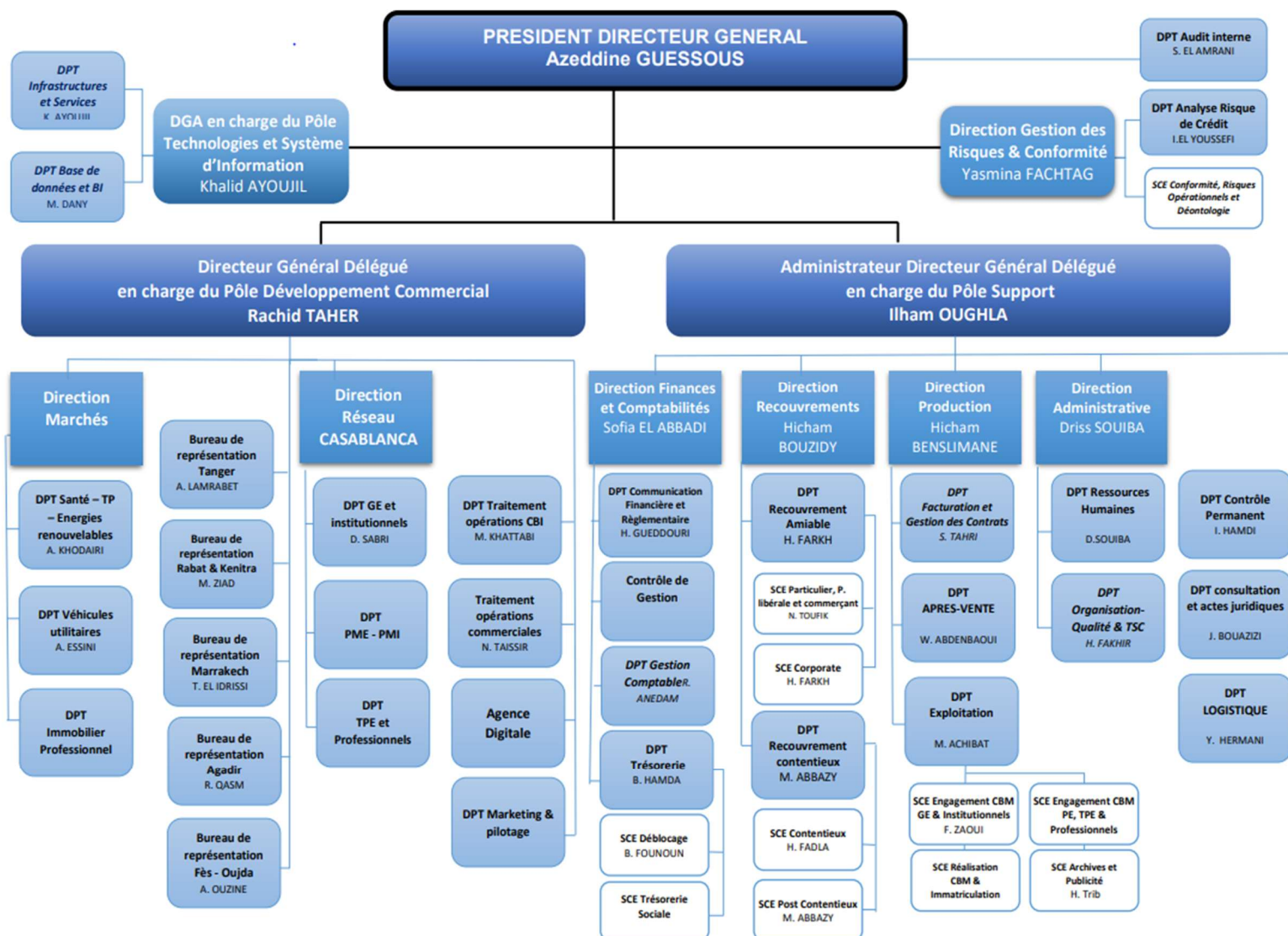
Principaux dirigeants de Maghrebail	Fonction	Date d'entrée
M. Azeddine GUESSOUS	Président Directeur Général	2004
Mme ILHAM OUGHLA	Directeur Général Délégué en charge du Pôle Support	1994
M. RACHID TAHER	Directeur Général Délégué en charge du Pôle Développement Commercial	2001

Source : Maghrebail

III.1.3. Organigramme fonctionnel de Maghrebail (au 31/10/2025)

L'organigramme actuel de Maghrebail est structuré selon 1 direction et trois pôles (chaque pôle regroupant plusieurs directions) :

- ✓ Le pôle Finances et Production (regroupant la Direction Finances et comptabilité ; la Direction Recouvrement ; la Direction Production et la Direction Administrative) ;
- ✓ Le pôle Développement commercial (regroupant la Direction des Marchés et la Direction des Réseaux)
- ✓ Le pôle Technologies et Système d'information ;
- ✓ La Direction Gestion des Risques et Conformité ;



Source : Maghrebail au 31/10/2025

III.1.4. Autres comités

Maghrebail a constitué divers comités pour traiter des sujets spécifiques. Lesdits comités se présentent comme suit :

- **Le Comité de Direction Générale**

- ✓ Membres : Directeur Pôle Développement Commercial-Directeur Pôle Finances & Production-Directeur Pôle Juridique & Recouvrement
- ✓ Fréquence de réunion : Mensuellement

Le comité de Direction Générale est chargé de la déclinaison en actions et mesures opérationnelles des orientations stratégiques de Maghrebail et de leur suivi. Ce comité représente également un cadre d'informations, d'échange et de concertation entre le management de MAGHREBAIL, portant sur des thèmes relatifs au Pilotage de l'activité, Contrôle interne, audit & gestion des risques et Ressources Humaines.

- **Comité de Coordination du Contrôle Interne**

- ✓ Membres : Responsable Audit interne et conformité, responsable du contrôle permanent et conformité, responsable des risques et responsable des finances
- ✓ Fréquence de réunion : Trimestriellement et chaque fois que nécessaire

Le comité de coordination et du contrôle interne est tenu de façon trimestrielle, il assiste le comité de Direction Générale en matière de gestion et suivi effectif et opérationnel des dispositifs de contrôle mis en place.

- **Comité de Fonctionnement**

- ✓ Membres : Président Directeur Général-Directeur Général-Pôle Finances & Production-Pôle Juridique & Recouvrement-Pôle Développement Commercial-Département Organisation & pilotage-Crédit Risk Manager-Directeur Systèmes d'Information-Directeur Administratif-Directeur Financier-Directeur Recouvrements-Responsable Logistique-Contrôleur Interne & Conformité
- ✓ Fréquence de réunion : En période de crise

Le Comité de fonctionnement est l'instance de remontée hebdomadaire, de partage de l'information et d'arbitrage concernant toute problématique liée au fonctionnement des activités de Maghrebail. Le comité apporte ainsi une expertise métier / technique et informe le Président des options retenues.

- **Comité de Gestion de Crise**

- ✓ Membres : Directeur Pôle Développement Commercial-Directeur Pôle Finances & Production-Directeur Pôle Juridique & Recouvrement
- ✓ Fréquence de réunion : Mensuellement

Pour faire face à des situations imprévues, Maghrebail a mis en place un comité de gestion de crise qui formalise son engagement au plus haut niveau vis-à-vis de ses partenaires, qui permettra de garantir un niveau adéquat de services à ses clients, de respecter ses engagements contractuels, ses obligations

- **Le comité « Retail » :**

- ✓ Membres : CRM, DR
- ✓ Fréquence de réunion : Quotidien

Prise de décision pour tous les dossiers de crédit-bail mobilier, pour les clients dont l'encours (y compris la nouvelle demande) ne dépasse pas 500 000 Dirhams HT.

- **Le comité « Petit Équipement » (PE) :**

- ✓ Membres : DG, CRM, DR
- ✓ Fréquence de réunion : Quotidien

Prise de décision pour tous les dossiers de crédit-bail mobilier, pour les clients dont l'encours client (y compris la nouvelle demande) est inférieur ou égal à 1 millions de dirhams HT et pour tous les dossiers PROBAIL pour un encours inférieur à 2 millions de dirhams.

▪ **Le comité « Grand Équipement » (GE) et Crédit-Bail Immobilier (CBI) :**

- ✓ Membres : PDG, DG, DPDC, CRM, DPJR
- ✓ Fréquence de réunion : Bihebdomadaire

Prise de décision sur les dossiers de crédit-bail immobilier (CBI), ainsi que les dossiers de crédit-bail mobilier pour les clients dont l'encours dépasse 1 million de dirhams HT (Nouvelle opération incluse).

▪ **Le comité « Conseil » :**

- ✓ Membres : ADG BANK OF AFRICA
- ✓ Fréquence de réunion : A chaque nouvelle demande

Prise de décision sur les dossiers de crédit-bail pour les clients dont l'encours (y compris nouvelle demande) dépasse 15 M MAD.

▪ **Comité « recouvrement et contentieux » :**

- ✓ Membres : PDG, DG, DPJR, DPDC, DPFP, CRM
- ✓ Fréquence de réunion : Hebdomadaire

Prise de décision sur les dossiers de recouvrement et de contentieux : procédures judiciaires à mettre en œuvre, choix des avocats et suivi. Ses actions se résument comme suit :

- ✓ Apprécier le niveau de risque engrangé par la Société (montant et proportion des impayés par rapport aux engagements sains, etc.) ;
- ✓ Évaluer les actions de recouvrement mises en œuvre ;
- ✓ Statuer sur le niveau de risque associé à chaque contrepartie (pré-douteux, douteux, compromis, etc.) ;
- ✓ Valider la proposition de passage en contentieux et les actions contentieuses à mettre en œuvre ;
- ✓ Évaluer les actions contentieuses mises en œuvre ;
- ✓ Approuver les montants de provisions à constater.
- ✓ Ledit comité se compose des membres suivants : le président Directeur Général de Maghrebail, et le Directeur Juridique Recouvrement & Contentieux (ou son adjoint).
- ✓ Le comité consigne ses décisions sur une « Récap contentieux » signée par ses membres.

▪ **Comité de déclassement :**

- ✓ Membres : PDG, DG, DPFP, DPJR
- ✓ Fréquence de réunion : Trimestriel

Analyse des créances en souffrance et prise de décision sur les déclassements manuels à effectuer.

▪ **Comité logistique (mobilier) :**

- ✓ Membres : DG, DAL, DPDC, RL
- ✓ Fréquence de réunion : Selon besoin

Procéder aux ventes de biens mobiliers récupérés par voie de justice et prendre les décisions en matière logistique.

▪ **Comité logistique (immobilier) :**

- ✓ Membres : PDG, DG, DAL, DPDC, RL

- ✓ Fréquence de réunion : Selon besoin

Procéder aux ventes de biens immobiliers récupérés par voie de justice et prendre les décisions en matière logistique.

- Comité informatique :

- ✓ Membres : PDG, DG, DTSI
- ✓ Fréquence de réunion : Selon besoin

Préparer les décisions relatives aux divers investissements Soft & Hard, entretien, budgets, intervenants externes éventuels.

- **Comité de Coordination :**

- ✓ Membres : DG, DPDC, CRM, DPFP, DTSI, DAL, DPJR, Resp. O&P, CIC, Resp. Expl
- ✓ Fréquence de réunion : Hebdomadaire ou bimensuelle

Le Comité de coordination est l'instance de remontée, de partage de l'information et d'arbitrage concernant toute problématique liée au fonctionnement des activités de Maghrebail. Le comité apporte ainsi une expertise métier / technique et informe le Président des options retenues.

III.1.5. Rémunérations accordées aux dirigeants

Au titre de l'exercice 2024, Maghrebail a attribué aux principaux dirigeants une rémunération globale de 14,5 MMAD bruts.

La rémunération annuelle brute attribuée aux dirigeants de Maghrebail au titre des trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024
Rémunération annuelle brute attribuée aux principaux dirigeants	11,3	11,4	14,5

Source : Maghrebail

III.1.6. Prêts accordés aux membres du comité de direction

L'encours des prêts accordés aux membres du comité de direction de Maghrebail en 2024 : néant.

L'encours des prêts accordés aux membres du comité de direction sur les trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024
Encours des prêts accordés aux principaux dirigeants	néant	néant	néant

Source : Maghrebail

PARTIE IV. ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR

I. Historique de l'émetteur

1972	Maghrebail a été créée à l'initiative de M. Mohamed Amine BENGELOUN avec le concours de la Banque Commerciale du Maroc (B.C.M.), de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (B.M.C.E.) et de la Banque Centrale Populaire (B.C.P.) pour développer l'activité du Crédit-bail, et ce, en l'absence d'une réglementation spécifique. Maghrebail est historiquement la deuxième société à s'implanter dans ce secteur au Maroc.
Au cours des années 1980	- Maghrebail innove dans le secteur du crédit-bail et lance plusieurs produits spécifiques en collaboration avec des partenaires bancaires et industriels : « Location longue durée », commercialisée par la société LOCASOM (location de véhicules), détenue conjointement par Maghrebail (à hauteur de 20%) et SOMACA (montage et distribution d'automobiles). Maghrebail s'est par la suite retirée de LOCASOM en 1991 ; « Factobail », un produit mixte combinant le crédit-bail et l'affacturage, développé en collaboration avec la BCM et Facto France Heller, l'une des principales sociétés d'affacturage en France ; « Bailmatic », produit de crédit-bail classique distribué par la BCM ; - Au cours de cette période et jusqu'à la promulgation de la loi relative aux établissements de crédit en 1993, M. Mohamed Amine BENGELOUN préside APROBAIL, association regroupant les sociétés de crédit-bail. Dans ce contexte, Maghrebail mène activement au nom de la profession des négociations d'ordre réglementaire et parvient notamment à obtenir un statut fiscal avantageux pour le crédit-bail immobilier.
1992	Maghrebail est la première société à lancer le crédit-bail immobilier au Maroc. Elle finance alors les premières opérations pour le compte de clients tels que BCM, SNEP, SOMEPI. Le crédit-bail peut ainsi financer des biens existants ou en construction, qu'il s'agisse de bâtiments industriels, d'entrepôts, de magasins, de locaux commerciaux ou de bureaux. Maghrebail innove en proposant un service complet qui va de l'assistance dans la conception des plans jusqu'aux aspects juridiques, fiscaux et financiers.
1993	La promulgation de la loi relative aux établissements de crédit et à leur contrôle établit un cadre juridique dans lequel doit intervenir l'activité des sociétés de financement. Ces dernières sont divisées en plusieurs catégories distinctes selon le critère de l'activité : sociétés de crédit à la consommation, sociétés de crédit-bail et sociétés d'affacturage. APROBAIL est alors intégrée à l'APSF (Association Professionnelle des Sociétés de Financement) dont la présidence est confiée à M. Mohamed Amine BENGELOUN, Président Directeur Général de Maghrebail.
1994	Maghrebail élargit sa gamme de produits en proposant des financements sur mesure pour l'acquisition de matériel roulant par les entreprises et les professionnels, en collaboration avec plusieurs concessionnaires de matériel roulant (notamment Univers Motors, Auto Nejma, Saïda Star Auto et SMEIA). La spécificité de ces produits réside dans le choix accordé à l'utilisateur final pour la détermination de la durée du contrat, de la valeur résiduelle et des services complémentaires (entretien et assurance) offerts lors de l'acquisition du véhicule par crédit-bail.
1996	- Maghrebail est autorisée par l'arrêté n° 3145 du 1^{er} safar 1417, correspondant au 18 juin 1996 du Ministère des Finances à recevoir du public des dépôts d'un terme supérieur à deux ans ; - Maghrebail a profité des opportunités offertes par les marchés financiers pour accéder à de nouvelles sources de financement : elle a ainsi procédé à une augmentation de capital à travers une introduction en bourse portant sur 20% de son capital.
1997	Ouverture d'un bureau de représentation à Agadir.
1998	La BMCE Bank et la Royale Marocaine d'Assurances – toutes deux actionnaires de Maghrebail – ont acquis les parts que détenait la Banque Commerciale du Maroc dans la Société. Cette dernière a mis en œuvre les synergies nécessaires avec ses partenaires (banques et assurances), en poursuivant sa politique de partenariat avec d'importants fournisseurs de biens d'équipement pour offrir à sa clientèle des produits à valeur ajoutée répondant à leurs besoins.
2002	Ouverture d'un bureau de représentation à Rabat.
2005	Ouverture d'un bureau de représentation à Tanger.
2006	Ouverture d'un bureau de représentation à Marrakech.

2007	▪ Ouverture d'un bureau de représentation à Fès.
2007	▪ La loi de finances 2008 prévoit pour les sociétés de leasing le remboursement trimestriel de leur crédit de TVA sur les opérations réalisées à partir du 1er janvier 2008.
2008	▪ Augmentation du taux de TVA sur le leasing de 10% à 20% ; ▪ Augmentation du taux d'IS à 37%.
2010	▪ Suppression par la loi de finances 2010 du droit d'enregistrement fixe de 300 MAD dont bénéficiaient les contrats de crédit-bail Immobilier et mise en place du droit d'enregistrement à hauteur de 3%.
2011	▪ Changement de l'identité visuelle de Maghrebail (Logo) ; ▪ Ouverture d'un bureau de représentation à Oujda.
2012	▪ Cooptation d'un nouvel administrateur et nomination de Mr Reda Daïfi en tant que Directeur Général en charge du commercial et des engagements.
2013	▪ Création d'un « espace abonnés » afin de permettre aux clients de Maghrebail de consulter directement la situation de leurs contrats en ligne.
2014	▪ Lancement de la LeaseBox, une plateforme d'utilisation en ligne permettant aux clients de la Société de consulter leurs données. Les services proposés vont de la simple consultation des contrats, des échéanciers et des factures à l'impression de tous les documents contractuels, à savoir les bons de commande, les PV de réception, les attestations d'assurances, etc.
2015	▪ Lancement de l'ENERGY LEASE en partenariat avec le MORSEFF (MOROCCO SUSTAINABLE ENERGY FINANCING FACILITY) destiné à l'acquisition d'équipements neufs et/ou la réalisation de projets d'investissements permettant soit de réduire la consommation énergétique ou d'avoir recours à l'énergie renouvelable
2016	▪ Pour être proche des donneurs d'ordre et répondre aux besoins de financement en devises des sociétés installées en zones franches opérant notamment dans les industries automobile et aéronautique, Maghrebail s'installe en zone franche de TANGER. La succursale vise à assurer une mise en place rapide du financement et permet par un financement en devises, une meilleure compétitivité aux entreprises de la zone.
2017	▪ Association de Maghrebail au Centre Monétique Interbancaire pour permettre le règlement en ligne des factures par carte bancaire Visa, Mastercard ou toute carte bancaire nationale homologué par le CMI ▪ Lancement du Leasing en devise au niveau des zones franches
2019	▪ Restructuration organisationnelle du pôle Développement Commercial ; ▪ Création du département Marketing et Pilotage Commercial ; ▪ Création du département animation fournisseurs - Véhicule Utilitaire ; ▪ Lancement de 3 nouveaux produits : Médecins débutants, Matériel Roulant et Prime de renouvellement des véhicules utilitaires destinés à la casse ; ▪ Ouverture d'une nouvelle Agence Maghrebail à Kenitra ;
2020	▪ Déclenchement d'une crise sanitaire mondiale due à la propagation de la pandémie du Coronavirus. ▪ Mise en place de plusieurs mesures d'accompagnement adéquates pour les clients impactés par la crise sanitaire. ▪ Mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité pour faire face à la crise COVID-19.
2021	▪ Reprise progressive de l'activité économique de la majorité des secteurs, à l'exception du tourisme. ▪ La signature d'une nouvelle ligne de financement verte « GEFF II » avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement-BERD pour appuyer les efforts du Maroc dans le domaine de l'environnement et le développement durable.
2022	▪ Signature d'une convention avec MCMA portant sur l'assurance décès invalidité totale et définitive proposée aux clients de MAGHREBAIL.

2023	La transition vers un Nouveau Système d'information « Ekip 360 ».
2024	- Le Conseil d'administration de MAGHREBAIL a décidé de nommer deux Directeurs Généraux Délégués : - Mme ILHAM OUGHLA, nommée Directeur Général Délégué en charge du Pôle Support ; - M RACHID TAHER, nommé Directeur Général Délégué en charge du Pôle Développement Commercial. - Maghrebail a franchi une étape majeure dans sa démarche RSE en 2024 avec le démarrage officiel de son Système de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux (SGES). Ce dispositif permet d'identifier, évaluer et encadrer les impacts environnementaux et sociaux des projets financés, en se conformant aux meilleures pratiques internationales
2025	- L'application de l'outil SGES (système de gestion des risques environnementaux et sociaux) pour les demandes de crédit-bail. - Signature de la BOA du GEFF III avec la BERD et intégration du leasing dans le programme. - Maintien du positionnement de leader du marché en encours financier.

II. Appartenance de Maghrebail à Bank of Africa

II.1. Présentation générale de Bank of Africa

Maghrebail est la filiale spécialisée dans le *Leasing* de « Bank of Africa ».

Bank Of Africa est créée par les Pouvoirs Publics le 1^{er} Septembre 1959. La mission essentielle qui lui est confiée outre une activité bancaire dite classique, est de contribuer au développement du commerce extérieur du Maroc.

Première banque marocaine à être privatisée en 1995, Bank Of Africa a déployé depuis cette période, un ensemble d'actions visant le renforcement de sa dimension internationale à travers l'élargissement de son actionnariat international, le développement de son implantation à l'étranger ainsi que la conclusion de partenariats de référence avec des institutions financières étrangères de renom.

En 2004, l'actionnariat international de la Banque s'est renforcé par l'entrée dans son capital de la Banque française Crédit Industriel et Commercial – CIC – à hauteur de 10% et de Morgan Stanley Investment Management pour 3%³.

L'année 2005 est marquée par le lancement d'un programme d'extension du réseau d'agences de la Banque dans le cadre de sa politique de proximité avec la clientèle et ce à travers l'ouverture de 50 agences par an sur 3 ans.

En 2010, la Caisse de Dépôt et de Gestion acquiert 8% du capital de Bank Of Africa pour porter sa participation à 9,4%.

La stratégie d'expansion de Bank of Africa vers les pays d'Afrique subsaharienne s'est concrétisée à travers son implantation au Sénégal (en 2003), des prises de participation dans la Banque de Développement du Mali (en 2000) et LCB Bank (en 2004).

Par ailleurs, pour consolider son leadership sur les métiers de banque d'affaires et s'assurer un rôle d'acteur régional de référence en Corporate et Investment Banking, Bank of Africa crée à Londres en 2006 Medicapital Bank pour fédérer toutes ses activités de banque d'affaires à l'international.

Au cours de l'année 2019, Bank of Africa accueille à son tour de table le fonds d'investissement britannique CDC Group à travers une augmentation de capital dédiée à ce nouvel investisseur.

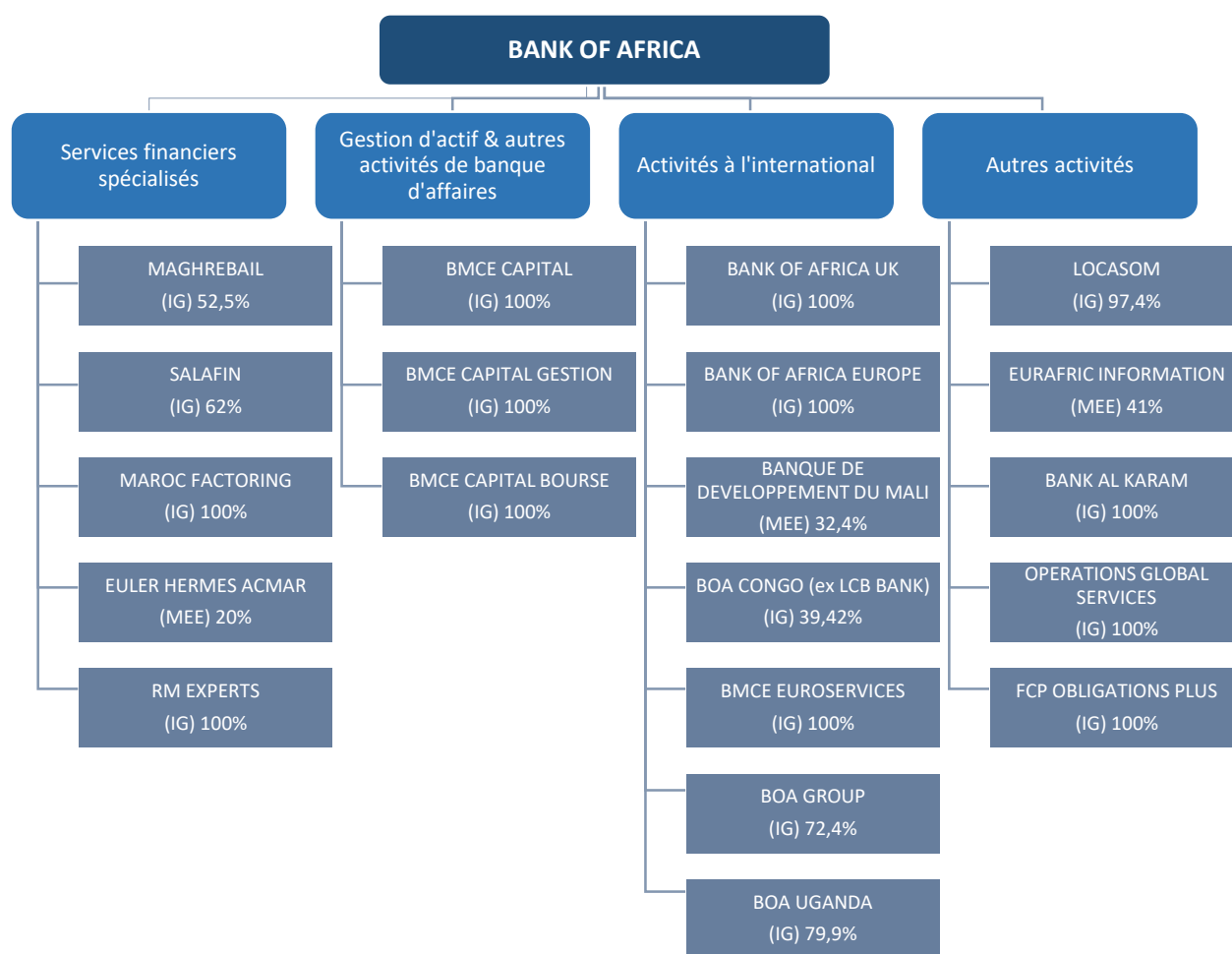
³ Cette participation a été entièrement cédée en mai 2007.

Le groupe a procédé au changement de la dénomination sociale des filiales madrilène et londonienne qui deviennent BANK OF AFRICA EUROPE et BANK OF AFRICA UK.

Le groupe a également créé une nouvelle Structure managériale pour porter la vision 2030.

Au 31 octobre 2025, Bank Of Africa est détenue à hauteur de 35,5% par le Bloc de contrôle constitué de RMA (27,4%), O Capital⁴(7,2%) et SFCM (0,9%).

⁴ O Capital Group est issu de la fusion-absorption en mai 2021 de FinanceCom par la Holding Benjelloun Mezian

II.2. Filiales de Bank of Africa⁵ à fin juin 2025

Source : Bank of Africa

L'organigramme ci-dessus reprend uniquement les filiales comprises dans le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt.

⁵ Les différences constatées au niveau des réalisations des filiales sur l'historique entre le présent DR et les anciens DR s'expliquent par leur nature provisoire ainsi que par des régularisations post-clôture.

II.3. Présentation des principales entités du Groupe

a. Pôle des services financiers spécialisés

❖ Maghrebail

En activité depuis 1972, MAGHREBAIL agit aussi bien sur le crédit-bail mobilier que sur le crédit-bail immobilier et propose à ses clients une gamme diversifiée de produits dans le cadre du crédit-bail opérationnel, tels que les packages incluant la prise en charge des services d'entretien et d'assurance des biens d'équipements donnés en crédit-bail.

❖ Salafin

En activité depuis 1997, Salafin est la filiale société de financement détenue à 61,96% par Bank of Africa. Elle offre une large gamme de financements aux particuliers : Crédit personnel, financements automobiles et Crédit Revolving.

❖ Maroc Factoring

Créée en 1988 à l'initiative de BANK Of Africa qui détient aujourd'hui 100% de son capital, la société Maroc Factoring est pionnière de l'activité de factoring au Maroc. La société offre aux entreprises un certain nombre de produits s'articulant autour de son activité principale : ♣ Le financement immédiat de leurs factures, en totalité ou en partie ; ♣ La gestion et le recouvrement des factures en lieu et place du client ; ♣ La garantie à 100% contre les risques d'impayés sur les acheteurs privés

❖ RM Experts

RM Experts, est une filiale de Bank Of Africa, créée en 2011, en charge du recouvrement des créances du Groupe. Pôle de la gestion d'actifs & autres activités de banque d'affaires

b. Pôle de la gestion d'actifs & autres activités de banque d'affaires

❖ BMCE Capital

La Banque d'Affaires du Groupe a structuré ses activités par lignes de métiers spécialisées :

▪ Pôle Marchés, en charge des activités relatives à :

- Gestion d'actifs, au sein de la filiale existante du Groupe, BMCE Capital Gestion mais également BMCE Capital Gestion Privée ;
- Intermédiation boursière au sein de la filiale société de bourse, BMCE Capital Bourse ;
- Marchés des capitaux à travers BMCE Capital Markets ;
- Custody au sein de BMCE Capital Opérations ;
- Distributions multiproduits par la Plate-forme Commerciale ;
- Conseil à travers BMCE Capital Conseil.

c. Pôle « Activité à l'international »

❖ BANK OF AFRICA UK/BIH

Portée par BMCE International Holdings (BIH), BANK OF AFRICA UNITED KINGDOM – BOA UK – (ex BMCE Bank International UK) est une banque internationale spécialisée dans le Corporate et Investissement Banking tournée vers l'Afrique. Basée à Londres et disposant d'une succursale à Paris, BOA UK connecte les institutions internationales et investisseurs au portefeuille diversifié à diverses opportunités d'investissement dans le continent africain.

BANK OF AFRICA United Kingdom propose aux entreprises africaines son expertise financière et un accès plus large aux marchés des capitaux internationaux.

❖ Banque de Développement du Mali –BDM S.A-

Dans le cadre de la politique de privatisation des banques étatiques par l'Etat Malien, BANK OF AFRICA a acquis au cours de l'exercice 2000, en consortium avec la Banque de Développement du Mali, 51% du capital dans la Banque Malienne de Crédit et de Dépôts -BMCD-23.

Au cours de l'exercice 2001, une opération de fusion des deux banques BMCD et BDM S.A. a été menée et ce, afin de notamment (i) renforcer l'assise domestique de la BDM-SA sur le marché intérieur, (ii) atteindre la taille critique et une dimension sous régionale permettant de répondre aux besoins de financement des différents secteurs d'activité et (iii) développer et diversifier les activités de la banque fusionnée et accroître sa rentabilité.

En juillet 2021, la Banque de Développement du Mali (BDM-SA) a inauguré sa succursale du Sénégal, constituant ainsi sa sixième représentation hors territoire malien (France, Guinée Bissau, Côte-D'Ivoire, Burkina Faso et le bureau BDM installé en Espagne).

Par ailleurs, et afin d'accompagner son développement, BDM-SA a procédé à une augmentation de son capital social de 25 milliards de FCFA, portant son capital à 50 milliards de FCFA et devenant ainsi la 2^{ème} banque de la zone UEMOA en termes de capitalisation.

2021 a également été marquée par la distinction de la Banque de Développement du Mali comme « Meilleure Banque Régionale en Afrique de l'Ouest » en 2021 à l'issue de la cérémonie annuelle des « African Banker Awards ».

Au terme de l'exercice 2023, la BDM affiche un PNB en croissance de 11,5% passant de MAD 922,9 millions à MAD 1 028,8 millions, suite à la bonne progression des intérêts sur opérations sur titres et avec la clientèle. Cette évolution du PNB a induit un accroissement du résultat net qui ressort à MAD 346 millions en hausse de +12% par rapport à 2022.

Au terme de l'exercice 2024, la BDM affiche un PNB en croissance de 6,4% passant de MAD 1 028,8 millions à MAD 1 094,8 millions, suite à la progression des intérêts sur opérations sur titres et avec la clientèle. Cependant, le résultat net ressort à MAD 289,7 millions, en baisse de -16,3% par rapport à 2023.

❖ **BOA Group SA**

Né il y a plus de 35 ans au Mali, BOA GROUP SA compte aujourd'hui environ 6 500 collaborateurs.

Depuis 2010, le BOA Group est majoritairement détenu par BANK OF AFRICA. Celle-ci apporte un puissant soutien stratégique et opérationnel à BOA Group, ainsi qu'un accès direct à des marchés internationaux grâce à sa présence en Europe et en Asie.

BOA Group est implanté dans 18 pays, dont 8 en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Togo et Sénégal), 8 en Afrique de l'Est et dans l'Océan Indien (Burundi, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, Rwanda, Tanzanie), en République Démocratique du Congo, ainsi qu'en France.

BOA Group propose un large choix de produits et services à destination des Grandes Entreprises, des PME/PMI, des institutions, des associations et des professions libérales, notamment : Assurances, banque en ligne, financement, opérations à l'international, placements, monétiques, cautions & avals et investissement.

En octobre 2008, BANK OF AFRICA a augmenté de 7,5% sa participation dans BOA GROUP SA pour la porter à 42,5%. Entre 2015 et 2016, le pourcentage d'intérêt dans BOA Group SA est passé à 72,85% (contre 74,97% auparavant) suite à une augmentation de capital réservée à un actionnaire minoritaire.

En 2019, BANK OF AFRICA a acquis une participation supplémentaire en direct dans la filiale BOA Uganda. Le pourcentage d'intérêt dans cette filiale est passé de 47,48% en 2018 (via le palier BOA) à 77,65%. Cette opération d'acquisition a été réalisée partiellement par échange de titres BOA Group avec le FMO. Aussi, le pourcentage d'intérêt dans la holding BOA Group a légèrement baissé de 72,85% à 72,41%.

À fin 2024, la contribution de BOA Group SA au RNPG du Groupe s'est améliorée de 2,1% soit un montant de MAD 1 462,5 millions.

II.4. Cotation des entités du Groupe

Bank of Africa ainsi que ses filiales Salafin et Maghrebail font l'objet d'une cotation sur la bourse des valeurs de Casablanca.

II.5. Chiffres consolidés du Groupe au 31 décembre 2024

Activité	Banque
Produit net bancaire 2024 (en K MAD) - Consolidé	18 716 574
Résultat net part du groupe 2024 (en K MAD) - Consolidé	3 427 420
	-RMA* : 27,4%
	-Banque Fédérative du Crédit Mutuel : 24,6%
	-Divers actionnaires : 19,1%
	-Caisse de Dépôt et de Gestion : 8,3%
	-O Capital Gr : 7,2%
Principaux actionnaires au 31/10/2025	-British International Investment : 2,5%
	-Groupe MAMDA/MCMA** : 5,0%
	-CIMR : 3,9%
	-Personnel : 1,0%
	-SFCM : 0,9%

Source : Document de Référence de Bank Of Africa

(*) Y compris les actions détenues par les fonds OPCVM dédiés de RMA (3 139 145 actions)

(**) Détail Groupe MAMDA/MCMA Situation déclarée par l'actionnaire :

MAMDA : néant MCMA : 1 583 476 actions MAC : 9 462 924 actions

II.6. Conventions réglementées conclues avec les entités du Groupe – Exercice 2024

1- Conventions conclues au cours de l'exercice 2024 :

Aucune convention nouvelle n'a été conclue courant l'exercice 2024.

2- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2024 :

2-1- Convention de placement conclue entre Maghrebail et Bank Of Africa SA

Année de mise en place de la convention : 2022

Parties concernées : Bank Of Africa et RMA en leur qualité d'actionnaires dans la société Maghrebail, Monsieur Othmane Benjelloun en sa qualité d'Administrateur dans la société Maghrebail et Président Directeur Général de la Bank Of Africa, Monsieur Brahim Benjelloun Touimi en sa qualité d'administrateur dans la société Maghrebail et Administrateur Directeur Général Exécutif de la Bank Of Africa et Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur dans la Bank Of Africa.

Nature et objet de la convention : Cette convention a pour objet de définir les droits et obligations de l'Organisme Placeur (Bank Of Africa) vis-à-vis de Maghrebail et de la clientèle. Dans le cadre des émissions des Bons des sociétés de financement, Bank Of Africa s'engage à assurer la promotion et le Placement des BSF, en contrepartie Maghrebail s'engage à verser à la Bank Of Africa une commission de placement.

Modalités essentielles : En contrepartie de la prestation de placement des BSF objet de l'émission, Maghrebail s'engage à verser des commissions à l'organisme Placeur telles que définies dans l'article 11 de la convention.

Montant des BSF emis au titre de l'exercice 2024 : 1.755.000.000 MAD HT

Montant des commissions de placement au titre des BSF 2024 : 3.071.250 MAD HT

2-2- Mandats spéciaux de gestion des opérations de portage conclues entre Bank Of Africa et Maghrebail

Année de mise en place de la convention : 01/01/2017

Durée de la convention : Renouvelable par tacite reconduction ;

Parties concernées : Bank Of Africa et RMA en leur qualité d'actionnaires dans la société Maghrebail, Monsieur Othmane Benjelloun en sa qualité d'Administrateur dans la société Maghrebail et Président Directeur Général de la Bank Of Africa, Monsieur Brahim Benjelloun Touimi en sa qualité d'administrateur dans la société Maghrebail et Administrateur Directeur Général Exécutif de la Bank Of Africa et Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur dans la Bank Of Africa.

Nature et objet de la convention : Bank Of Africa donne mandat spécial à Maghrebail de faire réaliser, au nom et pour le compte du mandant, les opérations de financement en crédit-bail au profit de clients en signant en son nom, lieu et place le contrat de crédit-bail et ses annexes.

Modalités essentielles : Une commission de gestion est fixée par type d'opération et facturée selon les conditions du mandat.

Condition de tarification : Une commission de gestion est fixée par type d'opération.

Prestation ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 1.280.982,92 MAD HT.

Sommes reçues en 2024 : 1.202.395,86 MAD TTC

Solde du compte de créances au 31 décembre 2024 : 361.079,72 MAD TTC

2-3- Convention de pension conclue entre Bank Of Africa et Maghrebail

Année de mise en place de la convention : 2012

Durée de la convention : Renouvelable par tacite reconduction ;

Personnes concernées : Bank Of Africa et RMA en leur qualité d'actionnaires dans la société Maghrebail, Monsieur Othmane Benjelloun en sa qualité d'Administrateur dans la société Maghrebail et Président Directeur Général de la Bank Of Africa, Monsieur Brahim Benjelloun Touimi en sa qualité d'administrateur dans la société Maghrebail et Administrateur Directeur Général Exécutif de la Bank Of Africa et Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur dans la Bank Of Africa.

Nature et objet de la convention : Cette convention a pour objet d'emprunter des titres auprès de Bank Of Africa pour une durée déterminée, afin de les donner en pension avec l'engagement irrévocable de les rendre à une date et à un prix convenu en vue de permettre à Maghrebail de lever des fonds sur le marché des capitaux.

Modalités essentielles : Emprunt des titres pour une durée déterminée, renouvelable avant échéance, selon différents taux.

Condition de tarification : Emprunt de titres auprès de BOA pour une durée déterminée afin de les donner en pension avec l'engagement irrévocable de les rendre à une date et à un prix convenu en vue de permettre à Maghrebail de lever des fonds sur le marché des capitaux.

Prestation ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 212.622,02 MAD HT.

Sommes versées en 2024 : 327.437,91 MAD TTC

Solde du compte de créances au 31 décembre 2024 : NEANT.

2-4- Convention cadre conclue entre Bank Of Africa et Maghrebail

Année de mise en place de la convention : 08/05/2009

Durée de la convention : Renouvelable par tacite reconduction ;

Personnes concernées : Bank Of Africa et RMA en leur qualité d'actionnaires dans la société Maghrebail, Monsieur Othmane Benjelloun en sa qualité d'Administrateur dans la société Maghrebail et Président Directeur

Général de la Bank Of Africa, Monsieur Brahim Benjelloun Touimi en sa qualité d'administrateur dans la société Maghrebail et Administrateur Directeur Général Exécutif de la Bank Of Africa et Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur dans la Bank Of Africa.

Nature et objet de la convention : Placement par Bank Of Africa pour le compte de Maghrebail des produits formatés de crédit-bail, du produit BMCE Bail, du produit BMCE Immobail Entreprise ainsi que des produits classiques de crédit-bail, assortis ou non de la caution solidaire de Bank Of Africa.

L'avenant de la convention apporte une nouvelle définition du produit formaté BMCE PROBAIL et modifie certains articles de la convention.

Date de signature de l'avenant : 23 mars 2012 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2011.

Modalités essentielles :

- Maghrebail s'engage à verser des commissions d'apport à Bank Of Africa telles que définies dans la fiche de rémunération (modifiées au niveau de l'avenant du 23 mars 2012) ;
- Maghrebail s'engage à verser des commissions d'aval à BANK OF AFRICA telles que définies dans la fiche de rémunération (modifiées au niveau de l'avenant du 23 mars 2012) ;

Condition de tarification : Maghrebail s'engage à verser des commissions d'apport à BOA telle que définies dans la fiche de rémunération. Maghrebail s'engage à verser des commissions d'aval à BOA telles que définies dans la fiche de rémunération.

Prestation ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 10.548.356,63 MAD HT.

Sommes versées en 2024 : 2.962.886,19 MAD HT.

II.7. Récapitulatif des flux financiers entre les entités du groupe entre 2022 – 2024 (en KMAD)

Nature de la convention	Société Concernée	2022		2023		2024	
		Encaissement / (Décaissement)	Produit/ (Charge)	Encaissement / (Décaissement)	Produit/ (Charge)	Encaissement / (Décaissement)	Produit/ (Charge)
Convention de placement	Bank of Africa	-1 365	-1 365	-1 277,5	-1 277,5	-3 071	-3 071
Mandats de gestion des opérations de financement	Bank of Africa	1 071	810	1 727	1 297	1 202	1 281
Convention de pension	Bank of Africa	-88	-88	0	-85	-327	-213
Convention cadre	Bank of Africa	-3 645	-10 672	-2 708	-10 453	-2 963	-10 548
Totaux		-4 027	-11 315	-2 259	-10 519	-5 159	-12 551

Source : Maghrebail

II.8. Flux financiers avec les autres entités du Groupe entrant dans le cadre normal de l'activité

Nature de l'opération	Société concernée	Flux sortants (En KMAD)		
		2022	2023	2024
Opérations de financement en crédit-bail	Bank Of Africa	505 538	23 284	52 050
Opérations de financement en crédit-bail	RMA	395	1 176	1 517
Opérations de financement en crédit-bail	LOCASOM	64 310	95 350	20 515

Source : Maghrebail

Nature de l'opération	Société concernée	Flux entrants (En KMAD)		
		2022	2023	2024
Lignes de refinancement débloqués*	Bank Of Africa	2 683 360	1 206 168	1 591 268
Dividendes des titres de participation	LOCASOM	1 142	1 324	1 518

Source : Maghrebail

(*) Conformément aux dettes bancaires de Maghrebail détaillées au titre III.2 du présent Document de Référence

II.9. Synergies entre les entités du groupe

En termes de synergies, Maghrebail s'appuie sur le réseau bancaire de Bank of Africa afin de générer un surplus de couverture sur l'ensemble du territoire. Cela lui permet d'agrandir son assise clientèle au-delà de son réseau d'agences classique.

Également, via cette collaboration, Bank of Africa est capable de proposer à sa clientèle une gamme de financement plus globale et complète avec notamment les solutions de crédit-bail proposées par Maghrebail. Ces synergies ont pour but de saisir toutes les opportunités qu'offre le marché en lui proposant la gamme la plus diversifiée de produits possibles.

III. Filiales de Maghrebail**III.1. Présentation de ORE**

Maghrebail détient 99,6% de la société ORE spécialisée dans la promotion immobilière. Il s'agit de l'unique filiale de Maghrebail.

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Participation au capital en %	% de contrôle	Capital social 2024 (en KMAD)	Résultat net 2024 (en KMAD)	Valeur nette comptable 2024 (en KMAD)
ORE (Filiale)	Promotion Immobilière (détenant uniquement le siège de Maghrebail)	99,6%	99,6%	1 000	-111	3 287

Source : Maghrebail

La société ORE a réalisé pour seule opération la location du siège de Maghrebail. Aucune opération n'est en cours ou n'est prévue pour la filiale.

Le tableau ci-dessous permet de résumer les principales caractéristiques de la filiale ORE :

Dénomination sociale	SCI ORE
Date de création	1994
Siège social	45 BD MY YOUSSEF
Forme juridique	SA
Domaine d'activité	PROMOTION IMMOBILIERE
Capital Social (décembre 2024) en MAD	1 000 000
Valeur nominale des actions	1000
Actionnariat (décembre 2024)	La filiale ORE est détenue à 99,6% Par Maghrebail.

Les indicateurs financiers de la filiale ORE se présentent comme suit entre 2022 et 2024 :

Chiffres en MAD	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires	1 360 000	1 360 000	1 360 000
Fonds propres	4 173 619	4 262 834	4 151 408
Résultat net	145 483	89 215	-111 427
Dividendes versés à Maghrebail relatif à l'exercice n-1	-	-	-

Source : Maghrebail

Le chiffre d'affaires de la filiale ORE est tributaire du loyer versé par Maghrebail dans le cadre de la location du siège de Maghrebail. Au cours des trois dernières années, le chiffre d'affaires reste inchangé.

Le résultat net ressort déficitaire à -111 427 MAD (contre 89 215 MAD en 2023).

III.2. Conventions réglementées conclues avec ORE – Exercice 2024

1- Convention d'avances de trésorerie conclue entre la société ORE et Maghrebail

Année de mise en place de la convention : 18/09/1998 ;

Durée de la convention : Renouvelable par tacite reconduction ;

Personnes concernées : La société Maghrebail en sa qualité d'actionnaire dans la société ORE, Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur de la société ORE.

Nature et objet de la convention : Avances en comptes courants non rémunérées au profit de la société ORE.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :

- Avances en comptes courants de 36.000 MAD octroyée par Maghrebail au profit de la société ORE.
- Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Condition de tarification : convention non rémunérée.

Sommes reçues en 2024 : Néant.

Solde du compte au 31 décembre 2024 : 2.446.214,40 MAD.

2- Contrat de location conclu entre la société ORE et Maghrebail

Année de mise en place de la convention : 01/01/1997 ;

Durée de la convention : Renouvelable par tacite reconduction ;

Personnes concernées : La société Maghrebail en sa qualité d'actionnaire dans la société ORE, Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur de la société ORE.

Nature et objet du contrat : Location de l'immeuble construit sur le terrain objet du titre foncier n°92D, situé angle Taymour et Boulevard Moulay Youssef.

Modalités essentielles : Loyer trimestriel de 340.000 MAD HT.

Condition de tarification : Loyer trimestriel de 340.000 DH HT.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1.360.000 MAD.

Sommes versées en 2024 : 1.020.000,00 MAD.

Solde du compte au 31 décembre 2024 : 340.000,000 MAD.

Ci-dessous les flux entrants/sortants entre Maghrebail et sa filiale ORE (En KMAD) :

Nature de la convention	Société Concernée	2022		2023		2024	
		Encaissement/ (Décaissement)	Produit/ (Charge)	Encaissement/ (Décaissement)	Produit/ (Charge)	Encaissement/ (Décaissement)	Produit/ (Charge)
Convention d'avances de trésorerie	ORE	-	-	-	-	-	-
Contrat de location	ORE	-1 360	-1 360	-1 360	-1 360	-1 020	-1 360

Source : Maghrebail

Maghrebail détient une filiale, ORE, destinée à la promotion immobilière et la détention d'actifs fonciers. Une convention réglementée encadre le loyer versé par Maghrebail à ORE au titre de la location du siège de Maghrebail à Casablanca.

III.3. Flux financiers entrant dans le cadre normal de l'activité

	2022		2023		2024	
	Créances/dettes	Produits/charges	Créances/dettes	Produits/charges	Créances/dettes	Produits/charges
Opérations de financement en crédit-bail		1 200		1 200		1 200

Source : Maghrebail

III.4. Participations hors filiales de Maghrebail

Maghrebail détient des titres de participation à hauteur de 2,6% dans Vivalis, anciennement Assalaf Chaabi, spécialisée dans le crédit à la consommation et 6,7% de LOCASOM qui opère dans le secteur de la location de véhicules.

Les titres de participation dans LOCASOM et Vivalis sont des investissements historiques de Maghrebail et ne revêtent pas d'intérêt stratégique particulier pour l'émetteur.

Tableau 15 Situation nette au 30 juin 2025 et le pourcentage des actions détenues dans les participations hors filiales de Maghrebail

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES AU 30.06.2025						(en milliers de dirhams)			
Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
Participations dans les entreprises liées				13 393,00	13 393,00		185 853,49	27 525 297,15	80,00
ORE	Promotion Immobilière	1 000,00	99,60%	3 287,00	3 287,00	31/12/2024	3 998	-111	
LOCASOM	Location	83 043,00	6,74%	10 106,00	10 106,00	31/12/2024	181 855	27 525 409	80
Autres titres de participation				4 141,00	4 141,00		1 135 657,00	103 178,00	0,00
VIVALIS	Crédit à la consommation	177 000,00	2,57%	4 141,00	4 141,00	31/12/2024	1 135 657	103 178	
TOTAL				17 534	17 534		1 321 510	27 628 475	80

Source : Maghrebail

La valeur nette du portefeuille des autres participations de Maghrebail se situe à 4,1 MMAD au 30 juin 2025.

IV. Secteur d'activité de l'émetteur

Le Leasing a été introduit au Maroc en 1965 avec la création à Casablanca de la Compagnie Marocaine de Location d'Équipement - Maroc Leasing - par la BNDE et la banque Paribas. Durant les sept années qui ont suivi sa création, Maroc Leasing détiendra le monopole de ce nouveau mode de financement jusqu'à l'entrée de Maghrebail sur le marché en 1972.

Conscientes du potentiel de croissance du secteur, les principales banques marocaines ont créé à leur tour des filiales spécialisées dans le crédit-bail. Ainsi, à fin 2023, huit sociétés de leasing sont recensées par l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement.

IV.1. Principe du crédit-bail

Le crédit-bail est un contrat de location avec promesse de vente par lequel une personne (le locataire) demande à un organisme financier (le crédit bailleur) d'acheter un bien mobilier ou immobilier afin de lui louer pendant une période déterminée.

A la différence du crédit classique, le crédit-bail permet à l'entreprise d'être locataire (le crédit bailleur reste propriétaire) et non pas propriétaire du bien acheté. En contrepartie de ce service, le locataire règle une série de loyers qui permet au bailleur, sur la période du contrat, de couvrir, en principe, la totalité des coûts, intérêts compris. Depuis son introduction au Maroc, le leasing a renforcé sa présence dans l'équipement d'entreprises privées de toutes les dimensions professionnelles et a été également utilisé pour financer certains investissements publics. Cet essor pourrait être expliqué par les multiples avantages que présente le crédit-bail par rapport à un crédit bancaire classique.

En effet, le crédit-bail présente les avantages, aussi bien pour le crédit bailleur que pour l'entreprise utilisatrice (preneur), suivants :

Pour le crédit bailleur :

- la rentabilité est plus importante, du fait de la prise en charge de l'intégralité du risque de financement de l'investissement ;
- de plus, le crédit bailleur demeure propriétaire du bien mobilier ou immobilier financé.

Pour le preneur :

- Il profitera d'un financement total de l'investissement tandis que le crédit bancaire nécessite un apport partiel ;
- Le preneur n'est pas contraint de fournir des sûretés dans la mesure où le crédit bailleur est propriétaire du bien ;
- Le preneur pourra avoir un accès rapide au crédit-bail du fait que la réponse à la demande de financement est donnée plus rapidement ;
- L'optimisation financière motive également le recours au crédit-bail car ce financement permet de préserver la trésorerie de l'entreprise qui conserve les fonds propres nécessaires au financement des besoins de son exploitation ;
- A l'issue de la location, le locataire bénéficie d'une option d'achat du bien, pour un prix fixé à l'avance, et figurant au contrat de crédit-bail : la valeur résiduelle ;
- L'avantage fiscal : déductibilité de la totalité de la redevance.

IV.2. Cadre légal et réglementaire des activités de crédit-bail au Maroc

Lors de l'introduction du crédit-bail au Maroc en 1965, les sociétés opérant dans le financement par crédit-bail n'avaient aucun statut réglementaire régissant leurs activités. Elles étaient assimilées à des entreprises commerciales et industrielles.

Un cadre réglementaire régissant les activités de crédit-bail au Maroc a vu le jour à partir de la promulgation de la loi 1-93-147 du 6 juillet 1993. Dès lors, les sociétés de crédit-bail ont acquis le statut d'établissement de crédit et une association professionnelle des sociétés de financement a été créée, avec l'obligation pour toute société de crédit-bail d'y adhérer.

De plus, du fait de la promulgation, le 1^{er} août 1996, de la loi 15-95 formant le code de commerce, les contrats de crédit-bail n'ont plus été soumis au Dahir des obligations et des contrats mais régis par le code de commerce qui a, à ce titre, précise la nature du crédit-bail en se référant aux dispositions de la loi bancaire.

Enfin, les opérations de crédit-bail bénéficient de certains avantages fiscaux.

IV.2.1. Loi bancaire du 26 décembre 2014 n°103-12

Aujourd'hui, le crédit-bail est régi par la loi bancaire, loi 103-12 du 24 décembre 2014, adoptée et publiée au bulletin officiel en date du 5 mars 2015, qui abroge et remplace la loi bancaire 34-03 du 14 février 2006.

L'article 4 de la loi bancaire du 26 décembre 2014 stipule que les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat concernent :

- Les opérations de location de biens meubles qui, quelle que soit leur qualification, donnent au locataire la possibilité d'acquérir à une date fixée avec le propriétaire, tout ou partie des biens pris en location, moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers ;
- Les opérations par lesquelles une entreprise donne en location des biens immeubles, achetés par elle ou construits pour son compte, lorsque ces opérations, quelle que soit leur qualification, permettent au locataire de devenir propriétaire de tout ou partie des biens pris en location, au plus tard à l'expiration du bail ;
- Les opérations de location de fonds de commerce ou de l'un de ses éléments incorporels qui, quelle que soit leur qualification, donnent au locataire la possibilité d'acquérir, à une date fixée avec le propriétaire, le fonds de commerce ou l'un de ses éléments incorporels, moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers, à l'exclusion de toute opération de cession de bail, à l'ancien propriétaire, dudit fonds ou de l'un de ses éléments.
- La cession bail est l'acte par lequel une entreprise utilisatrice vend un bien à une personne qui le lui donne aussitôt en crédit-bail.

Au-delà d'assimiler les opérations de crédit aux opérations de crédit-bail, la loi 103-12 définit un cadre précis pour les activités des banques et sociétés de financement notamment concernant les prises de participations ainsi que les règles prudentielles auxquelles ces entités doivent se soumettre.

La loi bancaire confie par ailleurs de nouvelles attributions au Comité des établissements de crédit, concernant l'octroi et le retrait d'agrément des associations de microcrédit et des banques offshore ainsi que l'activité des banques participatives et des établissements de paiement.

Nouvelles mesures de la loi bancaire

L'une des principales mesures de la loi bancaire n° 103-12 publiée en janvier 2015 au Bulletin Officiel consiste à instaurer un cadre législatif régissant l'activité des banques participatives. Les principaux axes couverts par ces dispositions portent sur :

- Les principes de base, la définition des concepts et des formules de contrats ;
- Le champ d'application et les activités autorisées ;
- La supervision des banques participatives par Bank Al-Maghrib
- La protection de la clientèle.

D'autre part, la loi a introduit un renforcement de la réglementation prudentielle concernant les prises de participation, la gouvernance bancaire et la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Enfin, la loi bancaire prévoit l'institution d'un comité de coordination et de surveillance des risques systémiques, chargé d'assurer la surveillance macro-prudentielle du secteur financier en analysant les risques pesant sur la stabilité du système financier et en proposant les mesures appropriées permettant d'atténuer les effets de tels risques.

Le code de commerce

Le code de commerce a repris la définition du crédit-bail de la loi du 6 juillet 1993 ; il a en outre exclu des contrats de crédit-bail :

- La révision périodique des prix de location des locaux à usage commercial, industriel ou artisanal ;
- Les baux d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal ;
- Les rapports contractuels entre les bailleurs et les locataires des locaux, d'habitation ou à usage professionnel.

Le code de commerce en excluant ces opérations des contrats de crédit-bail interdisait la naissance d'un quelconque droit de propriété sur les biens objet de location.

En effet, la propriété juridique, privilège du bailleur, et dissociée de l'usage économique privilège du preneur.

IV.2.2. Régime fiscal des opérations de crédit-bail

Le crédit-bail bénéficie d'un régime fiscal qui lui est propre ; l'ensemble des avantages fiscaux conférés par l'administration fiscale ont permis le développement de ce mode de financement au Maroc.

Ce régime offre :

- La déductibilité des redevances *Leasing* : ces redevances sont comptabilisées comme des charges totalement déductibles du résultat imposable ;
- La possibilité pour les sociétés de financement, de bénéficier de l'option d'amortissement accélérée ;
- Les actes d'acquisition par les sociétés de crédit-bail immobilier, de locaux à usage d'habitation ou professionnel ou de terrains nus destinés à la construction de locaux, sont exonérés des droits d'enregistrement.

Il convient de noter que :

- La TVA au taux de 20% acquittée sur les loyers est récupérable selon le statut fiscal du client ;
- Un dispositif fiscal dédié à la vente de biens d'occasion a été instauré par la loi de finance 2013. Parmi ces biens, les véhicules acquis selon la formule LOA, sont soumis à 20% de TVA appliquée à la valeur résiduelle du véhicule, pour les contrats signés à compter de janvier 2013 ;
- Les établissements de crédit-bail sont soumis à l'IS au taux de 37,75% en 2023 suite à l'adoption du PLF 2023 et de 38,50% en 2024 ;
- En 2007, la loi de finances abolissait le remboursement par l'administration fiscale du crédit de TVA des sociétés de financement. L'article 92 du Code Général des Impôts alinéa 6, stipule que l'exonération concerne uniquement les biens d'investissement inscrits dans un compte d'immobilisation ouvrant droit à déduction et acquis par les entreprises assujetties à la TVA pendant une durée de 24 mois à compter du début de l'activité. Par ailleurs, l'article 103 du CGI stipule que le crédit de TVA ne donne pas lieu à un remboursement même partiel pour la TVA ayant grevé une opération non visée par l'article 92.

Compte tenu des caractéristiques du secteur du leasing, cette décision a limité les avantages dont bénéficiait l'activité du *Leasing*.

Dans ce sens, la loi de finances 2008 a, quant à elle, ramené la TVA collectée et décaissée au taux de 20%, visant ainsi à uniformiser les taux applicables en amont et en aval de cette activité. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les sociétés de leasing bénéficient du remboursement du crédit de TVA non imputé né à partir de cette date.

La loi de finances 2010 a quant à elle supprimé l'exonération des droits d'enregistrement dont bénéficiaient les sociétés de leasing concernant les contrats de crédit-bail immobilier.

La loi de finance 2013 a instauré un nouveau dispositif fiscal dédié à la vente de biens d'occasion. Parmi ces biens, les véhicules acquis selon la formule LOA, sont assujettis à une TVA de 20% appliquée à la valeur résiduelle du véhicule, pour les contrats signés à compter de janvier 2013.

Avantages pour le crédit-bailleur :

- Bénéficier du droit de propriété sur le bien objet de leasing jusqu'à la cession de ce bien ;
- Bénéficier de l'option d'amortissement accéléré du bien ;
- Bénéficier d'une exonération relative aux droits d'enregistrement des actes d'acquisition ou de locaux à usage professionnel (crédit-bail immobilier).

Avantage pour le preneur :

- Bénéficier de la déductibilité des loyers du résultat imposable.

La loi de finances 2014 a prévu, notamment en matière de TVA, un taux de 20% au lieu de 14% sur les véhicules utilitaires, aussi la suppression de la règle de décalage d'un mois et a fixé les modalités de remboursement du crédit de TVA cumulé (butoir).

En 2017, la DGI a émis une note-circulaire relative à certains aspects fiscaux afférents aux établissements de crédit (n° 5/2017 du 3 février 2017). Les clarifications portent notamment sur les « provisions et suivi des créances fiscalement douteuses ».

La loi de finances 2019 a institué, au titre des années 2019 et 2020, une contribution sociale de solidarité de 2,5% sur les bénéfices supérieurs à quarante millions de dirhams.

La loi de finances 2021 a aménagé un cadre incitatif au financement des entreprises en instituant l'exonération des droits d'enregistrement, des actes constatant les avances en comptes courants d'associés ainsi que les actes relatifs aux obligations et reconnaissances de dettes visées à l'article 18 de la loi n° 103-12 du 24 décembre 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Les actes précités demeurent, néanmoins, obligatoirement soumis à la formalité de l'enregistrement contre mention "gratuits".

Selon la revue Al Maliya, après « la promulgation de la loi-cadre n°69-19 relative à la réforme fiscale et le lancement de la mise en œuvre du nouveau modèle de développement, la loi de finances 2022 a apporté une série de mesures fiscales destinées à encourager l'investissement, à consolider la mise en place de la généralisation de la couverture sociale et à améliorer le climat de confiance entre le contribuable et l'administration fiscale. »

Il convient de signaler que la contrainte de la durée d'amortissement a été résolue suite une intervention de l'APSF qui a obtenu un document écrit de l'administration fiscale : celle-ci admet dorénavant que la durée d'amortissement fiscal coïncide avec la durée du contrat de *Leasing*⁶.

La loi de finances 2023 a prévu une hausse du taux d'IS appliqué aux établissements de crédit et organismes assimilés de 37% à 40% à horizon 2026.

IV.2.3. Agrément et conditions d'exercice

Les établissements de crédit (Banques et sociétés de financement) doivent, avant d'exercer leur activité au Maroc, avoir été préalablement agréés par le gouverneur de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des établissements de crédit. Préalablement à cet agrément, Bank Al-Maghrib s'assure de l'adéquation des moyens humains, techniques et financiers de la personne morale postulante, de l'expérience professionnelle, de l'honorabilité des fondateurs, des apporteurs du capital, des membres des organes d'administration, de direction et de gestion.

⁶L'usage des sociétés de crédit-bail depuis l'introduction de ce métier au Maroc en 1965, consiste à amortir les biens donnés en crédit-bail sur la durée du contrat (ces biens étant inscrits dans le bilan des sociétés de crédit-bail, puisqu'elles en sont propriétaires). Si les sociétés de leasing avaient été amenées à adopter l'amortissement des biens selon la durée fiscale, la dépréciation selon l'utilisation réelle des biens dégagerait une plus ou moins-value certaine à la cession. La décision de maintenir l'amortissement des biens en crédit-bail sur la durée de leasing ne fait que renforcer cette pratique.

IV.2.4. Les autorités de contrôle

Les établissements de crédit-bail sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

La loi bancaire vise l'élargissement des pouvoirs de Bank Al-Maghrib, lui conférant plus d'indépendance, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle. Bank Al-Maghrib est habilité dorénavant à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit.

Bank Al Maghrib

Dans le cadre des prérogatives qui leur sont dévolues notamment par la législation relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle, les autorités monétaires ont édicté un ensemble de règles prudentielles d'ordre quantitatif visant à prémunir les établissements de crédit contre certains risques tels que les risques de liquidité, de solvabilité, de concentration des crédits et de dépréciation des actifs.

Ministère des finances

La loi bancaire accorde un rôle de tutelle au Ministère des Finances dans le cadre du contrôle des établissements de crédit

Les commissaires aux comptes

Selon les dispositions de la loi bancaire, le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement, durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat et sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

Afin d'encadrer les missions de Commissariat aux comptes au sein des établissements de crédit, Bank-Al Maghrib a publié en date du 30 novembre 2006 :

- Une circulaire relative aux modalités d'approbation des commissaires aux comptes des établissements de crédit et à l'exercice de leur mission (21/G/2006) ;
- Une lettre circulaire relative aux termes de référence de la mission des commissaires aux comptes au sein des établissements de crédit.

Ces dispositions ont été complétées par la circulaire n° 6/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux modalités d'approbation de la désignation des commissaires aux comptes par les établissements de crédit.

Les organes consultatifs

Il a été institué trois organes de consultation, dont l'avis est requis avant la prise de toute décision par les Autorités Monétaires. Il s'agit du CNCE, du CEC et de la Commission de Discipline des Établissements de Crédit.

➤ Le Conseil National du Crédit et de l'Épargne (CNCE) :

Le CNCE a pour mission de débattre « de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence ».

Le CNCE est présidé par le Ministre des Finances ou, en cas d'empêchement, par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il réunit des membres représentant les pouvoirs publics, les opérateurs économiques et les représentants des établissements de crédit. L'APSF y siège en la personne de son président et deux de ses membres.

➤ **La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit :**

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est investie d'un rôle consultatif en matière disciplinaire. Elle est chargée d'instruire les dossiers disciplinaires et de proposer les sanctions susceptibles d'être prononcées par le Gouverneur de BAM.

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est présidée par le Vice-gouverneur ou le Directeur Général ou un représentant de Bank Al-Maghrib, et comprend en outre, un représentant de BAM, deux représentants du Ministère des Finances et deux magistrats.

➤ **Le Comité des établissements de crédit :**

Le CEC a un rôle consultatif sur les questions jugées intéressantes sur l'activité des établissements de crédit : octroi et retrait d'agréments, conditions de prises de participation, etc.

Le CEC est présidé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il regroupe les représentants du Ministère des Finances, ceux de la profession bancaire, le Président et un membre de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF).

Organe de coordination

Pour les sociétés de crédit-bail, l'organe de coordination est représenté par l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) qui regroupe toutes les sociétés de financement exerçant au Maroc. L'APSF fut créée par la loi bancaire du 6 juillet 1993. Elle regroupe aujourd'hui six métiers très spécialisés :

- ♣ Le crédit-bail ;
- ♣ L'affacturage ;
- ♣ Le cautionnement ;
- ♣ La mobilisation de créances ;
- ♣ Crédit à la consommation ;
- ♣ Gestion des moyens de paiement.

Conformément aux attributions qui lui sont dévolues par la loi, l'APSF défend les intérêts des professions qu'elle réunit, développe avec ses partenaires des relations de confiance et d'assistance au management, et veille au respect des valeurs éthiques que ses membres se sont imposés.

Par ailleurs, l'APSF informe régulièrement les organes de presse sur son action professionnelle et sur l'évolution des concours à l'économie des sociétés de financement membres. Chaque fois que c'est nécessaire, les dirigeants de l'APSF accordent des entretiens pour éclairer l'opinion publique sur le rôle des sociétés de financement dans le développement social et économique du pays.

Enfin, périodiquement l'APSF publie des statistiques du secteur sur son site web : www.apsf.pro

IV.2.5. Règles de gestion

En vertu de la loi bancaire n° 103-12, les établissements de crédit sont tenus de respecter certains ratios prudentiels fixés par circulaires du wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit. Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à l'insuffisance de ressources liquides des sociétés, à l'insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires. Les principales règles prudentielles sont les suivantes :

- **Un coefficient de liquidité fixé à 100%**, donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;
- **Un ratio CET1, correspondant aux fonds propres de base, fixé à un minimum de 8%, défini comme étant le rapport entre les fonds propres de base et les actifs pondérés en fonction des risques ;**
- **Un ratio Tier I fixé à un minimum de 9%**, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres de catégorie 1 et, d'autre part, des éléments d'actif affectés d'un taux de pondération en fonction du degré de risque ;

- **Un coefficient de solvabilité fixé à un minimum de 12%**, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres et, d'autre part, des éléments d'actif affectés d'un taux de pondération en fonction du degré de risque ;
- **Un coefficient maximum de division des risques de 20%**, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.

Classification et provisionnement des créances en souffrance

Parallèlement, Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance.

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

Compte tenu du degré de risque de perte, les créances en souffrance sont réparties en trois catégories :

- Les créances pré-douteuses ;
- Les créances douteuses ;
- Les créances compromises.

Les créances pré douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100% (déduction faite des agios réservés et des garanties).

Les crédits par décaissement, y compris le crédit-bail, les engagements par signature donnés (cautions, avals...) sont considérés comme des créances en souffrance quand ils présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

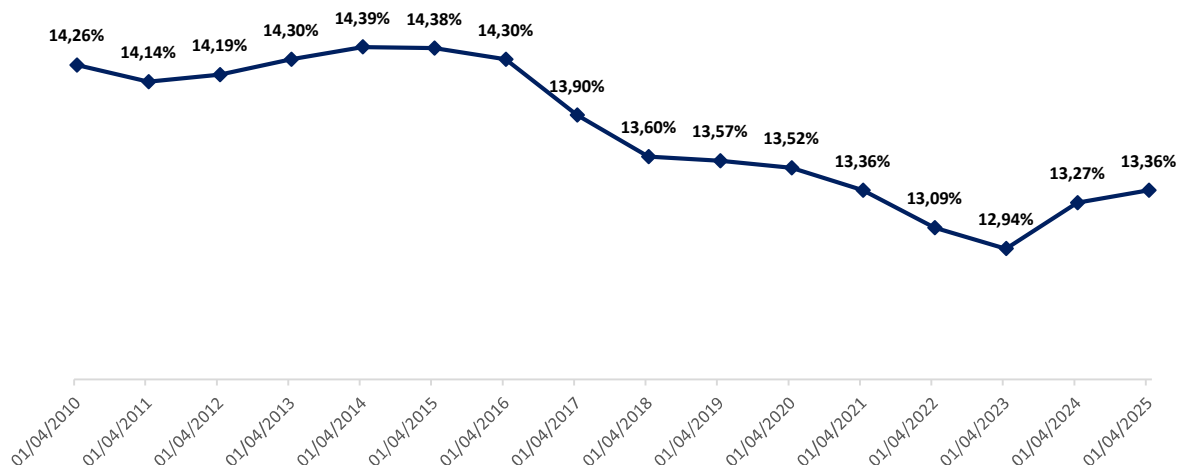
IV.2.6. Protection de la clientèle

Taux Maximum des Intérêts Conventionnels « TMIC »

Une nouvelle méthode de calcul, applicable dès octobre 2006, a été instituée par la circulaire n°19/G/06 de BAM qui fixe les modalités d'application de l'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation du 29 septembre 2006. Le TMIC des établissements de crédit correspond, depuis ce changement, au taux d'intérêt moyen pondéré pratiqué par ces mêmes établissements sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base. Par ailleurs, la circulaire de BAM précitée précise que le Taux Effectif Global (TEG) doit comprendre, en plus des intérêts, les frais et les commissions ou rémunérations liées à l'octroi du crédit, exception faite, notamment, des frais de dossier dans une limite de MAD 150. Le TMIC en vigueur du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 a été fixé par Bank Al-Maghrib à 13,27% en hausse de 33 pbs par rapport à fin mars 2024.

Au 1^{er} avril 2025, ce taux a été ramené à 13,36%, soit une hausse de +9 pbs.

L'évolution du TMIC sur la période avril 2010 – avril 2025 se présente comme suit :



Source : Bank Al-Maghrib

Constitution d'un fonds de garantie

Pour assurer la protection des déposants des établissements de crédit, il est institué un fonds collectif⁷ de garantie des dépôts destiné, sur décision du gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des établissements de crédit à :

- Indemniser les déposants⁸ des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- Consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux ne peut dépasser 0,25% des dépôts et autres fonds remboursables.

Publication des conditions d'octroi de crédit

Les sociétés de financement publient les conditions d'attribution de crédit, notamment les taux d'intérêts appliqués et les commissions. Ces conditions sont affichées dans les agences propres ainsi que chez les correspondants et les vendeurs agréés.

En outre, toute fermeture, par une société de financement, d'une agence doit être portée à la connaissance de la clientèle par tout moyen approprié, deux mois au moins avant la date de fermeture effective.

Loi n° 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur

Cette loi a pour objet :

- D'assurer l'information appropriée et claire du consommateur sur les produits, biens ou services qu'il acquiert ou utilise ;
- De garantir la protection du consommateur quant aux clauses contenues dans les contrats de consommation, notamment les clauses abusives et celles relatives aux services financiers, aux crédits à la consommation et immobiliers, ainsi qu'aux clauses relative à la publicité, aux ventes à distance et aux démarchages ;

⁷ Conformément aux dispositions de l'article 105 de la loi bancaire n°103-12

⁸ Le montant de l'indemnisation est plafonné à 80 000 MAD par déposant

- De fixer les garanties légales et contractuelle des défauts de la chose vendue et du service après-vente et de fixer les conditions et les procédures relatives à l'indemnisation des dommages ou préjudices qui peuvent toucher le consommateur ;
- D'assurer la représentation et la défense des intérêts des consommateurs à travers les associations de protection du consommateur opérant conformément aux dispositions de la présente loi.

En somme, il s'agit d'offrir au consommateur un degré de confort et de transparence dans la prise de décision quant à l'appréciation d'une offre de crédit en mettant à sa disposition toutes les informations essentielles et cruciales relatives au contrat de crédit de manière limpide. Cela passe principalement par un effort pédagogique dans l'instruction et la présentation des dossiers de crédit ainsi que par une présentation plus claire de l'ensemble des contours dudit contrat.

La mise en application de cette loi implique des changements dans le processus de financement des dossiers de crédit et des règles de gestion :

Impact organisationnel :

- Mise à jour de la documentation contractuelle : intégration des nouveaux documents (demande expresse, formulaire de rétractation) ;
- Mise à jour du processus de financement : intégration du délai de rétractation (prise en charge du formulaire de rétractation, etc.)

Impact financier :

- Suppression de la perception des intérêts M+1 lors d'un rachat anticipé ;
- Suppression de la perception des pénalités contractuelles ;
- Réduction du taux d'intérêts de retards à 4% maximum.

IV.2.7. Traitement des difficultés

Lorsque la gestion ou la situation financière d'un établissement de crédit n'offre pas de garanties suffisantes sur le plan de la solvabilité, de la liquidité ou de la rentabilité, ou que son système de contrôle interne présente des lacunes graves, Bank Al-Maghrib lui adresse une injonction à l'effet d'y remédier dans un délai qu'elle fixe.

Bank Al-Maghrib peut, dans ce cas, exiger communication d'un plan de redressement, appuyé, si elle l'estime nécessaire, par un rapport établi par un expert indépendant, précisant notamment les dispositions prises, les mesures envisagées ainsi que le calendrier de leur mise en œuvre.

Dans le cas où elle estime que les moyens de financement prévus dans le plan de redressement sont insuffisants, Bank Al-Maghrib peut faire appel aux actionnaires ou aux sociétaires détenant, directement ou indirectement, une participation égale ou supérieure à 5% du capital et faisant partie des organes d'administration, de direction ou de gestion de l'établissement en cause, pour fournir à celui-ci le soutien financier qui lui est nécessaire.

Bank Al-Maghrib peut, sans faire application de l'injonction et de l'appel aux actionnaires ou sociétaires, adresser directement un avertissement à l'établissement de crédit concerné à l'effet de se conformer, dans un délai qu'elle détermine, aux prescriptions de la loi bancaire et des textes pris pour leur application, d'améliorer ses méthodes de gestion, de renforcer sa situation financière ou redresser les anomalies constatées au niveau du système de contrôle interne.

Centre marocain de médiation bancaire

Le Centre marocain de médiation bancaire dont les statuts ont été adoptés lors de l'Assemblée Générale constitutive tenue le 26 juin 2013 à Casablanca, est constitué sous la forme d'une association à but non lucratif.

Le Centre gère le dispositif de médiation bancaire destiné au règlement à l'amiable des différends nés ou pouvant naître entre les Établissements de crédit et leurs Clients. Il s'agit d'un dispositif de médiation institutionnelle conventionnelle ou judiciaire au profit des personnes physiques ou morales régi par la loi 08-05 relative à la médiation.

Le Centre peut organiser des manifestations visant la sensibilisation et la promotion de la médiation bancaire.

Il peut également conclure tout partenariat avec des organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux en vue de développer ce mode de règlement des différends.

IV.3. Historique du secteur de crédit-bail

En 1952, le crédit-bail vit le jour aux Etats-Unis sous la dénomination de leasing, avec la création de la United States Corporation qui s'adonna à la location des biens d'équipement (petites machines, avions...).

Le concept « leasing » a fait l'objet de diverses appellations : « prêt bail », « prêt vente », « location financement », « location amortissement » et enfin « crédit-bail ».

L'appellation adoptée par le législateur français de 1966 et de 1967 a été reprise par les textes marocains, notamment par la note du Ministère des Finances du 1^{er} juillet 1978, la loi bancaire du 6 juillet 1993 et par la loi de finance 1992.

Le recours au leasing a été stimulé par :

- ✓ L'absence de marché de capitaux à moyen terme développé ;
- ✓ L'insuffisance des fonds propres des entreprises ;
- ✓ La dépréciation monétaire ;
- ✓ Le besoin de renouvellement au fur et à mesure de la croissance technologique.

Treize ans après son apparition aux USA, et trois ans après son introduction en France, le leasing a vu le jour au Maroc en 1965 avec la création de Maroc-Leasing. A compter de 1972, d'autres sociétés de leasing ont vu le jour, notamment :

- Inter Leasing ;
- Wafabail ;
- Maghrebail ;
- Diac leasing.

Le secteur du crédit-bail a été marqué par les événements suivants :

- En 2008, le secteur du crédit-bail a été marqué par l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée à 20% sur les redevances leasing contre 10% auparavant ;
- En 2009, fusion-absorption de Chaabi Leasing par Maroc Leasing ;
- En 2010, le secteur a connu la suppression de l'exonération des droits d'enregistrement pour les biens immobiliers financés par crédit-bail, suivi de la suppression de l'exonération de la TVA sur la valeur résiduelle en 2013 ;
- En 2017 : deux nouvelles mesures ont été adoptées en matière de TVA sur cession de biens meubles et immeubles :
 - La taxation des cessions de biens meubles à 20% indépendamment de leur durée de conservation et ce, quelle que soit leur date d'acquisition ;
 - Le reversement de la TVA sur cession de biens immeubles est tributaire dorénavant d'une durée de conservation de 10 ans en lieu et place de 5 ans.

Principaux intervenants du crédit-bail au Maroc

Au Maroc, les principales sociétés de crédit-bail intervenantes sur le marché sont adossées à des groupes bancaires afin de profiter des synergies mutuelles entre l'activité de banque de détail et l'offre de leasing.

Ainsi, à fin juin 2025, il existe 8 sociétés de leasing au Maroc :

- WAFABAIL : adossée au groupe bancaire Attijariwafa Bank
- MAGHREBAIL : adossée au groupe bancaire Bank Of Africa
- MAROC LEASING : adossée au groupe bancaire Banque Centrale Populaire
- SAHAM LEASING : adossée au groupe bancaire Saham Bank
- BMCI LEASING : adossée au groupe bancaire BMCI BNP Paribas
- CDM LEASING & FACTORING : adossée au groupe bancaire Crédit du Maroc
- CAM LEASING : adossée au groupe bancaire Crédit Agricole (nouvel entrant sur le marché du crédit-bail)
- SOFAC : adossée au groupe bancaire CIH BANK

Historiquement et initialement centrée autour du crédit-bail mobilier, la gamme de produits proposée par les sociétés de crédit-bail s'est élargie aux produits concernant le crédit-bail immobilier. Le crédit-bail peut ainsi financer des biens existants ou en construction, qu'il s'agisse de bâtiments industriels, d'entrepôts, de magasins, de locaux commerciaux ou de bureaux. Maghrebail innove en proposant un service complet qui va de l'assistance dans la conception des plans jusqu'aux aspects juridiques, fiscaux et financiers.

Par la suite, les produits proposés se sont affinés autour de contrats personnalisés et modulables en fonctions des biens mis en leasing et surtout grâce aux partenariats que les sociétés de crédit-bail ont pu nouer avec les fournisseurs et sociétés commerciales (matériel roulant, matériel professionnel, etc.)

Principaux produits commercialisés

Les principaux produits commercialisés par les sociétés de crédit-bail au Maroc sont :

- Le crédit-bail mobilier (CBM) : permet de louer un bien d'équipement, du matériel et outillage à usage professionnel avec la possibilité de racheter le bien à l'issue du contrat ;
- Le crédit-bail immobilier (CBI) : permet de louer un bien immobilier à usage professionnel (immeuble achevé, immeuble à construire, vente en l'état futur d'achèvement) assortie d'une promesse unilatérale de vente au profit du locataire.

État de lieux du secteur en 2023

Le secteur du leasing a affiché en 2023 une production globale de 18,2 milliards de dirhams hors taxes, marquant ainsi une augmentation de 11,3% par rapport à l'année précédente. Cette nouvelle production est composée à 83,1% de crédit-bail mobilier avec 15,12 milliards de dirhams et 16,9% de leasing immobilier avec 3,08 milliards de dirhams.

A fin décembre 2023, l'encours net comptable de l'ensemble des sociétés de leasing du secteur s'est élevé à 51,7 milliards de dirhams hors taxes, en hausse de 4,5%. MAGHREBAIL se place en 2^{ème} position avec une part de marché de 23,67%.

État de lieux du secteur en 2024

Le secteur du leasing a affiché en 2024 une production globale de 19 milliards de dirhams hors taxes, représentant une hausse de 4,38% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette nouvelle production est constituée à hauteur de 85% de crédit-bail mobilier correspondant à 16,3 milliards de dirhams et 15% de leasing immobilier soit 2,8 milliards de dirhams.

A fin décembre 2024, l'encours net comptable de l'ensemble des sociétés de leasing du secteur s'est élevé à 53,92 milliards de dirhams hors taxes, en hausse de 4,37%. MAGHREBAIL maintient sa 2^{ème} position avec une part de marché de 23,11%.

État de lieux du secteur à fin juin 2025

Le secteur du leasing a affiché au S1 2025 une production globale de 10,6 milliards de dirhams hors taxes, représentant une hausse de 24,7% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette nouvelle production est constituée à hauteur de 88,5% de crédit-bail mobilier correspondant à 9,4 milliards de dirhams et 11,5% de leasing immobilier soit 1,2 milliards de dirhams.

IV.4. Evolution du secteur

IV.4.1. Evolution des encours nets comptables par société de crédit-bail

L'évolution des encours nets comptables par société de crédit-bail sur la période 2022-S1 2025 se présente comme suit :

Raison sociale	Encours net comptable (En M MAD)				Part de marché (%)			
	2022	2023	2024	S1 2025	2022	2023	2024	S1 2025
WAFABAIL	12 208	12 160	11 866	12 132	24,68%	23,53%	22,00%	21,77%
CBM	8 732	8 928	8 891	9 179	26,31%	25,26%	23,46%	22,95%
CBI	3 475	3 231	2 974	2 953	21,36%	19,79%	18,55%	18,76%
MAGHREBAIL	11 827	12 231	12 460	12 508	23,91%	23,67%	23,11%	22,44%
CBM	7 112	7 616	8 055	8 286	21,43%	21,55%	21,26%	20,72%
CBI	4 715	4 616	4 405	4 222	28,98%	28,27%	27,48%	26,82%
MAROC LEASING	11 678	12 327	12 615	12 960	23,61%	23,86%	23,39%	23,25%
CBM	7 503	7 903	8 307	8 732	22,61%	22,36%	21,92%	21,83%
CBI	4 176	4 424	4 307	4 228	25,66%	27,10%	26,87%	26,85%
SOGELEASE	7 089	7 078	7 063	7 251	14,33%	13,70%	13,10%	13,01%
CBM	4 877	4 989	5 010	5 223	14,69%	14,12%	13,22%	13,06%
CBI	2 212	2 089	2 053	2 028	13,59%	12,80%	12,81%	12,88%
BMCI LEASING	3 904	4 236	4 222	3 930	7,89%	8,20%	7,83%	7,05%
CBM	2 837	3 189	3 232	3 037	8,55%	9,02%	8,53%	7,59%
CBI	1 067	1 047	990	893	6,56%	6,42%	6,18%	5,67%
CDM LEASING	1 499	1 575	2 463	2 936	3,03%	3,05%	4,57%	5,27%
CBM	1 048	1 142	1 909	2 303	3,16%	3,23%	5,04%	5,76%
CBI	451	433	554	633	2,77%	2,65%	3,46%	4,02%
SOFAC	530	965	1 546	2 353	1,07%	1,87%	2,87%	4,22%
CBM	460	687	1 206	1 901	1,39%	1,95%	3,18%	4,75%
CBI	70	278	340	452	0,43%	1,70%	2,12%	2,87%
CAM LEASING	726	1 094	1 690	1 666	1,47%	2,12%	3,13%	2,99%
CBM	620	887	1 284	1 331	1,87%	2,51%	3,39%	3,33%
CBI	106	207	406	335	0,65%	1,27%	2,53%	2,13%
TOTAL	49 461	51 667	53 925	55 736	100%	100,00%	100,00%	100,00%
CBM	33 189	35 341	37 894	39 992	100%	100,00%	100,00%	100,00%
CBI	16 271	16 326	16 029	15 744	100%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : APSF

En 2023, l'encours net comptable de l'ensemble des intervenants du secteur a progressé de 4,46% à 51 667 MMAD après une hausse de 1,29% en 2022 à 49 461 MMAD.

Maroc Leasing se positionne en tête du classement en 2023, avec une part de marché de 23,86% correspondant à un encours de 12 327 MMAD, suivi de Maghrebail qui s'accapare une part de marché de 23,67% avec un encours de 12 231 MMAD. Wafabail se positionne en troisième position avec une part de marché de 23,54% soit un encours de 12 160 MMAD. Viennent ensuite Sogelease et BMCI Leasing avec des parts respectives de 13,70% et 8,20% à fin 2023.

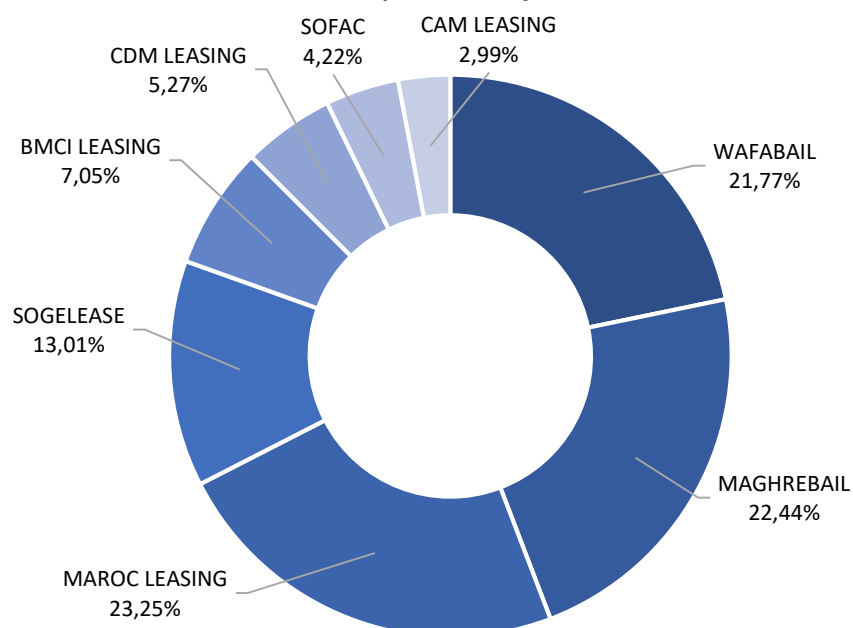
En 2024, l'encours net comptable de l'ensemble des intervenants du secteur a enregistré une progression de 4,37% à 53 925 MMAD après une hausse de 4,46% en 2023 à 51 667 MMAD.

En tête du classement, Maroc Leasing conserve son leadership avec une part de marché de 23,39% correspondant à un encours de 12 615 MMAD, suivi de Maghrebail qui s'accapare une part de marché de 23,11% avec un encours de 12 460 MMAD. Wafabail se positionne en troisième position avec une part de marché de 22% soit un encours de 11 866 MMAD. Sogelease et BMCI Leasing complètent le top 5 avec des parts respectives de 13,10% et 7,83% à fin 2024.

A fin juin 2025, l'encours net comptable sectoriel affiche une hausse de 3,36% par rapport à fin 2024, passant de 53 925 MMAD en 2024 à 55 736 MMAD au terme du 1^{er} semestre 2025. Dans le détail, Maroc Leasing conserve sa position de leader avec une part de marché de 23,25% correspondant à un encours de 12 960 MMAD, suivie de Maghrebail qui ressort avec une part de marché 22,44% avec un encours de 12 508 MMAD. Wafabail et Sogelease occupent les rangs suivants avec des parts de marché respectives de 21,77% et 13,01%. Pour sa part, BMCI Leasing demeure dans le Top 5 avec une part de marché de 7,05% (comparativement à 7,83% à fin 2024).

Sur la base de l'encours net comptable global, la structure du marché du Leasing à fin juin 2025 se présente comme suit :

Parts de marché en termes d'encours nets comptables à fin juin 2025



Source : APSF

Wafabail, Maghrebail et Maroc Leasing détiennent près de 67,46% de l'encours net comptable du marché du crédit-bail à fin juin 2025.

La ventilation de l'encours sectoriel entre CBI et CBM se présente comme suit :

Tableau 16 Ventilation de l'encours sectoriel entre CBI et CBM entre 2022 et le 1^{er} semestre de 2025 (hors créances en souffrance)

En M MAD	2022	Part en %	2023	Part en %	2024	Part en %	S1 2025	Part en %
Encours net sectoriel CBM	33 189	67,10%	35 341	68,40%	37 894	70,27%	39 992	71,75%
Encours net sectoriel CBI	16 271	32,90%	16 326	31,60%	16 029	29,72%	15 744	28,25%
Encours net sectoriel total	49 461	100%	51 667	100,00%	53 925	100%	55 736	100%

Source : APSF

En 2023, l'encours net CBM représente 68,40% avec un encours net total de 35 341 MMAD, tandis que la part de l'encours net du segment immobilier s'établit à 31,60% avec un encours net de 16 326 MMAD. L'encours net sectoriel passe de 49 461 MMAD en 2022 à 51 667 MMAD en 2023.

En 2024, la tendance demeure similaire avec une prépondérance de l'encours net CBM qui représente 70,27% avec un encours net total de 39 992 MMAD, tandis que la part de l'encours net du segment immobilier s'établit à 29,72% avec un encours net de 16 029 MMAD.

L'encours net sectoriel passe de 51 667 MMAD en 2023 à 53 925 MMAD en 2024.

A fin juin 2025, l'encours net CBM demeure dominant, représentant 71,75 % de l'encours net sectoriel avec un encours net total de 39 992 MMAD, tandis que la part de l'encours net du segment immobilier s'établit à 28,25% avec un encours net de 15 744 MMAD.

IV.4.2. Evolution des encours nets financiers par société de crédit-bail

L'évolution des encours nets financiers par société de crédit-bail sur la période 2022 -S1 2025 se présente comme suit :

Raison sociale	Encours financier (En M MAD)				Part de marché (%)			
	2022	2023	2024	S1 2025	2022	2023	2024	S1 2025
WAFABAIL	12 604	12 809	12 497	12 627	24,91%	24,12%	22,33%	21,79%
<i>CBM</i>	<i>9 035</i>	<i>9 503</i>	<i>9 456</i>	<i>9 640</i>	<i>26,67%</i>	<i>25,96%</i>	<i>23,81%</i>	<i>23,02%</i>
<i>CBI</i>	<i>3 569</i>	<i>3 306</i>	<i>3 042</i>	<i>2 987</i>	<i>21,34%</i>	<i>20,04%</i>	<i>18,72%</i>	<i>18,59%</i>
MAGHREBAIL	12 130	12 563	12 792	12 866	23,97%	23,66%	22,86%	22,20%
<i>CBM</i>	<i>7 313</i>	<i>7 816</i>	<i>8 226</i>	<i>8 452</i>	<i>21,59%</i>	<i>21,35%</i>	<i>20,72%</i>	<i>20,18%</i>
<i>CBI</i>	<i>4 817</i>	<i>4 747</i>	<i>4 566</i>	<i>4 414</i>	<i>28,80%</i>	<i>28,77%</i>	<i>28,10%</i>	<i>27,47%</i>
MAROC LEASING	12 129	12 703	12 880	13 217	23,97%	23,92%	23,02%	22,81%
<i>CBM</i>	<i>7 564</i>	<i>8 014</i>	<i>8 385</i>	<i>8 804</i>	<i>22,33%</i>	<i>21,89%</i>	<i>21,12%</i>	<i>21,02%</i>
<i>CBI</i>	<i>4 565</i>	<i>4 689</i>	<i>4 495</i>	<i>4 413</i>	<i>27,30%</i>	<i>28,42%</i>	<i>27,67%</i>	<i>27,46%</i>
SOGLEASE	7 026	7 059	7 050	7 169	13,88%	13,29%	12,60%	12,37%
<i>CBM</i>	<i>4 985</i>	<i>5 260</i>	<i>5 319</i>	<i>5 499</i>	<i>14,71%</i>	<i>14,37%</i>	<i>13,40%</i>	<i>13,13%</i>
<i>CBI</i>	<i>2 041</i>	<i>1 799</i>	<i>1 731</i>	<i>1 670</i>	<i>12,20%</i>	<i>10,90%</i>	<i>10,65%</i>	<i>10,39%</i>
BMCI LEASING	3 931	4 233	4 347	4 100	7,77%	7,97%	7,77%	7,08%
<i>CBM</i>	<i>2 759</i>	<i>3 121</i>	<i>3 262</i>	<i>3 029</i>	<i>8,14%</i>	<i>8,53%</i>	<i>8,21%</i>	<i>7,23%</i>
<i>CBI</i>	<i>1 172</i>	<i>1 113</i>	<i>1 085</i>	<i>1 072</i>	<i>7,01%</i>	<i>6,75%</i>	<i>6,68%</i>	<i>6,67%</i>
CDM LEASING	1 533	1 611	2 612	3 064	3,03%	3,03%	4,67%	5,29%
<i>CBM</i>	<i>1154</i>	<i>1 254</i>	<i>2 087</i>	<i>2 452</i>	<i>3,41%</i>	<i>3,43%</i>	<i>5,26%</i>	<i>5,86%</i>
<i>CBI</i>	<i>379</i>	<i>357</i>	<i>525</i>	<i>612</i>	<i>2,27%</i>	<i>2,16%</i>	<i>3,23%</i>	<i>3,81%</i>
SOFAC	542	1 067	2 118	2 734	1,07%	2,01%	3,79%	4,72%
<i>CBM</i>	<i>455</i>	<i>757</i>	<i>1 668</i>	<i>2 232</i>	<i>1,34%</i>	<i>2,07%</i>	<i>4,20%</i>	<i>5,33%</i>
<i>CBI</i>	<i>87</i>	<i>310</i>	<i>450</i>	<i>502</i>	<i>0,52%</i>	<i>1,88%</i>	<i>2,77%</i>	<i>3,12%</i>
CAM LEASING	709	1 059	1 658	2 166	1,40%	1,99%	2,96%	3,74%
<i>CBM</i>	<i>615</i>	<i>882</i>	<i>1 305</i>	<i>1 768</i>	<i>1,82%</i>	<i>2,41%</i>	<i>3,29%</i>	<i>4,22%</i>
<i>CBI</i>	<i>94</i>	<i>177</i>	<i>353</i>	<i>398</i>	<i>0,56%</i>	<i>1,07%</i>	<i>2,17%</i>	<i>2,48%</i>
TOTAL	50 603	53 104	55 954	57 943	100%	100,00%	100,00%	100,00%
CBM	33 880	36 607	39 708	41 876	100%	100,00%	100,00%	100,00%
CBI	16 724	16 498	16 247	16 068	100%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : APSF

A fin décembre 2023, l'encours net financier total progresse de 4,94% pour s'établir à 53 104 MMAD.

Dans le détail, la part de marché de Maghrebail s'établit à 23,66% contre 23,97% en 2022, soit la deuxième position au niveau sectoriel. Wafabail ressort avec une part de marché de 24,12% à fin 2023 la positionnant ainsi en tant que leader du secteur contre 24,91% en 2022. Pour sa part, Maroc Leasing s'accapare une part de marché de 23,92% contre 23,97% en 2022.

En 2024, l'encours net financier total s'améliore de 5,4% pour atteindre 55 954 MMAD. Dans le détail, Maghrebail affiche une part de marché de 22,86% en 2024, contre 23,66% en 2023, ce qui lui permet de se situer en première place au niveau sectoriel. Wafabail se positionne en deuxième avec 22,33%, en recul par rapport à 24,12% en 2023. Quant à Maroc Leasing, sa part de marché s'établit à 23,02%, contre 23,92% l'année précédente.

A fin juin 2025, l'encours net financier global augmente de 3,6% à 57 943 MMAD. En termes de parts de marché, Maroc Leasing se positionne ainsi en tête du classement avec une part de marché de 22,81%, toutefois en baisse comparativement à fin 2024 (23,02%) et à fin 2023 (23,92%). Pour leur part, Wafabail et Maghrebail affichent des parts de marché respectives de 21,79% (contre 22,33% en 2024) et de 22,20% (contre 22,86% en 2024).

La ventilation de l'encours financier sectoriel entre CBI et CBM se présente comme suit :

Tableau 17 *Ventilation de l'encours financier sectoriel entre CBI et CBM entre 2022 et S1 2025*

En M MAD	2022	Part en %	2023	Part en %	2024	Part en %	S1 2025	Part en %
Encours net sectoriel CBM	33 879	66,95%	36 607	68,93%	39 708	70,97%	41 876	72,27%
Encours net sectoriel CBI	16 724	33,05%	16 497	31,07%	16 247	29,04%	16 068	27,73%
Encours net sectoriel total	50 603	100%	53 104	100%	55 954	100%	57 943	100%

Source : APSF

Sur la période étudiée (2022-2024), le poids des encours nets sur le crédit-bail mobilier représente en moyenne 68,8% de l'encours net sectoriel, contre 31,1% pour les encours nets sur le crédit-bail immobilier. En 2023, le montant total de l'encours net sectoriel s'établit à 53 104 MMAD contre 50 603 MMAD en 2022 et 48 539 en 2021, l'encours net sectoriel total progresse de 4,6% par an en moyenne sur la période étudiée (2021-2023).

Sur l'année 2024, le montant total de l'encours net sectoriel s'établit à 55 954 MMAD contre 53 104 MMAD en 2023 et 50 603 en 2022, l'encours net sectoriel total progresse de 5,2% par an en moyenne sur la période étudiée (2022-2024).

Le montant de l'encours net sur le secteur du crédit-bail mobilier s'élève à 39 708 MMAD en 2024 contre 36 607 MMAD en 2023, une progression du secteur CBM de 8,47%. Contrairement au secteur CBI qui affiche une baisse de 1,52% à 16 247 MMAD.

En moyenne, l'encours net sectoriel du crédit-bail mobilier progresse de 8,26% sur la période étudiée (2022-2024) au moment où l'encours net sectoriel du crédit-bail immobilier recule de 1,44%.

A fin juin 2025, l'encours net sectoriel atteint 57 943 MMAD, enregistrant une croissance de 3,6%. Dans le détail, l'encours net sectoriel du crédit-bail mobilier s'élève à 41 876 MMAD, en progression de +5,46% (72,27% de l'encours net total). L'encours net sectoriel du crédit-bail immobilier, quant à lui, ressort en baisse de 1,10% à 16 068 MMAD (27,73% de l'encours net total).

IV.4.3. Evolution de la production par société de crédit-bail

Tableau 18 *Évolution de la production par société de crédit-bail entre 2022 et 2024*

Raison sociale	Production (En M MAD)			Part de marché (%)		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
WAFABAIL	4 239	4 271	3 657	25,93%	23,47%	19,23%
<i>CBM</i>	<i>3 525</i>	<i>3 594</i>	<i>3 071</i>	<i>25,12%</i>	<i>23,77%</i>	<i>185,67%</i>
<i>CBI</i>	<i>714</i>	<i>677</i>	<i>586</i>	<i>30,83%</i>	<i>21,99%</i>	<i>21,21%</i>
MAGHREBAIL	3 707	3 891	3 963	22,67%	21,38%	20,84%
<i>CBM</i>	<i>3 073</i>	<i>3 211</i>	<i>3 310</i>	<i>21,90%</i>	<i>21,24%</i>	<i>200,12%</i>
<i>CBI</i>	<i>634</i>	<i>680</i>	<i>653</i>	<i>27,37%</i>	<i>22,09%</i>	<i>23,63%</i>
MAROC LEASING	3 525	4 154	3 810	21,56%	22,83%	20,04%
<i>CBM</i>	<i>3 003</i>	<i>3 252</i>	<i>3 248</i>	<i>21,40%</i>	<i>21,51%</i>	<i>196,37%</i>
<i>CBI</i>	<i>522</i>	<i>902</i>	<i>562</i>	<i>22,54%</i>	<i>29,30%</i>	<i>20,34%</i>
SOGLEASE	2 113	2 166	2 180	12,92%	11,90%	11,46%
<i>CBM</i>	<i>1 961</i>	<i>2 020</i>	<i>1 974</i>	<i>13,97%</i>	<i>13,36%</i>	<i>119,35%</i>
<i>CBI</i>	<i>152</i>	<i>146</i>	<i>206</i>	<i>6,56%</i>	<i>4,74%</i>	<i>7,46%</i>
BMCi LEASING	1 526	1 712	1 481	9,33%	9,41%	7,79%
<i>CBM</i>	<i>1 401</i>	<i>1 482</i>	<i>1 325</i>	<i>9,98%</i>	<i>9,80%</i>	<i>80,11%</i>
<i>CBI</i>	<i>125</i>	<i>230</i>	<i>156</i>	<i>5,40%</i>	<i>7,47%</i>	<i>5,65%</i>
CDM LEASING	493	617	1 571	3,02%	3,39%	8,26%

CBM	424	564	1 359	3,02%	3,73%	82,16%
CBI	69	53	212	2,98%	1,72%	7,67%
SOFAC	412	783	1 320	2,52%	4,30%	6,94%
CBM	349	500	1 169	2,49%	3,31%	70,68%
CBI	63	283	152	2,73%	9,19%	5,50%
CAM LEASING	334	624	1 034	2,04%	3,31%	5,44%
CBM	297	516	797	2,12%	3,27%	48,19%
CBI	37	108	237	1,60%	3,51%	8,58%
TOTAL	16 349	18 219	19 017	100%	100,00%	100,00%
CBM	14 033	15 139	16 254	100%	100,00%	100,00%
CBI	2 316	3 079	2 763	100%	100,00%	100,00%

Source : APSF

En 2023, Maghrebail occupe la troisième position avec une production de 3 891 MMAD, soit une part de marché de 21,38%, devancée par Wafabail qui affiche une part de marché de 23,47% avec une production de 4 271 MMAD et par Maroc Leasing qui ressort avec une part de marché de 22,83% avec une production de 4 154 MMAD.

En 2024, Maghrebail prend la tête du marché avec une production de 3 963 MMAD, représentant 20,84% de part de marché. Elle est suivie par Maroc Leasing, qui affiche 20,04% avec une production de 3 810 MMAD, puis par Wafabail, troisième avec 19,23% et une production de 3 657 MMAD.

Tableau 19 Évolution de la production par société de crédit-bail entre les 1^{ers} semestres 2024 et 2025

Raison sociale	Production (En M MAD)		Part de marché (%)	
	S1 2024	S1 2025	S1 2024	S1 2025
WAFABAIL	1 616	2 220	18,93%	20,85%
CBM	1 431	1 938	19,59%	20,56%
CBI	186	282	15,10%	23,06%
MAROC LEASING	1 698	1 951	19,89%	18,32%
CBM	1 446	1 718	19,80%	18,23%
CBI	251	233	20,37%	19,05%
MAGHREBAIL	1 634	1 940	19,14%	18,22%
CBM	1 431	1 694	19,59%	17,98%
CBI	204	245	16,56%	20,03%
SOGLEASE	740	1 313	8,67%	12,33%
CBM	691	1 211	9,46%	12,85%
CBI	49	101	3,98%	8,26%
BMCI LEASING	1 063	434	12,45%	4,08%
CBM	911	433	12,47%	4,59%
CBI	151	1	12,26%	0,08%
CDM LEASING	786	854	9,21%	8,02%
CBM	613	728	8,39%	7,72%
CBI	173	126	14,04%	10,30%
SOFAC	504	1 009	5,90%	9,48%
CBM	419	839	5,73%	8,90%
CBI	85	170	6,89%	13,90%
CAM LEASING	496	797	5,81%	7,49%
CBM	362	732	4,96%	7,77%
CBI	134	65	10,88%	5,31%
TOTAL	8 536	10 647	100%	100%
CBM	7 304	9 424	100%	100%
CBI	1 232	1 223	100%	100%

Source : APSF

La production de crédit-bail du secteur a progressé de 24,73% à 10 647 MMAD contre 8 536 MMAD une année auparavant.

Wafabail occupe la première place à fin juin 2025 avec une part de marché de 20,85% (contre 18,93% au S1 2024) pour une production de 2 220 MMAD (en hausse de 37,4% en glissement annuel).

Maroc Leasing occupe la deuxième place avec une part de marché de 18,32% (contre 19,89% au S1 2024) pour une production de 1 951 MMAD (en progression de 14,9% en glissement annuel).

Maghrebail occupe la troisième place avec une part de marché de 18,22% au terme du S1 2025 contre 19,14% au S1 2024 pour une production en hausse de 18,73% à 1 940 MMAD contre 1 634 MMAD au S1 2024.

Sogelease affiche, quant à elle, une part de marché en hausse à 12,33% contre 8,67% au S1 2024 au profit de BMCI LEASING et CDM LEASING qui affichent des parts de marché respectives de 4,08% et 8,02%.

La ventilation de l'encours financier sectoriel entre CBI et CBM se présente comme suit :

Tableau 20 Ventilation de la production brute sectorielle entre CBI et CBM entre 2022 et 2024

En M MAD	2022	Part en %	2023	Part en %	2024	Part en %
Production brute sectorielle CBM	14 033	85,83%	15 139	83,10%	16 254	85,47%
Production brute sectorielle CBI	2 316	14,17%	3 079	16,90%	2 763	14,53%
Production brute sectorielle totale	16 349	100,00%	18 218	100,00%	19 017	100,00%

Source : APSF

En 2023, le crédit-bail mobilier représente 83,10% de la production sectorielle de crédit-bail, avec une production de 15 139 MMAD. La part de la production du segment immobilier s'établit quant à elle à 16,90% du total avec une production générée de 3 079 MMAD.

En 2024, le crédit-mobilier contribue à hauteur de 85,47% de la production brute sectorielle totale, avec une production de 16 254 MMAD. Pour sa part, la production du segment crédit-bail immobilier représente 14,53% correspondant à une production de 2 763 MMAD, en baisse de 10,26% en glissement annuel.

Le crédit-bail mobilier occupe une part prépondérante du total de la production sectorielle brute totale avec une moyenne de 84,80% sur la période 2022-2024.

La ventilation de la production brute sectorielle entre CBI et CBM s'établit comme suit aux 1ers semestres 2024 et 2025 :

En M MAD	S1 2024	Part en %	S1 2025	Part en %
Production brute sectoriel CBM	7 304	85,57%	9 424	88,51%
Production brute sectoriel CBI	1 232	14,43%	1 223	11,49%
Production brute sectoriel total	8 536	100,00%	10 647	100,00%

Source : APSF

Le 1^{er} semestre 2025 a été marqué par une progression de 24,7% de la production brute sectorielle à 10 647 MMAD, consécutivement à une progression de 29,03% de la production brute de CBM à 9 424 MMAD et à une légère baisse de 0,73% de la production brute de CBI à 1 223 MMAD.

La part des CBM a ainsi grimpé à 88,51% au S1 2025 contre 85,57% une année auparavant, au moment où la part des CBI s'est fixée à 11,49% contre 14,43% une année auparavant.

IV.4.4. Le crédit-bail mobilier (CBM)

Les parts de marché en termes d'encours net CBM par société de Crédit-bail se présentent comme suit :

Tableau 21 *Parts de marché en termes d'encours nets CBM par société de crédit-bail sur la période 2022-S1 2025*

Sociétés	2022		2023			2024			S1 2025		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 22-23 en %	En M MAD	Part de marché	Var 23-24 en %	En MMAD	Part de marché	Var S1 25-24 en %
WAFABAIL	8 732	26,31%	8 928	25,26%	2,24%	8 891	23,46%	-0,41%	9 179	22,95%	3,24%
MAROC LEASING	7 503	22,61%	7 903	22,36%	5,33%	8 307	21,92%	5,11%	8 732	21,83%	5,12%
MAGHREBAIL	7 112	21,43%	7 616	21,55%	7,09%	8 055	21,26%	5,76%	8 286	20,72%	2,87%
SOGLEASE	4 877	14,69%	4 989	14,12%	2,30%	5 010	13,22%	0,42%	5 223	13,06%	4,25%
BMCI LEASING	2 837	8,55%	3 189	9,02%	12,41%	3 232	8,53%	1,35%	3 037	7,59%	-6,03%
CDM LEASING	1 048	3,16%	1 142	3,23%	8,97%	1 909	5,04%	67,16%	2 303	5,76%	20,64%
SOFAC	460	1,39%	687	1,95%	49,43%	1 206	3,18%	75,55%	1 901	4,75%	57,63%
CAM LEASING	620	1,87%	887	2,51%	43,06%	1 284	3,39%	44,76%	1 331	3,33%	3,66%
Total*	33 189	100,00%	35 341	100,00%	6,49%	37 894	100,00%	7,22%	39 992	100,00%	5,54%

Source : APSF

En 2024, une augmentation de l'encours net du crédit-bail mobilier à 37 894 MMAD est constatée, soit une hausse de 7,22% par rapport à fin 2023.

Wafabail maintient sa position de leader en termes d'encours nets du Crédit-bail Mobilier en 2024 à 23,46% avec une baisse de 0,41% de son encours par rapport à 2023.

Maroc Leasing se conserve à la deuxième place du marché avec 21,92% de l'encours net CBM total contre 22,36% en 2023.

Maghrebail occupe la troisième place du marché en détenant 21,26% des encours nets CBM à fin 2024 contre 21,55%, avec une hausse de son encours CBM de 5,76% pour se fixer à 8 055 MMAD.

Soglease détient une part de marché de 13,22% en 2024, en baisse par rapport à 2023 où sa part de marché s'établissait à 14,12% soit une baisse de 0,90 point.

BMCI Leasing, CDM Leasing et CAM Leasing détiennent quant à eux 8,53%, 5,04% et 3,39% des encours nets de crédit-bail mobilier à fin 2024 avec un encours de 3 232 MMAD, 1 909 MMAD et 1 284 MMAD respectivement.

A fin juin 2025, l'encours du crédit-bail mobilier augmente de 5,54% pour se fixer à 39 992 MMAD contre 37 894 MMAD à fin 2024.

Wafabail maintient sa position de leader avec une part de marché de 22,95% pour un encours de 9 179 MMAD.

Maroc Leasing se place en deuxième position avec une part de marché de 21,83% pour un encours de 8 732 MMAD.

Maghrebail se positionne en troisième place avec une part de marché de 20,72% pour un encours de 8 286 MMAD.

Soglease s'accapare une part de marché de 13,06% pour un encours de 5 223 MMAD.

Pour leur part, BMCI Leasing, CDM Leasing, CAM Leasing et SOFAC détiennent respectivement des parts de marché de 7,59%, 5,76%, 3,33% et 4,75% pour des encours de 3 037 MMAD, 2 303 MMAD, 1 331 MMAD et 1 901 MMAD.

Tableau 22 Répartition de la production de CBM par type de biens d'équipements entre 2022 et 2024

Nature des équipements	2022		2023			2024		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 23-22 en %	En M MAD	Part de marché	Var 24-23 en %
Machines et équipements industriels	4 065	28,97%	4 034	26,69%	-0,76%	4 204	25,87%	4,21%
Véhicules utilitaires	3 890	27,72%	3 867	25,58%	-0,59%	4 808	29,58%	24,33%
Voitures de tourisme	2 600	18,53%	2 916	19,29%	12,15%	3 017	18,56%	3,46%
Matériel de BTP	1 783	12,70%	1 675	11,08%	-6,06%	2 070	12,74%	23,58%
Divers	1 034	7,37%	1 948	12,89%	88,39%	1 706	10,50%	-12,42%
Ordinateurs et matériel de bureau	662	4,72%	677	4,48%	2,27%	448	2,76%	-33,83%
Total	14 034	100%	15 117	100,00%	7,72%	16 253	100,00%	7,51%

Source : APSF

En 2024, la production de CBM est en hausse de 7,51% à 16 253 MMAD contre 15 117 MMAD en 2023.

La production des véhicules utilitaires occupe une place prépondérante dans la production totale avec une part de 29,58% en 2024, soit une production de 4 808 MMAD. Leur part s'établissait à 25,58% et 27,72% respectivement en 2023 et 2022.

Les machines et équipements industriels constituent, quant à elles, 25,87% de la production totale du crédit-bail mobilier, soit 4 204 MMAD, en hausse de 4,21% par rapport à 2023 (une part de 26,69%).

Pour sa part, la production des voitures de tourisme affiche une progression de 3,46% à 3 017 MMAD, soit une part de marché de 18,56% (3^{ème} position) à fin 2024 contre seulement 19,29% en 2023 et 18,53% en 2022.

Ces trois segments représentent 74,01% de la production de crédit-bail en 2024 et une moyenne de 73,60% de la production de crédit-bail sur les trois dernières années.

Le segment du matériel de BTP est quant à lui en hausse de 23,58% par rapport à 2023 avec une production de 2 070 MMAD en 2024 contre 1 675 MMAD en 2023. Sa part de marché ressort ainsi à 12,74% contre 11,08% en 2023.

Les Divers autres équipement ont connu pour leur part un retrait de 12,42% à 1 706 MMAD, soit 10,50% de la production globale de crédit-bail (contre 12,89% en 2023).

Les ordinateurs et matériel de bureau ont vu leur production de crédit-bail diminuer de 33,83% pour s'établir à 448 MMAD, soit une part de 2,76% de la production de CBM.

Répartition de production de CBM par type de biens d'équipements entre les 1ers semestres 2024 et 2025 :

Nature des équipements	S1 2024		S1 2025		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var S1 25- S1 24 en %
Véhicules utilitaires	2 077	28,44%	3 873	41,10%	86,47%
Machines et équipements industriels	1 871	25,62%	1 351	14,34%	-27,79%
Voitures de tourisme	1 321	18,09%	1 638	17,38%	24,00%
Matériel de BTP	762	10,43%	1 235	13,10%	62,07%
Divers	913	12,50%	1 146	12,16%	25,52%
Ordinateurs et matériel de bureau	361	4,94%	181	1,92%	-49,86%
Total	7 304	100%	9 424	100%	29,03%

Source : APSF

Au S1 2025, la progression de 29,03% de la production de CBM est principalement soutenue par l'augmentation de 86,47% du segment véhicules utilitaires à 3 873 MMAD (+1 796 MMAD), la progression de 62,07% du segment matériels de BTP à 1 235 MMAD (+473 MMAD) et par la hausse de 25,52% du segment divers à 1 146 MMAD (+233 MMAD). En revanche, cette évolution a été freinée par le recul de 27,79% du segment machines et équipements industriels à 1 351 MMAD (-520 MMAD) et la baisse de -49,86% du segment ordinateurs et matériel de bureau à 181 MMAD (-180 MMAD).

Tableau 23 Répartition de la production de CBM selon la période contractuelle entre 2022 et 2024

La production de CBM en fonction de la période contractuelle sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Répartition selon la période contractuelle	2022		2023			2024		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 22-23 en %	En M MAD	Part de marché	Var 23-24 en %
Jusque et y compris 2 ans	149	1,06%	244	1,61%	63,76%	239	1,47%	-2,05%
Jusque et y compris 5 ans	11 096	79,07%	11 731	77,60%	5,72%	13 474	82,90%	14,86%
Plus que 5 ans	2 789	19,87%	3 143	20,79%	12,69%	2 541	15,63%	-19,15%
Total	14 034	100%	15 118	100%	7,72%	16 254	100%	7,51%

Source : APSF

En 2024, la production de CBM repose principalement sur des contrats d'une durée allant jusqu'à 5 ans avec une part de 82,90% contre 77,60% en 2023. En ce qui concerne les CBM dont la période contractuelle dure jusque et y compris 2 ans et plus de 5 ans, ils représentent 1,47% et 15,63% respectivement.

Répartition de production de CBM selon la période contractuelle entre les 1ers semestres 2024 et 2025 :

Répartition selon la période contractuelle	S1 2024		S1 2025		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var S1 25 -S1 24 en %
Jusque et y compris 2 ans	80	1,10%	95	1,01%	18,75%
Jusque et y compris 5 ans	6 011	82,30%	7 947	84,34%	32,21%
Plus que 5 ans	1 212	16,60%	1 381	14,66%	13,94%
Total	7 304	100%	9 423	100%	29,01%

Source : APSF

IV.4.5. Le crédit-bail immobilier (CBI)

Le crédit-bail immobilier permet aux sociétés de *Leasing* d'assurer une meilleure stabilité de leurs encours et offre une garantie matérielle plus importante en raison des biens financés.

Tableau 24 Parts de marché en termes d'encours nets CBI par société de crédit-bail sur la période 2022 et le 1^{er} semestre de 2025

Raison sociale	2022		2023			2024			S1 2025		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 22-23 en %	En M MAD	Part de marché	Var 23-24 en %	En M MAD	Part de marché	Var S1 25-24 en %
MAGHREBAIL	4 715	28,98%	4 616	28,28%	-2,10%	4 405	27,48%	-4,57%	4 222	26,82%	-4,15%
MAROC LEASING	4 176	25,66%	4 424	27,10%	5,95%	4 307	26,87%	-2,64%	4 228	26,85%	-1,83%
WAFABAIL	3 475	21,36%	3 231	19,79%	-7,03%	2 974	18,55%	-7,95%	2 953	18,76%	-0,71%
SOGLEASE	2 212	13,59%	2 089	12,80%	-5,56%	2 053	12,81%	-1,72%	2 028	12,88%	-1,22%
BHCI LEASING	1 067	6,56%	1 047	6,41%	-1,86%	990	6,18%	-5,44%	893	5,67%	-9,80%
CDM LEASING	451	2,77%	433	2,65%	-3,95%	554	3,46%	27,94%	633	4,02%	14,26%
CAM LEASING	106	0,65%	207	1,27%	95,67%	406	2,53%	96,14%	335	2,13%	-17,49%
SOFAC	70	0,43%	278	1,70%	4,0x	340	2,12%	22,30%	452	2,87%	32,94%
Total	16 271	100%	16 325	100%	0,33%	16 029	100%	-1,81%	15 744	100%	-1,78%

Source : APSF

En 2024, l'encours net du CBI affiche une baisse de 1,81% par rapport à fin 2023, pour se fixer à 16 029 MMAD contre 16 325 MMAD en 2023.

Cette diminution s'explique principalement par la baisse de l'encours de Wafabail, Maghrebail, Maroc Leasing et BMCI Leasing de -257 MMAD, -211 MMAD, -117 MMAD et -57 MMAD respectivement pour des parts de marchés respectives de 18,55%, 26,87% et 6,18%.

Maghrebail se positionne en tant que leader en termes d'encours nets CBI avec une part de marché de 27,48% correspondant à un encours de 4 405 MMAD, suivie de Maroc Leasing (26,87%) et de Wafabail qui s'accapare une part de marché de 18,55%.

A fin juin 2025, l'encours CBI s'élève à 15 744 MMAD. Maghrebail, Maroc Leasing et Wafabail restent les trois premiers acteurs du marché avec des parts de marché respectives de 26,82%, 26,85% et 18,76%.

Tableau 25 Répartition de la production de CBI par type de biens d'équipements entre 2022 et 2024

Nature des équipements	2022		2023			2024		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 22-23 en %	En M MAD	Part de marché	Var 23-24 en %
Immeubles de bureau	706	30,48%	829	26,92%	17,42%	758	27,43%	-8,56%
Divers	455	19,65%	814	26,44%	78,90%	835	30,22%	2,58%
Immeubles industriels	509	21,98%	875	28,42%	71,91%	597	21,61%	-31,77%
Magasins	570	24,61%	408	13,25%	-28,42%	523	18,93%	28,19%
Hôtels et loisirs	77	3,32%	154	5,00%	100,00%	50	1,81%	-67,53%
Total	2 316	100%	3 079	100%	32,94%	2 763	100%	-10,26%

Source : APSF

L'exercice 2024 a été marqué par une baisse de 10,26% de la production de Crédit-bail Immobilier par rapport à 2023 pour s'établir à 2 763 MMAD contre 3 079 MMAD en 2023.

Le segment divers est la plus importante rubrique du CBI en 2024 avec une production de 835 MMAD contre 814 MMAD en 2023, soit une progression de +2,58% sur l'exercice. Ce segment représente 30,22% de la production totale de CBI en 2024.

Les immeubles de bureau constituent le second segment le plus important du CBI en 2024 avec une production de 758 MMAD contre 829 MMAD en 2023. Ce segment contribue à hauteur de 27,43% de la production totale de CBI en 2024.

Les immeubles industriels représentent la troisième rubrique la plus importante du CBI avec une production de 597 MMAD contre 875 MMAD en 2023. Ce segment contribue à hauteur de 21,61 % à la production totale de CBI en 2024.

Ces trois équipements représentent 79,26% de la production de CBI en 2024.

Les immeubles de bureau, les immeubles industriels et les équipements des hôtels et loisirs représentent les rubriques ayant enregistré une baisse de leur production pour s'établir respectivement à 758 MMAD (-8,56%), 597 MMAD (-31,77%) et 50 MMAD (-67,53%).

Répartition de la production de CBI par type de biens d'équipements entre les 1ers semestres 2024 et 2025

Nature des équipements	S1 2024		S1 2025		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var S1 24 -S1 25 en %
Immeubles de bureau	388	31,46%	422	34,51%	8,76%
Divers	377	30,60%	257	21,01%	-31,83%
Immeubles industriels	235	19,04%	379	30,99%	61,28%
Magasins	224	18,22%	148	12,10%	-33,93%
Hôtels et loisirs	8	0,68%	17	1,39%	2,13x
Total	1 232	100,00%	1 223	100,00%	-0,73%

Source : APSF

Au 1^{er} semestre 2025, la diminution de -0,73% de la production de CBI est principalement due à (i) la baisse de 31,83% du segment divers à 257 MMAD contre 377 MMAD et (ii) le retrait de 33,93% des équipements des magasins à 148 MMAD contre 224 MMAD une année auparavant.

Tableau 26 Répartition de la production de CBI selon la période contractuelle entre 2022 et 2024

La production de CBI en fonction de la période contractuelle sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Répartition selon la période contractuelle	2022		2023			2024		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 22-23 en %	En M MAD	Part de marché	Var 23-24 en %
Jusque et y compris 5 ans	135	5,83%	193	6,27%	42,96%	144	5,21%	-25,39%
Jusque et y compris 8 ans	232	10,02%	421	13,67%	81,47%	603	21,82%	43,23%
Plus de 8 ans	1 949	84,15%	2466	80,09%	26,53%	2016	72,96%	-18,25%
Total	2 316	100,00%	3 079	100,00%	32,94%	2 763	100,00%	-10,26%

Source : APSF

En 2024, la production de CBI repose principalement sur des contrats d'une durée de plus de 8 ans avec une part de 72,96% contre 80,09% à fin 2023.

La proportion de la production de CBI dont la durée va jusqu'à 8 ans a vu sa part passer de 13,67% en 2023 à 21,82% en 2024. Celle de la production de CBI d'une durée inférieure ou égale à 5 ans est passée, quant à elle, de 6,27% à 5,21% sur la même période.

Répartition de production de CBI selon la période contractuelle entre les 1ers semestres 2024 et 2025 :

Répartition selon la période contractuelle	S1 2024		S1 2025		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var S1 24 -S1 25 en %
Jusque et y compris 5 ans	19	1,53%	61	4,99%	3,21x
Jusque et y compris 8 ans	236	19,14%	133	10,87%	-43,64%
Plus de 8 ans	977	79,34%	1 029	84,14%	5,32%
Total	1 232	100,00%	1 223	100,00%	-0,73%

Source : APSF

La proportion de la production de CBI dont la durée dépasse 8 ans a vu sa part augmenter sur le 1^{er} semestre 2025 pour se fixer à 84,14% de la production (contre 79,34% à fin juin 2024) au profit de la production dont la durée est comprise entre 5 ans et 8 ans qui s'établit désormais à 10,87% contre 19,14% à fin juin 2024.

V. Produits et marchés

Maghrebail propose une large gamme de produits destinés aux entreprises ainsi qu'aux professionnels :

Crédit-bail mobilier ou d'équipement : permet de financer des biens mobiliers divers tels que du mobilier de bureau, du matériel informatique, etc. ;

Crédit-bail immobilier : « Immobilail » est un contrat de location de bien immobilier à usage professionnel, d'une durée moyenne de 10 ans. A l'issue du contrat, le locataire a la possibilité de devenir propriétaire du bien, moyennant le paiement de sa valeur résiduelle

Le tableau suivant présente les produits et offres de Maghrebail à destination de ses clients :

Catégorie de Crédit-bail	Produits
Crédit-bail mobilier (CBM)	- CAP VALORIS
	- CAP BLEU
	- SANTE LEASE
	- MEDECIN PRO (Médecins debutant)
	- LEASE PRO
	- Maghrebail VU
Crédit-bail immobilier (CBI)	Crédit-bail immobilier

Source : Maghrebail

V.1. Segmentation de la clientèle de Maghrebail

Maghrebail propose des produits de financement en leasing dédiés aux professionnels et aux entreprises.

Maghrebail propose ses produits à tous les types de clients :

- Professions libérales ;
- Commerçants ;
- Entreprises de toute taille (PME, PMI, grands groupes, multinationales etc.).

V.2. Evolution de la part de marché Maghrebail sur la base de l'encours net comptable

Tableau 27 Part de marché de Maghrebail sur la base de l'encours net comptable

En M MAD	2022	2023	2024	S1 2025
Encours net comptable de Maghrebail	11 827	12 231	12 460	12 508
Encours net comptable sectoriel	49 461	51 667	53 925	55 735
Part de marché de Maghrebail	23,91%	23,67%	23,11%	22,44%

Source : Maghrebail

En 2024, l'encours net comptable de Maghrebail progresse de 1,87% pour s'établir à 12 460 MMAD contre 12 231 MMAD en 2023. La part de marché de Maghrebail baisse de 0,56 point pour se fixer à 23,11%.

Sur le même exercice, l'encours net comptable sectoriel ressort en hausse de 4,37% à 53 925 MMAD.

L'encours net de Maghrebail incluant les créances en souffrance s'établit à 12 508 MMAD à fin juin 2025 contre 12 460 MMAD à fin 2024, soit une augmentation de +3,8%. La part de marché de Maghrebail se situe ainsi à 22,44%.

La ventilation de l'encours net comptable de Maghrebail se présente comme suit :

Tableau 28 Ventilation de l'encours net comptable entre CBM et CBI

En M MAD	2022	Part en %	2023	Part en %	2024	Part en %	S1 2025	Part en %
Encours net CBM de Maghrebail	7 112	60%	7 616	62%	8 055	65%	8 286	66%
Encours net CBI de Maghrebail	4 715	40%	4 615	38%	4 405	35%	4 222	34%
Encours global net comptable de Maghrebail	11 827	100%	12 231	100%	12 460	100%	12 508	100%

Source : Maghrebail

L'encours net CBM représente 65% de l'encours global net comptable à fin 2024 (contre 62% en 2023 et 60% en 2022) tandis que l'encours net du CBI représente 35% du total de l'encours (contre 38% en 2023 et 40% en 2022).

Sur la période étudiée, l'encours du Segment CBM représente en moyenne 62% de l'encours net de Maghrebail. L'encours du segment CBI pèse à son tour 38% de l'encours total sur la même période.

A fin juin 2025, l'encours net CBM représente 66% de l'encours global net comptable, contre 63% à fin juin 2024 et 65% en 2024. L'encours net du CBI s'établit à 34% du total de l'encours, en retrait par rapport à 35% en 2024. Sur la période analysée, la structure de l'encours reste dominée par le segment CBM (63% en moyenne), tandis que le CBI pèse 37%.

Tableau 29 Part de marché de Maghrebail sur la base de l'encours net financier

En M MAD	2022	2023	2024	S1 2025
Encours net CBM de Maghrebail	7 313	7 816	8 226	8 452
Encours net CBI de Maghrebail	4 817	4 747	4 566	4 414
Encours global net financier de Maghrebail	12 130	12 563	12 792	12 866
Part de marché de Maghrebail	23,97%	23,66%	22,86%	22,21%

Source : Maghrebail

À fin juin 2025, l'encours global net financier de Maghrebail s'élève à 12 866 MMAD, en hausse de 0,6% par rapport à fin 2024 (12 792 MMAD).

Cette évolution est portée principalement par la progression de l'encours net du crédit-bail mobilier, qui atteint 8 452 MMAD contre 8 226 MMAD en 2024, soit une croissance de 2,8%. La part du CBM dans l'encours global passe ainsi de 64% à fin 2024 à 66% au 1^{er} semestre 2025, traduisant une dynamique soutenue sur ce segment.

En revanche, l'encours net du crédit-bail immobilier enregistre une baisse de 3,3%, passant de 4 566 MMAD en 2024 à 4 414 MMAD au 1^{er} semestre 2025. Sa part dans l'encours global diminue pour atteindre 34% au 1^{er} semestre 2025 (contre 36% à fin 2024).

Tableau 30 Évolution de l'encours financier par clientèle

Encours financier (MMAD)	2022	Var 22-21	2023	Var 23-22	2024	Var 24-23	S1 2025	VAR S1 25-24
Grandes entreprises	5 376	-2,3%	5 242	-2,5%	4 811	-8,2%	5 078	5,5%
PME	6 266	70,7%	4 333	-30,9%	4 366	0,8%	4 527	3,7%
TPE & PROFESSIONS LIBERALES	487	-78,8%	2 988	6,1%	3 615	21,0%	3 261	-9,8%
Encours financier total	12 130	5,77%	12 563	3,6%	12 792	1,8%	12 866	0,6%

Source : Maghrebail

Pour les Grandes Entreprises (GE) :

L'encours du segment des GE a connu une baisse de 8,2% en 2024 après une baisse de 2,5% en 2023. Le montant des encours financier pour les grandes entreprises s'établit ainsi à 4 811 MMAD en 2024 contre 5 242 MMAD en 2023.

A fin juin 2025, l'encours est ressorti en baisse de 5,5% à 5 078 MMAD comparativement à fin 2024 (4 811 MMAD).

Pour les PME :

L'encours financier sur le segment des PME a affiché une hausse de 0,8% à 4 366 MMAD à fin 2024 contre 4 333 à fin 2023.

A fin juin 2025, l'encours enregistre une augmentation de 3,7% à 4 527 MMAD comparativement à fin 2024 (4 366 MMAD).

Pour les TPE et les professions libérales :

L'encours du segment des TPE et Professions Libérales a connu une progression de 21% pour atteindre 3 615 MMAD en 2024 contre 2 988 MMAD en 2023.

A fin juin 2025, l'encours affiche une diminution de 9,8%% à 3 261 MMAD comparativement à fin 2024 (3 615 MMAD).

L'évolution de la part de marché de Maghrebail en crédit-bail mobilier se présente comme suit :

Tableau 31 *Évolution de la part de marché de Maghrebail – CBM sur la base de l'encours net comptable*

En M MAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 24-23	S1 2025	Var S1 25-24
Encours net CBM de Maghrebail	7 112	7 616	7,09%	8 055	5,77%	8 286	2,87%
Encours net CBM sectoriel	33 189	35 341	6,48%	37 896	7,23%	39 992	5,53%
Part de marché de Maghrebail	21,43%	21,55%	0,12pt	21,26%	-0,29pt	20,72%	-0,54pt

Source : Maghrebail

A fin 2024, Maghrebail affiche une part de marché de 21,26% sur le segment du Crédit-bail Mobilier avec un encours net de 8 055 MMAD contre 7 616 MMAD en 2023, soit une hausse de +5,77%.

Pour sa part, l'encours net global du crédit-bail mobilier au Maroc progresse de +7,23% à 37 896 MMAD. Compte tenu de la croissance plus importante de l'encours net du secteur comparativement à celle de Maghrebail, la part de marché de Maghrebail diminue de 0,29 pt à 21,26%.

A fin juin 2025, Maghrebail détient une part de marché de 20,72% sur le segment du Crédit-bail Mobilier, avec un encours net de 8 286 MMAD en hausse de +2,87% par rapport à 8 055 MMAD en 2024. Sur la même période, l'encours net global du crédit-bail mobilier au Maroc progresse de 5,53% pour atteindre 39 992 MMAD.

L'évolution de la part de marché de Maghrebail en crédit-bail mobilier se présente comme suit :

Tableau 32 *Évolution de la part de marché de Maghrebail – CBM sur la base de l'encours financier*

En M MAD	2022	2023	Var 23- 22	2024	Var24-23	S1 2025	Var S1 25- 24
Encours financier CBM de Maghrebail	7 313	7 816	8,05%	8 226	5,23%	8 452	2,75%
Encours financier CBM sectoriel	33 879	36 607	6,88%	39 707	8,42%	41 869	5,44%
Part de marché de Maghrebail	21,59%	21,35%	0,24pt	20,72%	-0,63pt	20,19%	-0,53pt

Source : Maghrebail

En 2024, l'encours financier de Maghrebail sur le segment du Crédit-bail Mobilier, ressort en hausse de +5,23% à 8 226 MMAD contre 7 816 MMAD en 2023. Suivant la même tendance, l'activité du Crédit-bail Mobilier au Maroc a progressé de +8,42% à 39 707 MMAD en 2024 contre 36 607 MMAD en 2023. La part de marché de Maghrebail recule ainsi de 0,63 pt à 20,72%.

A fin juin 2025, l'encours financier de Maghrebail sur le segment du Crédit-bail Mobilier affiche une progression de +2,75% à 8 452 MMAD au moment où l'encours financier du secteur ressort en hausse de +5,44% à MAD 41 869. La part de marché s'établit ainsi à 20,19% contre 20,72% à fin 2024, soit une baisse de -0,53 pt.

Tableau 33 *Évolution de la part de marché de Maghrebail – CBI sur la base de l'encours comptable*

En M MAD	2022	2023	Var 23-22	2024	Var 24-23	S1 2025	Var S1 25-24
Encours net CBI de Maghrebail	4 715	4 616	-2,10%	4 405	-4,57%	4 222	-4,15%
Encours net CBI sectoriel	16 271	16 325	0,33%	16 029	-1,56%	15 743	-1,78%
Part de marché Maghrebail	28,98%	28,28%	-0,70 pts	27,48%	-0,80 pts	26,82%	-0,66pt

Source : Maghrebail

Maghrebail dispose d'un encours net sur le segment du CBI de 4 405 MMAD en 2024, représentant 27,48% du marché.

L'encours de CBI de Maghrebail a reculé de 4,57% en 2024 contre une baisse de 1,56% pour l'encours net du secteur, expliquant la diminution de 0,80 point de la part de marché de Maghrebail à 27,48% comparativement à fin 2023.

A fin juin 2025, Maghrebail affiche un encours net de 4 222 MMAD sur le segment du CBI, soit 26,82% de part de marché. Sur le premier semestre 2025, cet encours recule de 4,15%, contre une baisse à 1,78% pour l'ensemble du secteur, entraînant une diminution de 0,66 point de la part de marché de Maghrebail par rapport à fin 2024.

Tableau 34 *Évolution de la part de marché de Maghrebail – CBI sur la base de l'encours financier*

En M MAD	2022	2023	Var 23-22	2024	Var 24-23	S1 2025	Var S1 25-24
Encours financier CBI de Maghrebail	4 817	4 747	-1,45%	4 566	-3,80%	4 414	-3,33%
Encours financier CBI sectoriel	16 724	16 498	-1,36%	16 248	-1,55%	16 067	-1,11%
Part de marché Maghrebail	28,80%	28,77%	-0,03pt	28,10%	-0,67pt	27,47%	-0,63pt

Source : Maghrebail

En 2024, Maghrebail affiche une part de marché de 28,10% sur le segment du Crédit-bail Immobilier avec un encours financier de 4 566 MMAD contre 4 747 MMAD en 2023 soit une baisse de 3,80%.

A fin juin 2025, la part de marché de Maghrebail s'établit à 27,47%, soit une baisse de 0,63 point comparativement à fin 2024 et ce, en raison d'une baisse de 3,33% de l'encours financier CBI de Maghrebail à 4 414 MMAD.

Par ailleurs, la ventilation de l'encours net comptable de Maghrebail se présente comme suit :

Tableau 35 *Répartition sectorielle de l'encours net comptable en MMAD (hors créances en souffrance)*

Secteur d'activité	2023	Part en %	2024	Part en %	S1 2024	Part en %	S1 2025	Part en %
Services	5 475	44,76%	5 557	44,60%	5 555	46,00%	5 396	43,14%
Commerce & grande distribution	1 697	13,87%	1 742	13,98%	1 668	13,81%	1 674	13,38%
Transport	1 391	11,37%	1 633	13,11%	1 488	12,32%	1 803	14,42%
Divers	299	2,44%	31	0,25%	17	0,14%	40	0,32%
Secteur tertiaire	8 863	72,46%	8 963	71,93%	8 728	72,28%	8 912	71,25%
IMME	237	1,94%	296	2,38%	257	2,13%	311	2,49%
Chimie et parachimie	95	0,78%	80	0,64%	89	0,74%	85	0,68%
Agroalimentaire	1 060	8,67%	950	7,62%	1 000	8,28%	867	6,93%
Textile - cuir – tannerie	219	1,79%	184	1,48%	205	1,70%	165	1,32%
Plastique & caoutchouc	141	1,15%	156	1,25%	138	1,14%	169	1,35%
Papier et carton	59	0,48%	74	0,59%	78	0,65%	72	0,57%
Secteur industriel	1 811	14,81%	1 741	13,97%	1 767	14,63%	1 667	13,34%
Secteur du BTP et de l'énergie	1 558	12,74%	1 756	14,09%	1 580	13,08%	1 928	15,41%
Total Encours net comptable*	12 231	100%	12 460	100%	12 075	100,00%	12 508	100,00%

Source : Maghrebail

En 2023, la part du secteur tertiaire dans l'encours net de Maghrebail a légèrement baissé à 72,46% pour un encours de 8 863 MMAD (vs. Une part de 72,52% en 2022 équivalent à un encours net de 8 578 MMAD). Le secteur industriel maintient sa seconde position en 2023 avec 14,81% de l'encours net comptable de Maghrebail contre 16,03% en 2022, équivalent à un encours de 1 895 MMAD. Le secteur du BTP et de l'énergie occupe toujours la 3^{ème} position avec 12,74% de l'encours net comptable de Maghrebail en 2023 contre 11,45% en 2022 (pour respectivement des encours nets de 1 558 MMAD et 1 354 MMAD).

En 2024, la part du secteur tertiaire dans l'encours net de Maghrebail a diminué à 71,93% pour un encours de 8 963 MMAD (vs. Une part de 72,46% en 2023 équivalent à un encours net de 8 863 MMAD). Le secteur industriel recule en 3^{ème} position en 2024 avec 13,97% de l'encours net comptable de Maghrebail contre 14,81% en 2023, équivalent à un encours de 1 741 MMAD. Le secteur du BTP et de l'énergie occupe la 2^{ème} position avec 14,09% de l'encours net comptable de Maghrebail en 2024 contre 12,74% en 2023 (pour respectivement des encours nets de 1 756 MMAD et 1 558 MMAD).

A fin juin 2025, la part du secteur tertiaire dans l'encours net de Maghrebail a baissé à 71,25% pour un encours de 8 912 MMAD (contre une part de 71,93% à fin 2024, correspondant à un encours de 8 963 MMAD). Le secteur industriel se situe en 3^{ème} position au S1 2025 avec une contribution de 13,34% à l'encours global avec un encours de 1 667 MMAD (contre une part de 13,97% pour un encours de 1 741 MMAD en 2024). Enfin, l'encours du secteur du BTP et de l'énergie constitue 15,41% de l'encours global occupant la 2^{ème} position avec une contribution de 1 928 MMAD (contre une part de 14,09% en 2024, pour un encours de 1 756 MMAD).

V.3. Evolution de la production de Maghrebail

Tableau 36 Evolution de la part de marché de Maghrebail sur la période 2022-S1 2025 – Production

En M MAD	2022	2023	Var 23-22	2024	Var 24-23	S1 2024	S1 2025	Var S1 25- 24
Production Maghrebail *	3 707	3 891	4,96%	3 963	1,85%	1 634	1 939	18,67%
Production Totale	16 350	18 197	11,30%	19 017	4,51%	8 536	10 647	24,73%
Part de marché Maghrebail	22,67%	21,38%	-1,29pt	20,84%	-0,54pt	19,14%	18,21%	-0,93pt

Source : Maghrebail

(*) Production nette totale

A fin juin 2025, la production de crédit-bail de Maghrebail s'est établit à 1 939 MMAD au moment où celle du secteur s'est fixée à 10 647 MMAD. La part de marché de Maghrebail a donc diminué de 0,93 point pour atteindre 18,21% au 1^{er} semestre 2025.

En 2024, la production de crédit-bail de Maghrebail a connu une hausse de 1,85% pour s'établir à 3 963 MMAD au moment où la production du secteur dans son ensemble a augmenté 4,51% pour atteindre 19 017 MMAD. Il s'en est traduit une baisse de la part de marché de Maghrebail de 0,54 point à 20,84% contre 21,38% en 2023.

La part de marché de Maghrebail avait reculé de 1,29 pts en 2023 en raison d'une hausse de la production de Maghrebail moins importante que celle du marché (4,96% vs. 11,30%).

Tableau 37 Évolution de la production de Maghrebail sur la période 2022-S1 2025

	2022	2023	Var. %	2024	Var. %	S1 2024	S1 2025	Var. %
CBM								
Dossiers réalisés	3 007	3 045	1,26%	3 137	3,02%	1 361	1 618	18,88%
Montant (en M MAD)	3 073	3 211	4,49%	3 310	3,08%	1 431	1 694	18,38%
CBI								
Dossiers réalisés	115	144	25,22%	103	-28,47%	50	47	-6,00%
Montant (en M MAD)	634	680	7,26%	653	-3,97%	203	245	20,10%
TOTAL								
Dossiers réalisés	3 122	3 189	2,15%	3 240	1,60%	1 411	1 665	18,00%
Montant (en M MAD) *	3 707	3 891	4,96%	3 963	1,85%	1 634	1 939	18,67%

Source : Maghrebail

(*) Production nette totale

En 2023, la production de Maghrebail s'établit en hausse de 4,9% pour atteindre 3 891 MMAD contre 3 707 MMAD en 2022. Cette évolution s'explique par la hausse combinée du segment mobilier de 4,5% pour s'établir à 3 211 MMAD et du segment immobilier de 7,26% pour s'établir à 680 MMAD en 2023.

En 2024, la production de Maghrebail augmente de 1,85% pour atteindre 3 963 MMAD. Cette évolution s'explique par la hausse du segment mobilier de 3% pour s'établir à 3 310 MMAD, conjuguée à la baisse du segment immobilier de 3,97% pour s'établir à 653 MMAD en 2024.

Sur le 1^{er} semestre 2025, le nombre de dossiers réalisés a progressé de 18% à 1 665 dossiers, générant ainsi une production en valeur de 1 939 MMAD, en appréciation de 18,67%.

La répartition entre la production gérée et la production portée de Maghrebail, sur la période 2022 – S1 2025, se présente comme suit :

Production en KMAD	2022	2023	Var 22-23%	2024	Var 23-24%	S1 2024	S1 2025	Var.%
Production nette portée	3 497	3 839	9,78%	3 926	2,27%	1 634	1 933	18,30%
Production nette - Réseau Maghrebail	1 746	1 930	10,54%	1 700	-11,92%	725	865	19,31%
Production nette - Réseau BoA	1 751	1 909	9,02%	2 226	16,61%	909	1 068	17,49%
Production nette gérée	210	52	-75,24%	37	-28,85%	0	6	100,00%
Production nette conventionnée BoA - Mandat spécial	210	52	-75,24%	37	-28,85%	0	6	100,00%
Production nette totale	3 707	3 891	4,96%	3 963	1,85%	1 634	1 939	18,66%

Source : Maghrebail

V.3.1. Evolution de l'activité CBM portée par Maghrebail

Tableau 38 Activité CBM entre 2022 et S1 2025

Production CBM portée	2022	2023	Var. 22-23%	2024	Var. 23-24%	S1 2024	S1 2025	Var. S1 25-S1 24%
Opérations réalisées								
Nombre	3 007	3 045	1,26%	3 137	3,02%	1 361	1 618	18,88%
Montant (en M MAD)	3 073	3 211	4,49%	3 310	3,08%	1 431	1 694	18,38%

Source : Maghrebail

En 2023, le nombre d'opérations réalisées a connu une hausse de 1,26% se traduisant par un montant de production de 3 211 MMAD soit une augmentation en valeur de 4,49%.

En 2024, le nombre d'opérations réalisées a connu une hausse de 3,02%, ce qui équivaut à un montant de production de 3 310 MMAD, soit une appréciation de 3,08%.

A fin juin 2025, le nombre d'opérations CBM réalisées a connu une hausse de 18,88% générant un montant de production de 1 694 MMAD, en croissance de 18,38% par rapport à au 1^{er} semestre 2024.

Tableau 39 Répartition des réalisations CBM de Maghrebail par type de matériel

En M MAD	2022	Part en %	2023	Part en %	2024	Part en %	S1 2025	Part en %
Machines et équipements industriels	1 103	36%	1 244	39%	1 159	35%	270	16%
Véhicules utilitaires	735	24%	879	27%	1 027	31%	594	35%
Véhicules de tourisme	606	20%	666	21%	690	21%	380	22%
Matériel informatique et bureautique	320	10%	66	2%	55	2%	29	2%
Matériel de BTP	304	10%	310	10%	369	11%	252	15%
Divers	5	0%	46	1%	11	0%	169	10%
Total	3 073	100%	3 211	100%	3 310	100%	1 694	100%

Source : Maghrebail

En 2023, les acquisitions de machines et équipements industriels représentent 38,75% du total des réalisations de crédit-bail mobilier soit une production de 1 244 MMAD. Les véhicules utilitaires représentent le 2^{ème} poste dans la production de CBM avec une part de 27,38% soit une production de 879 MMAD.

Les véhicules de tourisme voient leur part dans la production CBM passer de 19,72% en 2022 à 20,75% en 2023 avec une production de 666 MMAD en 2023.

La production CBM de matériel de BTP et de divers matériels représentent respectivement 9,66% et 1,40% de la production CBM totale de Maghrebail.

Les CBM de matériel informatique et bureautique voient quant à eux leur part dans la production CBM globale augmenter à 2,06% pour une production de 66 MMAD.

En 2024, les acquisitions de machines et équipements industriels représentent 35% du total des réalisations de crédit-bail mobilier soit une production de 1 159 MMAD. Les véhicules utilitaires représentent le 2^{ème} poste dans la production de CBM avec une part de 31% soit une production de 1 027 MMAD.

La part des véhicules de tourisme dans la production CBM se stabilise à 21% avec une production de 690 MMAD en 2024.

La production CBM de matériel de BTP et de divers matériels représentent respectivement 11% et 0% de la production CBM totale de Maghrebail.

Les CBM de matériel informatique et bureautique stagnent à 2% pour une production de 55 MMAD.

Tableau 40 *Evolution de la production CBM de Maghrebail en fonction de la période contractuelle*

Répartition selon la période contractuelle	2023			2024			S1 2024		S1 2025		Var S1 24-25
	En MMAD	En %	Var 22-23	En MMAD	En %	Var 23-24	En MMAD	En %	En MMAD	En %	
Jusque et y compris 2 ans	67	2,09%	191,30%	37	1,11%	-44,8%	8	0,6%	11	0,62%	26,4%
Jusque et y compris 5 ans	2 587	80,57%	8,06%	2 811	84,91%	8,7%	1 127	78,8%	1 540	90,87%	36,7%
Plus de 5 ans	557	17,35%	-15,09%	463	13,98%	-16,9%	296	20,7%	144	8,51%	-51,2%
Total	3 211	0%	4,49%	3 311	0%	3,1%	1 431	100%	1 694	100%	18,5%

Source : Maghrebail

A fin 2023, la production de CBM de Maghrebail repose toujours principalement sur des contrats d'une durée comprise jusqu'à 5 ans avec une part de 80,57%. La part de la production de CBM d'une durée supérieure à 5 ans s'établit à 17,35% sur cet exercice.

A fin 2024, la production de crédit-bail mobilier chez Maghrebail reste majoritairement concentrée sur des contrats d'une durée maximale de 5 ans, représentant 84,91 % du total. La part de la production de CBM d'une durée supérieure à 5 ans s'établit à 13,98% sur cet exercice.

A fin juin 2025, la production de crédit-bail mobilier chez Maghrebail demeure concentrée sur des contrats d'une durée maximale de 5 ans, représentant 90,87 % du total. Les contrats de durée supérieure à 5 ans s'établissent à 8,51 % sur la période.

V.3.2. *Evolution de l'activité CBI portée par Maghrebail*

Tableau 41 *Activité CBI entre 2022 et S1 2025*

Production CBI portée	2022	2023	Var. 22-23%	2024	Var. 23-24%	S1 2024	S1 2025	Var. %
Opérations réalisées								
Nombre	115	144	25,2%	103	-28%	50	49	-2%
Montant (en M MAD)	634	680	7,25%	653	-4%	204	245	20%

Source : Maghrebail

Sur le 1^{er} semestre 2025, le nombre d'opérations CBI baisse de 2% à 49 opérations pour un montant généré de 245 MMAD, en recul de 20% comparativement à la même période de l'année précédente.

En 2024, le nombre d'opérations CBI diminue de 28% à 103 opérations pour un montant généré de 653 MMAD, en baisse de 4%.

A fin 2023, le nombre d'opérations CBI augmente de 25,2% à 144 opérations pour un montant généré de 680 MMAD, en amélioration de 7,25%.

Tableau 42 Répartition des réalisations CBI de Maghrebail par type d'immeubles

En M MAD	2022	Part en %	2023	Part en %	2024	Part en %	S1 2024	Part en %	S1 2025	Part en %
Immeubles industriels	106	17%	148	22%	158	24%	48	24%	127	52%
Magasins	128	20%	122	18%	162	25%	50	25%	13	5%
Plateaux de bureaux	222	35%	210	31%	219	34%	66	32%	58	24%
Hôtels & loisirs	5	1%	0	0%	16	2%	8	4%	16	6%
Divers	173	27%	200	29%	97	15%	32	16%	30	12%
Total	634	100%	680	100%	653	100%	204	100%	245	100%

Source : Maghrebail

En 2023, les plateaux de bureaux constituent le 1^{er} segment en production de CBI avec une part de 30,88% équivalente à une production de 210 MMAD. La rubrique Divers et les immeubles industriels sont les second et troisième contributeur à la production CBI de Maghrebail avec des parts de respectivement 29,41% et 21,76% (pour des montants respectifs de 200 MMAD et 148 MMAD).

En 2024, les plateaux de bureaux constituent le 1^{er} segment en production de CBI avec une part de 34% équivalente à une production de 219 MMAD. La rubrique magasins et les immeubles industriels sont les second et troisième contributeur à la production CBI de Maghrebail avec des parts de respectivement 25% et 24% (pour des montants respectifs de 162 MMAD et 158 MMAD).

Au terme du 1^{er} semestre 2025, la rubrique relative aux immeubles industriels ressortent en tant que première contributrice à la production de CBI avec une part de 52% représentant une production de 127 MMAD, suivis des plateaux de bureau et divers avec des parts respectives de 24% et 12%, correspondant à des montants de 58 MMAD et 30 MMAD.

Tableau 43 Evolution de la production CBI de Maghrebail en fonction de la période contractuelle

Répartition selon la période contractuelle	2022			2023			2024			S1 2025		
	En M MAD	En %	Var 22-21	En M MAD	En %	Var 23-22	En M MAD	En %	Var 24-23	En M MAD	En %	Var S1 24-S1 25
Jusque et y compris 5 ans	9	1,42%	-92,37%	82	12,06%	811%	22	3,37%	-73%	13	5,31%	63%
Jusque et y compris 8 ans	43	6,78%	-23,21%	36	5,29%	-16%	192	29,40%	433%	35	14,29%	-56%
Plus de 8 ans	582	91,80%	-1,19%	562	82,65%	-3%	439	67,08%	-22%	197	80,41%	70%
Total	634	100%	-16,80%	680	100%	7%	653	100%	-4%	245	100%	20%

Source : Maghrebail

A fin 2023, la production de CBI de Maghrebail repose, à l'instar des années précédentes, sur des contrats d'une durée de plus de 8 ans avec une part de 82,65% contre 91,80% une année auparavant consécutivement à une baisse de 3,44% de la production à 562 MMAD. La part de la production de CBI d'une durée inférieure à 8 ans s'établit à 8,17% sur cet exercice.

A fin 2024, la production de CBI de Maghrebail repose sur des contrats d'une durée de plus de 8 ans avec une part de 67,08% contre 82,65% une année auparavant consécutivement à une baisse de 22% de la production à 438 MMAD. La part des contrats allant jusqu'à 5 ans s'établit à 3,37% sur cet exercice.

Au 1^{er} semestre 2025, la production de CBI de Maghrebail repose sur des contrats d'une durée de plus de 8 ans avec une part de 80,41% contre 56,86% au 1^{er} semestre 2024 consécutivement à une hausse de 70% de la production à 197 MMAD. La part de la production des contrats de CBI allant jusqu'à 5 ans constitue, quant à elle, 5,31%.

Tableau 44 Evolution du montant moyen financé par dossier (CBM + CBI)

En M MAD	2022	2023	Var 23-22	2024	Var 24-23	S1 2024	Var S1 24-23	S1 2025	Var S1 25-24
Production	3 707	3 891	5,0%	3 963	1,9%	1 634	6,59%	1 939	18,7%
Nombre de dossiers	3 122	3 189	2,1%	3 240	1,6%	1 411	4,60%	1 667	18,1%
Montant moyen	1,19	1,22	2,8%	1,22	0,2%	1,16	2,0%	1,16	0,4%

Source : Maghrebail

A fin 2023, le montant moyen financé ressort à 1,22 MMAD, en augmentation de 2,52% par rapport à 2022. La production de crédit-bail a ainsi progressé de 4,96%, soit à un rythme supérieur comparé à celui de la croissance du nombre des dossiers (+2,15%).

A fin 2024, le montant moyen financé se situe à 1,22 MMAD, en légère hausse de 0,2% par rapport à 2023. La production de crédit-bail a ainsi progressé de 1,9%, soit à un rythme supérieur comparé à celui de la croissance du nombre des dossiers (+1,6%).

A fin juin 2025, le montant moyen financé a progressé à 1,16 MMAD pour une production qui s'établit à 1 939 MMAD et un nombre de dossiers qui se fixe à 1 667 dossiers.

V.4. Créances en souffrance et taux de recouvrement

En Milliers de MAD	2022	2023	2024	S1 2025
Créances en souffrance TTC*	1 651 491	1 732 017	1 801 260	1 846 847
Montant recouverts CBM/CBI	549 774	541 109	573 820	225 391
Taux de recouvrement	33,29%	31,24%	31,86%	12,20%

Source : Maghrebail

(*) Créances en souffrance TTC hors l'encours non échu des créances compromises

Analyse des créances en souffrance TTC par catégorie de crédit-bail

En Milliers de MAD	2022	2023	2024	S1 2025
Créances pré-douteuses	33 128	33 288	35 902	41 546
Créances douteuses	61 584	43 510	47 753	59 188
Créances compromises	1 556 779	1 655 219	1 717 605	1 746 113
Créances en souffrance TTC	1 651 491	1 732 018	1 801 261	1 846 847

Source : Maghrebail

Analyse des créances en souffrance par catégorie de crédit

En Milliers de MAD	2022	2023	2024	S1 2025
Crédit-bail Mobilier	1 320 833	1 419 011	1 456 277	1 475 138
Crédit-bail - Immobilier	330 658	313 007	344 984	371 710
Créances en souffrance TTC	1 651 491	1 732 018	1 801 261	1 846 847

Source : Maghrebail

Taux de couverture des créances en souffrance⁹

En Milliers de MAD	2022	2023	2024	S1-2025
Provisions * (1)	1 407 372	1 478 613	1 554 711	1 555 965
<i>Provisions CBI</i>	<i>251 776</i>	<i>273 965</i>	<i>299 460</i>	<i>317 751</i>
<i>Provisions CBM</i>	<i>1 155 596</i>	<i>1 204 648</i>	<i>1 255 251</i>	<i>1 238 214</i>
Créances HT en souffrance ** (2)	1 604 997	1 684 836	1 780 752	1 783 344
Taux de provisionnement (1)/(2)	87,69%	87,76%	87,31%	87,25%

Source : Maghrebail

(*) Inclut la provision de créances impayées et la provision des immobilisations résiliées

(**) Créances en souffrance hors encours non échus des créances compromises + VNA des créances compromises + Valeur marchande des créances compromises

⁹ Les provisions sur créances en souffrances correspondent à la méthode de provision BAM telle que présentée dans la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions

V.5. Politique de recouvrement

A- RECOUVREMENT AMIABLE

1- DETECTION DES IMPAYES :

Tous les impayés enregistrés quel que soit le motif de rejet doivent figurer le lendemain de leur constatation sur compte client sur l'outil COLLECT¹⁰ afin de refléter une image fidèle de la situation du client.

Les impayés reprises concernent aussi bien les loyers retournés impayés que les autres factures non réglées quelques soient leurs modes de règlement.

2- Ouverture Activité recouvrement :

- L'activité recouvrement ne doit s'ouvrir pour un impayé enregistré qu'à la réception du sort définitif de la représentation.

3- RELANCE QUOTIDIENNE :

- Edition de la relance quotidienne à la détection de l'impayé sans attendre le sort final de la représentation.

4- Répartition automatique du portefeuille recouvrement :

- Le portefeuille recouvrement doit faire l'objet d'une répartition automatique, équitable et dynamique entre les gestionnaires en fonction des critères prédéfinis.

5- Représentation Manuelle :

- L'outil COLLECT permet la représentation manuelle faite à l'initiative du gestionnaire ou sur recommandation du comité. Cette fonctionnalité qui diffère de la représentation automatique consiste en la génération d'un fichier reprenant les données sur les échéances à représenter qu'il faut intégrer dans le circuit de prélèvement.

6- Traitement des relances : les relances sont traitées automatiquement par le système suivant les règles ci-après

- Relance quotidienne : A la détection de l'impayé
- Relance 1 : 30 Jours après la date d'échéance de l'impayé le plus ancien
- Relance 2 : 60 jours après la date d'échéance de l'impayé le plus ancien
- Relance 3 : 90 jours après la date d'échéance de l'impayé le plus ancien.

Pour la relance 3 qui correspond à la Mise en demeure Maghrebail, un courrier d'information des cautions doit être édité en même temps que la relance elle-même (voir modèle transmis).

L'envoi de cette relance est soumis à la validation du Comité Recouvrement et Contentieux.

B- ACTIVITE CONTENTIEUX

Règles de passage au Comité Contentieux

Le comité Recouvrement et contentieux statue sur tous les dossiers ayant un impayé ou plusieurs impayés (quel que soit sa nature à l'exception des intérêts de retard) dont l'ancienneté (calculé à partir de la date d'échéance de l'impayés le plus ancien) est ≥ 90 jours. Une récapitulation de ces dossiers doit être structurée en fonction des procédures proposées définie de la manière suivante :

¹⁰ Outil permettant la représentation manuelle d'un impayé faite à l'initiative du gestionnaire ou sur recommandation du comité.

1- Les dossiers éligibles à la médiation Maghrebail : tous les dossiers dont l'impayé le plus ancien a une ancienneté comprise dans l'intervalle suivant $90 \leq \text{ANCIENNETE IMPAYE} < 120$ jours. Ces dossiers doivent continuer à figurer sur le rapport du comité tant qu'ils n'ont pas été réglés ou si la procédure n'a pas été décidée par le comité. Le rapport indique pour tous les dossiers la date et la procédure judiciaire engagée.

2- Les dossiers éligibles à la médiation avocat : tous les dossiers dont l'ancienneté d'impayé est $120 \leq \text{ANCIENNETE IMPAYE} < 150$ jours. Ces dossiers doivent continuer à figurer sur le rapport du comité tant qu'ils n'ont pas été réglés ou si la procédure n'a pas été décidée par le comité. Le rapport indique pour tous les dossiers la dernière procédure engagée par rapport aux impayés non encore réglés.

3- Les dossiers éligibles aux procédures judiciaires (Saisies + résiliation+ constat par huissier...à l'exception de l'action en paiement et la réalisation des garanties) : tous les dossiers dont l'ancienneté d'impayé est $150 \leq \text{ANCIENNETE IMPAYE} < 180$ jours. Ces dossiers doivent ressortir tous les 30 jours qui suivent la décision tant que la résiliation n'est pas obtenue.

Il est à signaler à ce niveau qu'en cas de décision pour opérer des saisies conservatoires, l'activité de gestion correspondante doit permettre au gestionnaire de choisir les biens de la caution (avant d'éditer le courrier correspondant).

4- Les dossiers éligibles à l'action en paiement + Réalisation des garanties : 60 jours après l'arrêt de facturation.

Il est à signaler à ce niveau qu'en cas de décision pour réalisation des garanties, l'activité de gestion correspondante doit permettre au gestionnaire de choisir la garantie à réaliser avant d'éditer le courrier correspondant.

5- Les dossiers pour lesquelles les actions en paiement ont été jugés pour éventuellement faire appel.

Gestion des dossiers en exécution des ordonnances de restitution

➤ MANDAT ET DELEGATION :

La désignation de la société de récupération donne lieu à l'édition d'un mandat valable pendant une certaine durée (une semaine par défaut) et qui peut être prorogée.

Dans le cas d'une exécution hors région Casablanca, en plus du mandat précité, une délégation est confiée à la société de récupération qui se charge de l'ouverture de l'exécution est désignation d'un huissier de justice après accord de MAGHREBAIL.

Cette délégation donne lieu à l'édition d'un courrier d'accompagnement reprenant quelques règles et conditions d'exécution (modèle vous sera communiqué).

➤ RECUPERATION :

La récupération du bien donne l'établissement d'un PV de récupération par l'huissier chargé de l'exécution ;

Le département logistique procède à la réception du bien récupéré en même que le PV de récupération pour s'assurer de l'exactitude des références du bien récupéré par rapport au PV de récupération.

V.6. Le réseau de distribution Maghrebail

Pour commercialiser ses produits, Maghrebail utilise quatre canaux de distribution :

- **Une équipe de commerciaux spécialisés** par secteur d'activité et par région, qui assure une couverture nationale des principaux secteurs d'activité ;
- **Des fournisseurs partenaires**, agissant en tant que prescripteurs des produits Maghrebail ;
- **Des bureaux permanents de représentation.** Les bureaux permanents de représentation de Maghrebail ont joué un rôle essentiel dans l'extension de l'entreprise à travers le territoire marocain, en renforçant sa présence auprès de diverses clientèles régionales et en soutenant le développement industriel des zones concernées. Le premier bureau, ouvert à Agadir en novembre 1997, visait à consolider la présence commerciale de l'entreprise dans une région économique particulièrement dynamique, en pleine expansion. Cette initiative a permis à Maghrebail de répondre efficacement aux besoins croissants des entreprises locales. Par la suite, l'entreprise a poursuivi son expansion avec l'ouverture de plusieurs autres bureaux à Rabat en janvier 2002, à Tanger en janvier 2005, à Marrakech en mai 2006, à Fès en 2007, à Oujda en 2011, à TFZ en 2018 et enfin à Kenitra en 2019. Chaque ouverture a été pensée pour accompagner l'essor économique et industriel de ces villes et pour offrir une proximité accrue aux clients, en favorisant des services plus réactifs et adaptés à leurs besoins spécifiques. Ces implantations stratégiques ont permis à Maghrebail de se positionner comme un acteur clé dans le développement régional et de renforcer son réseau à l'échelle nationale. De plus, l'appui du réseau de la Banque BOA, a été un atout majeur dans cette expansion. Grâce à la solidité et à la notoriété de la Banque BOA, Maghrebail bénéficie d'une infrastructure bancaire de qualité et d'une expertise financière reconnue, ce qui lui permet de proposer à ses clients des solutions adaptées et sécurisées, tout en consolidant sa position sur le marché national et en renforçant la confiance de sa clientèle.
- **Le réseau commercial de Bank of Africa.** En effet, fort de sa qualité d'actionnaire de référence, le groupe Bank of Africa aspire à offrir à sa clientèle des produits locatifs conçus par des professionnels. Les premières synergies sont d'ores et déjà été développées, se traduisant depuis juin 1998 par la signature d'une convention, dotant le réseau de la banque d'un produit de leasing spécifique, BMCE Bail. D'autres synergies sont également développées avec d'autres entités du groupe Bank of Africa.

Tableau 45 Répartition de la production portée totale de Maghrebail par zone géographique

En M MAD	2022	Part en %	2023	Part en %	2024	Part en %	S1-2024	Part en %	S1-2025	Part en %
Casablanca	2 306	62%	2 275	58%	2 187	55%	921	56%	1 111	57%
Rabat & région	339	9%	341	9%	325	8%	116	7%	222	11%
Nord	223	6%	310	8%	341	9%	132	8%	111	6%
Marrakech & région	288	8%	340	9%	421	11%	164	10%	234	12%
Agadir & région	278	7%	276	7%	357	9%	172	11%	125	6%
Fès / Meknès & région	159	4%	225	6%	225	6%	81	5%	136	7%
Oriental	39	1%	41	1%	47	1%	16	1%	0	0%
Kénitra et région	74	2%	83	2%	59	1%	32	2%	0	0%
Total	3 707	100%	3 891	100%	3 963	100%	1 634	100%	1 939	100%

Source : Maghrebail

A fin 2023, la région de Casablanca représente toujours la part prépondérante de la production globale avec une contribution de 58,47%, soit 2 275 MMAD. La région de Rabat se hisse en seconde position avec une part de 8,76% de la production à 341 MMAD, suivie de celle de Marrakech et du Nord qui pèsent respectivement 8,74% et 7,97% à 340 MMAD et 310 MMAD.

Au terme de 2024, la région de Casablanca représente toujours la part la plus importante de la production globale avec une contribution de 55%, soit 2 187 MMAD. La région de Marrakech se situe en seconde position avec une part de 11% de la production à 421 MMAD, suivie de celle d'Agadir et du Nord qui pèsent respectivement 9% et 9% à 357 MMAD et 341 MMAD.

A fin juin 2025, la région de Casablanca maintient sa première place dans la production globale avec une contribution de 57%, correspondant à une production de 1 111 MMAD. La région de Marrakech se situe en seconde position avec une part de 12% de la production à 234 MMAD, suivie de celle de Rabat et Fes / meknès qui pèsent respectivement 11% et 7% à 222 MMAD et 136 MMAD respectivement.

V.7. Saisonnalité

L'activité de Maghrebail n'est soumise à aucun type de saisonnalité.

V.8. Politique des prix

La politique de tarification de Maghrebail veille à assurer un équilibre entre la rentabilité des opérations de crédit-bail et les contraintes du marché de crédit-bail qui est devenu de plus en plus concurrentiel.

La tarification pour une opération de crédit-bail se compose du Loyer, de la valeur résiduelle et la durée du contrat.

Les éléments constitutifs de la tarification sont :

- Le coût de refinancement (auprès des banques et au marché financier)
- Le coût du risque de l'opération à financer (CBM / CBI et qui inclut notamment le risque matériel ainsi que le secteur d'activité) ;
- Le coût des charges d'exploitation : le traitement des dossiers de crédit engendre des charges d'exploitation qui impactent la rentabilité de l'opération
- Le coût de rémunération des Fonds Propres.

PARTIE V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

I. Environnement

De par son activité de services, Maghrebail ne présente pas d'impact sur l'environnement au même titre que les industries ou les transports. Cependant, Maghrebail a instauré des politiques internes soucieuses d'apporter leur contribution à l'aspect environnemental de la Société notamment via l'utilisation parcimonieuse de papier et la digitalisation d'une grande partie de ses processus.

Aussi, Maghrebail offre une panoplie de produits qui ont pour vocation de développer et inciter à entreprendre dans un cadre écoresponsable.

MORSEFF est une ligne de financement de l'énergie durable destinée aux entreprises privées marocaines (Toute entreprise faisant une demande de financement auprès de Maghrebail doit être détenue au minimum à 50 % par des capitaux privés). Développée par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), en coopération avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), l'Agence Française de Développement (AFD), et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), MorSEFF permet aux entreprises marocaines d'accéder :

- Au financement des investissements en énergie durable (efficacité énergétique et énergies renouvelables)
- A une subvention d'investissement financée par des dons de l'Union Européenne
- A une assistance technique gratuite également financée par des dons de l'Union Européenne et le compte multi-bailleurs Sud Est Méditerranée

Depuis le 17 mars 2015, Bank of Africa et sa filiale Maghrebail sont devenues partenaires de la ligne MorSEFF et ont désormais la possibilité de distribuer des crédits ou leasing MorSEFF à leurs clients. ENERGY LEASE est l'offre Maghrebail.

ENERGY LEASE est l'offre Maghrebail du projet MORSEFF

Les projets éligibles à cette ligne de financement sont les investissements d'Efficacité Energétique dans les secteurs privés marocains menant à :

- Des économies d'énergie d'au moins 20 % (30 % pour les bâtiments commerciaux), ou
- Une réduction des émissions de CO2 d'au moins 20 %

Également, deux autres projets sont en cours à savoir :

- CAP VALORIS : Ligne de crédit, d'une enveloppe globale de 20 millions d'euros, lancé exclusivement par Bank of Africa en collaboration avec la Banque de Développement Néerlandaise (FMO) & la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dédiée aux Entreprises qui opèrent dans le domaine de la valorisation des matières résiduelles (Recyclage) afin de financer des projets répondant à des critères d'éligibilité prédéfinis relatifs à leurs faisabilité et viabilité.
- CAP BLEU : Ligne de crédit, d'une enveloppe globale de 20 millions d'euros, lancé exclusivement par Bank of Africa en collaboration avec l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Ligne dédiée au financement des investissements et des biens d'équipement destinés au prétraitement et traitement des eaux usées, à l'assainissement, à la réduction de la consommation d'eau, et à la réutilisation des eaux traitées. Cette ligne de financement est dédiée aux entités économiques privées et publiques de droit marocain opérant dans les activités suivantes :
 - Activité de valorisation des déchets : Récupération des déchets et réutilisation comme matière première ou comme énergie.
 - Activité d'enlèvement des déchets auprès du secteur privé : enlèvement des déchets de chez les unités industrielles qui les produisent.
 - Activité d'élimination des déchets : Elimination des déchets amenés par les prestataires qui les enlèvent de chez les producteurs.
 - Gestion déléguée des décharges contrôlées : Enfouissement des déchets, ou les sites sont appelés centres de valorisation et d'enfouissement (CEV).

Maghrebail participe au développement de projets en investissant dans des entreprises dont les produits sont respectueux de l'environnement et performants au niveau consommation énergétique (fabrication de chaudières biomasse, panneaux solaires multi usages, aérovoltaiques capables de produire simultanément de l'électricité et de la chaleur).

I.1. Maghrebail, une entreprise responsable et engagée RSE

Face aux grands enjeux de développement durable, Maghrebail s'est engagée dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale qui lui permet d'avoir un impact positif sur la société tout en assurant la performance et la stabilité de notre établissement de financement.

À l'instar du Groupe BANK OF AFRICA, Maghrebail ambitionne de se positionner comme un acteur responsable et respectueux du monde qui l'entoure, et prend en compte dans ses décisions et comportements les attentes de l'ensemble de ses parties prenantes. Ces parties prenantes sont : les clients, les collaborateurs, les partenaires (fournisseurs et sous-traitants, fédérations professionnelles), les actionnaires, les organismes de régulation, et la société civile.

Animée par une culture de responsabilité et d'intégrité, la gouvernance de Maghrebail est fondée sur les meilleures pratiques, associant le Conseil d'Administration, les actionnaires et le management pour promouvoir notre action à long terme et garantir son impact positif sur la société.

Maghrebail s'engage à accompagner ses clients dans la réussite de leurs projets tout en contribuant au développement économique et sociétal. Cette démarche responsable constitue le socle de son identité et la vision stratégique de l'entreprise.

Animé par une forte tradition de services aux entreprises et aux professionnels, Maghrebail a toujours placé l'éthique au cœur de la pratique de son métier. La relation de confiance que Maghrebail a su construire au fil du temps avec ses clients constitue aujourd'hui son premier capital. Afin de répondre à l'objectif fort de placer l'éthique au cœur de son métier, le Groupe Bank of Africa a mis en place une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale, qui a été renforcée par la suite, en 2010. Cette démarche se structure autour de 4 grands piliers : responsabilité économique, sociale, civique et environnementale.

À Maghrebail, la RSE est une démarche structurée, qui implique l'ensemble des entités de la société et qui anime et guide ses décisions au quotidien à tous les niveaux. Les managers sont sensibilisés et impliqués à travers des séances de formation. C'est un engagement fort de la part de la société de financement crédit-bail, qui a pour volonté de faire évoluer en continu sa démarche RSE en interne et en externe.

I.2. Développer une finance verte

Chez Maghrebail, les enjeux environnementaux ont été pleinement intégrés dans la stratégie de financement, en mettant un accent particulier sur la promotion de la finance verte. Dans ce cadre, Maghrebail propose des solutions de financement adaptées aux projets liés à l'énergie renouvelable, en particulier pour les installations photovoltaïques et les projets utilisant la biomasse. Ces initiatives visent à soutenir la transition énergétique au Maroc, en offrant des alternatives durables aux sources d'énergie traditionnelles. En plus l'expertise locale, la société bénéficie également de l'appui de la Banque BOA, qui lui permet d'accéder à des programmes de financement européens spécialisés dans la réduction de la consommation d'électricité et des émissions de CO₂. Par exemple, à travers des partenariats avec des institutions financières européennes, la société participe au programme GEFF (Green Economy Financing Facility), qui permet de financer des équipements écologiques performants, ainsi qu'au programme GVC (Green Value Chain), dédié à la réduction de l'empreinte carbone dans certains secteurs d'activités. Ces programmes viennent compléter son offre en matière de financement vert, renforçant ainsi notre engagement pour la protection de l'environnement et contribuant à la réduction de l'impact écologique des entreprises marocaines. Grâce à ces dispositifs, Maghrebail accompagne ses clients dans leurs projets de développement durable, en leur permettant d'accéder à des solutions de financement adaptées et avantageuses, tout en soutenant les objectifs nationaux et internationaux en matière de lutte contre le changement climatique.

Consciente du rôle majeur que joue la finance verte dans cette lutte, Maghrebail s'efforce de limiter les impacts sur l'environnement qui résultent de ses activités opérationnelles. Dans ce contexte, Maghrebail considère cette action contre le changement climatique comme une priorité et s'est engagée à contribuer au financement de la transition vers une économie bas carbone.

Maghrebail n'est pas source significative de pollution sonore ou de toute autre pollution spécifique, elle mène néanmoins diverses actions dans le but de diminuer la consommation énergétique de ses bâtiments et réduire d'année en année sa consommation de papier. Dans l'ensemble de ses activités, Maghrebail se mobilise de développer de nouveaux modèles permettant d'associer performance économique et impact positif pour la société.

Maghrebail a mis en place des produits spécifiques et avantageux permettant le financement des activités dont les impacts climatiques sont atténués et a participé pleinement au déploiement de projets des entreprises dont les produits sont respectueux de l'environnement et performants au niveau consommation énergétique (fabrication de chaudières biomasse, panneaux solaires multi usages, aérovoltaiques capables de produire simultanément de l'électricité et de la chaleur).

II. Social

Le management de Maghrebail est particulièrement soucieux des conditions sociales de ses collaborateurs. La Société a pour ambition d'offrir à ses collaborateurs des avantages sociaux diversifiés à travers divers outils en place ou en cours de mise en place (étude de climat social, formations, évolution, etc.).

Soucieuse du bien-être de ses collaborateurs, Maghrebail veille à améliorer de façon continue ses conditions de travail en mettant la valorisation de son capital humain au cœur de sa stratégie. Cette valorisation vise à offrir aux collaborateurs un cadre professionnel favorable à leur épanouissement et à l'évolution de leur carrière, et ce à travers une politique ressources humaines proactive qui s'articule autour des grands axes suivants :

- L'optimisation des Ressources humaines par une politique de rationalisation des effectifs en interne et une meilleure adéquation poste/profil ;
- Un système d'appréciation privilégiant une culture de méritocratie et de management par objectifs, prônant l'amélioration de la performance individuelle et collective ;
- Un système de rémunération motivant et équitable adossé aux performances ;
- Une politique sociale plaçant l'épanouissement du collaborateur au centre de ses priorités et une amélioration continue des conditions de travail (médecine de travail, confort, hygiène...) ;
- Une forte implication des managers dans la gestion de leurs effectifs : plan de formation, promotion, rémunération... etc.

II.1. Recrutement

La politique de recrutement Maghrebail se décline en fonction des métiers, des activités et des contextes géographiques mais favorise un processus de recrutement global homogène, comprenant systématiquement un entretien RH cherchant à mesurer l'adhésion du candidat aux valeurs de notre établissement. Maghrebail diversifie progressivement ses modes de recrutement en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

Pour maintenir un équilibre constant, qualitatif et quantitatif, entre les emplois et les compétences, Maghrebail utilise plusieurs dispositifs de gestion de carrière : Contrats CDI, CDD, mobilité interne, les stages, etc.

Chez Maghrebail, le recrutement fait l'objet d'une planification des besoins inscrite et évaluée dans le cadre du processus budgétaire. Maghrebail recherche des profils avec des parcours d'excellence et en adéquation avec les valeurs de l'entreprise. Maghrebail favorise également la diversité des profils et des sources de recrutement.

Engagée dans une démarche volontariste en matière d'insertion professionnelle des jeunes, Maghrebail cherche à attirer, recruter et retenir de jeunes diplômés. Les anciens stagiaires représentent un vivier prioritaire pour les recrutements de jeunes diplômés : un grand nombre des juniors embauchés en CDI chez Maghrebail étaient stagiaires ou en CDD.

Dans le même contexte, Maghrebail veille à développer en permanence l'attractivité de la marque employeur de Maghrebail et à préparer en amont le vivier de candidatures via un dispositif de communication visant à consolider notre présence auprès des jeunes diplômés.

II.2. Gestion de carrières

Afin de garantir le développement professionnel des collaborateurs, la gestion de carrières des ressources humaines à Maghrebail constitue une des priorités de la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Dans ce cadre, des entretiens individuels sont régulièrement programmés lors de l'exercice annuel d'appréciation, créant ainsi une occasion d'échanger sur le bilan des performances et les perspectives d'évolution.

Annuellement, un bilan des appréciations intégrant une analyse des différents outputs générés est soumis au Comité pour information et orientation.

Le collaborateur est donc impliqué en tant qu'acteur de son développement personnel et professionnel afin d'aborder l'ensemble des sujets Ressources Humaines le concernant notamment ses perspectives d'évolution (formation, évolution, mobilité...).

La gestion de carrière est ainsi une responsabilité partagée entre le collaborateur, sa hiérarchie et la DRH.

Le dispositif de gestion de carrières s'appuie sur des critères objectifs liés à la compétence et à la performance des collaborateurs.

Généralement les promotions et évolution des grades sont appliquées après les évaluations annuelles, en fonction du mérite et de l'ancienneté.

Toutefois, des promotions peuvent être données hors évaluations annuelles, dans le cas d'une mobilité interne pour assurer un poste suite à un départ ou nouvelle création d'entité ou activité.

Le collaborateur est donc impliqué en tant qu'acteur de son développement personnel et professionnel afin d'aborder l'ensemble des sujets Ressources Humaines le concernant notamment ses perspectives d'évolution (formation, évolution, mobilité...). La gestion de carrière est ainsi une responsabilité partagée entre le collaborateur, sa hiérarchie et la DRH.

II.3. Rémunération

Au sein de Maghrebail, la rémunération des collaborateurs est déterminée en fonction du profil (formation, type de l'établissement, nombre d'année d'expérience professionnelle), de la nature du poste à intégrer et de la rareté de la compétence sur le marché.

Chaque année la revue des salaires est faite suite aux évaluations professionnelles, Cette évaluation annuelle des collaborateurs permet aussi la détermination des primes annuelles distribuées.

II.4. Formation

En tant que société de financement en crédit-bail, Maghrebail attache une importance particulière à la formation de ses collaborateurs qui constituent la force vive sur laquelle reposent l'ensemble de ses réalisations. Le renforcement des activités de formation, s'inscrivant dans une logique de perfectionnement des compétences, contribue à accompagner la dynamique de changement et de croissance affirmée par Maghrebail. La politique de formation permet de préparer Maghrebail à faire face à un environnement externe en perpétuelle évolution et à réussir sa stratégie de développement.

La politique de formation s'articule autour des grands axes suivants :

- Formations d'initiation et d'intégration : elles concernent les nouvelles recrues et visent à leur permettre de comprendre le fonctionnement de Maghrebail et la maîtrise des postes qu'ils auront à occuper.
- Formations de mise à niveau : elles sont dispensées au profit des collaborateurs qui accusent des insuffisances dans les travaux qu'ils assurent ou qui sont appelés à assurer de nouvelles fonctions.
- Formations spécialisées : elles visent le perfectionnement des collaborateurs dans leurs domaines respectifs.
- Formations d'accompagnement aux évolutions financières, technologiques et réglementaires : elles permettent l'acquisition de nouvelles connaissances pour permettre au collaborateur d'assumer pleinement son rôle.

Maghrebail a également dispensé des formations sur mesure répondant aux besoins spécifiques des équipes, pour le développement des compétences « Métiers ». Ces formations visent essentiellement à renforcer les nouvelles compétences des collaborateurs : utilisation de nouvelles technologies, adaptation et amélioration continue des profils et alignement sur les meilleures pratiques du Groupe Bank of Africa.

II.5. Évolution de la structure des effectifs de Maghrebail

Tableau 46 : Evolution de l'effectif global de Maghrebail par nature de contrat entre 2022 et fin juin 2025

Evolution de l'effectif	2022	2023	2024	S1 2025
Direction	9	10	17	17
Cadres moyens	76	73	64	62
Employés	27	28	36	34
Total effectif permanent*	112	111	117	113
Taux d'encadrement**	75,89%	74,77%	69,23%	69,91%

Source : Maghrebail

(*) Effectif incluant les salariés sous contrat CDI seulement

(**) Taux d'encadrement : Salariés direction + Salariés Cadres / Total effectif permanent

A fin 2023, l'effectif de Maghrebail s'élève à 111 salariés pour un taux d'encadrement de 74,77%.

A fin 2024, l'effectif de Maghrebail s'établit à 117 salariés pour un taux d'encadrement de 69,23%.

A fin juin 2025, l'effectif de Maghrebail s'établit à 113 salariés pour un taux d'encadrement de 69,91%.

Tableau 47 : Evolution de l'effectif global de Maghrebail par nature de contrat entre 2022 et fin juin 2025

Evolution de l'effectif	2022	2023	2024	S1 2025
CDI	112	111	117	113
CDD	0	0	0	0
Intérimaire	0	0	0	1
Effectif global	112	111	117	114

Source : Maghrebail

A fin 2023, l'ensemble des salariés de Maghrebail sont en CDI.

A fin 2024, l'effectif global de la société s'établit à 117, intégralement constitué de contrats CDI.

A fin juin 2025, l'effectif global s'élève à 114, constitué de 113 contrats CDI et d'un seul contrat en intérim.

Tableau 48 : Evolution de l'effectif permanent de Maghrebail par sexe entre 2022 et fin juin 2025

	2022	2023	2024	S1 2025
Hommes	53	60	55	55
Femmes	59	51	62	58
Total effectif permanent*	112	111	117	113

Source : Maghrebail

(*) Effectif incluant les salariés sous contrat CDI seulement

En 2024, les hommes représentent 47% de l'effectif de Maghrebail au moment où les femmes constituent 53% de l'effectif global.

A fin juin 2025, l'effectif de Maghrebail est composé à hauteur de 48,7% d'hommes et à 51,3% de femmes.

Tableau 49 Evolution de l'effectif permanent de Maghrebail par tranche d'âge entre 2022 et fin juin 2025

Effectif	2022		2023		2024		S1 2025	
	Nombre d'employés	En %	Nombre d'employés	En %	Nombre d'employés	En %	Nombre d'employés	
Moins de 25 ans	2	1,79%	4	3,60%	7	5,98%	9	7,96%
De 25 à 35 ans	39	34,82%	32	28,83%	38	32,48%	30	26,55%
De 35 à 45 ans	36	32,14%	36	32,43%	37	31,62%	38	33,63%
Plus de 45 ans	35	31,25%	39	35,14%	35	29,91%	36	31,86%
Total effectif permanent*	112	100,00%	111	100,00%	117	100%	113	100%

Source : Maghrebail

(*) Effectif incluant les salariés sous contrat CDI seulement

Tableau 50 Evolution de l'effectif permanent de Maghrebail par ancienneté entre 2022 et fin juin 2025

	2022	2023	2024	S1 2025
< 5 ans	37	39	49	44
5 - 10 ans	37	34	33	31
15 - 25 ans	28	28	27	30
25 - 35 ans	10	10	8	8
Total effectif permanent*	112	111	117	113

Source : Maghrebail

(*) Effectif incluant les salariés sous contrat CDI seulement

Tableau 51 Evolution de l'effectif global de Maghrebail par fonction entre 2022 et fin juin 2025

	2022	2023	S1 2024	2024	S1 2025
Direction Générale	2	3	3	3	3
Pôle Développement Commercial	45	43	44	44	42
Direction Juridique et Recouvrement	9	9	10	10	10
Direction Risque	6	8	7	8	8
Direction Financière	9	10	8	10	11
Direction Administrative	19	19	20	20	17
DRH	12	10	10	11	11
Direction Technologies et Systèmes d'information	3	3	4	4	4
Département Logistique	3	3	3	3	3
Département Organisation et pilotage	1	1	2	1	1
Département Contrôle Interne	3	2	3	3	3
Effectif global	112	111	114	117	113

Source : Maghrebail

Tableau 52 *Rotation des employés sur la période 2022-S1 2025*

	2022	2023	2024	S1 2025
Recrutements	14	18	19	1
Départs	14	16	16	5
Total	0	2	3	-4

Source : Maghrebail

En 2024, Maghrebail a réalisé 19 recrutements et a connu 16 départs.

A fin juin 2025, la société a recruté un seul salarié et a enregistré 5 départs.

Tableau 53 *Synthèse des indicateurs des ressources humaines 2022-S1 2025*

	2022	2023	2023	S1 2024	S1 2025
Nombre de représentants du personnel	5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants	5 délégués titulaires et 4 délégués suppléants	5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants	5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants	5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Source : Maghrebail

Effectif	2022	2023	S1 2024	2024	S1 2025
Nombre de jours de grève	0	0	0	0	0
Nombre d'accidents de travail	4	3	2	4	3
Nombre de licenciements	0	0	0	0	0
Cadres supérieurs	0	0	0	0	0
Cadres	0	0	0	0	0
Employés	0	0	0	0	0
Nombre de démissions	13	14	8	15	5
Cadres supérieurs	0	0	1	1	0
Cadres	9	9	7	8	2
Employés	4	5	0	6	3
Nombre de recrutements	14	18	7	19	1
Cadres supérieurs	2	0	0	0	0
Cadres	11	9	3	9	1
Employés	1	7	4	10	0
Nombres de litiges (collectifs ou individuels)		-	-		

Source : Maghrebail

II.6. Intéressement du personnel au capital

En dehors de la prime annuelle, aucun intéressement au capital n'a été accordé au personnel de la société au titre des exercices 2022, 2023 et 2024.

II.7. Autres aspects de la démarche RSE

II.7.1. Conformité

En référence aux meilleures pratiques et aux recommandations de la directive de Bank Al-Maghreb n°49/G, MAGHREBAIL en tant que filiale du Groupe Bank of Africa s'est doté, au cours de l'exercice 2017, d'une fonction « Conformité » qui a pour mission principale de s'assurer que cette dernière agit conformément aux règles et directives internes, à la législation et aux réglementations en vigueur, aux codes de conduite, et ce afin de se prémunir contre tous risques de non-conformité pouvant exposer MAGHREBAIL à des sanctions.

Au sein de MAGHREBAIL, la Direction conformité définit et met en œuvre la politique de prévention des risques de non-conformité tels que la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ; la prévention contre la corruption et la fraude ; le respect des embargos financiers ; le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle ; la prévention des conflits d'intérêt et des abus de marché ; la protection des données à caractère personnel et la maîtrise des risques de non-conformité relatifs aux nouveaux produits/activités. Tous ces dispositifs contribuent à réduire le risque de réputation.

Dans cette même optique de renforcement du dispositif Sécurité Financière sur l'ensemble de ses volets (connaissance clientèle à l'entrée en relation, contrôles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, lutte contre la corruption, et le respect des sanctions internationales) et d'application des nouvelles directives reçues de Bank Al Maghreb en 2019, de nouvelles procédures sont entrées en vigueur, de nouveaux projets ont été lancés et de nouvelles fonctionnalités dans les outils Sécurité Financière ont été déployées.

Au titre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, MAGHREBAIL au cours de l'année 2021 a complété et adapté son dispositif afin de prendre en compte les nouvelles exigences issues des textes réglementaires émanant d'autorités de contrôle

II.7.2. Déontologie

Chez Maghrebail, le volet éthique et déontologique représente un engagement collectif capital, dans cette optique, un code de bonne conduite a été établi, mettant en évidence les valeurs à respecter par le personnel et qui ont pour noms : l'intégrité, le professionnalisme, la loyauté, la méritocratie et la solidarité.

En plus des règles générales visant à préserver un bon climat social, ce code traite des sujets précis tels que le secret professionnel, la protection des données personnelles, la lutte contre les abus, la gestion des conflits d'intérêts et la prévention du blanchiment de capitaux. Il a été diffusé auprès de tous les employés qui ont signé un acte par lequel ils expriment leur adhésion et s'engagent à observer ses dispositions, et surtout à s'imprégner de son esprit dans leur travail quotidien.

Des formations sont également organisées sur ce thème au profit des nouvelles recrues pour leur transmettre les principes fondamentaux qui sous-entendent la vie au sein de Maghrebail et leur assurer une bonne intégration.

Pour s'assurer de la traduction dans les faits de ces valeurs d'éthique et de déontologie, des dispositifs ont été mis en place. Et pour faciliter la remontée des dysfonctionnements, tous les documents de référence (codes, chartes, politiques, etc.) confèrent au personnel le devoir d'alerte.

Sur le plan du contrôle, les responsables sont tenus, dans le cadre de la Surveillance permanente, de remonter à la cellule contrôle interne et conformité, les incidents éventuels détectés au cours de la période dans leurs entités respectives. Les dispositifs de contrôle permanent de 2^{ème} niveau, de traitement des réclamations, de Médiation Interne et d'Inspection Générale concourent aussi à la détection éventuelle des comportements déviants qui sont présentés à une structure dépendant de la Direction Générale, qui prend des sanctions en cas d'irrégularités avérées. L'objectif étant de consolider en permanence le capital Confiance tant en interne que vis-à-vis des clients, des autres partenaires et du public.

PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

I. Stratégie d'investissement

Les acquisitions réalisées par Maghrebail évoluent comme suit entre 2022 et le 1^{er} semestre de 2025 :

Nature	Montant des acquisitions en cours de l'exercice : En KMAD			
	2022	2023	2024	S1 2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27	0	4 921	8
Droit au bail				
Immobilisations en recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	16		4 786	8
Immobilisations incorporelles hors exploitation	11		135	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 806	6 999	9 368	171
Immeubles d'exploitation	1 546	5 940	0	0
Terrain d'exploitation		703		
Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 546	5 237		
Immeubles d'exploitation. Logements de fonction				
Mobilier et matériel d'exploitation	479	579	1 570	116
Mobilier de bureau d'exploitation	110	36	40	17
Matériel de bureau d'exploitation				
Matériel Informatique	126	137	1 530	99
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	163	406		
Autres matériels d'exploitation	80			
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	347	236	242	55
Immobilisations corporelles hors exploitation	434	244	7 556	0
Terrains hors exploitation				
Immeubles hors exploitation				
Mobiliers et matériel hors exploitation				
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	434	244	7 556	
TOTAL	2 833	6 999	14 289	179

Source : Maghrebail

L'année 2022 a été marquée par un niveau d'investissement de 2 832 KMAD constitué principalement d'immobilisation corporelles.

L'exercice 2023 a été marqué par un niveau d'investissement de 6 999 KMAD, soit une hausse de +2,5x comparativement à fin 2022 en lien notamment avec la progression de +3,8x des investissements relatifs aux immeubles d'exploitation à 5 940 KMAD.

L'exercice 2024 a été marqué par un niveau d'investissement de 14 290 KMAD, soit une hausse de +2,04x comparativement à fin 2023 en lien notamment avec la progression de +2,7x des investissements relatifs aux mobilier et matériel d'exploitation à 1 570 KMAD.

Le premier semestre de 2025 fait ressortir un niveau d'investissement de 179 KMAD, soit une baisse de 98,75% comparativement à fin 2024, s'expliquant notamment par le recul des investissements relatifs aux immobilisations corporelles de 9 368 KMAD à 171 KMAD. En revanche les investissements relatifs aux autres immobilisations incorporelles d'exploitation s'établissent à 8 KMAD à fin juin 2025 contre une 4 786 KMAD en 2024.

I.1. Grandes lignes de la stratégie de développement

La stratégie de développement de Maghrebail se décline en deux axes primordiaux :

- Développement en Externe :
 - Renforcement de la synergie BANK OF AFRICA / Maghrebail. En effet, les produits Maghrebail sont commercialisés par l'ensemble des réseaux BANK OF AFRICA ;
 - Commercialisation de produits formatés¹¹ par Maghrebail et le réseau BANK OF AFRICA ;
 - Plan de prospection régulier de nouveaux clients ;
 - Animation du réseau fournisseur et négociation de partenariats ;
 - Maghrebail a maintenu sa position d'acteur majeur dans le secteur du crédit-bail, mais a enregistré un léger recul de sa part de marché en termes d'encours, passant de 23,67% à fin 2023 à 23,11% à fin 2024. En termes d'encours net comptable, Maghrebail se maintient en 2^{ème} position du secteur du crédit-bail
- Développement en Interne :
 - Une bonne gestion budgétaire et stratégie de maîtrise des coûts pour optimiser les marges bénéficiaires ;
 - Refonte de l'organisation et des attributions des différents départements pour une gestion plus efficace en interne ;
 - Migration d'une nouvelle version plus performante du progiciel EKIP V6 permettant une meilleure réactivité dans la gestion des contrats ;
 - Création et innovation d'un outil CRM « LEASEBOX », gratuit et sécurisé, permettant aux clients de retrouver en ligne toutes les informations nécessaires au suivi de leurs contrats ;
 - Formation du personnel et programme de mise à niveau dans plusieurs domaines.

I.2. Principaux investissements de Maghrebail en cours

Maghrebail poursuit sa transformation digitale, après la réalisation d'une migration de son ERP vers une nouvelle version majeure en mode 360 en 2023. En 2024, les efforts de digitalisation se sont concentrés sur la modernisation des outils RH, s'inscrivant dans la valorisation du capital humain. Ces investissements incluent le déploiement d'un nouveau Système d'Information RH (SIRH), le système HR Access, un outil intégré du groupe BOA, ainsi que le lancement de la plateforme de formation en ligne Digi'Talent. De manière générale, la digitalisation responsable poursuivie par Maghrebail comprend l'utilisation des signatures électroniques pour la dématérialisation des services et processus.

En termes d'investissement, le montant des acquisitions d'immobilisations incorporelles (qui comprennent typiquement les logiciels et systèmes d'information) s'est élevé à 4 921 MMAD au cours de l'exercice 2024.

I.3. Principaux investissements de Maghrebail pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes

Aucun investissement significatif n'a fait l'objet d'engagements des organes de direction.

II. Moyens techniques et informatiques

II.1. Moyens informatiques

¹¹ Les produits formatés sont les produits dont les conditions d'éligibilité sont prédéfinies et mises en place entre Maghrebail et BOA. Il s'agit de : produit BMCE Bail, produit BMCE Immobilier Entreprise ainsi que des produits classiques de crédit-bail.

Maghrebail dispose de la nouvelle technologie ORACLE version 9i, basée sur des systèmes ouverts sur plusieurs plateformes :

- Ekip, un système fonctionnel doté des caractéristiques suivantes :
 - Modulaire par métier ;
 - Centralisé (toute l'information est centralisée d'où un accès rapide quel que soit le type d'information souhaitée) ;
 - Qui donne accès en temps réel à l'information ;
 - Organisé par gestions administratives organisant l'ensemble des process (qui ont été rationalisés pour éviter les redondances) et guidant l'utilisateur dans les activités qu'il doit accomplir ;
 - Gérant l'intégralité du cycle de vie du métier du leasing ;
 - Performant différents contrôles (système sécurisé par des interdictions d'accès, des prises de photos, des alertes, des informations obligatoires selon les étapes du process, des check-lists intégrées...) ;
 - Avec des fonctionnalités permettant une grande réactivité pour le lancement de nouveaux produits : barèmes faciles à paramétrer rapidement y compris frais refacturables (de dossiers, assurances) et commissions (d'apport, d'aval).
- Business Object, outil d'aide à la décision qui permet d'établir les éléments suivants :
 - Reporting internes de statistiques et de contrôles ;
 - Reporting's BAM (Bank el Maghrib).
- MEGA, système d'exploitation permettant de :
 - Gérer les process de manière rationnelle, partagée avec tous les acteurs de l'entreprise ;
 - Donner des précisions sur le rôle des collaborateurs et leurs interventions dans le process ;
 - Réaliser des mises à jour régulières.
- SAGE, logiciel de gestion comptable.

Par ailleurs, Maghrebail innove en 2012 pour rendre la consultation des dossiers de leasing transparente et plus accessible à ses clients. En créant « l'espace abonnés » au sein de son site web, elle permet à ses clients de retrouver en ligne, gratuitement et en toute sécurité, les informations utiles pour suivre la situation de leurs contrats.

Enfin, Maghrebail a lancé en 2013 une application mobile permettant la consultation des dossiers de leasing sur les smartphones et les tablettes. Cette nouvelle interface permet à l'utilisateur de (i) réaliser des simulations, (ii) faire des géolocalisations des agences de la société et (iii) découvrir les produits commercialisés par Maghrebail.

En 2016, MAGHREBAIL élargit l'ouverture de son système d'information et met à la disposition de ses fournisseurs la « LEASEBOX PARTENAIRES » qui permet de suivre la situation de leur commande jusqu'au règlement.

En 2017, Maghrebail s'associe au Centre Monétique Interbancaire pour permettre le règlement en ligne de ses factures par carte bancaire Visa, Mastercard ou toute carte bancaire nationale homologué par le CMI.

L'année 2023 est marquée par la transition de Maghrebail vers le nouveau système d'information Ekip 360, incarnant l'évolution vers une amélioration continue et une efficacité opérationnelle au sein de la société.

II.2. Autres moyens techniques

Plan de Continuité d'Activité

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) de MAGHREBAIL établit une stratégie détaillée qui vise à assurer la résilience de l'entreprise face aux menaces et événements perturbateurs, en garantissant la continuité des opérations critiques et la protection des intérêts des parties prenantes. Ce plan permet à MAGHREBAIL de

répondre efficacement aux crises, préservant ainsi la réputation de l'entreprise et la continuité de ses activités génératrices de valeur.

Structuré autour de quatre axes principaux, le PCA prévoit d'abord l'organisation d'une gestion de crise robuste pour répondre rapidement et efficacement aux incidents majeurs. Ensuite, une organisation permanente est mise en place afin de maintenir le PCA en mode opérationnel en tout temps. Le troisième axe est consacré au maintien des activités critiques, telles que la gestion commerciale et des engagements, la comptabilité, la trésorerie, la facturation, les prélèvements, les impôts et taxes, le recouvrement, ainsi que les reportings. Enfin, le quatrième axe concerne la sortie de crise avec des mesures claires pour rétablir les opérations normales dans les meilleurs délais.

Pour assurer la continuité de ces processus critiques, MAGHREBAIL se dote de tous les moyens nécessaires pour sécuriser son organisation, son système d'information, et protéger ses actifs clés. Chaque processus critique fait l'objet d'une analyse approfondie via un Bilan d'Impact d'Activité (BIA), qui identifie les activités à maintenir, les ressources nécessaires, ainsi que la Durée Maximale d'Interruption Acceptée (DMIA). Ce dispositif permet à MAGHREBAIL de respecter ses obligations légales, réglementaires et contractuelles, tout en protégeant ses activités essentielles et ses ressources en situation de crise.

Activités essentielles recensées à maintenir en cas de crise :

- La gestion commerciale et les engagements,
- La comptabilité, la trésorerie et le refinancement,
- La facturation et les prélèvements,
- Les impôts et taxes,
- Les reportings,
- L'après-vente,
- Le recouvrement et contentieux,
- La gestion administrative et logistique.

Le support de ces processus

- Le système d'Information : l'étude portera à la fois sur la criticité des équipements existants et la connexion sur le site de backup à utiliser en cas de sinistre.
- Le site de repli.
- Les Ressources Humaines : les postes clés pour chaque service seront identifiés, et des relais seront désignés et éventuellement formés s'ils ne sont pas déjà polyvalents.
- Les moyens généraux : un site fonctionnel de repli sera prêt et équipé de moyens indispensables, pour assurer la continuité de l'activité en mode dégradé, en attendant de rétablir la situation sur le site de production, avec des délais prévus par étape.
- Documents contractuels & juridiques : spécialement les actes authentiques et les dossiers du personnel, qui doivent être à l'abri de tout sinistre.
- Les prestataires externes : notamment ceux qui assurent la maintenance des infrastructures (serveurs informatique, télécommunication...), ceux qui fournissent la logistique nécessaire au niveau du siège (électricité, téléphonie, fourniture de bureau, imprimés...), ceux chez qui nous sous-traitons certains services (éditions de facturation ...), les bailleurs de fond pour les emprunts (les banques...). Nous devons nous assurer qu'ils sont eux même protégés par un PCA contre toute perturbation opérationnelle pouvant nous impacter, et revoir les contrats signés avec eux (engagements, clauses des contrats...).

Dispositif de Contrôle Interne

Le système de contrôle interne mis en place par Maghrebail repose sur un ensemble d'éléments qui lui assurent une bonne maîtrise de ses activités. Parmi ces éléments :

- Une stratégie claire et évolutive ;
- Une définition claire des responsabilités au sein de la société ;
- Des fiches de description de postes ;
- Un système efficace de prise de décision basé sur des comités spécialisés ;
- Un Comité d'Audit et des Risques, instauré par le Conseil d'Administration ;
- Une Indépendance du contrôle interne ;
- Des procédures de travail formalisées et détaillées ;
- Des reportings périodiques ;
- Un rapport annuel intégrant l'ensemble des éléments exigés par la circulaire.

Maghrebail a organisé son système de Contrôle Interne en deux types de contrôles complémentaires, un contrôle permanent et un contrôle périodique. Le contrôle permanent est organisé comme suit :

- Un contrôle de premier niveau, consistant en les contrôles effectués par la personne qui initie l'opération ou par son responsable hiérarchique direct.
- Un contrôle de second niveau, Contrôle exercé par les fonctions indépendantes de contrôle permanent (Risque, Contrôle Permanent, Conformité, Finance...) : Fonctions exclusivement dédiées au contrôle permanent sans pouvoir d'engagement impliquant une prise de risque et indépendantes des entités opérationnelles. Le département du contrôle Permanent est rattaché au Directeur Général en charge du Pôle Support.
- Un contrôle de 3ème niveau assuré par l'audit interne de Maghrebail et le Contrôle Général Groupe Bank of Africa : Le contrôle de 3ème niveau est un dispositif indépendant des entités opérationnelles ayant pour mission d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du dispositif de Contrôle Interne de Maghrebail. Le département Audit interne est rattaché directement au comité d'audit et des risques.

Le rôle des différents organes de contrôle se présentent comme suit :

-  Le Contrôle permanent : veille à la cohérence, à l'efficacité et au caractère exhaustif du dispositif de contrôle permanent déployé au sein de Maghrebail sur la base des risques liés aux opérations et identifie les principales faiblesses et les actions de corrections appropriées (dont il assure le suivi de mise en œuvre).
-  Le Contrôle périodique : veille à fournir au management une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporter des conseils pour les améliorer, et contribuer à créer de la valeur ajoutée. L'audit interne aide l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et, de gouvernement d'entreprise en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.
-  La Conformité : a pour mission principale de s'assurer que cette dernière agit conformément aux règles et directives internes, à la législation et aux réglementations en vigueur, aux codes de conduite, et ce afin de se prémunir contre tous risques de non-conformité pouvant exposer Maghrebail à des sanctions.

Maghrebail s'est doté d'une charte de Contrôle interne qui définit notamment les objectifs, les principes, les structures, les fonctions et les responsabilités, ainsi que les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne de Maghrebail. Cette charte se réfère également aux normes du groupe Bank Of Africa et aux meilleurs standards et pratiques de la profession. Cette charte de Contrôle interne constitue l'un des référentiels majeurs sur lesquels doivent s'appuyer tous les collaborateurs de Maghrebail quels que soient leurs responsabilités et leurs domaines d'activité.

PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE DE L'EMETTEUR

I. Informations financières sélectionnées entre 2022 et le 1^{er} semestre 2025

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24	TCAM 22-24
Produit net bancaire	440 734	332 124	-24,64%	377 618	13,70%	-7,44%
Résultat brut d'exploitation	356 842	247 655	-30,60%	281 835	13,80%	-11,13%
Résultat net	118 952	127 808	7,45%	135 634	6,12%	6,78%

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation de Maghrebail sur la période 2022 et 2024 se présente comme suit :

- Une baisse annuelle moyenne du PNB de -7,44% passant de 440 734 KMAD en 2022 à 332 124 KMAD en 2023 (soit -24,64%) puis à 377 618 KMAD en 2024 (soit +13,70%) ;
- Une baisse annuelle moyenne du résultat brut d'exploitation de -11,13% qui s'établit à 281 835 KMAD en 2024 contre 356 842 KMAD en 2022 et 247 655 KMAD en 2023 ;
- Une croissance annuelle moyenne du résultat net de 6,78% passant de 118 952 KMAD en 2022 à 127 808 KMAD en 2023 pour atteindre 135 634 KMAD en 2024.

En KMAD	30/06/2024	30/06/2025	Var S1 25-S1 24
Produit net bancaire	196 708	215 181	9,4%
Résultat brut d'exploitation	142 865	162 356	13,6%
Résultat net	67 807	71 497	5,4%

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation de Maghrebail entre juin 2024 et juin 2025 se présente comme suit :

- Une hausse du PNB semestriel de 9,39% à 215,1 MMAD à fin juin 2025 contre 196,7 MMAD à fin juin 2024 ;
- Une appréciation de 13,6% du résultat brut d'exploitation, passant de 142,8 MMAD en juin 2024 à 162,3 MMAD en juin 2025 ;
- Un résultat net semestriel en amélioration de 5,4% à 71,4 MMAD à fin juin 2025 contre 67,8 MMAD à fin juin 2024.

Evolution des principaux indicateurs bilanciaux

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24	TCAM 22-24
Immobilisations données en crédit-bail	12 330 306	12 807 069	3,87%	12 993 225	1,45%	2,65%
Dettes envers les établissements de crédit	8 272 561	8 779 739	6,13%	7 831 237	-10,80%	-2,70%
Total bilan	12 563 901	12 986 140	3,36%	13 273 330	2,21%	2,78%

L'évolution des principaux indicateurs bilanciaux de Maghrebail sur la période 2022 et 2024 se présente comme suit :

- Une progression annuelle moyenne des immobilisations données en crédit-bail de 2,65% passant de 12 330 MMAD en 2022 à 12 807 MMAD en 2023 (soit +3,87%) puis à 12 993 MMAD en 2024 (soit +1,45%) ;
- Une diminution annuelle moyenne des dettes envers les établissements de crédit de -2,70% passant de 8 272 MMAD en 2022 à 8 779 MMAD en 2023 (soit +6,13%) puis à 7 831 MMAD en 2024 (soit -10,80%) ;
- Une hausse annuelle moyenne du total bilan de 2,78% passant de 12 563 MMAD en 2022 à 12 986 MMAD en 2023 (soit +3,36%) puis à 13 273 MMAD en 2024 (soit +2,21%).

En KMAD	2024	S1 2025	Var
Immobilisations données en crédit-bail	12 993 225	13 062 253	0,53%
Dettes envers les établissements de crédit	7 831 237	6 363 609	-18,74%
Total bilan	13 273 330	13 428 864	1,17%

L'évolution des principaux indicateurs bilanciels de Maghrebail entre fin 2024 et juin 2025 se présente comme suit :

- Une hausse de 0,53% des immobilisations données en crédit-bail passant de 12 993,2 MMAD à fin 2024 à 13 062,2 MMAD en juin 2025 ;
- Un retrait de 18,74% des dettes envers les établissements de crédit passant de 7 831,2 MMAD à fin 2024 à 6 364 MMAD en juin 2025 ;
- Une progression de 1,17% du total bilan passant de 13 273,3 MMAD à fin 2024 à 13 429 MMAD à fin juin 2025.

II. Rapport général des commissaires aux comptes

II.1. Rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2024

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société MAGHREBAIL S.A (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **1.153.382.759,77 MAD** dont un bénéfice net de **135.633.861,50 MAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société MAGHREBAIL S.A. au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Les immobilisations données en crédit-bail sont porteuses d'un risque de crédit qui expose MAGHREBAIL S.A. à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. MAGHREBAIL S.A. constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

L'évaluation de ces provisions, déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, requiert une part de jugement de la Direction notamment en matière d'identification des créances présentant des indices de souffrance et d'évaluation du montant de la provision à comptabiliser.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2024, l'encours net des immobilisations données en Crédit-Bail s'élève à MMAD 12.993, après prise en compte de provisions pour un montant total de MMAD 1.800.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque crédit relatif aux immobilisations données en Crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit :

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par MAGHREBAIL S.A. et pris connaissance des principales conclusions du dispositif de gouvernance des risques de la société.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par MAGHREBAIL ;
- Revoir la classification des créances relatives aux immobilisations données en crédit-bail ;
- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 20 mars 2025

Ghali GUESSOUS

FIDAROC GRANT THORNTON

Associé

Mohamed HDID

HDID & ASSOCIES

Associé

II.2. Rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2023

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société MAGHREBAIL S.A (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **1.086.957.998,28 MAD** dont un bénéfice net de **127.807.973,35 MAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société MAGHREBAIL S.A. au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Les immobilisations données en crédit-bail sont porteuses d'un risque de crédit qui expose MAGHREBAIL à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. MAGHREBAIL constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

L'évaluation de ces provisions, déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, requiert une part de jugement de la Direction notamment en matière d'identification des créances présentant des indices de souffrance et d'évaluation du montant de la provision à comptabiliser.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2023, l'encours net des immobilisations données en Crédit-Bail s'élève à MMAD 12.807, après prise en compte de provisions pour un montant total de MMAD 1.639.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque crédit relatif aux immobilisations données en Crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit :

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par MAGHREBAIL et pris connaissance des principales conclusions du dispositif de gouvernance des risques de la société.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par MAGHREBAIL ;

- Revoir la classification des créances relatives aux immobilisations données en crédit-bail ;
- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 26 mars 2024

Ghali GUESSOUS

FIDAROC GRANT THORNTON

Associé

Mohamed HDID

HDID & ASSOCIES

Associé

II.3. Rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société MAGHREBAIL S.A (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **1.028.359.124,2 MAD** dont un bénéfice net de **118.952.207,01 MAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société MAGHREBAIL S.A. au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Les immobilisations données en crédit-bail sont porteuses d'un risque de crédit qui expose MAGHREBAIL à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. MAGHREBAIL constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

L'évaluation de ces provisions, déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, requiert une part de jugement de la Direction notamment en matière d'identification des créances présentant des indices de souffrance et d'évaluation du montant de la provision à comptabiliser.

Au 31 décembre 2022, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, MAGHREBAIL a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2022, l'encours net des immobilisations données en Crédit-bail s'élève à MMAD 12.330, après prise en compte de provisions pour un montant total de MMAD 1.488.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque crédit relatif aux immobilisations données en Crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit :

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par MAGHREBAIL et pris connaissance des principales conclusions du dispositif de gouvernance des risques de la société.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Revoir la classification des créances relatives aux immobilisations données en crédit-bail ;
- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.
- Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ;

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non

d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 27 mars 2023

Faïçal MEKOUAR

FIDAROC GRANT THORNTON

Associé

Moutai CHAOUKI

BDO Audit, Tax & Advisory S.A

Associé

III. Contexte du déroulement des exercices 2023 et 2024

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la hausse du taux directeur décidée par Bank Al-Maghrib afin de lutter contre les tensions inflationnistes.

Dans ce contexte particulier, Maghrebail a pu afficher en 2023 une croissance de 3,4% de ses encours, consolidant ainsi sa part de marché à 23,67 % ce qui en fait un acteur majeur du secteur du leasing.

L'année 2024 s'est inscrite sous le signe du changement et des opportunités pour le secteur du leasing, et plus particulièrement pour Maghrebail. Dans un environnement économique toujours plus compétitif et exigeant, la société a su maintenir sa position de leader, atteignant une part de marché de 23,3 %.

Maghrebail poursuit, en 2024, son rôle stratégique dans le financement des entreprises marocaines, contribuant de manière déterminante à leur développement et à la compétitivité de l'économie nationale. La société reste résolument tournée vers l'avenir, avec l'ambition de poursuivre la trajectoire de croissance tout en renforçant l'impact positif sur la société.

V. Analyse des états des soldes de gestion

V.1. Présentation des états des soldes de gestion

Le tableau suivant présente les états des soldes de gestion de la société Maghrebail sur la période 2022-2024 :

États des soldes de gestion

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24	TCAM 22-24
Intérêts et produits assimilés	5 396	1 354	-74,91%	1 252	-7,53%	-51,83%
Intérêts et charges assimilés	329 346	359 146	9,05%	401 684	11,84%	10,44%
Marge d'intérêt	-323 950	-357 791	-10,45%	-400 432	11,92%	11,18%
Produits sur immobilisations en crédit-bail	3 974 742	3 997 917	0,58%	4 294 980	7,43%	3,95%
Charges sur immobilisations en crédit-bail	3 208 446	3 308 126	3,11%	3 516 353	6,29%	4,69%
Résultat des opérations de crédit-bail	766 296	689 791	-9,98%	778 627	12,88%	0,80%
Commissions perçues	810	1 297	60,12%	1 281	-1,23%	25,76%
Commissions servies	3 433	2 466	-28,17%	3 280	33,01%	-2,25%
Marge sur commissions	-2 623	-1 169	55,43%	-1 999	71,00%	-12,70%
Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0	NS	0	0	NS
Résultat des opérations sur titres de placement	0	0	NS	0	0	NS
Résultat des opérations de change	0	0	NS	0	0	NS
Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0	NS	0	0	NS
Résultat des opérations de marché	0	0	NS	0	0	NS
Divers autres produits bancaires	1 096	1 374	25,36%	1 518	10,48%	17,69%
Divers autres charges bancaires	85	81	-4,71%	97	19,75%	6,83%
Produit Net Bancaire	440 734	332 124	-24,64%	377 618	13,70%	-7,44%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0	NS	0	0	NS
Autres produits d'exploitation	3 130	3 497	11,73%	3 757	7,43%	9,56%
Autres charges d'exploitation	710	477	-32,82%	201	-57,86%	-46,79%

Charges générales d'exploitation	86 312	87 489	1,36%	99 339	13,54%	7,28%
Résultat brut d'exploitation	356 842	247 655	-30,60%	281 835	13,80%	-11,13%
Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-86 007	-52 492	-38,97%	-55 761	6,23%	-19,48%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-59 656	32 909	-155,16%	4 732	-85,62%	NS
Résultat courant	211 179	228 073	8,00%	230 806	1,20%	4,54%
Résultat non courant	-10 176	-12 739	25,19%	-2 133	-83,26%	-54,22%
Impôt sur les sociétés	82 050	87 526	6,67%	93 039	6,30%	6,49%
Résultat net	118 952	127 808	7,45%	135 634	6,12%	6,78%

Source : Maghrebail

V.1.1. Produit net bancaire

Le tableau suivant présente la constitution du Produit Net Bancaire (PNB) sur la période 2022-2024 :

Variation du Produit Net Bancaire sur les 3 derniers exercices

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Marge d'intérêt	-323 950	-357 791	10,45%	-400 432	11,92%
Résultat des opérations de crédit-bail	766 296	689 791	-9,98%	778 627	12,88%
Marge sur commissions	-2 623	-1 169	-55,43%	-1 999	71,00%
Divers autres produits bancaires	1 096	1 374	25,36%	1 518	10,48%
Diverses autres charges bancaires	85	81	-4,71%	97	19,75%
Résultat des opérations de change	0	0	n.a	0	n.a
Produit Net Bancaire	440 734	332 124	-24,64%	377 618	13,70%
Encours net comptable *	11 827 174	12 231 450	3,42%	12 460 178	1,87%
Produit Net Bancaire / Encours net comptable *	3,73%	2,72%	-1,01pt	3,03%	0,11pt

Source : Maghrebail

(*) Encours net comptable hors créances en souffrance en 2022, 2023 et 2024

En 2023, le PNB diminue de 24,64% comparé à l'exercice 2022, qui s'explique principalement par le creusement du déficit de la marge d'intérêt de 10,45% à -358 MMAD (vs. - 324 MMAD) et la baisse du résultat des opération de crédit-bail de 9,98% pour s'établir à 690 MMAD contre 766 MMAD en 2022.

En ce qui concerne le ratio PNB/Encours net comptable, il s'élève à 2,72% en 2023 contre 3,73% en 2022. Cette baisse est en corrélation avec la diminution du PNB entre 2022 et 2023.

En 2024, le PNB augmente de 13,70% par rapport à 2023 pour s'établir à 377 618 KMAD contre 332 124 KMAD en 2023. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de 12,88 % du résultat des opérations de crédit-bail à 778 627 KMAD (contre 689 791 KMAD en 2023). En revanche, le déficit de la marge sur commissions s'approfondit de 71 % à -1 999 KMAD (contre -1 169 KMAD), et la marge nette d'intérêts recule à -400 432 KMAD (contre -357 791 KMAD).

Pour sa part, le ratio PNB/Encours net comptable affiche une hausse de +0,11 pt à 3,03% (contre 2,72% en 2023), s'expliquant notamment par l'augmentation constatée du PNB et ce, en dépit de l'amélioration de l'encours net comptable.

Marge d'intérêt :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la marge d'intérêt sur la période 2022-2024 :

Variation de la marge d'intérêt sur les 3 derniers exercices

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Intérêts et produits assimilés*	5 396	1 354	-74,91%	1 252	-7,53%
Intérêts et charges assimilés	329 346	359 146	9,05%	401 684	11,84%
Marge d'intérêt	-323 950	-357 791	10,45%	-400 432	11,92%

Source : Maghrebail

(*) Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle

Le poste intérêts et produits/charges assimilés comporte trois segments. Le premier est en rapport avec les opérations avec les établissements de crédit, le deuxième avec la clientèle et le troisième concerne les titres de créances émis.

En 2023, les intérêts et produits assimilés ressortent en forte baisse de 74,91 à 1 354 KMAD au moment où les intérêts et charges assimilées progressent de 9,05% pour s'établir à 359 146 KMAD. La marge d'intérêt s'améliore ainsi de 10,45% pour se situer à -357 791 KMAD.

En 2024, les intérêts et produits assimilés affichent une baisse de 7,53% à 1 252 KMAD contre 1 354 KMAD en 2023. Pour leur part, les intérêts et charges assimilées augmentent de 11,84%, passant de 359 146 KMAD en 2023 à 401 684 KMAD en 2024 consécutivement à une hausse de 3,30% des intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédits à 309,6 MMAD, toutefois compensée par une hausse de 54,91% des intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis à 92,1 MMAD. La marge d'intérêt creuse ainsi son déficit à -400 432 KMAD en 2024 contre -357 791 KMAD en 2023.

▪ **Résultat des opérations en crédit-bail :**

L'évolution du résultat des opérations en crédit-bail sur la période 2022-2024 se présente comme-suit :

Variation du résultat des opérations sur crédit-bail au cours des 3 derniers exercices

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Produits sur immobilisations en crédit-bail	3 974 742	3 997 917	0,58%	4 294 980	7,43%
Charges sur immobilisations en crédit-bail *	3 208 446	3 308 126	3,11%	3 516 353	6,29%
Résultat des opérations de crédit-bail **	766 296	689 791	-9,98%	778 627	12,88%

Source : Maghrebail

(*) Ce poste correspond aux amortissements des immobilisations données en crédit-bail

(**) Le résultat des opérations de crédit-bail n'intègre pas les intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle

Il convient de noter que les produits représentent le chiffre d'affaires HT généré sur les contrats mis en loyer et se scindent comme suit :

- Loyers en crédit-bail ;
- Plus-values sur cession d'immobilisation en crédit-bail ;
- Pré-loyers ;
- Loyers complémentaires¹².

Les dotations aux amortissements des immobilisations se calculent selon le mode linéaire sur la durée des contrats correspondants.

¹² Il s'agit de pénalités réglées par le locataire en cas de retard de paiement.

Sur la période 2022-2023, le résultat sur opérations de crédit-bail s'élève à 689 MMAD soit une baisse de 9,84% par rapport à l'exercice précédent. Une diminution liée principalement à la hausse de 0,58% des produits sur immobilisations en crédit-bail qui s'établissent à 3 997 MMAD malgré l'évolution des charges sur immobilisation en crédit-bail de 3,11% pour s'établir à 3 308 MMAD.

Sur la période 2023-2024, le résultat des opérations de crédit-bail s'établit à près de 778 MMAD, marquant une hausse de 12,88% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est principalement due à une augmentation de 7,43% des produits sur immobilisations en crédit-bail à 4 294 MMAD, tandis que les charges sur immobilisations en crédit-bail progressent de 6,29% pour atteindre 3 516 MMAD en 2024.

Contribution des principaux clients aux produits sur immobilisations en crédit-bail

En KMAD	Part en % en 2022	Part en % en 2023	Part en % en 2024
Client 1	6,71%	4,50%	4,02%
Client 2	1,08%	1,48%	1,91%
Client 3	1,01%	1,00%	1,76%
Client 4	0,90%	0,99%	1,06%
Client 5	0,71%	0,96%	1,00%

Source : Maghrebail

En 2023, les 5 principaux clients de Maghrebail représentent près de 8,93% des produits sur immobilisations en crédit-bail, en retrait de 1,48 pts.

En 2024, les 5 principaux clients de Maghrebail représentent près de 9,75% des produits sur immobilisations en crédit-bail, en hausse de 0,82 pts.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux de marge d'intérêt sur la période 2022-2024 :

Taux de marge d'intérêt

	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Taux de rendement moyen des crédits	6,08%	6,34%	26,36 pbs	6,22%	-11,59 pbs
Coût moyen des ressources	3,18%	3,45%	27,31 pbs	3,66%	21,51 pbs
Taux de Marge d'intérêt*	2,90%	2,89%	-0,95 pbs	2,56%	-33,10 pbs

Source : Maghrebail

(*) Taux de marge d'intérêt = Taux de rendement moyen des crédits - Coût moyen des ressources.

Taux de rendements moyen des crédits = rendement total lié aux crédits/total crédits

Coût moyen des ressources = coûts et charges afférentes aux ressources/total ressources

Calculé sur la base de l'encours financier des immobilisations données en crédit-bail en fin d'exercice

A fin 2023, le taux de rendement moyen des crédits s'est amélioré de 26,36 pbs à 6,34% (contre 6,08% en 2022) au moment où le coût moyen des ressources augmente de 27,31 pbs à 3,45% (contre 3,18% en 2022). Le taux de marge d'intérêt a ainsi baissé de 0,95 pbs à 2,89% contre 2,90% en 2022, compte tenu d'une hausse du coût moyen des ressources plus importante que celle du taux de rendement moyen des crédits.

Au terme de l'année 2024, le taux de rendement moyen des crédits diminue de 11,59 pbs à 6,22% (contre 6,34% en 2023) au moment où le coût moyen des ressources augmente de 21,51 pbs à 3,66% (contre 3,45% en 2023). Le taux de marge d'intérêt a ainsi diminué de 33,10 pbs à 2,56% contre 2,89% en 2023, compte tenu d'une hausse du coût moyen des ressources plus importante que celle du taux de rendement moyen des crédits.

■ **Marge sur commissions :**

Le tableau suivant présente l'évolution de la marge sur commissions sur la période 2022-2024 :

Variation de la marge sur commissions sur les 3 derniers exercices

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Commissions perçues	810	1 297	60,12%	1 281	-1,23%
Commissions servies	3 433	2 466	-28,17%	3 280	33,01%
Marge sur commissions	-2 623	-1 169	-55,43%	-1 999	71,00%

Source : Maghrebail

Les commissions perçues se composent principalement des commissions de gestion dans le cadre du mandat spécial donné par Bank of Africa à Maghrebail pour réaliser des opérations de financement en crédit-bail au profit de clients.

Les commissions servies se composent principalement des commissions sur prestations de service de crédit, des commissions sur moyens de paiement et des autres commissions sur prestation de service.

La marge sur commissions de Maghrebail est négative sur la période 2023-2024, passant de -1,2 MMAD en 2023 à -2 MMAD en 2024.

Les commissions servies ont atteint 3,3 MMAD en 2024 contre 2,5 MMAD en 2023.

Les commissions perçues sont quant à elle passées de 1,29 MMAD en 2023 à 1,28 MMAD en 2024, liées aux commissions de gestion de l'activité de portage.

Il convient de noter que les commissions servies ressortent en baisse à 2,5 MMAD en 2023 contre 3,4 MMAD en 2022.

Les commissions perçues sont quant à elle passées de 0,8 MMAD en 2022 à 1,3 MMAD en 2023, en lien avec la hausse des commissions de gestion.

V.1.2. Résultat brut d'exploitation

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du résultat brut d'exploitation sur la période 2022-2024 :

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Produit Net Bancaire	440 734	332 124	-24,64%	377 618	13,70%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0	n/a	0	n/a
Autres produits d'exploitation	3130	3 497	11,73%	3 757	7,43%
Autres charges d'exploitation	710	477	-32,82%	201	-57,86%
Charges générales d'exploitation	86312	87 489	1,36%	99 339	13,54%
Résultat brut d'exploitation	356 842	247 655	-30,60%	281 835	13,80%

Source : Maghrebail

Sur la période 2023-2024, le résultat brut d'exploitation affiche une hausse de 13,80%, passant de près de 248 MMAD en 2023 à près de 282 MMAD en 2024, intégrant une progression de 13,70% du produit net bancaire à 378 MMAD, un recul de 57,86% des autres charges d'exploitation à 0,2 MMAD, une hausse de 7,43% des autres produits d'exploitation à 3,8 MMAD et une progression de 13,54% des charges générales d'exploitation à 99 MMAD.

▪ **Charges générales d'exploitation :**

L'évolution des charges générales d'exploitation sur la période 2022-2024 se présente comme suit :

Variation des charges générales d'exploitation au cours des 3 dernières années

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Charges de personnel	38 025	39 999	5,19%	44 694	11,74%
Impôts et taxes	2 745	2 464	-10,24%	2 991	21,39%
Charges externes	41 618	39 272	-5,64%	47 143	20,04%
Autres charges générales d'exploitation	1 778	4 365	2,46x	2 063	-52,74%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	2 147	1 386	-35,44%	2 449	76,70%
Charges générales d'exploitation	86 312	87 489	1,36%	99 339	13,54%

Source : Maghrebail

En 2023, les charges générales d'exploitation augmentent à 87,5 MMAD, soit une hausse de 1,36% (contre 86,3 MMAD en 2022). Cette maîtrise des charges en 2023 résulte principalement de la baisse de 35,44% des dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles à 1,3 MMAD contre 2,1 MMAD.

Sur la période 2023-2024, les charges générales d'exploitation se sont établies à 99,3 MMAD, soit une hausse de 13,54% par rapport à fin 2023. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse de +11,74% des charges de personnel à près de 44,7 MMAD et d'une hausse de 21,39% des impôts et taxes à 3 MMAD en 2024 (contre 2,5 MMAD en 2023).

Par ailleurs, les charges externes de la Société sur les trois dernières années se présentent comme suit :

Variation des charges externes au cours des 3 dernières années

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Loyers de crédit-bail et de location	3 413	3 395	-0,53%	3 533	4,06%
Frais d'entretien et de réparation	7 518	7 628	1,46%	9 841	29,01%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	15 752	15 133	-3,93%	19 351	27,87%
Primes d'assurances	947	514	-45,72%	843	64,01%
Transports et déplacements	907	1 123	23,81%	985	-12,29%
Missions et réceptions	273	316	15,75%	338	6,96%
Publicité, publications et relations publiques	206	132	-35,92%	60	-54,55%
Autres charges externes	12 602	11 034	-12,44%	12 191	10,49%
Total charges externes	41 618	39 274	-5,63%	47 143	20,04%

Source : Maghrebail

(*) Rémunérations effectuées dans les conditions normales du marché

Les charges externes de Maghrebail se composent principalement de rémunérations d'intermédiaires et honoraires (composés principalement de la commission d'apport versée à Bank of Africa), des frais d'entretien et des autres charges externes.

En 2023, les charges externes s'allègent de 5,63% pour atteindre 39,3 MMAD contre 41,6 MMAD en 2022. Cette diminution est principalement due à la baisse de 3,93% des rémunérations d'intermédiaires et honoraires pour atteindre 15,1 MMAD (contre 15,7 MMAD en 2022) et de 35,92% des publicité, publications et relations publiques à 0,1 MMAD (contre 0,2 MMAD en 2022). En revanche, les frais d'entretien et de réparation augmentent de 1,46% à 7,6 MMAD (contre 7,5 MMAD) au moment où les primes d'assurances reculent de 45,72% à près de 0,5 MMAD (contre 0,9 MMAD en 2022).

En 2024, les charges externes augmentent de 20,04% à 47,1 MMAD en glissement annuel contre 39,2 MMAD en 2023. Cette hausse s'explique notamment par une progression de 10,49% des autres charges externes à 12,2 MMAD (contre 11 MMAD en 2023), une hausse de 27,97% des rémunérations d'intermédiaires et honoraires à 19,4 MMAD (contre 15,1 MMAD en 2023) et une augmentation de 64,01% des primes d'assurance à 0,8 MMAD (contre 0,5 MMAD en 2023).

▪ **Coefficient d'exploitation :**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coefficient d'exploitation sur la période 2022-2024 :

Coefficient d'exploitation

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Charges générales d'exploitation	86 312	87 489	1,36%	99 339	13,54%
Produit Net Bancaire	440 734	332 124	-24,64%	377 618	13,70%
Coefficient d'exploitation	19,58%	26,34%	6,76pt	26,31%	-0,04pt

Source : Maghrebail

En 2023, le coefficient d'exploitation est remonté à 26,34%, soit une hausse de 6,76 pts, induite par une diminution de 24,64% à 332,1 MMAD du produit net bancaire conjuguée à une hausse des charges générales d'exploitation de 1,36% à 87,5 MMAD.

En 2024, le coefficient d'exploitation s'est établi à 26,31%, en *quasi*-stagnation de -0,04 point comparativement à fin 2023. Cette stagnation s'explique principalement par une hausse de 13,70% du produit net bancaire à 377,6 MMAD, conjugué à une hausse de 13,54% des charges générales d'exploitation à 99,3 MMAD.

V.1.3. Résultat courant

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat courant sur la période 2022-2024 :

Variation du résultat courant entre 2022 et 2024

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Résultat brut d'exploitation	356 842	247 655	-30,60%	281 835	13,80%
Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-86 007	-52 492	-38,97%	-55 761	6,23%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-59 656	32 909	n.a	4 732	-85,62%
Résultat courant	211 179	228 073	8,00%	230 806	1,20%

Source : Maghrebail

En 2023, le résultat courant s'améliore de 8% à 228,1 MMAD contre 211,2 MMAD en 2022 une année auparavant en raison d'un allègement des dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 38,97% à -52,5 MMAD ayant atténué le recul de 30,6% du résultat brut d'exploitation à 247,7 MMAD.

En 2024, le résultat courant augmente de 1,20% à 230,8 MMAD contre 228,1 MMAD en 2023. Cette augmentation s'explique par l'effet combiné de la progression du résultat brut d'exploitation de 34 MMAD et à la baisse des autres dotations nettes de reprises des provisions de 28 MMAD.

■ Evolution du coût du risque :

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du coût du risque sur la période 2022-2024 :

Variation du coût du risque entre 2022 et 2024

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Dotations aux provisions et pertes sur créances en souffrance	265 726	201 340	-24,23%	168 069	-16,52%
Dotations aux provisions pour créances en souffrance	173 302	179 808	3,75%	158 069	-12,09%
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0	n/a	0	n/a
Autres dotations aux provisions	92 424	21 532	-76,70%	10 000	-53,56%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	120 061	181 758	51,39%	117 041	-35,61%
Reprises de provisions pour créances en souffrance	87 294	127 317	45,85%	102 309	-19,64%
Récupérations sur créances amorties	0	0	n/a	0	n/a
Autres reprises de provisions	32 767	54 441	66,15%	14 732	-72,94%
Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	145 665	19 582	-86,56%	51 029	2,61x
Coût net du risque (*)	86 007	52 492	-38,97%	55 760	6,23%
Encours net comptable	12 330 306	12 807 069	3,87%	12 993 225	1,45%
Coût net du risque en % (**)	0,70%	0,41%	-0,29pt	0,43%	0,02pt

Source : Maghrebail

(*) Le calcul du CNR n'intègre pas les autres dotations et les autres reprises de provisions afin de refléter le CNR relatif au risque client

(**) Coût net du risque / encours net comptable

Evolution 2022/2023

Sur la période 2022-2023, le coût net du risque en pourcentage baisse de 0,29 pts à 0,41%. Cet allègement du coût en 2023, résulte principalement d'une appréciation de 3,87% de l'encours net comptable à 12 807,1 MMAD en 2023 (contre 12 330,3 MMAD en 2022), conjuguée à un repli de 38,97% du coût net du risque à 52,5 MMAD (contre 86 MMAD en 2022).

Evolution 2023/2024

En 2024, le coût net du risque en pourcentage reste en *quasi*-stagnation à 0,43% (contre 0,41% en 2023). Cette maîtrise du coût s'explique principalement par la hausse de 1,45% de l'encours net comptable à 12 993,2 MMAD en 2024 (contre 12 807,1 MMAD en 2023), conjuguée à une hausse de 6,23% du coût net du risque à 55,8 MMAD (contre 52,5 MMAD en 2023).

Résultat non-courant :

La variation du résultat non courant sur la période 2022-2024 se présente comme-suit :

Variation du résultat non courant entre 2022 et 2024

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Produits non courants	406	14 703	36,21x	9 701	-34,02%
Charges non courantes	10 582	27 442	2,59x	11 834	-56,88%
Résultat non courant	-10 176	-12 739	25,19%	-2 133	-83,26%

Source : Maghrebail

En 2023, le résultat non courant ressort déficitaire à -12,7 MMAD contre -10,2 MMAD en 2022. Cela s'explique par un progrès de 36,21x des produits non courant à 14,7 MMAD (contre 0,4 MMAD en 2022), n'ayant tout de même pas compensé la hausse de 2,59x des charges non courantes à 27,4 MMAD contre 10,6 MMAD en 2022. L'évolution des produits non courants intègre principalement une hausse de 40,11x des reprises des Taxes Services Communaux à 10,5 MMAD. Pour sa part, celle des charges non courantes intègre une progression de 7,04% de la contribution solidarité à 11,1 MMAD.

En 2024, le résultat non courant s'améliore à -2,1 MMAD contre -12,8 MMAD en 2023, qui s'explique principalement par la baisse des charges non courantes de 56,88% à 11,8 MMAD contre 27,4 MMAD en 2023.

Aussi, la composition de produits et charges non courants se présente comme suit :

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Produits non courants	406	14 703	36,21x	9 701	-34,02%
Reprise des TSC* prescrites	263	10 548	40,11x	8 442	-19,97%
Divers	143	4 155	29,06x	1 259	-69,70%
Charges non courantes	10 582	27 442	2,59x	11 834	-56,88%
Contribution solidarité	10 359	11 088	7,04%	11 593	4,55%
Divers	223	16 353	73,33x	241	-98,53%

Source : Maghrebail

* Taxes Services Communaux

Résultat net :

Variation du résultat net entre 2022-2024

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Impôt sur les sociétés	82 050	87 526	6,67%	93 039	6,30%
Résultat net	118 952	127 808	7,45%	135 634	6,12%
Marge nette*	2,99%	3,19%	0,20pt	3,15%	-0,04pt

Source : Maghrebail

(*) = Résultat net/produits d'exploitation

En 2023, le résultat net augmente de 7,45% par rapport à 2022, il s'établit à 128 MMAD contre 119 MMAD en 2022.

En 2024, le résultat net progresse de 6,12% à 136 MMAD contre 128 MMAD en 2023.

La marge nette est ainsi en *quasi*-stagnation à 3,15% en 2024 contre 3,19% en 2023.

VI. Analyse de la structure bilancielle et de la solvabilité

VI.1. Etude de la structure de l'actif

Bilan actif

ACTIF (En KMAD)	2022	Part en %	2023	Part en %	Var.22-23%	2024	Part en %	Var.23-24%
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	41	0,00%	41	0,00%	0,00%	127	0,00%	3,10x
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	179	0,00%	159	0,00%	-11,17%	130	0,00%	-18,24%
. A vue	179	0,00%	159	0,00%	-11,17%	130	0,00%	-18,24%
. A terme	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Créances sur la clientèle	16 739	0,13%	15 437	0,12%	-7,78%	18 311	0,14%	18,62%
. Crédits à la consommation	272	0,00%	503	0,00%	84,93%	649	0,00%	29,03%
. Crédits à l'équipement	-	-	-	-	-	-	-	-
. Crédits immobiliers	2 106	0,02%	1 938	0,01%	-7,98%	1 745	0,01%	-9,96%
. Autres crédits	14 361	0,11%	12 996	0,10%	-9,50%	15 917	0,12%	22,48%
4. Autres actifs	175 581	1,40%	132 982	1,02%	-24,26%	221 199	1,67%	66,34%
5. Titres d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-

. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
. Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-
6. Titres de participation et emplois assimilés	17 534	0,14%	17 534	0,14%	0,00%	17 534	0,13%	0,00%
7. Immobilisations données en crédit-bail et en location	12 330 306	98,14%	12 807 069	98,62%	3,87%	12 993 225	97,89%	1,45%
8. Immobilisations incorporelles	2 933	0,02%	2 870	0,02%	-2,15%	4 990	0,04%	73,87%
9. Immobilisations corporelles	20 589	0,16%	10 049	0,08%	-51,19%	17 812	0,13%	77,25%
Total Actif	12 563 901	100,00%	12 986 140	100,00%	3,36%	13 273 330	100,00%	2,21%

Source : Maghrebail

L'analyse de la structure bilancielle de Maghrebail met en évidence une progression du total bilan entre 2022 et 2024, passant de 12 563 MMAD en 2022 à 13 273 MMAD en 2024.

L'évolution des principaux postes de l'actif sur la période étudiée s'établit comme suit :

- Les immobilisations données en crédit-bail et en location passent de 12 330 MMAD en 2022 (98,14% du total bilan) à 12 807 MMAD en 2023 (98,62% du total bilan) et à 12 993 MMAD en 2024 (97,89% du capital) ;
- Les créances sur la clientèle passent de 16,7 MMAD en 2022, à 15,4 MMAD en 2023 puis à 18,3 MMAD en 2024. Leurs poids dans le total bilan est ainsi passé de 0,13% en 2022 à 0,12% en 2023 pour s'établir à 0,14% en 2024. Ces créances sur la clientèle sont principalement constituées des « autres crédits » qui représentent en moyenne 86,93% des créances sur la clientèle en 2024. Le poste « autres crédits » comprend essentiellement les valeurs résiduelles contractuelles en cours d'apurement ;
- Les immobilisations corporelles de Maghrebail passent de 20,6 MMAD en 2022, à 10 MMAD en 2023 avant d'augmenter à 18 MMAD en 2024. Leurs poids dans le total bilan est ainsi passé de 0,16% en 2022 à 0,08% en 2023 et à 0,13% en 2024 ;
- Les autres actifs s'établissent quant à eux à 175,6 MMAD en 2022 contre 133 MMAD en 2023 et 221,2 MMAD en 2024. Leur part dans le total actif passe ainsi de 1,40% en 2022 à 1,02% du total actif en 2023 et à 1,67% en 2024. Le poste « autres actifs » est principalement composé des débiteurs divers (état, organismes de prévoyance, personnel, etc.) et des comptes de régularisation.

VI.1.1. Immobilisations données en crédit-bail

Les immobilisations données en crédit-bail et en location évoluent de 12 330 MMAD en 2022 à 12 807 MMAD en 2023 pour s'établir à 12 993 MMAD en 2024. Elles affichent ainsi une hausse de 3,87% entre 2022 et 2023 pour ensuite augmenter de 1,45% en 2024. Ce poste représente à lui seul 98,14% à fin 2022, 98,62% en 2023 et 97,89% en 2024 puisque les productions CBM et CBI constituent l'essentiel de l'activité de Maghrebail :

- Crédit-bail mobilier
- Crédit-bail immobilier
- Loyers courus à recevoir
- Loyers impayés sains
- Loyers impayés en souffrance

La hausse de l'encours du crédit-bail en 2024 s'explique principalement par la progression de l'encours net du crédit-bail mobilier de 5,7% malgré la diminution de l'encours net du crédit-bail immobilier de 4,4%.

La hausse de l'encours du crédit-bail en 2023 s'explique principalement par la progression de l'encours net du crédit-bail mobilier de 7,1% malgré la baisse de l'encours net du crédit-bail immobilier de 2,3%.

VI.1.2. Encours net comptable au 31/12/2024*Répartition de l'encours par durée résiduelle (en KMAD)*

En KMAD	< 1 mois	1 à 3 M	3 à 1 A	1 à 5 A	> Sans	TOTAL
Encours net comptable*	419 438	987 762	2 736 995	7 319 132	997 003	12 460 330

Source : Maghrebail

*Hors créances en souffrance.

L'encours net comptable s'élève à 12 460 MMAD en 2024. Près de 58,74% des encours sont à plus de 1 an et 21,97% des encours sont entre 3 mois à 1 an.

VI.2. Étude de la structure du passif*Bilan passif*

PASSIF (En KMAD)	2022	Part en %	2023	Part en %	Var.22-23%	2024	Part en %	Var.23-24%
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 272 561	65,84%	8 779 739	67,61%	6,13%	7 831 237	59,00%	-10,80%
. A vue	903 521	7,19%	1 769 651	13,63%	95,86%	1 040 103	7,84%	-41,23%
. A terme	7 369 040	58,65%	7 010 088	53,98%	-4,87%	6 791 134	51,16%	-3,12%
3. Dépôts de la clientèle	135 927	1,08%	110 847	0,85%	-18,45%	179 609	1,35%	62,03%
. Autres comptes créditeurs	135 927	1,08%	110 847	0,85%	-18,45%	179 609	1,35%	62,03%
4. Titres de créance émis	2 491 097	19,83%	2 361 134	18,18%	-5,22%	3 426 532	25,82%	45,12%
. Titres de créance négociables	2 491 097	19,83%	2 361 134	18,18%	-5,22%	3 426 532	25,82%	45,12%
. Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
. Autres Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-	-	-
5. Autres passifs	424 004	3,37%	455 947	3,51%	7,53%	495 586	3,73%	8,69%
6. Provisions pour risques et charges	211 952	1,69%	191 515	1,47%	-9,64%	186 983	1,41%	-2,37%
7. Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
8. Réserves et primes liées au capital	415 158	3,30%	415 158	3,20%	0	415 158	3,13%	0,00%
9. Capital	138 418	1,10%	138 418	1,07%	0	138 418	1,04%	0,00%
10. Report à nouveau (+/-)	355 831	2,83%	405 574	3,12%	13,98%	464 173	3,50%	14,45%
11. Résultat net de l'exercice (+/-)	118 952	0,95%	127 808	0,98%	7,45%	135 634	1,02%	6,12%
Total Passif	12 563 901	100,00%	12 986 140	100,00%	3,36%	13 273 330	100,00%	2,21%

Source : Maghrebail

Les dettes envers les établissements de crédit constituent 59% du passif en 2024 contre 67,61% en 2023 et 65,84% en 2022.

Les dépôts de la clientèle de la Société, constitués essentiellement des dépôts de garanties sur opérations de crédit-bail servant à couvrir les risques en cas de non-solvabilité du client, affichent une hausse de +62,03% en 2024 à 178 MMAD (vs. 111 MMAD en 2023).

Les titres de créances émis s'établissent quant à eux à 3 427 MMAD en 2024 contre 2 361 MMAD en 2023, soit une hausse de +45,12% par rapport à la période précédente. Les BSF voient leur part dans le total passif augmenter à 25,82% en 2024 contre 18,18% en 2023.

Le poste « Autres passifs », principalement composé des créiteurs divers (état, organismes de prévoyance, personnel, etc.) et des comptes de régularisation¹³, est passé de 424 MMAD en 2022 à 456 MMAD en 2023 et 496 MMAD en 2024. Leur part dans le passif passe de 3,51% en 2023 à 3,73% en 2024.

Les provisions pour risques et charges atteignent 187 MMAD en 2024 contre MMAD 192 en 2023 et 212 MMAD en 2022. Cette évolution s'explique principalement par une reprise nette de 4 532 MMAD enregistrée sur la provision pour risques et charges au titre de l'exercice 2024

Ce poste comptabilise une provision forfaitaire constituée au cours des exercices antérieurs et qui n'est affectée à aucun risque connu mais pour faire face à d'éventuels risques généraux divers.

VI.2.1. Endettement

Endettement de Maghrebail

Dettes (En KMAD)	2022	2023	Var 23-22	2024	Var 24-23
Comptes ordinaires créiteurs	903 521	1 769 651	95,86%	1 040 103	-41,23%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	7 296	9 204	26,15%	6 307	-100,00%
Emprunts financiers	7 369 040	7 010 088	-4,87%	6 791 134	-3,12%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	10 809	8 396	-22,32%	6 980	-16,87%
Dettes envers les établissements de crédit	8 272 561	8 779 739	6,13%	7 831 237	-10,80%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	18 106	17 685	-2,33%	13 343	-24,55%
Titres de créances négociables	2 491 097	2 361 134	-5,22%	3 426 532	45,12%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	37 031	30 501	-17,63%	51 832	69,94%
Emprunts obligataires	-	-	n/a	-	n/a
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	-	-	n/a	-	n/a
Titres de créances émis	2 491 097	2 361 134	-5,22%	3 426 532	45,12%
Total	10 763 658	11 140 873	3,50%	11 257 769	1,05%

Source : Maghrebail

Les dettes envers les établissements de crédit se décomposent en « comptes ordinaires créiteurs » et en « emprunts financiers » :

- Le poste « comptes ordinaires créiteurs » évolue de 1 769 MMAD en 2023 à 1 040 MMAD en 2024 ;
- Le poste « emprunts financiers » a baissé en 2024 pour s'établir à 6 791 MMAD contre 7 010 MMAD en 2023 et 7 369 MMAD en 2022.

En 2024, la structure de l'endettement traduit une baisse des dettes envers les établissements de crédit (7 831,2 MMAD contre 8 779,7 MMAD en 2023), compensée par une hausse du recours aux titres de créances négociables (3 426,5 MMAD contre 2 361,1 MMAD en 2023). Il en ressort un endettement en hausse de 1,05% à 11 258 MMAD.

Le tableau suivant reprend la part de Bank of Africa dans les dettes de Maghrebail :

Part de Bank of Africa dans les dettes bancaires de la société 2024

Dettes KMAD	Total au 31/12/2024	Part Bank of Africa (en KMAD)	Part Bank of Africa (en %)
Comptes ordinaires créiteurs	1 040 103	825 975	79,41%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	6 307	5 260	83,40%
Emprunts de Trésorerie à Terme	500 056	500 056	100,00%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	56	56	100,00%
Emprunts financiers	6 291 078	4 701 344	74,73%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	6 980	6 837	97,95%
Total	7 831 237	6 027 375	76,97%

¹³ Il s'agit des opérations de leasing consortiales en cours d'encaissement à savoir les factures encaissées par Maghrebail « chef de file » à reverser aux confrères.

Source : Maghrebail

A fin 2024, 76,97% des dettes bancaires et des intérêts y afférant de la Société sont accordées par Bank of Africa, soit un montant total de 6 027 MMAD.

Part de Bank of Africa dans les dettes bancaires de la société 2023

Dettes KMAD	Total au 31/12/2023	Part Bank of Africa (en KMAD)	Part Bank of Africa (en %)
Comptes ordinaires créditeurs	1 267 639	901 615	71,13%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	<i>9 204</i>	<i>5 991</i>	<i>65,09%</i>
Emprunts de Trésorerie à Terme	502 012	502 012	100,00%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	<i>85</i>	<i>85</i>	<i>100,00%</i>
Emprunts financiers	7 010 088	4 772 483	68,08%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	<i>8 396</i>	<i>8 184</i>	<i>97,47%</i>
Total	8 779 739	6 176 110	70,35%

Source : Maghrebail

A fin 2023, 70,35% des dettes bancaires et des intérêts y afférant de la Société sont accordées par Bank of Africa, soit un montant total de 6 176 MMAD.

Part de Bank of Africa dans les dettes bancaires de la société 2022

Dettes KMAD	Total au 31/12/2022	Part Bank of Africa (en KMAD)	Part Bank of Africa (en %)
Comptes ordinaires créditeurs	903 521	713 449	78,96%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	<i>7 296</i>	<i>5 409</i>	<i>74,13%</i>
Emprunts financiers	7 369 040	5 384 751	73,07%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	<i>10 809</i>	<i>10 477</i>	<i>96,93%</i>
Total	8 272 561	6 098 200	73,72%

Source : Maghrebail

A fin 2022, 73,72% des dettes bancaires et des intérêts y afférant de la Société sont accordées par Bank of Africa, soit un montant total de 6 098 MMAD.

Les tableaux ci-dessous présentent l'encours des dettes par maturité sur la période étudiée :

Répartition de l'encours des dettes par maturité suivant la durée résiduelle à fin 2024

2024 - En KMAD	< 1mois	1 à 3 M	3 à 1A	1 à 5 A	> 5ans	TOTAL
Dettes envers les établissements de crédit	35 449	2 086 248	3 474 072	2 177 921	57 547	7 831 237
Dettes envers la clientèle	1 097	1 052	100 633	47 688	29 139	179 609
Titres de créance émis	71 667	124 666	1 801 365	1 428 834		3 426 532
Emprunts subordonnés						0
Encours des dettes (durée résid.)	108 213	2 211 966	5 376 070	3 654 443	86 686	11 437 378

Source : Maghrebail

A fin 2024, l'encours des dettes s'établit à 11 437,4 MMAD.

Répartition de l'encours des dettes par maturité suivant la durée résiduelle à fin 2023

2023 - En KMAD	< 1mois	1 à 3 M	3 à 1A	1 à 5 A	> 5ans	TOTAL
Dettes envers les établissements de crédit	546 626	1 807 469	1 717 519	4 649 242	58 883	8 779 739
Dettes envers la clientèle	2 658	1 280	34 868	66 543	5 498	110 847
Titres de créance émis	164 196	103 055	1 034 283	1 059 600	-	2 361 134
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
Encours des dettes (durée résid.)	713 480	1 911 804	2 786 670	5 775 385	64 381	11 251 720

Source : Maghrebail

A fin 2023, l'encours des dettes s'établit à 11 251,7 MMAD.

Répartition de l'encours des dettes par maturité suivant la durée résiduelle à fin 2022

2022 - En KMAD	< 1mois	1 à 3 M	3 à 1A	1 à 5 A	> 5ans	TOTAL
Dettes envers les établissements de crédit	60 605	1 411 703	1 285 167	5 464 424	50 662	8 272 561
Dettes envers la clientèle	10 081	11 415	31 835	77 597	5 000	135 928
Titres de créance émis	25 000	291 259	609 604	1 565 234	-	2 491 097
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
Encours des dettes (durée résid.)	95 686	1 714 377	1 926 606	7 107 255	55 662	10 899 586

Source : Maghrebail

A fin 2022, l'encours des dettes s'élève à 10 899,6 MMAD.

VI.2.2. Fonds propres*Fonds propres de Maghrebail*

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Capital	138 418	138 418	0,00%	138 418	0,00%
Réserves et primes liées au capital	415 158	415 158	0,00%	415 158	0,00%
Report à nouveau	355 831	405 574	13,98%	464 173	14,45%
Résultat net	118 952	127 808	7,45%	135 634	6,12%
Total des fonds propres	1 028 359	1 086 958	5,70%	1 153 383	6,11%

Source : Maghrebail

En 2023, les fonds propres s'établissent à 1 087 MMAD contre 1 028 MMAD en 2022, avec un résultat net de 128 MMAD. Cette évolution s'explique par la hausse du résultat net de 7,45%. La hausse des fonds propres tient également à la hausse du report à nouveau de 13,98% (406 MMAD contre 356 MMAD en 2022).

En 2024, les fonds propres s'élèvent à 1 153 MMAD contre 1 087 MMAD en 2023, avec un résultat net de 136 MMAD. Cette progression s'explique notamment par une augmentation de 6,12% du résultat net et de 14,45% du report à nouveau à 464 MMAD (contre près de 406 MMAD en 2023).

VI.2.3. Ratio de solvabilité*Ratio de solvabilité Tier One*

En K MAD	2022	2023	Var 23-22	2024	Var 24-23
Fonds propres admissibles Tier I *	959 150	1 014 879	5,81%	1 076 416	6,06%
Actifs pondérés au titre du risque de crédit	9 003 858	9 728 308	8,05%	10 088 917	3,71%
Ratio de solvabilité Tier One - (minimum exigible 9%)	10,65%	10,43%	-0,22 pt	10,67%	0,24 pt
Common Equity Tier 1 (CET1) - (minimum exigible 8%)	10,65%	10,43%	-0,22 pt	10,67%	0,24 pt

Source : Maghrebail

(*) Fonds propres retraités selon les recommandations de Bank Al Maghrib pour le calcul du ratio Tier One

En 2023, le ratio de solvabilité Tier One de Maghrebail s'élève à 10,43%, soit une baisse de 0,22 point par rapport à l'année 2022. De même, le ratio CET 1 s'établit à 10,43% en 2023 (-0,22 pt par rapport à 2022).

En 2024, le ratio de solvabilité Tier One de Maghrebail s'élève à 10,67%, soit une hausse de 0,24 point par rapport à l'année 2023. De même, le ratio CET 1 s'établit à 10,67% en 2024 (+0,24 pt par rapport à 2023).

Le ratio Tier One présenté est transmis à Bank Al-Maghrib périodiquement. Il est calculé selon la Méthode de Calcul de Bank Al-Maghrib.

Fonds propres Tier 1 = CET1 + AT1 = (Common Equity Tier 1) + (Additional Tier 1)

Les fonds propres T1 sont ensuite divisés par le risque pondéré des actifs détenus par l'établissement financier. Suite aux exigences de Bâle III succédant à la crise financière de 2008, le calcul du ratio Tier 1 s'est vu restreint à certaines catégories de fonds pouvant être inclus dans le calcul des fonds propres Tier 1.

Ceci dans le but de représenter de manière fidèle et véritable la capacité de l'établissement à absorber les chocs pouvant surgir du contexte économique et avoir un impact (pertes soudaines et imprévues) sur les actifs de l'établissement financier sans mettre en danger la solvabilité et la santé de ce dernier.

Ratio de solvabilité global

En K MAD	2022	2023	Var 23-22	2024	Var 24-23
Fonds propres admissibles	1 417 520	1 468 287	3,58%	1 532 451	4,37%
Actifs pondérés au titre du risque de crédit	9 003 858	9 728 308	8,05%	10 088 917	3,71%
Ratio de solvabilité global - (minimum exigible 12%)	15,74%	15,09%	-0,65 pts	15,19%	0,10 pt

Source : Maghrebail

En 2023, le ratio de solvabilité global de Maghrebail s'établit à 15,09%, en retrait de 0,65 point par rapport à 2022.

En 2024, le ratio de solvabilité global de Maghrebail s'établit à 15,19%, en hausse de 0,10 point par rapport à 2023.

VI.2.4. Effet de levier

Effet de levier

En M MAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Fonds propres (1)	1 028	1 087	5,74%	1 153	6,07%
Endettement Net (2)*	10 764	11 141	3,50%	11 257	1,04%
Effet de levier = (2) / (1)	10,47 x	10,25x	-	9,76x	-

Source : Maghrebail

(*) Dette envers les établissements de crédit et assimilés + Titres de créances émis

A fin 2024, l'effet de levier de la société s'établit à 9,76x des fonds propres contre 10,25x des fonds propres en 2023 et 10,47x en 2022.

VI.2.5. Rapport prudentiel maximum¹⁴

Rapport prudentiel maximum

En M MAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Encours BSF (1)	2 491 097	2 361 134	-5,22%	3 426 532	45,12%
Encours des créances envers la clientèle	16 739	15 437	-7,78%	18 311	18,62%
Immobilisations données en crédit-bail	12 330 306	12 807 069	3,87%	12 993 225	1,45%
Encours de créances (2)	12 347 045	12 822 506	3,85%	13 011 536	1,47%
Ratio prudentiel (1)/(2)	20,18%	18,41%	-1,77pt	26,33%	7,92pts

Source : Maghrebail – Calculs sur base d'encours net comptable

¹⁴ Le rapport prudentiel maximum, visé à l'article 5 de la loi n° 35-94 susvisée, qui doit être observé entre l'encours des bons émis par les sociétés de financement et l'encours de leurs emplois sous forme de crédits à la clientèle est fixé à 50%.

VI.3. Analyse du hors bilan

Analyse du hors bilan

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Engagements donnés	723 821	789 780	9,11%	725 797	-8,10%
1. Engagements de financements donnés en faveur d'étab. de crédit et assimilés	6 707	7 717	15,06%	12 379	60,41%
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	717 114	782 063	9,06%	713 419	-8,78%
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-	-	-	-
5. Titres achetés à réméré	-	-	-	-	-
6. Autres titres à livrer	-	-	-	-	-
Engagements reçus	1 347 155	1 295 255	-3,85%	1 415 041	9,25%
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	-	-	-	-
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 347 155	1 295 255	-3,85%	1 415 041	9,25%
9. Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	-	-	-	-	-
10. Titres vendus à réméré	-	-	-	-	-
11. Autres titres à recevoir	-	-	-	-	-

Source : Maghrebail

En 2024, les engagements donnés par Maghrebail s'établissent à 725,8 MMAD contre 790 MMAD en 2023 et 724 MMAD en 2022. Cette baisse intègre principalement une diminution de 8,78% à 713,4 MMAD des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle et une forte hausse de 60,41% à 12,3 MMAD des engagements de financements donnés en faveur d'établissement de crédit et assimilés.

Pour leur part, les engagements reçus par Maghrebail augmentent de 9,25% à 1 415 MMAD contre 1 295 MMAD en 2023 et 1 347,1 MMAD en 2022.

En 2023, les engagements donnés par Maghrebail s'élèvent à 789,8 MMAD contre 723,8 en 2022. Ils se composent comme suit :

- Les engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés s'établissent à 7,7 MMAD 2023 contre 6,7 MMAD en 2022 ;
- Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se situent à 782 MMAD en 2023 contre 717,1 MMAD en 2022.

Quant aux engagements reçus par Maghrebail, ils s'établissent à 1 295 MMAD en 2023 contre 1 347 MMAD en 2022. Ils sont constitués uniquement des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés.

VII. Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Produits d'exploitation bancaire perçus	4 211 489	4 147 714	-1,51%	4 505 231	8,62%
Récupérations sur créances amorties	0	0	-	0	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	3 127	3 457	10,55%	3 757	8,68%
Charges d'exploitation bancaire versées	379 600	415 651	9,50%	461 605	11,06%
Charges d'exploitation non bancaire versées	710	477	-32,82%	201	-57,86%
Charges générales d'exploitation versées	94 747	113 544	19,84%	108 724	-4,25%
Impôts sur les résultats versés	82 050	87 526	6,67%	93 039	6,30%
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	3 657 508	3 533 973	-3,38%	3 845 419	8,81%
Variation de :					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	0	0	0	-
Créances sur la clientèle	3 940	1 302	-66,95%	-2 875	-320,81%

Titres de transaction et de placement	0	0	-	0	-
Autres actifs	-17 978	45 745	-3,54x	-89 347	-295,32%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-4 157 773	-3 896 262	-6,29%	-3 898 540	0,06%
Dont variation des créances en souffrance	-150 887	-124 981	-17,17%	-12 589	-89,93%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	980 643	144 968	-85,22%	-723 863	-4,99x
Dépôts de garantie / opérations de crédit-bail	33 131	-25 080	-1,76x	68 763	-3,74x
Titres de créance émis	-525 924	-129 963	-75,29%	1 065 398	-9,20x
Autres passifs	57 724	31 943	-44,66%	39 638	24,09%
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-3 626 237	-3 827 349	5,55%	-3 540 826	-7,49%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	31 270	-293 376	-10,38x	304 593	-1,04x
Produit des cessions d'immobilisations financières	0	0	0	0	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3	40	12,33x	0	-100,00%
Acquisition d'immobilisations financières	0	0	-	0	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	895	1059	18,32%	12 332	11,64x
Intérêts perçus	0	0	-	0	-
Dividendes perçus	1 096	1 374	25,36%	1 518	10,48%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	204	355	74,02%	-10 813	-30,46x
Emission d'actions	0	0	-	0	-
Dividendes versés	69 209	69 209	0,00%	69 209	0,00%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-69 209	-69 209	0,00%	-69 209	0,00%
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	-37 734	-362 230	8,60x	224 570	-1,62x
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-858 272	-896 006	4,40%	-1 258 236	40,43%
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-896 006	-1 258 236	40,43%	-1 033 666	-17,85%

Source : Maghrebail

L'exploitation génère l'essentiel des flux de trésorerie de Maghrebail qui se traduit dans les comptes de produits et charges et les variations des actifs et passifs d'exploitation.

Les flux de trésorerie provenant du compte de produits et de charges ont connu une hausse de 8,81% en 2024 (passant de 3 534 MMAD en 2023 à 3 845 MMAD en 2024).

La société a connu sur la période 2022-2024 une fluctuation du solde des actifs et passifs d'exploitation qui est passé de -3 626,3 MMAD en 2022 à -3 827,3 MMAD en 2023, pour s'établir à -3 540,8 MMAD en 2024.

Les flux de trésorerie émanant des activités d'investissement s'élèvent à -10,8 MMAD en 2024 contre 0,3 MMAD en 2023 et 0,2 MMAD en 2022.

Sur la période étudiée, les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement se limitent uniquement aux dividendes à destination des actionnaires. Ces derniers s'établissent au même niveau que celui de 2023, soit 69,2 MMAD.

La trésorerie de clôture de Maghrebail demeure négative sur la période 2022-2024. Elle se creuse à -1 033,6 MMAD contre -1 258,2 MMAD en 2023 et 896 MMAD en 2022.

VIII. Analyse de la rentabilité

VIII.1. Rentabilité financière

Rentabilité financière de Maghrebail

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Résultat net (1)	118 952	127 808	7,45%	135 634	6,12%
Fonds propres (hors résultat de l'exercice) (2)	909 407	959 150	5,47%	1 017 749	6,11%
Return On Equity (ROE) = (1) / (2)	13,08%	13,33%	0,25pt	13,33%	0,00pt

Source : Maghrebail

En 2024, le ROE s'élève à 13,33% qui reste stable par rapport à 2023. Cette stabilité s'explique par une progression *quasi* similaire du résultat net (+6,12%) et des fonds propres (+6,11%).

VIII.2. Rentabilité des actifs

Rentabilité des actifs

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Résultat net (1)	118 952	127 808	7,45%	135 634	6,12%
Total actif (2)	12 563 901	12 986 140	3,36%	13 273 330	2,21%
ROA = (1) / (2)	0,95%	0,98%	0,03pt	1,02%	0,04pt

Source : Maghrebail

En 2023, le ROA affiche une progression limitée de 0,03 point à 0,98% contre 0,95% une année auparavant en lien avec la hausse de +7,45% du résultat net à 127,8 MMAD.

En 2024, le ROA affiche une légère hausse de 0,04 point à 1,02% contre 0,98% une année auparavant en lien avec la hausse de +6,12% du résultat net à 135,6 MMAD.

IX. Analyse du risque client

IX.1. Contentieux

Le tableau ci-après présente le taux de contentieux de Maghrebail au cours des 3 dernières années

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Créances en souffrance brutes HT * (1)	2 549 679	2 711 107	6,33%	2 453 408	-9,51%
Immobilisations brutes données en crédit-bail (2)	13 737 678	14 285 682	3,99%	14 547 936	1,84%
Taux de contentieux (1) / (2)	18,56%	18,98%	0,42pt	16,86%	-2,12pts

Source : Maghrebail

(*) Créances en souffrance brutes HT incluant l'Encours non échus des créances compromises.

En 2023, le taux de contentieux s'établit à 18,98%, soit une hausse de 0,42 points comparativement à fin 2022, sous l'effet notamment d'une augmentation de 6,33% des créances en souffrance, plus importante que celle des immobilisations brutes données en crédit-bail (+3,99%).

En 2024, le taux de contentieux s'établit à 16,86%, soit une baisse de 2,12 points comparativement à fin 2023, cette diminution s'explique par un retrait de 9,51% des créances en souffrance combiné à une augmentation de 1,84% des immobilisations brutes données en crédit-bail par rapport à l'exercice précédent.

Il est à préciser que le taux de contentieux ne tient pas compte des créances sur la clientèle puisqu'il s'agit de valeurs résiduelles en cours de recouvrement.

Répartition des créances en souffrance brutes

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Créances en souffrance brutes HT	2 549 679	2 711 107	6,33%	2 453 408	-9,51%
Crédit-bail Mobilier	1 579 917	1 702 077	7,73%	1 708 774	0,39%
Crédit-bail Immobilier	969 762	1 009 030	4,05%	744 629	-26,20%

Source : Maghrebail

(*) Créances en souffrance brutes HT incluant l'Encours non échus des créances compromises.

Répartition des créances en souffrance sur l'année 2024

2024 - En KMAD	Pré douteux	Douteux	Compromis	Total
Créances en souffrance brutes HT	30 174	39 964	2 383 271	2 453 408

Source : Maghrebail

Avec un total de 2 453,4 MMAD, les créances en souffrance brutes en 2024 sont constituées à hauteur de 97,14% de créances compromises, à 1,63% de créances douteuses et à 1,23% de créances pré-douteuses.

Répartition des créances en souffrance sur l'année 2023

2023 - En KMAD	Pré douteux	Douteux	Compromis	Total
Créances en souffrance brutes HT	28 082	36 356	2 646 669	2 711 107

Source : Maghrebail

Avec un total de 2 711,1 MMAD, les créances en souffrance brutes en 2023 sont constituées à hauteur de 97,62% de créances compromises, à 1,34% de créances douteuses et à 1,04% de créances pré-douteuses.

Répartition des créances en souffrance sur l'année 2022

2022 - En KMAD	Pré douteux	Douteux	Compromis	Total
Créances en souffrance brutes HT	27 655	56 057	2 465 966	2 549 679

Source : Maghrebail

Avec un total de 2 549,7 M MAD, les créances en souffrance brutes en 2022 sont constituées à 96,7% de créances compromises, à 2,2% de créances douteuses et à 1,1% de créances pré-douteuses.

L'analyse de l'évolution des créances en souffrances brutes et nettes fait ressortir, au-delà des fluctuations liées à l'activité et au profil des clients qui induisent les montants des créances en souffrance, une politique de provisionnement de plus en plus prudente au regard du contexte économique et poussé par une volonté du management de favoriser une lucidité dans la gestion des risques.

IX.2. Charge de risque

Le tableau ci-après présente la charge de risque de Maghrebail 2022 et 2024 :

En KMAD	2022	2023	Var 22-23	2024	Var 23-24
Provisions * (1)	1 407 372	1 478 613	5,06%	1 554 711	5,15%
Créances en souffrance HT ** (2)	1 604 997	1 684 836	4,97%	1 780 752	5,69%
Taux de provisionnement (1) / (2)	87,69%	87,76%	0,07 pb	87,31%	-0,45pt
Dotations aux provisions pour créances en souffrance (3)	173 302	179 808	3,75%	158 069	-12,09%
Pertes sur créances irrécouvrables (4)					
Immobilisations brutes données en crédit - bail (5)	13 737 678	14 285 682	3,99%	14 547 936	1,84%
Charge de risque ((3) + (4)) / (5)	1,26%	1,26%	0,00 pb	1,09%	-0,17pt

Source : Maghrebail

*Englobe la provision de créances impayées et la provision des immobilisations résiliées.

** Créances en souffrance hors encours non échus des créances compromises + VNA des créances compromises + Valeur marchande des créances compromises.

La politique de provisionnement de Maghrebail est conforme à la circulaire de Bank Al Maghrib n° 19/G/2002 du 23/12/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

En 2024, le taux de provisionnement s'établit à 87,31% contre 87,76% en 2023. Cette évolution s'explique principalement par une augmentation de 5,69% des créances en souffrance à 1 780 MMAD contre 1 684 MMAD une année auparavant.

En 2024, la charge de risque s'établit à 1,09%, en recul de 0,17 point par rapport à 2023. Cette baisse s'explique principalement par la hausse de 1,84% des immobilisations brutes données en crédit-bail à 14 547 KMAD, conjuguée à une diminution de 12,09% des dotations aux provisions pour créances en souffrance qui s'établissent à 158 069 KMAD.

En 2023, le taux de provisionnement s'établit à 87,76% contre 87,69% en 2022. Cette évolution s'explique principalement par une hausse de 5,06% des provisions à 1 478 MMAD contre 1 407 MMAD une année auparavant.

La charge de risque atteint 1,26% en 2022 soit une baisse de 0,12 point par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse des dotations aux provisions pour créances en souffrance de 3,46%.

Répartition des provisions

En KMAD	2022	2023	2024
Provisions *	1 407 372	1 478 613	1 554 711
<i>Provisions CBI</i>	251 776	273 965	299 460
<i>Provisions CBM</i>	1 155 596	1 204 648	1 255 251

Source : Maghrebail

*Englobe la provision de créances impayées et la provision des immobilisations résiliées.

PARTIE VIII. ANALYSE DES ETATS DES SOLDES DE GESTION SEMESTRIELS

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2025

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de **MAGHREBAIL S.A.** comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et de charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et les états des informations complémentaires (ETIC) ci-joints relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant **1.151.518.275,16 MAD**, dont un bénéfice net de **71.497.161,4 MAD**, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de **MAGHREBAIL S.A.** arrêtés au 30 juin 2025, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 24 septembre 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Ghali GUESSOUS

Associé

HDID & ASSOCIES

Mohamed HDID

Associé Gérant

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2024

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de **MAGHREBAIL S.A.** comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et de charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et les états des informations complémentaires (ETIC) ci-joints relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant **1.085.555.887,84 MAD**, dont un bénéfice net de **67.806.989,55 MAD**, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de **MAGHREBAIL S.A.** arrêtés au 30 juin 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 26 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Ghali GUESSOUS

Associé

HDID & ASSOCIES

Mohamed HDID

Associé Gérant

I. Analyse des états des soldes de gestion semestriels

IX.3. Présentation des états des soldes de gestion semestriels

Le tableau suivant présente les états des soldes de gestion semestriels de la société Maghrebail entre le 30 juin 2024 et le 30 juin 2025 :

En KMAD	30/06/2024	30/06/2025	Var 24-25%
Intérêts et produits assimilés	658	611	-7,14%
Intérêts et charges assimilés	200 637	201 157	0,26%
Marge d'intérêt	-199 979	-200 546	0,28%
Produits sur immobilisations en crédit-bail	2 150 087	2 247 683	4,54%
Charges sur immobilisations en crédit-bail	1 752 357	1 829 603	4,41%
Résultat des opérations de crédit-bail	397 731	418 081	5,12%
Commissions perçues	649	614	-5,39%
Commissions servies	1 597	2 877	80,15%
Marge sur commissions	-948	-2 262	2,39x
Résultat des opérations sur titres de transaction			
Résultat des opérations sur titres de placement			
Résultat des opérations de change	0	0	
Résultat des opérations sur produits dérivés			
Résultat sur opérations de marché	0	0	
Divers autres produits bancaires	0	0	
Divers autres charges bancaires	97	91	-6,19%
Produit Net Bancaire	196 708	215 181	9,39%
Résultat des opérations sur immobilisations financières			
Autres produits d'exploitation	2 074	2 054	-0,96%
Autres charges d'exploitation	311	103	-66,88%
Charges générales d'exploitation	55 605	54 776	-1,49%
Résultat brut d'exploitation	142 865	162 356	13,64%
Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-35 573	-27 316	-23,21%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	11 532	-2 000	-117,34%
Résultat courant	118 824	133 041	11,96%
Résultat non courant	-6 976	-4 021	-42,36%
Impôt sur les sociétés	44 041	57 523	30,61%
Résultat net	67 807	71 497	5,44%

IX.3.1. Produit net bancaire semestriel

En KMAD	30/06/2024	30/06/2025	Var 25-24%
Marge d'intérêt	-199 979	-200 546	0,28%
Résultat des opérations de crédit-bail	397 731	418 081	5,12%
Marge sur commissions	-948	-2 262	2,39pt
Divers autres produits bancaires	0	0	
Diverses autres charges bancaires	97	91	-6,19%
Résultat des opérations de change	0	0	
Produit Net Bancaire	196 708	215 181	9,39%

A fin juin 2025, le PNB semestriel ressort en hausse de +9,39% à 215,2 MMAD, tiré notamment par une hausse de 5,12% du résultat des opérations de crédit-bail à 418,1 MMAD. En revanche, le déficit de la marge nette d'intérêts augmente légèrement de 0,28% pour se fixer à près de -201 MMAD contre -200 MMAD une année auparavant. Dans ce sillage, la marge sur commissions affiche un déficit de -2 262 KMAD contre -948 KMAD au S1 2024, soit un creusement de +2,39 pts en glissement annuel.

▪ **Marge d'intérêt :**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la marge d'intérêt entre fin juin 2024 et fin juin 2025 :

Variation de la marge d'intérêt semestrielle

En KMAD	30/06/2024	30/06/2025	Var 25-24%
Intérêts et produits assimilés*	658	611	-7,14%
Intérêts et charges assimilés	200 637	201 157	0,26%
Marge d'intérêt	-199 979	-200 546	0,28%

Le poste intérêts et produits/charges assimilés comporte trois segments. Le premier est en rapport avec les opérations avec les établissements de crédit, le deuxième avec la clientèle et le troisième concerne les titres de créances émis.

Au 1^{er} semestre 2025, les intérêts et produits assimilés ressortent en baisse de 7,14% 611 K MAD contre 658 K MAD une année auparavant.

Les intérêts et charges assimilés augmentent légèrement, quant à elles, de 0,26% à 201,2 MMAD sur la même période. La marge d'intérêt progresse ainsi à près de -201 MMAD contre -200 MMAD au S1 2024.

▪ **Résultat des opérations en crédit-bail :**

L'évolution du résultat des opérations en crédit-bail entre fin juin 2024 et fin juin 2025 se présente comme suit :

Variation du résultat des opérations sur crédit-bail entre le 1^{er} semestre 2024 et le 1^{er} semestre 2025 :

En KMAD	30/06/2024	30/06/2025	Var 25-24%
Produits sur immobilisations en crédit-bail	2 150 087	2 247 683	4,54%
Charges sur immobilisations en crédit-bail *	1 752 357	1 829 603	4,41%
Résultat des opérations de crédit-bail **	397 731	418 081	5,12%

Il convient de noter que les produits représentent le chiffre d'affaires HT généré sur les contrats mis enoyer et se scindent comme suit :

- Loyers en crédit-bail ;
- Plus-values sur cession d'immobilisation en crédit-bail ;
- Pré-loyers ;
- Loyers complémentaires¹⁵.

Au 1^{er} semestre 2025, le résultat sur opérations de crédit-bail augmente de 5,12% à 418,1 MMAD contre 397,7 MMAD une année auparavant, en raison d'une hausse de 4,54% des produits sur immobilisations en crédit-

¹⁵ Il s'agit de pénalités réglées par le locataire en cas de retard de paiement.

bail à 2 247,7 MMAD, toutefois atténué par une progression de 4,41% des charges sur immobilisations en crédit-bail à 1 829,6 MMAD.

▪ **Marge sur commissions :**

Le tableau suivant présente l'évolution de la marge sur commissions entre fin juin 2024 et fin juin 2025 :

Variation de la marge sur commissions entre le 1^{er} semestre 2024 et le 1^{er} semestre 2025 :

En KMAD	30/06/2024	30/06/2025	Var 25-24%
Commissions perçues	649	614	-5,39%
Commissions servies	1 597	2 877	80,15%
Marge sur commissions	-948	-2 262	2,39x

A fin juin 2025, la marge sur commissions ressort déficitaire à -2 262 KMAD contre -948 KMAD une année auparavant, soit un creusement de 2,39x en glissement annuel. Cette évolution s'explique notamment par une hausse de 80,15% des commissions servies à 2 877 KMAD, plus importante que celle des commissions perçues (-5,39% à 614 KMAD).

IX.3.2. Résultat brut d'exploitation semestriel

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du résultat brut d'exploitation entre fin juin 2024 et fin juin 2025 :

En KMAD	30/06/2024	30/06/2025	Var 25-24%
Produit Net Bancaire	196 708	215 181	9,39%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0	
Autres produits d'exploitation	2 074	2 054	-0,96%
Autres charges d'exploitation	311	103	-66,88%
Charges générales d'exploitation	55 605	54 776	-1,49%
Résultat brut d'exploitation	142 865	162 356	13,64%

Sur la période juin 2024 – juin 2025, le résultat brut d'exploitation affiche une amélioration de 13,64% à 162,4 MMAD profitant notamment de la hausse de 9,39% du produit net bancaire à 215,2 MMAD, conjugué à un allègement de 66,88% des autres charges d'exploitation à 103 KMAD. En revanche, les charges générales d'exploitation diminuent de 1,49% à 54,8 MMAD comparativement à 55,6 MMAD une année auparavant.

▪ **Charges générales d'exploitation semestrielles :**

L'évolution des charges générales d'exploitation entre fin juin 2024 et fin juin 2025 se présente comme suit :

En KMAD	30/06/2024	30/06/2025	Var 25-24%
Charges de personnel	25 620	26 600	3,83%
Impôts et taxes	1 669	1 514	-9,29%
Charges externes	26 416	24 546	-7,08%
Autres charges générales d'exploitation	871	795	-8,73%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	1 029	1 322	28,47%
Charges générales d'exploitation	55 605	54 776	-1,49%

La baisse de 1,49% des charges générales d'exploitation à 54,8 MMAD s'explique principalement par une diminution de 7,08% des charges externes à 24,5 MMAD et une appréciation de 3,83% des charges de personnel à 26,6 MMAD. Pour leur part, les impôts et taxes s'établissent à 1,5 MMAD au S1 2025 contre 1,7 MMAD au S1 2024, soit une diminution de 9,29% en glissement annuel.

Les dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles ressortent, quant à elles, en hausse de 28,47% à 1,3 MMAD. En revanche, cette évolution est atténuée par un recul de 8,73% des autres charges générales d'exploitation à 795 KMAD au S1 2025 contre 871 KMAD au S1 2024.

Par ailleurs, les charges externes de la Société entre fin juin 2024 et fin juin 2025 se présentent comme suit :

Variation des charges externes entre fin juin 2024 et fin juin 2025 :

En KMAD	30/06/2024	30/06/2025	Var 25-24%
Loyers de crédit-bail et de location	1 761	1 500	-14,82%
Frais d'entretien et de réparation	5 509	3 827	-30,53%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 710	11 394	6,39%
<i>Dont commissions versées à Bank of Africa*</i>	4 738	7 306	54,2%
Primes d'assurances	777	620	-20,21%
Transports et déplacements	515	476	-7,57%
Missions et réceptions	204	120	-41,18%
Publicité, publications et relations publiques	54	46	-14,81%
Autres charges externes	6 885	6 563	-4,68%
Total charges externes	26 416	24 546	-7,08%

* Commissions d'apport versées en vertu de la convention cadre signée entre MAGHREBAIL et BOA et validées annuellement dans la cadre des conventions réglementées par les CAC.

Les charges externes de Maghrebail se composent principalement de rémunérations d'intermédiaires et honoraires (composés principalement de la commission d'apport versée à Bank of Africa), des frais d'entretien et des autres charges externes.

A fin juin 2025, les charges externes diminuent de 7,08% à 24,5 MMAD consécutivement à un recul de 30,53% des frais d'entretien et de réparation à 3,8 MMAD et une baisse de 4,68% des autres charges externes à 6,6 MMAD.

▪ **Coefficient d'exploitation :**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coefficient d'exploitation entre fin juin 2024 et fin juin 2025 :

En KMAD	30/06/2024	30/06/2025	Var 25-24%
Charges générales d'exploitation	55 605	54 776	-1,49%
Produit Net Bancaire	196 708	215 181	9,39%
Coefficient d'exploitation	28,27%	25,46%	-2,81pt

A fin juin 2025, le coefficient d'exploitation se fixe à 25,46% contre 28,27% au S1 2024, soit une baisse de 2,81 points en glissement annuel. Cette diminution s'explique par une augmentation du produit net bancaire plus importante que celle des charges générales d'exploitation au cours de la même période.

IX.3.3. Résultat courant

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat courant entre fin juin 2024 et fin juin 2025 :

Variation du résultat courant entre le 1^{er} semestre 2024 et le 1^{er} semestre 2025 :

En KMAD	30/06/2024	30/06/2025	Var 25-24%
Résultat brut d'exploitation	142 865	162 356	13,64%
Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-35 573	-27 316	-23,21%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	11 532	-2 000	N.A
Résultat courant	118 824	133 041	11,96%

Source : Maghrebail

A fin juin 2025, le résultat courant enregistre une hausse de 11,96% à 133 MMAD en raison de la baisse de 23,21% des dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance à -27,3 MMAD contre -35,6 MMAD une année auparavant. Pour sa part, le poste autres dotations nettes de reprises aux provisions fait ressortir une dotation de -2 MMAD contre une reprise de 11,5 MMAD une année auparavant.

▪ **Evolution du coût du risque :**

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du coût du risque entre fin juin 2024 et fin juin 2025 :

En KMAD	30/06/2024	30/06/2025	Var 25-24%
Dotations aux provisions et pertes sur créances en souffrance	108 348	84 504	-22,01%
Dotations aux provisions pour créances en souffrance	105 348	82 504	-21,68%
Pertes sur créances irrécouvrables			
Autres dotations aux provisions	3 000	2 000	-33,33%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	84 307	55 189	-34,54%
Reprises de provisions pour créances en souffrance	69 775	55 189	-20,90%
Récupérations sur créances amorties			
Autres reprises de provisions	14 532	0	
Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	24 041	29 316	21,94%
Coût net du risque (*)	35 573	27 316	-23,21%
Encours net comptable	12 074 594	12 508 072	3,59%
Coût net du risque en % (**)	0,29%	0,22%	-0,07pt

(*) Le calcul du CNR n'intègre pas les autres dotations et les autres reprises de provisions afin de refléter le CNR relatif au risque client

(**) Coût net du risque / encours net comptable

En juin 2025, le coût net du risque baisse de 23,21% à 27,3 MMAD contre 35,6 MMAD au S1 2024. Cela s'explique par :

- Une diminution de 22,01% des dotations aux provisions et pertes sur créances en souffrance à 84,5 MMAD en lien avec le recul de 21,68% des dotations aux provisions pour créances en souffrance à 82,5 MMAD ;
- Un retrait de 34,54% des reprises de provisions et récupérations sur créances amorties à 55,2 MMAD sous l'effet d'une baisse de 20,90% des reprises de provisions pour créances en souffrance.

■ Résultat non-courant :

La variation du résultat non courant entre fin juin 2024 et fin juin 2025 se présente comme-suit :

Variation du résultat non courant entre le 1^{er} semestre 2024 et le 1^{er} semestre 2025 :

En KMAD	30/06/2024	30/06/2025	Var 25-24%
Produits non courants	4 719	8 410	78,22%
Charges non courantes	11 695	12 431	6,29%
Résultat non courant	-6 976	-4 021	-42,36%

A fin juin 2025, le déficit du résultat non courant s'allège de 42,36% à -4 021 KMAD en lien avec une hausse des produits non courants de 78,22% à 8 410 KMAD contre 4 719 KMAD une année auparavant et une augmentation de 6,29% des charges non courantes à 12 431 KMAD contre 11 695 KMAD au 1^{er} semestre 2024.

Aussi, la composition de produits et charges non courantes se présente comme suit :

En KMAD	30/06/2024	30/06/2025	Var 25-24%
Produits non courants	4 719	8 410	44,27%
Reprise des TSC* prescrites	4 714	8 264	41,30%
Mise en jeu de caution	2	146	73,00pt
Divers			
Charges non courantes	11 695	12 431	6,30%
Contribution solidarité	11 593	12 083	4,20%
Divers	102	348	3,41pt

Source : Maghrebail

*Taxes Services Communaux

■ Résultat net :**Variation du résultat net entre le 1^{er} semestre 2024 et le 1^{er} semestre 2025 :**

En KMAD	30/06/2024	30/06/2025	Var 25-24%
Impôt sur les sociétés	44 041	57 523	30,61%
Résultat net	67 807	71 497	5,44%
Marge nette*	3,15%	3,18%	0,03pt

(*) = résultat net/résultats d'exploitation

L'impôt sur les sociétés est passé de 44 MMAD en juin 2024 à 57,5 MMAD en juin 2025 en lien avec l'amélioration du résultat imposable, soit une hausse de +30,61% en glissement annuel.

Le résultat net est passé de 67,8 MMAD en juin 2024 à 71,5 MMAD en juin 2025, soit une progression de +5,44% en glissement annuel.

La marge nette ressort ainsi en quasi-stagnation (+0,03 pt) à 3,18% contre 3,15% une année auparavant.

II. Analyse du Bilan semestriel

IX.4. Bilan actif semestriel :

ACTIF (En KMAD)	2024	Part en %	S1 2025	Part en %	Var 2024/S1 2025
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	127	0,00%	132	0,00%	3,94%
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	130	0,00%	507	0,00%	3,90x
. A vue	130	0,00%	507	0,00%	3,90x
. A terme	-	-	-	-	-
3. Créances sur la clientèle	18 311	0,14%	33 501	0,25%	82,96%
. Crédits à la consommation	649	0,00%	556	0,00%	-14,33%
. Crédits à l'équipement	-	-	-	-	-
. Crédits immobiliers	1 745	0,01%	1 651	0,01%	-5,39%
. Autres crédits	15 917	0,12%	31 294	0,23%	96,61%
4. Autres actifs	221 199	1,67%	293 267	2,18%	32,58%
5. Titres d'investissement	-	-	-	-	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
. Autres titres de créance	-	-	-	-	-
6. Titres de participation et emplois assimilés	17 534	0,13%	17 534	0,13%	0,00%
7. Immobilisations données en crédit-bail et en location	12 993 225	97,89%	13 062 253	97,27%	0,53%
8. Immobilisations incorporelles	4 990	0,04%	4 517	0,03%	-9,48%
9. Immobilisations corporelles	17 812	0,13%	17 154	0,13%	-3,69%
Total Actif	13 273 330	100,00%	13 428 864	100,00%	1,17%

L'analyse semestrielle de la structure bilancielle de Maghrebail fait ressortir une hausse du total actif de 1,17% comparativement à fin 2024, passant de 13 273,3 MMAD à fin 2024 à 13 428,9 MMAD à fin juin 2025.

L'évolution des principaux postes de l'actif sur la période étudiée s'établit comme suit :

- Une augmentation de 0,53% des immobilisations données en crédit-bail et en location à 13 062,3 MMAD contre 12 993,2 MMAD à fin 2024, représentant ainsi 97,27% de l'actif total de MAGHREBAIL (contre 97,89% à fin 2024) ;
- Les créances sur la clientèle progressent, quant à eux, de +82,96% à 33,5 MMAD contre 18,3 MMAD à fin 2024, soit une part de 0,25% du total actif au S1 2025. Ces créances sont principalement constituées des « autres crédits », qui représentent 93,41% de ce poste et affichent une progression de 96,61% à 31,3 MMAD. Le poste « autres crédits » comprend essentiellement les valeurs résiduelles contractuelles en cours d'apurement ;
- Les autres actifs s'élèvent, quant à eux, à 293,3 MMAD à fin juin 2025 contre 221,2 MMAD en 2024. Leur part dans le total actif passe de 1,67% à fin 2024 à 2,18% à fin juin 2025. Le poste « Autres actifs » est principalement composé des débiteurs divers (état, organismes de prévoyance, personnel, etc.) et des comptes de régularisation ;
- Un recul de 9,48% des immobilisations incorporelles à 4,5 MMAD contre 5 MMAD à fin 2024, pour une part de 0,03% du total actif (contre 0,04% à fin 2024) ;
- Une diminution de 3,69% des immobilisations corporelles à 17,2 MMAD contre 17,8 MMAD à fin 2024, constituant ainsi 0,13% du total actif à fin juin 2025.

IX.4.1. Immobilisations données en crédit-bail

Les immobilisations données en crédit-bail et en location augmentent de 0,53% à fin juin 2025 pour atteindre 13 062,2 MMAD. Ce poste représente à lui seul 97,89% du total bilan à fin 2024 et 97,27% du bilan à fin juin 2025 puisque les productions CBM et CBI constituent l'essentiel de l'activité de Maghrebail. Ce poste est composé de :

- Crédit-bail mobilier
- Crédit-bail immobilier
- Loyers courus à recevoir
- Loyers impayés sains
- Loyers impayés en souffrance

IX.5. Etude de la structure du passif**Bilan passif semestriel :**

PASSIF (En KMAD)	2024	Part en %	S1 2025	Part en %	Var 2024/S1 2025
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-	-	-
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 831 237	59,00%	6 363 609	47,39%	-18,74%
. A vue	1 040 103	7,84%	534 167	3,98%	-48,64%
. A terme	6 791 134	51,16%	5 829 442	43,41%	-14,16%
3. Dépôts de la clientèle	179 609	1,35%	206 388	1,54%	14,91%
. Autres comptes créditeurs	179 609	1,35%	206 388	1,54%	14,91%
4. Titres de créance émis	3 426 532	25,82%	4 951 344	36,87%	44,50%
. Titres de créance négociables	3 426 532	25,82%	4 951 344	36,87%	44,50%
. Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
. Autres Titres de créance émis	-	-	-	-	-
5. Autres passifs	495 586	3,73%	567 023	4,22%	14,41%
6. Provisions pour risques et charges	186 983	1,41%	188 983	1,41%	1,07%
7. Provisions réglementées	-	-	-	-	-
8. Réserves et primes liées au capital	415 158	3,13%	415 158	3,09%	0,00%
9. Capital	138 418	1,04%	138 418	1,03%	0,00%
10. Report à nouveau (+/-)	464 173	3,50%	526 445	3,92%	13,42%
11. Résultat net de l'exercice (+/-)	135 634	1,02%	71 497	0,53%	-47,29%
Total Passif	13 273 330	100,00%	13 428 864	100,00%	1,17%

Source : Maghrebail

Les dettes envers les établissements de crédit voient leur poids dans le total du passif passer de 59% à fin 2024 à 47,39% à fin juin 2025, représentant ainsi le poste le plus important du passif.

Les dépôts de la clientèle de la société, constitués essentiellement des dépôts de garanties sur opérations de crédit-bail servant à couvrir les risques en cas de non-solvabilité du client, affichent une hausse de 14,91% à fin juin 2025 par rapport à fin 2024, pour s'établir de 206,4 MMAD.

Les titres de créances émis s'établissent, quant à eux, à 4 951,3 MMAD à fin juin 2025 contre 3 426,5 MMAD à fin 2024.

Le poste « Autres passifs », principalement composé des créiteurs divers (état, organismes de prévoyance, personnel, etc.) et des comptes de régularisation¹⁶, enregistre une hausse de 14,41% sur la période étudiée et s'établit à 567 MMAD à fin juin 2025 contre 495,6 MMAD à fin 2024.

Les provisions pour risques et charges atteignent près de 189 MMAD à la fin du 1^{er} semestre 2025 contre 187 MMAD à fin 2024, soit une hausse de 1,07%.

IX.5.1. Endettement

Endettement de Maghrebail :

Dettes (En KMAD)	2024	S1 2025	Var 24-S1 25
Comptes ordinaires créiteurs	1 040 103	534 167	-48,64%
Emprunts de Trésorerie à Terme	500 056	800 367	60,06%
Emprunts financiers	6 291 078	5 029 075	-20,06%
Dettes envers les établissements de crédit	7 831 237	6 363 609	-18,74%
Titres de créances négociables	3 426 532	4 951 344	44,50%
Emprunts obligataires	0	0	ns
Titres de créances émis	3 426 532	4 951 344	44,50%
Total	11 257 769	11 314 953	0,51%

Les dettes envers les établissements de crédit se décompensent en « comptes ordinaires créiteurs » et en « emprunts financiers » :

- Le poste « comptes ordinaires créiteurs » recule de 1 040,1 MMAD à fin 2024 à 534,2 MMAD à fin juin 2025 ;
- Le poste « emprunts financiers » baisse quant à lui de 20,06%, passant ainsi de 6 291,1 MMAD à 5 029,1 MMAD à fin juin 2025.

Le premier semestre de l'année 2025 a donc enregistré un retrait de 18,74% des dettes envers les établissements de crédit, passant de 7 831,2 MMAD à fin 2024 à 6 363,6 MMAD à fin juin 2025. Pour leur part, les titres de créances émis ont progressé de 44,50% à 4 951,3 MMAD contre 3 426,5 à fin 2024.

IX.5.2. Fonds propres

Fonds propres de MAGHREBAIL :

En KMAD	2024	S1 2025	Var 24-S1 25
Capital	138 418	138 418	0,00%
Réserves et primes liées au capital	415 158	415 158	0,00%
Report à nouveau	464 173	526 445	13,42%
Résultat net	135 634	71 497	-47,29%
Total des fonds propres	1 153 383	1 151 518	-0,16%

A la fin du 1^{er} semestre 2025, les fonds propres s'établissent à 1 151,5 MMAD contre 1 153,4 MMAD à fin 2024, soit une légère baisse de 0,16% sur la période. Cette évolution intègre un résultat net de 71,5 MMAD au S1 2025.

¹⁶ Il s'agit des opérations de leasing consortiales en cours d'encaissement à savoir les factures encaissées par Maghrebail « chef de file » à reverser aux confrères

IX.5.3. Ratio de solvabilité semestriel**Ratio de solvabilité Tier One :**

En K MAD	2024	S1 2025	Var 24-S1 25
Ratio de solvabilité Tier One - (minimum exigible 9%)	10,67%	10,72%	0,05 pt
CET 1 - (minimum exigible 8%)	10,67%	10,72%	0,05 pt

En juin 2025, le ratio Tier One s'établit à 10,72% contre 10,67% à fin décembre 2024, soit une hausse de 0,05 pt. De même, le ratio CET 1 s'élève à 10,72% à fin juin 2025 comparativement à 10,67% à fin 2024, soit une progression de 0,05 pt sur la période.

Le ratio Tier One présenté est transmis à Bank Al-Maghrib périodiquement. Il est calculé selon la Méthode de Calcul de Bank Al-Maghrib.

Fonds propres Tier 1 = CET1 + AT1 = (Common Equity Tier 1) + (Additional Tier 1)

Les fonds propres T1 sont ensuite divisés par le risque pondéré des actifs détenus par l'établissement financier. Suite aux exigences de Bâle III succédant à la crise financière de 2008, le calcul du ratio Tier 1 s'est vu restreint à certaines catégories de fonds pouvant être inclus dans le calcul des fonds propres Tier 1.

Ceci dans le but de représenter de manière fidèle et véritable la capacité de l'établissement à absorber les chocs pouvant surgir du contexte économique et avoir un impact (pertes soudaines et imprévues) sur les actifs de l'établissement financier sans mettre en danger la solvabilité et la santé de ce dernier.

Ratio de solvabilité global :

En K MAD	2024	S1 2025	Var 24-S1 25
Ratio de solvabilité global - (minimum exigible 12%)	15,19%	15,72%	0,53 pt

En juin 2025, le ratio de solvabilité globale augmente de +0,53 pt pour se fixer à 15,72% à fin juin 2025 contre 15,19% à fin 2024.

IX.5.4. Effet de levier semestriel**Effet de levier :**

En M MAD	2024	S1 2025	Var 24-S1 25
Fonds propres (1)	1 153 383	1 151 518	-0,16%
Endettement Net (2)*	11 257 769	11 314 953	0,51%
Effet de levier = (2) / (1)	9,76x	9,83x	-

() Dette envers les établissements de crédit et assimilés + Titres de créances émis*

A fin juin 2025, l'effet de levier de la société s'établit à 9,83x des fonds propres contre 9,76x des fonds propres à fin 2024.

IX.5.5. Rapport prudentiel maximum

En M MAD	2024	S1 2025	Var 24-S1 25
Encours BSF (1)	3 426 532	4 951 344	44,50%
Encours des créances envers la clientèle	18 311	33 501	82,96%
Immobilisations données en crédit-bail	12 993 225	13 062 253	0,53%
Encours de créances (2)	13 011 536	13 095 754	0,65%
Ratio prudentiel (1)/(2)	26,33%	37,81%	11,47pts

IX.6. Hors bilan

Analyse du hors bilan à fin juin 2025 :

En KMAD	2024	S1 2025	Var 24-S1 25
Engagements donnés	725 797	1 163 349	60,29%
1. Engagements de financements donnés en faveur d'étab. de crédit et assimilés	12 379	9 019	-27,14%
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	713 419	1 154 330	61,80%
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés			
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle			
5. Titres achetés à réméré			
6. Autres titres à livrer			
Engagements reçus	1 415 041	1 470 031	3,89%
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0	ns
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 415 041	1 470 031	3,89%
9. Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers			
10. Titres vendus à réméré			
11. Autres titres à recevoir			

Les engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés s'établissent à 9 MMAD à fin juin 2025, soit une diminution de 27,14% comparativement à fin 2024.

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se situent à 1 154,3 MMAD à fin juin 2025, en hausse de 61,80% par rapport à fin 2024.

Quant aux engagements reçus par Maghrebail, ils s'établissent à 1 470 MMAD au terme du 1^{er} semestre de 2025, soit une hausse de 3,89% comparativement à fin 2024.

III. Tableau des flux de trésorerie semestrielsTableau des flux de trésorerie :

En KMAD	2024	S1 2025	Var 24-S1 25
Produits d'exploitation bancaire perçus	4 505 231	2 353 075	-47,77%
Récupérations sur créances amorties			
Produits d'exploitation non bancaire perçus	3 757	2 054	-45,33%
Charges d'exploitation bancaire versées	461 605	259 206	-43,85%
Charges d'exploitation non bancaire versées	201	103	-48,76%
Charges générales d'exploitation versées	108 724	65 885	-39,40%
Impôts sur les résultats versés	93 039	57 523	-38,17%
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	3 845 419	1 972 412	-48,71%
Variation de :			
Créances sur les établissements de crédit et assimilés			
Créances sur la clientèle	-2 875	-15 189	5,28x
Titres de transaction et de placement			
Autres actifs	-89 347	-72 068	-19,34%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-3 898 540	-1 966 848	-49,55%
Dont variation des créances en souffrance	-12 589	-48 558	3,86x
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-723 863	-961 514	32,83%
Dépôts de garantie / opérations de crédit-bail	68 763	26 778	-61,06%
Titres de créance émis	1 065 398	1 524 812	43,12%
Autres passifs	39 638	-1 924	-0,05x
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-3 540 826	-1 465 953	-58,60%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	304 593	506 459	66,27%
Produit des cessions d'immobilisations financières			
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Acquisition d'immobilisations financières			
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	12 332	179	-98,55%

Intérêts perçus			
Dividendes perçus	1 518	80	-94,73%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-10 813	-99	-99,08%
Emission d'actions			
Dividendes versés	69 209		-100,00%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-69 209		-100,00%
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	224 570	506 359	2,25x
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-1 258 236	-1 033 666	-17,85%
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-1 033 666	-527 306	-48,99%

Les flux de trésorerie provenant du compte de produits et de charges sur une base semestrielle s'établissent à 1 972,4 MMAD à fin juin 2025.

Les activités d'exploitation génèrent un flux de trésorerie excédentaire de 506,5 MMAD sur le premier semestre 2025, contre 304,6 MMAD à fin 2024.

Le solde des actifs et passifs d'exploitation reste négatif sur le semestre écoulé à -1 466 MMAD, toutefois en amélioration contre -3 540,8 MMAD sur tout l'exercice 2024. Cette amélioration sur le S1 s'explique principalement par :

- Des flux d'immobilisations données en crédit-bail négatifs qui se fixent à -1 966,8 MMAD au S1 2025 contre un flux négatif de -3 898,5 MMAD sur l'ensemble de l'exercice 2024 ;
- Un flux des dettes envers les établissements de crédit et assimilés qui s'établit à -961,5 MMAD au S1 2025 contre un flux négatif de près de -724 MMAD sur l'ensemble de l'exercice 2024 ;
- Un flux semestriel généré par les titres de créances émis de 1 524,8 MMAD contre un flux positif de 1 065,4 MMAD à fin 2024 ;

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement s'établissent à -2,9 MMAD contre un flux positif de 355 KMAD sur l'ensemble de l'année 2023.

La trésorerie de clôture de Maghrebail demeure négative à fin juin 2025 à -527,3 MMAD en raison d'une trésorerie négative à l'ouverture de -1 033,7 MMAD et d'une variation nette de trésorerie sur le semestre de 506,4 MMAD.

IV. Analyse de la rentabilité semestrielle

IX.7. Etude de la structure du passif

Rentabilité financière de Maghrebail

En KMAD	2024	S1 2025	Var 24-S1 25
Résultat net (1)	135 634	71 497	-47,29%
Fonds propres (hors résultat de l'exercice) (2)	1 017 749	1 080 021	6,12%
Return On Equity (ROE)* = (1) / (2)	13,33%	6,62%	-6,71pts

Source : Maghrebail

(*) calculé sur une base annualisée à fin juin 2025

Le ROE semestriel sur une base annualisée ressort en baisse à 6,62% contre 13,33% à fin 2024. Cette diminution s'explique principalement par une amélioration de 5% du résultat net en glissement annuel à 71,5 MMAD et par une progression de 6,12% des fonds propres (hors résultat de l'exercice) à fin juin 2025 comparativement à fin 2024.

IX.8. Rentabilité des actifs semestrielle

Rentabilité des actifs

En KMAD	2024	S1 2025	Var 24-S1 25
Résultat net (1)	135 634	71 497	-47,29%
Total actif (2)	13 273 330	13 428 864	1,17%
ROA *= (1) / (2)	1,02%	0,53%	-0,49pt

Source : Maghrebail

(*) calculé sur une base annualisée à fin juin 2025

En juin 2025, le ROA semestriel calculé sur une base annualisée diminue de -0,49 pt à 0,53% contre 1,02% à fin décembre 2024. Cette évolution résulte d'une amélioration de 5% du résultat net en glissement annuel à 67,8 71,5 MMAD et par une hausse de 1,17% du total actif à 13 428,9 MMAD à fin juin 2025 comparativement à fin 2024.

V. Analyse du risque client sur le premier semestre 2025

IX.9. Charge de risque

Le tableau ci-après présente la charge de risque de Maghrebail entre 2024 et le 1^{er} semestre 2025 :

En KMAD	2024	S1 2025	Var 24-S1 25
Dotations aux provisions pour créances en souffrance (3)	158 069	82 504	-47,81%
Pertes sur créances irrécouvrables (4)			n.a
Immobilisations brutes données en crédit - bail (5)	14 547 936	13 319 419	-8,44%
Charge de risque *((3) + (4)) / (5)	1,09%	0,62%	-0,47pt

Source : Maghrebail

(*) calculé sur une base annualisée à fin juin 2025

VI. Indicateurs d'activité du 3^{ème} trimestre 2025

IX.10. Encours net comptable

En MMAD	T3 2024	T3 2025	Var. T3 24-T3 23%
Encours net comptable	11 925	12 466	4,5%

Source : Maghrebail

A fin septembre 2025, l'encours net comptable de Maghrebail progresse de +4,5% à 12 466 MMAD comparativement à la même période de l'année précédente.

IX.11. Production

En MMAD	T3 2024	T3 2025	Var. T3 25-T3 24%
Production	2 394	2 631	9,9%

Source : Maghrebail

La production au titre du T3 2025 augmente de +9,9% à 2 631 MMAD. Les acquisitions d'équipements se situent à 2 313 MMAD marquant une hausse de 11,9% par rapport à fin septembre 2024 et le crédit-bail immobilier ressort à 318 MMAD contre 326 MMAD un an auparavant.

IX.12. Chiffre d'affaires

En MMAD	T3 2024	T3 2025	Var. T3 25-T3 24%
Chiffre d'affaires	3 051	3 234	6,0%

Source : Maghrebail

Durant le 3^{ème} trimestre de l'exercice 2025, Maghrebail a réalisé un chiffre d'affaires de 3 234 MMAD, en hausse de 6% par rapport à la même période de l'année précédente.

IX.13. Endettement global

En MMAD	T3 2024	T3 2025	Var. T3 25-T3 24%
Endettement global	10 795	11 228	4,0%

Source : Maghrebail

A fin septembre 2025, l'endettement global augmente de 4% à 11 228 MMAD et se subdivise en crédits bancaires à hauteur de 49% pour un montant de 5 496 MMAD et en BSF à hauteur de 51% pour un montant de 5 732 MMAD.

IX.14. Produit net bancaire

En MMAD	T3 2024	T3 2025	Var. T3 25-T3 24%
Produit net bancaire	296	318	7,4%

Source : Maghrebail

Le PNB affiche une hausse de 7,4% par rapport à fin septembre 2024 à 318 MMAD. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions est de 87,7% au 30 septembre 2025.

PARTIE IX. PERSPECTIVES

I- Orientations stratégiques de Maghrebail

Dans un contexte mondiale marquée par la prudence financière, la volatilité des taux et le ralentissement sélectif de la croissance, une Afrique portée par les investissements structurants, l'énergie, les infrastructures et la finance inclusive et un Maroc engagé dans la transition énergétique, l'industrialisation, la digitalisation et le soutien aux PME, maîtrise du risque et l'intégration régionale. MAGHREBAIL, acteur majeur du crédit-bail au Maroc, est fortement engagé dans la politique économique du royaume. Ainsi les orientations stratégiques de MAGHREBAIL pour l'année 2026 sont une suite logique des actions entamées depuis des années adaptés aux différents changements des marchés et qui se résument comme suit :

1) Consolider un équilibre durable de la production dans un contexte économique favorable

Dans un environnement marqué par le lancement de différents chantiers structurants, l'organisation d'événements continentaux et mondiaux, la relance de l'investissement public, MAGHREBAIL veillera à accompagner cette dynamique d'investissement tout en préservant un équilibre maîtrisé de sa production :

- Par canal d'apport : Maintenir le rôle central du réseau Bank of Africa (BOA) dans la distribution du crédit-bail Retail et Corporate, tout en optimisant la complémentarité avec les apports directs et les partenariats fournisseurs.
- Par type de clientèle : Poursuivre l'accompagnement des PME, TPE et professions libérales, tout en renforçant une approche sectorielle sélective afin de concilier croissance et maîtrise du risque.
- Par type de biens financés : Renforcer le positionnement de MAGHREBAIL sur les segments à fort potentiel et résilients, notamment :
 - Transition énergétique et énergies renouvelables ;
 - Mobilité verte ;
 - Santé et équipements médicaux ;
 - Digitalisation, informatique et équipements productifs à forte valeur ajoutée.

2) Renforcer la synergie stratégique avec Bank of Africa

Dans un contexte de concurrence accrue et d'exigence client renforcée, MAGHREBAIL intensifiera sa collaboration avec BOA à travers :

- Le renforcement des actions d'animation commerciale auprès des agences et centres d'affaires BOA ;
- Un accompagnement renforcé des équipes BOA lors des visites clients et actions de prospection ;
- Une meilleure intégration des offres crédit-bail dans les parcours commerciaux de la banque.

3) Développer de nouveaux gisements de croissance adaptés aux mutations économiques

- Crédit-bail écologique et durable : Déployer des solutions de financement dédiées aux équipements éco-responsables (énergies renouvelables, mobilité électrique, équipements à faible empreinte carbone), en cohérence avec les engagements climatiques du Maroc et les orientations internationales ;
- Accompagnement de la transition énergétique : Positionner le crédit-bail comme un levier clé permettant aux entreprises de financer leur transition énergétique et de réduire leurs coûts à moyen terme ;
- Élargissement et structuration des partenariats fournisseurs : Renforcer les partenariats avec les fournisseurs d'équipements dans les secteurs :
 - Médical ;
 - BTP et infrastructures ;
 - Matériel roulant ;
 - Production et stockage d'énergie.
- Agilité opérationnelle avec les fournisseurs non captifs : Mettre en place des partenariats solides avec des fournisseurs indépendants, via l'adaptation des procédures internes afin d'améliorer la rapidité de traitement des dossiers, la délivrance des bons de commande et les délais de règlement ;
- Développement ciblé des professions libérales : Structurer une offre dédiée aux professions libérales, en synergie avec BOA et les fournisseurs spécialisés, tenant compte de leurs besoins spécifiques et de leur profil de risque.

En plus de ça, MAGHREBAIL accélère ses actions anticipatives du marché du crédit-bail au maroc à travers :

1) La transition vers des solutions durables et « green leasing »

MAGHREBAIL intégrera de plus en plus les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans ses stratégies. Cela se traduit notamment par :

- L'application de l'outil SGES (système de gestion des risques environnementaux et sociaux) pour les demandes de crédit des grandes entreprises dont le montant est supérieur à 1.000 kdh ;
- Le développement de solutions de financement pour véhicules électriques (EVs) et équipements éco-responsables ;
- L'alignement avec les réglementations strictes sur les émissions de CO2 et les objectifs de décarbonation des flottes d'entreprise ;
- Adaptation aux exigences environnementales.

2) Renforcement de l'intégration numérique et technologies avancées

La digitalisation est devenue un axe stratégique majeur :

- Développement de plateformes digitales d'accès client et de gestion de contrats en ligne ;
- Utilisation de l'intelligence artificielle des outils analytiques pour accélérer les approbations de financement et personnaliser l'expérience client.

3) Développer des offres intégrées et services élargis

Pour répondre à l'évolution des besoins des entreprises :

- Offrir des services complets de mobilité comme des solutions de location flexible ;
- Proposer des packages combinant leasing, maintenance et services connectés pour fidéliser les clients ;
- Accompagnement accru des PME et TPE via des offres spécifiquement adaptées à leurs besoins de financement ;
- Etablissement de alliances avec les constructeurs et les fournisseurs de matériels et équipements ou de plateformes digitales pour créer des offres innovantes et étendre l'offre leasing.

4) Gestion proactive des risques et performance financière

Face à l'incertitude économique :

- Meilleure évaluation des risques de crédit via IA ;
- Optimisation des portefeuilles et des processus internes pour réduire les coûts ;
- Diversification des sources de financement pour assurer la stabilité financière.

IV.1. Programme d'investissement :

Le principal investissement en cours au sein de Maghrebail concerne des projets IT. Le budget d'investissement alloué aux projets IT s'élève à 3 MMAD en 2025. Ces investissements concernent essentiellement la classification des données et les audits de sécurité.

II- Principales tendances, incertitudes ou activités ayant une influence sur l'activité de Maghrebail

A fin 2024, l'encours net comptable de l'ensemble du secteur du crédit-bail s'élève à 53 925 MMAD contre 51 669 MMAD en 2023 soit une hausse de 4,37%. L'encours net comptable du secteur est constitué à 70% de crédit-bail mobilier (soit un encours financier net de 37 896 MMAD), à 30% de crédit-bail immobilier (soit un encours financier net de 16 029 MMAD).

III- Réalisations de Maghrebail

Famille produit (En MMAD)	Prévisions établies en 2023 pour 2024	Réalisations 2024	Réalisation / Budget
Production	4 180	3 963	94,8%
PNB (Social hors éléments exceptionnels)	376	354	94,1%
Dotations nettes de reprise de provisions des CES	56	50	89,7%
Résultat net	135	136	100,8%

Source : Rapport annuel 2024 de Maghrebail

Réalisations pour 2024 :

Pour 2024, MAGHREBAIL avait prévu une production de 4,18 milliards de dirhams pour l'ensemble de l'exercice 2024, et un produit net bancaire attendu à 376 MMAD pour un résultat net de 135 MMAD. Maghrebail prévoyait également des dotations nettes de reprise de provisions des créances en souffrance à 56 MMAD en 2024.

Sur l'exercice 2024, la nouvelle production réalisée par MAGHREBAIL ressort équivalente à 94,8% de la prévision initiale de 4 180 MMAD pour se stabiliser à 3 963 MMAD à fin 2024.

MAGHREBAIL ressort ainsi avec un encours net comptable de 12 460 MMAD et affiche une part de marché de 23,3%.

Le Produit Net Social hors éléments exceptionnels ressort à 354 MMAD (contre 376 MMAD en prévision initiale) et les dotations nettes de reprises de provisions des CES ont atteint 50 MMAD contre une estimation initiale de 56 MMAD.

S'agissant du Résultat net, il s'est établi en 2024 à 136 MMAD, un niveau supérieur à la prévision initiale de 135 MMAD, soit une réalisation de 100,8%.

IV- Prévisions actualisées en 2024 pour l'exercice 2025¹⁷

Rappelons que Maghrebail avait publié au niveau de son rapport financier annuel de 2024 ses prévisions financières pour l'exercice 2025. Celles-ci sont toujours d'actualité et se présentent comme suit :

MAGHREBAIL prévoit une production de 4,2 milliards de dirhams au courant de l'exercice 2025 soit une progression de 6%. En parallèle, l'enveloppe de refinancement à lever est estimée en 2025 à 4 milliards de dirhams. Le produit net social est estimé à 394,3 millions de dirhams hors taxe et marque une augmentation de 4,41 pts par rapport à la même période de l'année précédente. Les dotations nettes de reprises de provisions des créances en souffrance sont estimées à 56 millions de dirhams en 2025. Le résultat net au 31/12/2025 devrait s'établir à 142,5 millions de dirhams, en augmentation de +5,08% par rapport à l'exercice 2024.

¹⁷ Source : RFA 2024 de Maghrebail

PARTIE X. FAITS EXCEPTIONNELS

A la date d'établissement du présent Document de Référence, Maghrebail ne connaît aucun fait exceptionnel susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de MAGHREBAIL.

PARTIE XI. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement du présent Document de Référence, Maghrebail ne connaît pas de de litiges ou d'affaires contentieuses qui n'ont pas fait l'objet de provisions et qui sont susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

PARTIE XII. FACTEURS DE RISQUE

I. Risque client

Maghrebail a mis en place en amont des systèmes de connaissance client qui permettent de maîtriser le risque :

- Meilleure évaluation du risque de crédit par le département analyse risques de crédit préalablement au comité de crédit ;
- Un outil de scoring interne pour les clients TPE et professionnels ;
- Décision collégiale du comité de crédit ;
- Respect des limites par secteur d'activité et par types de matérielles mises en place par le conseil d'administration ;
- Reportings de risque de crédit avec expositions par nature de bien, segment client, etc ;
- Examen des taux de sinistralité ;
- Examen des ratios de division des risques.

Aussi, la notation des clients Maghrebail PME et GE, est assurée par la BOA via l'outil de notation ANADEFI.

Afin de tester le niveau de résistance de l'entreprise, Maghrebail réalise annuellement des stress test supposant un retournement de la conjoncture et/ ou une détérioration de la qualité de la contrepartie.

II. Risque de marché

Le ratio de solvabilité, introduit par les accords de Bâle II, prend en compte d'autres catégories de risques autres que le risque de crédit, à savoir le risque de marché et le risque opérationnel.

Le risque de marché désigne le risque de perte ou de dévaluation sur les positions prises par la Société suite à des variations des prix (cours, taux) sur le marché. Ce risque s'applique aux instruments suivants : produits de taux (obligations, dérivés de taux), actions, change, matières premières.

Le risque sur produits de taux et actions se mesure sur la base du "portefeuille de trading", c'est-à-dire des positions détenues par la banque pour son propre compte dans un objectif de gain à court terme, par opposition aux activités "normales" de financement et d'investissement. En revanche, le capital requis pour la couverture des positions en change et matières premières s'applique sur la totalité de ces positions.

A fin 2023, le ratio de solvabilité de Maghrebail s'établit à 15,09% en deçà du ratio de solvabilité réglementaire qui s'établit à 12%.

A fin juin 2024, le ratio de solvabilité de Maghrebail s'établit à 16,29% en deçà du ratio de solvabilité réglementaire qui s'établit à 12%.

A fin juin 2025, le ratio de solvabilité de Maghrebail s'établit à 15,72% en deçà du ratio de solvabilité réglementaire qui s'établit à 12%.

III. Risque opérationnel

Maghrebail, en tant qu'établissement de crédit, est exposé à un risque opérationnel. En effet, le dispositif Bâle II a défini le risque opérationnel comme celui de pertes directes ou indirectes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures (analyse ou contrôle absent ou incomplet, procédure non sécurisée, etc.), du personnel (erreur, malveillance ou fraude) et des systèmes internes (panne informatique) ou externes (inondation, incendie, etc.). Cette définition inclut également le risque juridique.

Afin de maîtriser ce risque, Maghrebail est dotée d'un dispositif de contrôle interne solide. En effet, la Société dispose d'un comité d'Audit et de Contrôle Interne ayant pour rôle de minimiser les risques financiers, opérationnels ou de non-conformité de la Société, et accroître la qualité de l'information financière publiée. Ainsi, l'ensemble du système de contrôle interne de Maghrebail est conforme à la directive de Bank Al Maghrib.

IV. Risque sectoriel

Le secteur du leasing traverse une période de profonds changements, marquée par turbulences significatives.

Parmi les principaux facteurs de risque, on peut identifier le risque lié à certains secteurs, notamment en raison des changements réglementaires affectant la gestion déléguée, qui affecte le droit de propriété des sociétés de leasing sur les biens financés en crédit-bail.

Par ailleurs, l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché, soutenus par de grands groupes bancaires ou par des captives financières des principaux fournisseurs, accentue la concurrence et complexifie les dynamiques du secteur.

Pour répondre à ces défis, la société déploie une stratégie axée sur plusieurs mesures. Maghrebail mise notamment sur l'établissement de partenariats solides avec des fournisseurs qui ne disposent pas de captives financières. Cela implique un réajustement des procédures internes afin de gagner en agilité et d'optimiser les délais liés à la remise des bons de commande et aux paiements.

Parallèlement, MAGHREBAIL explore l'opportunité de développer un partenariat stratégique en Afrique sous la forme d'une joint-venture. Ce projet associerait, outre MAGHREBAIL, un partenaire industriel spécialisé dans la distribution et la location du matériel de BTP, de transport et de manutention présent en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'un fond financier souhaitant s'implanter sur ce marché. BOA Afrique serait également associée à cette réflexion pour définir les domaines de coopération possibles, apportant ainsi une nouvelle dynamique de croissance.

V. Risque d'évolution des taux d'intérêts

A l'instar de l'ensemble des établissements de crédit, Maghrebail est exposée au risque de variation du TMIC (taux maximum des intérêts conventionnels). En effet, ce taux plafonne les taux de sorties de Maghrebail et donc conditionne sa marge. Toutefois, celle-ci est moins exposée à des variations à la baisse du TMIC vu que ses taux de sortie sont bien en dessous du TMIC maximum.

Par ailleurs, une baisse de ce taux favorise le remboursement par anticipation qui permet aux clients de bénéficier d'un nouveau dossier à un taux d'intérêt plus favorable. Le remboursement par anticipation est, par ailleurs, à l'origine d'une baisse mécanique du taux moyen de sortie et d'un décalage dans l'adossement des emplois et des ressources. Il convient cependant de noter que la pratique du remboursement anticipé reste mineure puisqu'elle suppose des frais supplémentaires qui font que l'opération n'est pas rentable pour le client.

Pour la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, ledit taux a été fixé à 13.09%

Pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, ledit taux a été fixé à 12.94%

Pour la période allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, ledit taux a été fixé à 13.27%

Pour la période allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, ledit taux a été fixé à 13.36%

VI. Risque d'adossement des emplois aux ressources

Les sociétés de financement sont, de par la nature de leur activité, tenues à l'adossement de leurs emplois à des ressources présentant des caractéristiques sensiblement similaires en termes de durée. Maghrebail répond à cette exigence en diversifiant ses sources de financement (recours aux BSF, aux obligations, aux concours bancaires, etc.).

De plus, Maghrebail maintient une veille active des conditions de marché afin d'améliorer sa marge d'intermédiation.

VII. Risque concurrentiel

Le secteur du crédit-bail au Maroc continue de croître, porté par une demande accrue de financement par les petites et moyennes entreprises (PME) et une forte dynamique des secteurs industriels, commerciaux et des infrastructures.

Ainsi, en termes de production globale en 2024, MAGHREBAIL occupe la première place avec une part de marché de 20,84%, suivie de MAROC LEASING en deuxième position avec 20,04%, puis WAFABAIL en troisième position avec une part agrégée de 19,23%.

Sur le segment du crédit-bail mobilier, Maghrebail occupe la première place en 2024 avec 20,37% de part de marché, suivie de Maroc Leasing avec 19,98%. Wafabail se classe en troisième position avec 18,89% en termes de production.

Sur le segment du crédit-bail immobilier, en 2024, Maghrebail occupe la première place en termes de production avec 23,63% de part de marché, suivie de Wafabail avec 21,20%, puis de Maroc Leasing avec 20,33%.

VIII. Risque réglementaire

Maghrebail, en tant que société de financement intervenant sur les segments du crédit-bail immobilier et mobilier est soumise à la réglementation en vigueur instaurée par Bank Al Maghrib, notamment par rapport au respect des normes prudentielles.

Compte tenu de l'évolution constante du secteur du crédit-bail immobilier et mobilier au Maroc et de la conjoncture économique nationale et internationale, les autorités de Bank Al Maghrib peuvent envisager un durcissement de la réglementation en vigueur, pouvant ainsi influencer la stratégie et le mode de fonctionnement de l'ensemble des opérateurs. Ce durcissement de la réglementation pourrait intervenir afin de protéger et davantage structurer le secteur du crédit-bail immobilier et mobilier au Maroc.

Face à un tel risque réglementaire, qui affecterait l'ensemble des opérateurs nationaux, Maghrebail, s'engagerait à mettre en œuvre les mesures nécessaires et suffisantes pour respecter les nouveaux critères imposés tout en limitant les éventuels impacts négatifs sur la rentabilité et la profitabilité de l'entreprise et en maintenant sa position sur le marché du crédit-bail immobilier et mobilier au Maroc.

IX. Risque de liquidité

Au regard de la variété des profils des clients et de leurs diverses expositions opérationnelles, surtout en temps d'incertitudes liées à la situation sanitaire et son impact économique, la clientèle de Maghrebail présente un risque de liquidité quant à sa capacité à honorer ses engagements à leurs échéances.

Ce risque est en partie pallié au niveau de la gestion financière avec une politique de provisionnement prudente mais cela n'écarte en aucun cas le risque de liquidité.

X. Risque d'illiquidité

De par sa présence prépondérante sur le segment immobilier, Maghrebail présente le risque d'illiquidité des biens immobiliers récupérés suite à la rupture de contrats de crédit-bail. Il est à noter, cependant, que Maghrebail en tant que société de financement n'a pas vocation à détenir des actifs immobiliers et cherche constamment des solutions pour sa clientèle en difficulté et en situation de cessation de paiement.

XI. Risque financier lié aux changements climatiques et à l'environnement

BANK OF AFRICA, en alignement avec les Directives de Bank Al-Maghrib, mesure son exposition aux risques climatiques à travers la modélisation de différents scénarios, permettant l'implémentation d'une stratégie de gestion et de pilotage en intégrant ses filiales.

Maghrebail s'inscrit dans cette stratégie et intègre les risques climatiques dans son modèle de gestion des risques et évalue la résilience de son portefeuille face aux scénarios climatiques.

Des stress test sont réalisés périodiquement et transmis à la maison mère qui consolide les données pour les transmettre à BANK AL MAGHRIB.

Maghrebail s'engage également à l'encouragement des investissements dans des projets verts (énergies renouvelables, efficacité énergétique) et l'accompagnement de son personnel dans la compréhension des enjeux climatiques et leurs implications.

PARTIE XIII. ANNEXES

I. Statuts

<https://www.maghrebail.ma/publication/2022/STATUTS%20MABGHREBAIL.pdf>

II. Rapport financier annuel

2024 : <https://www.maghrebail.ma/publication/2024/RAPPORT%20ANNUEL%202024.pdf>

2023 : <https://www.maghrebail.ma/publication/2023/RAPPORT%20ANNUEL%202023.pdf>

2022 : <https://www.maghrebail.ma/publication/2022/RAPPORT%20ANNUEL%202022.pdf>

III. Rapport financier semestriel

2025 :

<https://www.maghrebail.ma/publication/2025/RAPPORT%20FINANCIER%20SEMESTRIEL%20JUN%202025.pdf>

2024 :

<https://www.maghrebail.ma/publication/2024/RAPPORT%20FINANCIER%20SEMESTRIEL%202024.pdf>

IV. Communication financière

2025 :

<https://www.maghrebail.ma/publication/2025/COMMUNICATION%20FINANCIERE%20eme%20TR%202025.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2025/COMMUNICATION%20FINANCIERE%201er%20TR%202025.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2025/COMMUNIQUE%20SEMESTRIEL%20JUN%202025.pdf>

2024 :

<https://www.maghrebail.ma/publication/2023/COMMUNIQUE%201ER%20TRIMESTRE%202023.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2024/COMMUNIQUE%201ER%20TRIMESTRE%202024.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2024/COMMUNIQUE%201er%20SEMESTRE%202024.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2024/RAPPORT%20FINANCIER%20SEMESTRIEL%202024.pdf>

2023 :

<https://www.maghrebail.ma/publication/2023/COMMUNIQUE%201ER%20SEMESTRE%202023.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2023/COMMUNIQUE%201ER%20TRIMESTRE%202023.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2023/COMMUNIQUE%203EME%20TRIMESTRE%202023.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2023/COMMUNIQUE%204EME%20TRIMESTRE%202023.pdf>

2022 :

<https://www.maghrebail.ma/publication/2022/COMMUNIQUE%201%20ER%20TRIMESTRE%202022.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2022/COMMUNIQUE%201ER%20SEMESTRE%202022.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2022/RESULTAT%20FINANCIER%20JUN%202022.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2022/COMMUNIQUE%20T3%202022.pdf>